



HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES.

TOME TRENTE-DEUXIE'ME.

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES,
OU
NOUVELLE COLLECTION
DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES
PAR MER ET PAR TERRE,

Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE, DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERÉ DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRÉ :

AVEC LES MŒURS DES HABITANS, *LA RELIGION, LES USAGES, ARTS, SCIENCES, COMMERCE, MANUFACTURES, &c.*

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET *d'Histoire & de Géographie moderne, qui représente l'état actuel de toutes les Nations :*

ENRICHI
DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

TOME TRENTE-DEUXIE'ME.



A PARIS,
Chez DIDOT, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or.

M. DCC. L.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.


FONDO
PALATINO



Plcullard Sculp



IISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

ɔuis le commencement du XVe Siecle.

SECONDE PARTIE.

LIVRE PREMIER.



YAGES DES HOLLANDOIS AUX INDES ORIENTALES.

DESCRIPTION DE BATAVIA.



ETTE Capitale des établissemens Hollandois, dans les Indes Orientales, a porté le nom de Batavia depuis ɔndation ; mais ce n'est que pares Européens, qui n'ont pas eu làɪs de meilleur exemple à suivre que



DESCRIPT. DE BATAVIA

celui de la Compagnie Hollandoise. Entre les Indiens, elle n'est encore connue que sous l'ancien nom de *Jacatra.*

Sa situation.

Sa situation est à six degrés dix minutes de latitude méridionale, au côté septentrional de l'Isle de Java, dans une plaine unie, mais basse, qui a la mer au Nord & de grandes forêts avec de hautes montagnes au Sud. Une riviere, qui sort de ces montagnes, divise la Ville en deux parties. Les murs dont elle est entourée sont de pierres.

Ses fortifications & ses portes.

On y compte vingt deux bastions; & quatre portes, dont les deux principales, nommées la *Porte-Neuve* & la Porte de *Diest*, sont bâties avec beaucoup d'art. Les deux autres portent les noms de *Rotterdam* & d'*Utrecht.* Dans toute la Ville, les deux côtés de la riviere sont revêtus de pierre, jusqu'à la Barriere, qui se ferme chaque jour à neuf heures du soir & qui est soigneusement gardée.

Batavia est environnée de fossés larges & profonds, dans lesquels il y a toujours beaucoup d'eau, sur-tout pendant les hautes marées, qui répandent leurs inondations jusques dans les chemins les plus proches de la Ville.

Nombre & forme de ses grandes rues.

Les rues sont à peu près tirées au cordeau, & larges de trente pieds. Elle

de chaque côté, le long des mai-s, un chemin pavé de brique, pour gens de pied. On compte huit gran-rues droites ou de traverse, qui sont n bâties & proprement entretenues. lle du Prince, qui va du milieu du âteau jusqu'à l'Hôtel de Ville & est la principale, est croisée en deux lroits par des canaux. Tous les espa-qui sont derriere les édifices sont pres & bien ornés; car la plupart maisons ont des cours de derriere, ır l'entretien de la fraîcheur, & de ux jardins, où l'on trouve, suivant ;oût & la fortune des habitans, tou-sortes d'arbres, de fleurs & d'herbes ageres.

DESCRIPT. DE BATAVIA.

Dans le dénombrement des édifices ›lics, *Graaf* (80) commence par l'E-e de la Croix, qui mérite autant de inction par la beauté du bâtiment : par son usage. Elle est de pierre, & inscriptions rendent témoignage elle fut bâtie en 1640. Du milieu du : s'éleve une petite tour d'un fort

Ses Edifices publics. Eglise principale.

o) Voyages de Graaf, 75 & suiv. On s'atta-particulierement à ce ageur, parce que sa ription est la plus ré-: qu'on connoisse, y a profité de celles Voyageurs précédens, qu'il avoit fait un long sejour à Batavia dans plusieurs Voyages; que son caractere est assez judicieux, & que ses observations, quio nt été publiées en Hollande, n'ont point été contredites.

DESCRIPT. DE BATAVIA

bel ouvrage, surmonté d'un ouvrage de fer qui se termine par une girouette. Cette tour contient une seule cloche, qu'on ne sonne jamais que pour l'heure du Sermon. L'Eglise est vaste & fort claire. Elle est remplie de lustres de cuivre, qu'on y a transportés de Hollande. La Chaire Evangelique & les bancs des principaux Officiers de la Ville sont ornés, en marqueterie, d'ébene & des plus beaux bois.

Hôtel de Ville.

L'Hôtel de Ville, qui n'a été bâti qu'en 1652, forme le centre de la Ville, dans une place fort grande & fort unie. L'édifice est à deux étages, avec une porte de l'ordre Corinthien, au-dessus de laquelle s'avance un beau balcon de de pierre. Il contient de fort beaux appartemens, pour les Conseillers, les Echevins, les Chefs du Conseil de guerre, & quantité d'autres Officiers. On y voit une cour, entourée d'un mur de pierre fort haut, qui renferme les prisons & les cachots, avec le logement du Géolier & des Exécuteurs de la Justice.

Hôpital général.

L'Hôpital est un grand bâtiment, situé sur la riviere, qui passe au milieu de la Ville. Il est distribué en salles pour les malades, dont il peut contenir jusqu'à trois cens., & en appartemens commodes pour les Directeurs, le Me-

:in, l'Apoticaire, le Chirurgien, le réforier & le Concierge. Les Efclaves, i font employés au fervice des mala- ; & à l'entretien de la propreté, ont li leur quartier. Tout eft entretenu payé par la Compagnie, fans autre ;le que la volonté des Directeurs, : nomment trois perfonnes de con- ération pour l'intendance de cette ifon. Elle eft accompagnée d'une fort le place, ornée d'arbres, & termi- : par un quai de bois qui fait une re promenade le long de la riviere. ux fois chaque jour, le fon d'une che annonce l'heure de la priere ; :ous les Dimanches, on fait un Ser- n auquel tous les malades que leurs rmités ne retiennent pas au lit font igés d'affifter. On obferve que dans établiffemens Hollandois, la Reli- n eft rarement négligée.

Spinhuis.

a maifon qu'on nomme le *Spinhuis*, un grand édifice où l'on renferme femmes de mauvaife vie. Elle tire ce n de l'exercice auquel on les em- ie, qui eft de *filer*, ou de travailler ıelque autre ouvrage convenable à : fexe. Le fpinhuis de Batavia n'a nt de vûe au-dehors, excepté du côté oriental, qui n'eft fermé que ıe grille de fer, par laquelle on ex-

DESCRIPT. DE BATAVIA

pose quelquefois les prisonnieres en spectacle, pour les faire servir d'exemple au Public. Mais cette grille est bouchée par une fenêtre de bois, que les Directeurs seuls ont droit d'ouvrir. L'inspection de cette maison est confiée à deux Echevins, & la conduite des penitentes à une femme qui les applique au travail. Celles qui n'ont pas rempli la tâche qu'on leur impose reçoivent le fouet sans indulgence. Chaque Dimanche on leur fait un sermon, auquel les deux Inspecteurs doivent assister.

Boucheries.

Les boucheries de Batavia sont situées au bord de la riviere, pour y entretenir plus facilement la fraîcheur & la propreté. Il y en a deux, qui consistent en deux longues rangées de piliers, couvertes d'un toît de tuiles, où la moindre saleté n'est pas soufferte. On y tue les bestiaux deux fois la semaine, & chaque boucher y a son banc. Mais avant qu'il puisse tuer une bête, il faut qu'elle ait été estimée par le Fermier Géneral, & que le dixieme denier ait été payé à l'Etat; avec cette réserve que si le Fermier en fait monter trop haut la valeur, au jugement de tous les autres bouchers, il est obligé (81)

(81) Graaf, p 279.

la prendre pour le prix qu'il a pro- ıcé. DESCRIPT. DE BATAVIA

-a poissonnerie n'est pas différente boucheries par la forme. Mais le tre est un bureau, où le crieur public .d aux Marchands tout le poisson : les pêcheurs apportent le matin. :te vente se fait au plus offrant, & lroit du Crieur est de deux sols par e (82). La plupart des poissonniers t Chinois. Ils payent chaque mois à at deux risdales pour leut banc. De- ; dix heures du matin jusqu'à quatre res après midi, on y trouve toutes es de poissons de mer & d'eau douce. Poissonnerie.

à-vis la Poissonnerie est le Marché iz, qui est à peu près bâti dans le ne goût, mais sans aucun banc. alonneur a son logement à l'extrê- :, pour être toujours prêt à juger lifférends qui peuvent s'élever sur mesures & les poids. Tous les six s il les visite à l'Hôtel-de-Ville, les yeux de deux Echevins, & son .re est de six sols pour chaque nou- : marque. On nomme *Ganting*, à via, la mesure dont on se sert pour ırer & vendre le riz. Elle contient Marché au riz.

(82) Dans le Commerce d'Espagne & des Indes, la vaut huit *Réaux de Plate*; c'est-à-dire une

DESCRIPT. DE BATAVIA

le poids d'environ quatorze livres ; qui se vend ordinairement six sols (83).

Marché à la volaille.

Le Marché à la volaille est proche du pont neuf, qu'on traverse pour aller à l'Eglise de la Croix. On y trouve des paniers remplis de toutes sortes de volaille. Le prix ordinaire d'une poule médiocre est de deux ou trois sols, & le reste à proportion. Ceux qui les vendent, sont la plupart des *Mardikres* & des *Toupasses*. De l'autre côté se présentent quantité de cabanes composées de bambous, où l'on trouve continuellement du poisson sec, des oignons, de la poterie & d'autres commodités de cette nature. Mais le plus agréable & le plus fréquenté de tous les Marchés de Batavia, est le Marché aux fruits & aux légumes, qui regne le long de la riviere jusqu'au pont neuf. Depuis quatre heures après midi jusqu'au soir, il est rempli de Chinois & de Mores qui y étallent leurs denrées, & d'acheteurs ou de curieux, qui viennent jouir de la beauté de ce spectacle. Au-de-là de l'Hôtel-de-Ville, du côté occidental, on trouve un vaste bâtiment de bois, distribué en cinq allées, dont les deux faces offrent une rangée continuelle de boutiques. C'est un Etablissement des

Marché aux fruits.

Halle Chinoise.

(83) *Ibid.* p. 280.

Chinois,

Chinois, qui vendent, dans ce lieu, des étoffes & des habits tout faits, sans autre assujettissement que de payer chaque mois trois risdales au Fermier de l'Etat, & de faire regner la propreté dans leur enceinte. Il n'y a aucune espece d'étoffe ni d'habit qu'ils ne fournissent; mais leur adresse est extrême à tromper; & loin d'en rougir, ils se vantent aussi-tôt de leurs impostures, comme d'une preuve d'habileté (84). DESCRIPT. DE BATAVIA.

Un des principaux édifices de Batavia est l'Hôpital Chinois, qui été bâti près du Spinhuis en 1646. Il est environné d'une belle muraille de pierre; les chambres y sont commodes, pour les malades, les orphelins, & pour les vieillards ou les infirmes qui ne sont plus en état de gagner leur vie. L'inspection en est confiée à deux Hollandois & deux Chinois. Les Comédiens de cette derniere Nation, les Artificiers, ceux qui se marient & ceux qui font enterrer des morts, sont obligés de payer une certaine somme à cette Hôpital. Les Chinois riches lui font des présens considérables pendant leur vie, & ne manquent pas de lui en laisser après leur mort. Enfin, un autre Hôpital de Batavia est celui des Orphelins, Hôpital Chinois. Hôpital des Orphelins.

(84) Page 281.

DESCRIPT. DE BATAVIA

qui y sont nourris & élevés des aumônes publiques. Il est fort bien bâti ; l'Auteur paroît regretter qu'un si bel Etablissement ne soit fondé que sur des libéralités arbitraires. En 1686, il étoit encore sans aucune autre sorte de revenus (85).

Autres édifices publics.

La Ville a des écuries publiques pour les chevaux, des maisons de société pour les Arts & les Métiers, des Magasins pour les voiles & les cordages, des greniers pour le riz, & un College pour l'éducation de la Jeunesse. Mais elle n'a point de maison de force pour la correction des Hommes, telle que le Rasphuis d'Amsterdam, où l'on fait scier du bois de Bresil & subir d'autres exercices pénibles à ceux qui méritent cette punition. Les Hollandois des Indes ont quelques Isles désertes, qui leur tiennent lieu de Rasphuis, pour ramener à la sagesse les méchans & libertins.

Château de Batavia.

Le Château de Batavia demande un peu plus d'étendue dans sa description. Il est placé à l'embouchure de la riviere, fort près de la Ville. L'Auteur ne parle de sa beauté qu'avec admiration. Sa forme est quarrée. Il est deffendu par quatre bastions, nommés le *Diamant*, le *Rubis*, le *Saphir* & la *Per-*

(85) Page 282.

e ; tous revêtus d'aussi belle pierre que le corps de l'édifice. Les fossés en sont larges & profonds, l'artillerie grosse & nombreuse, & la garnison bien entretenue. Il a deux portes, dont la principale est celle qui regarde la campagne. Le pont qui traverse le fossé est soutenu par quatorze arches. Il a vingt-six toises de long & dix pieds de large, avec des gardefoux de pierre & un beau pavé de brique. Cette porte fut bâtie en 1636 (86). L'autre, qui se nomme la *Porte d'eau*, est au Nord. Elle sert tout à la fois de corps-de-garde & de Bureau pour les Gardes-magasins, qui logent des deux côtés, le long de la courtine. Une Inscription, qui est au-dessus, rend témoignage qu'elle fut bâtie en 1630. Il y a deux autres petites portes dans les courtines, qui servent à recevoir le canon, les boulets & les munitions de bouche (87).

DESCRIPT. DE BATAVIA

Edifices.

L'interieur du Château est composé de deux grandes places, environnées de bâtimens. La plus grande offre le Palais du Gouverneur géneral des Indes, qui s'éleve au-dessus de tous les autres édifices & même au-dessus des bastions, sur-tout par une belle Tour qui en fait précisément le centre, & qui a pour

(86) Page 283.

(87) Page 284.

DESCRIPT. DE BATAVIA

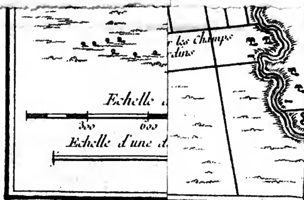
girouette un navire de fer, assez mobile pour tourner au gré du vent. L'entrée est au milieu de la façade, & l'on y monte par un large escalier de pierre. Les appartemens en sont vastes & bien distribués. C'est-là que s'assemblent le grand Conseil, la Chambre des Comptes & la Secrétairerie. Les maisons des Conseillers des Indes sont aussi fort belles & bien ornées. Elles sont aux côtés de la porte qui conduit à la campagne & qui est à l'Ouest du Château. Il y a des corps-de-garde aux deux côtés. C'est là qu'est aussi le Laboratoire géneral pour la Chirurgie, & qu'on prépare les caisses de médicamens qui sont transportées dans tous les Comptoirs Hollandois des Indes. Là sont les Archives, où tout les papiers de la Compagnie sont gardés, &c.

Magasins.

On a ménagé dans toutes les parties du Château un grand nombre de magasins pour les provisions de bouche, telles que le beuf salé, le lard, le *Mom*, qui est une biere forte de Brunswick; l'huile, le vinaigre, le vin, &c. & des caves pour la poudre, les feux d'artifice, &c. L'Eglise est un petit édifice octogone, de fort bon goût, qui fut bâti en 1644. Elle est fort claire. Le toit, qui est appuyé sur des colomnes de bois

Eglise.





Pheulland Sculp.

:ſt en terraſſe. On y a tranſporté de Hollande des luſtres de cuivre & des orgues. Le pavé eſt de pierres blanches & bleues, polies & diſpoſées avec art. Les fenêtres d'en-haut ſont de beau verre, de pluſieurs couleurs; & celles d'en-bas, de roſeaux fendus à la maniere des Indes & diſpoſés fort ingénieuſement (88). La chaire du Prédicateur & les bancs du Géneral, des Conſeillers des Indes & des perſonnes de conſidération, ſont de bois de kajatte & d'autres bois précieux, dont le travail releve encore la beauté.

DESCRIPT. DE BATAVIA

L'Auteur nous laiſſe à deſirer dans cette deſcription la véritable grandeur de Batavia & de ſon Château. Il paſſe aux dehors de la Ville; c'eſt-à-dire, à ce qu'ils offrent de plus remarquable. Elle eſt environnée de la Fortereſſe (89) à l'Orient, juſqu'à la riviere d'*Ansjol*, & à l'Occident, juſqu'à la Riviere d'*Auke*, le long du golfe; au Midi, c'eſt-à-dire, vers la campagne, par le Fort de *Noordwick*, par celui de *Ryſwick*, qui a cinq baſtions, & par les reſtes de l'ancienne Jacatra; de ſorte que les terres cultivées étant à couvert des irruptions, aucune crainte ne trou-

Dehors de Batavia.

(88) *Ibidem.*

(89) Il faut entendre apparemment le Château.

DESCRIPT. DE BATAVIA

ble les soins de l'agriculture. Aussi voit-on, de ce côté-là, de belles allées d'arbres, des champs de riz & de cannes, de belles maisons de plaisance, & des jardins où l'on a rassemblé toutes sortes de fruits. Pour encourager les habitans à cultiver la terre & à planter des arbres, les Magistrats de Batavia firent arrêter, en 1659, le cours de la grande riviere au-dessus de Ryswich, & la détournerent dans deux larges & profonds canaux, dont l'un conduit à Ryswick & l'autre à Jacatra. L'un de ces deux canaux se replie par un troisieme bras, qui va droit à la Ville & qui est retenu par une digue, près du second pont de la porte neuve. Cette eau fait aller sept moulins, soit à bled, à scier, à papier ou à poudre, dont la Compagnie tire un profit considérable. On voit en divers endroits, aux environs de la Ville, des tuileries, des briqueteries & un grand nombre de moulins à sucre, qui rapportent beaucoup aux propiétaires & qui sont d'une extrême commodité pour les habitans. On a destiné des lieux particuliers pour la purification du souffre, d'autres pour blanchir le linge; & dans la vûe continuelle du bien public, on avoit fait bâtir, en 1658, une forte écluse de

Canaux.

pierres, pourvûe de bonnes portes, pour faciliter le passage de tout ce ce qu'on porte à la Ville. Mais le fond n'ayant pas été bien affermi, & ses dépérissemens l'ayant rendue inutile, on y a fait depuis un pont à rouleaux, sur lequel on fait passer les batteaux. Une maladie contagieuse, qui causa il y a quelques années beaucoup de ravage à Batavia, fit naître l'idée d'un *Lazaret*, qui a été bâti depuis, hors de la porte de Dieft, sur le chemin (90) d'Anke.

DESCRIPT. DE BATAVIA

Pont à rouleaux.

Lazaret.

Les habitans de Batavia sont, ou libres, ou attachés au service de la Compagnie. C'est un mélange de divers Peuples. On y voit des Chinois, des Malays, des Amboiniens, des Javanois, de Macassars, des Mardyckres, des Hollandois, des Portugais, des François, &c. Les Chinois y font un négoce considérable & contribuent beaucoup à la prospérité de la Ville. Ils surpassent beaucoup tous les autres peuples des Indes, dans la connoissance de la mer & de l'agriculture. C'est leur diligence & leur attention continuelle qui entretiennent la grande pêche; & c'est par leur travail qu'on est pourvû, à Batavia, de riz, de grains, de racines,

Habitans de Batavia.

(90) Pages 286 & précédentes.

DESCRIPT. DE BATAVIA

d'herbes potageres & de fruits. Ils affermoient autrefois les plus gros péages & les droits de la Compagnie. On les laisse vivre en liberté, suivant les loix de leur pays, & sous un Chef qui veille à leurs interêts. Ils portent de grandes robbes de coton ou de soie, avec des manches fort larges. Leurs cheveux ne sont pas coupés à la maniere des Tartares, comme dans leur patrie; ils sont longs & tressés avec beaucoup de grace. La plupart de leurs maisons sont basses & quarrées. Elles sont repandues en différens quartiers, mais toujours dans ceux où le Commerce est le plus florissant (91).

Malais.

Les Malais n'approchent pas des Chinois pour la subtilité & l'industrie. Ils s'attachent particulierement à la pêche, & l'on admire la propreté avec laquelle ils entretiennent leurs bateaux. Les voiles en sont de paille, à la maniere des Indiens. Ils ont un Chef, auquel ils sont soumis, & qui a sa maison, comme la plupart d'entr'eux, sur le quai du *Rhinoceros*. Leurs habits sont de coton ou de soie ; mais les principales femmes de leur Nation portent des robbes flottantes, de quelque belle étoffe de soie à fleurs ou à raies. L'usage des

(91) *Ibidem.*

Descript. de Batavia.

›mmes est de s'envelopper la tête d'u-
: toile de coton, pour retenir leurs
ıeveux sous cette espece de bonnet
ıforme. Leurs maisons, qui ne sont
›uvertes que de feuilles d'*Ole* ou de *Ja-*
ır, ne laissent pas d'avoir quelque appa-
ence, au milieu des cocotiers dont
lles sont environnées. On les voit con-
.nuellement, ou mâcher du betel, ou
ımer, avec des pipes de canne ver-
issées (92).

Mores ou Mahometans.

Les *Mores*, ou les Mahométans,
ifferent peu des Malais. Ils habitent
:s mêmes quartiers, & leurs habits sont
:s mêmes. Mais ils s'attachent un peu
lus aux métiers. La plupart sont Col-
orteurs, & vont sans cesse dans les
ıes, avec différentes sortes de merce-
ie, du corail & des perles de verre.
es plus considerables exercent le né-
oce, sur-tout celui de la pierre à bâtir,
u'ils apportent des Isles dans leurs bar-
ues.

Amboiniens.

Les Amboiniens ont leur habitation
ors de la Ville, près du cimetiere des
:hinois, sur le chemin de Jacatra. Ils
nt un Chef auquel ils doivent obéir,
: qui s'est fait bâtir une fort belle
ıaison dans le même lieu. Leur occu-
ation commune est une espece de char-

(92) Page 287.

DESCRIPT. DE BATAVIA

penterie, qui consiste à faire des maisons de bambou pour ceux qui emploient leurs services; ouvrage qui demande assez d'adresse. Ils accommodent les chassis des fenêtres avec des cannes fendues en diverses figures, d'étoiles, de lozanges, de quarrés, pour la communication du jour. C'est une Nation hardie, d'un commerce difficile & toujours prête à se soulever. Les hommes ont, au-tour de la tête, une toile de coton dont ils laissent pendre les deux bouts. Ils ornent de fleurs cette espece de turban. Les femmes portent un habit fort mince, au milieu du corps, & s'enveloppent l'épaule d'une toile de coton qui leur laisse le bras nud. Leurs maisons sont de planches, couvertes de feuilles d'ole, & la plupart à deux ou trois étages (93).

Javanois.

Les Javanois habitent de l'autre côté du Cimetiere, dans des maisons de bambous, suivant l'usage du pays. Elles sont d'une grande propreté & couvertes des mêmes roseaux. Quelques-uns s'occupent de l'agriculture. D'autres font des bateaux, qui servent aux gens de la Compagnie pour le transport de leurs denrées & pour la pêche. La plupart des hommes vont nuds, ou sans

(93) Page 288.

autre voile qu'une petite piece de toile qui leur descend jusqu'au genou. Ils sont quelquefois ceints d'une espece d'écharpe, sous laquelle ils portent un cri ou quelqu'autre arme. Leur tête est couverte d'un bonnet; mais ils ont toujours les jambes & les pieds nuds (94).

DESCRIPT. DE BATAVIA

Tout le Gouvernement des Hollandois, dans les Indes, est partagé en six Conseils. Le premier & le supérieur est composé des Conseillers des Indes, auxquels le Géneral préside toujours. C'est dans cette assemblée qu'on délibere sur les affaires génerales & sur les interêts de l'Etat. On y lit les lettres & les ordres de la Compagnie, pour les faire exécuter ou pour y répondre. Ceux qui ont quelque demande ou quelque proposition à faire à cette Chambre suprême peuvent tous les jours avoir audience. Le second Conseil, qui est plus proprement le Conseil des Indes, est composé de neuf Membres & d'un Président. Il est le dépositaire du grand sceau, sur lequel est represente une femme dans un lieu fortifié, tenant une balance dans une main, & dans l'autre une épée, avec cette inscription au-tour de la figure: *Sceau du Conseil de Justice du Château*

Gouvernement & Conseils de Batavia.

(94) *Ibid.* Voyez la Description générale des mœurs & des usages des Indiens.

DESCRIPT. DE BATAVIA

de Batavia. Ce Conseil porte le nom de Chambre ou de Cour de Justice. Toutes les affaires qui regardent les Seigneurs de la Compagnie & les Chambres des Comptes y ressortissent. On y peut appeller de la Cour des Echevins, en payant vingt cinq réales d'amende lorsque la premiere Sentence est confirmée.

Le troisieme Conseil est celui de la Ville, composé des Echevins, qui sont au nombre de neuf; entre lesquels on compte toujours deux Chinois. C'est-là que se plaident toutes les affaires qui s'élevent entre les Bourgeois libres, ou entr'eux & les Officiers de la Compagnie; avec la liberté de l'appel au Conseil de Justice. Le quatrieme est la Chambre des Directeurs des orphelins, dont le Président est toujours un Conseiller des Indes. Il est composé de neuf Conseillers, de trois Bourgeois & deux Officiers de la Compagnie, dont le devoir est d'administrer le bien des orphelins, de veiller à la conservation de leurs héritages, & de ne pas souffrir qu'un homme, qui a des enfans, les quitte sans laisser de quoi vivre pendant son absence. Le cinquieme Conseil est établi pour *les petites affaires*, & ne porte pas d'autre titre. Son Pré-

dent doit être aussi un Conseiller des ndes, & ses fonctions consistent à aire signer les bancs de mariage devant ies témoins, à faire comparoître les 'arties, à juger des obstacles qui sur-'iennent, & à tenir la main pour em-›êcher qu'un infidele ne se marie avec ıne femme Hollandoise, ou un Hol-andois avec une femme du pays, qui ıe parle pas la langue Flamande. En-in le sixieme Conseil est celui de la ;uerre, dans un sens resserré à la Bour-;eoisie. Il a pour Président le premier)fficier des Bourgeois libres. Comme a garde de la Ville est entre leurs nains, c'est le Commandant actuel de a garde qui porte toutes les affaires de on ressort à ce Tribunal, & la décision 'en fait sur le champ. Cette Cour s'as-emble à l'Hôtel de Ville, & donne ıudience deux fois la semaine (95).

Mœurs des habitans.

Avec de si sages Etablissemens pour 'entretien de l'ordre & de la Justice, 'Auteur se plaint que rien ne soit si nal observé à Batavia; & la peinture ıu'il fait des vices publics justifie ses ›laintes.

Quatre sortes de femmes.

Son pinceau s'exerce d'abord sur les femmes. Il en distingue quatre sortes: .es Hollandoises, les Hollandoises-In-

(95) Page 289.

diennes, & celles qu'il nomme les *Kastices* & les *Mestices*. En géneral, dit-il, elles sont insupportables par leur arrogance, par leur luxe & par le goût emporté qu'elles ont pour les plaisirs. On appelle *Hollandoises*, celles qui sont venues par les Vaisseaux qui arrivent tous les ans; *Hollandoises-Indiennes*, celles qui sont nées, dans les Indes, d'un pere & d'une mere Hollandois; *Kastices*, celles qui sont nées d'un pere Hollandois & d'une mere *Mestice*; & *Mestices*, celles qui viennent d'un Hollandois & d'une Indienne. Il ajoute qu'on donne ordinairement aux enfans des Hollandoises-Indiennes le nom de *Liblats*, & que les femmes de cet ordre *ont le timbre un peu felé* (96).

Toutes ces femmes se font servir nuit & jour par des Esclaves de l'un & de l'autre sexe, qui doivent sans cesse avoir les yeux respectueusement attachés sur elles, & deviner leurs intentions au moindre signe. La plus legere méprise expose un Esclave, non seulement à des injures grossieres (97), mais encore à des traitemens cruels. On les

(96) Page 290.

97 Ces injures, telles que l'Auteur les rapporte, ne font pas prendre une haute idée de la politesse de Batavia : c'est *Puta raslada*, *Filo de Puta*, *Puta de Negro*, &c.

ait lier à un poteau, pour la moindre aute; on les fait fouetter si rigoureu-ement à coups de cannes fendues, que e sang leur ruisselle du corps & qu'ils emeurent couverts de plaies. Ensuite, ans la crainte de les perdre, par la cor-uption qui pourroit se mettre dans eurs blessures, on les frotte avec une spece de saumure, mêlée de sel & de oivre, sans faire plus d'attention à eur douleur que s'ils étoient privés de aison & de sentiment (98).

DESCRIPT. DE BATAVIA

Une Hollandoise ou une Indienne le Batavia, n'a pas la force de mar-her dans son appartement. Il faut u'elle soit soutenue sur les bras de ses Esclaves; & si elle sort de sa maison, lle se fait porter dans un palanquin ur leurs épaules. Elles ont perdu l'usa-ge, si bien établi en Hollande, de nour-ir leurs enfans de leur propre lait. C'est une nourrice, Moresque ou Escla-e, qui les éleve. Aussi presque tous les nfans parlent-ils le Malabare, le Ben-galois & le Portugais corrompu, comme es Esclaves dont ils ont reçu leur pre-niere éducation; mais à peine sçavent-ls quelque mot de la langue Flaman-le, ou s'ils la parlent, ce n'est pas sans mêler quantité de *Lipe tyole*, c'est-à-

Femmes Hollandoises, & Hollandoises Indiennes.

(98) Page 291.

DESCRIPT. DE BATAVIA

dire, de mauvais Portugais. Ils évitent d'employer un langue qu'ils sçavent si mal, & la plupart ne rougissent pas d'avouer qu'ils n'entendent point ce qu'on leur dit. Des mêmes maîtres, ils tirent la semence & le goût de tous les (99) vices.

Mestices & Kastices.

Les Mestices & les Kastices valent moins encore que les femmes nées d'un pere & d'une mere Hollandois. Elles ne connoissent pas d'autre occupation que de s'habiller magnifiquement, de mâcher du betel, de fumer des *Bonkes*, de boire du thé, & de se tenir couchées sur leurs nattes. On ne les entend parler que de leurs ajustemens, des Esclaves qu'elles ont achetés ou vendus, ou des plaisirs de l'amour, auxquels il semble qu'elles soient entierement livrées. Hollandois ou Mores, tout convient à leurs désirs dereglés. Ce goût les suit jusqu'à table, où elles ne veulent être qu'avec d'autres femmes de leur espece. Elles mangent rarement avec leurs maris, & ce désordre est passé comme un usage. D'ailleurs elles mangent très malproprement & sans se servir de cuillieres, à l'exemple des Esclaves qui les ont élevées. Leur sert-on du riz assaisonné ? Elles le remuent avec les

(99) Page 292.

igts ; & se le fourrent dans la bouche DESCRIPT. DE BATAVIA
pleines mains, sans se mettre en pei-
du dégoût qu'elles causent aux spec-
teurs, par des ruisseaux de jus ou de
uce qui leur coulent sur le menton
). Cette grossiereté, qui vient d'un
éfaut d'éducation, & dont la plus
ande abondance ne les corrige pas,
late particulierement dans les repas
ì elles sont invitées par les Officiers
: la Compagnie qui arrivent de Hol-
nde. Leur embarras fait pitié. Elles
'ont point de contenance. Elles n'osent
i parler ni répondre; & leur ressour-
: est de s'approcher les unes des autres,
our s'entretenir ensemble (2).

Cependant, si l'on en croit l'Auteur, Moresques.
: mari d'une Kastice est un homme
eureux en comparaison de ceux qui
ont assez ennemis d'eux-mêmes, pour
pouser une Moresque. Il s'en trouve
eu de belles, dans la fleur même de
:ur jeunesse ; mais elles deviennent
'une affreuse laideur en vieillissant,
: la plupart s'abandonnent à l'inconti-
ence avec si peu de réserve, qu'elles
e refusent aucune occasion de se satis-
aire. Quoique les hommes de leur Na-
ion leur plaisent toujours plus que les

(1) Page 293. (2) *Ibidem.*

DESCRIPT. DE BATAVIA

Blancs, elles ne s'arrêtent point à la couleur lorsqu'elles sont pressées de leurs desirs. L'Auteur n'entreprend pas d'expliquer ce qui peut porter quantité de Hollandois à ces tristes mariages : mais il assure qu'ils ne sont pas plutôt faits, que le mari s'en repent ; parce qu'outre le refroidissement de l'amour, il se bannit tout à la fois de sa patrie (3) & de sa famille, avec laquelle il ne peut espérer de communication qu'après la mort de sa femme ; & si elle lui laisse des enfans, soit qu'il en soit le pere ou non, il ne peut quitter le pays sans leur asseurer une certaine somme, qui suffise pour leur nourriture & leur entretien (4).

Luxe des femmes.

Le reste de cette peinture est beaucoup plus vif ; mais, pour conserver toute sa force, il demande d'être rapporté dans les termes de l'Auteur, parce qu'un style plus exact & plus serieux en affoibliroit les couleurs. » Revenons, » dit-il, à nos Dames *Hollandoises*, » *Kastices & Mestices*, & voyons leur » luxe & leur fierté, particulierement » lorsqu'elles vont à l'Eglise, le Diman- » che, ou les autres jours de Sermon.

(3) On a vû que ces mariages sont deffendus par l'Etat.

(4) Page 294.

C'eſt alors qu'elles ſon parées à l'envi. L'une porte un habit de velours, l'autre une étoffe d'or brodée, accompagée d'une dentelle de même. Leur tête & leur col brillent de rubans d'or & de perles, leurs oreilreilles de beaux diamans, & leur gorge de croix de pierreries. La plus humble paroît plutôt une grande Princeſſe que la femme ou la fille d'un bourgeois. Il n'y en a pas une qui aille à l'Egliſe, ou qui en revienne ſans être ſuivie de ſes Eſclaves, qui lui portent un paraſol ſur la tête, de peur que la blancheur de ſon teint ne reçoive quelqu'altération, ou que ſon ſang ne s'échauffe. Quelques-uns de ces paraſols ont des ouvrages de ſculpture, qui repréſentent des dragons & d'autres figures, & ſont entourés de grandes dentelles de ſoie qui pendent en feſtons. La cour qui eſt devant l'Egliſe eſt pleine d'Eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, de paraſols, de conducteurs, de gardes, & d'une multitude de caroſſes. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que ceux qui ſont établis pour reprimer le vice, la vanité & le luxe (5), ſouffrent que

DESCRIPT. DE BATAVIA

Il s'étend juſqu'aux Miniſtres.

(5) Les Miniſtres Eccléſiaſtiques.

DESCRIPT. DE BATAVIA

» leurs propres femmes & leurs enfans ;
» aient autant de luxe & de vanité que
» les autres. Souvent leurs familles en
» montre l'exemple & donnent occa-
» sion de l'imiter. Ce qu'on peut dire
» là-dessus, c'est que leur doctrine n'a
» aucun rapport à leur vie, & qu'ils
» enseignent un chemin où ils se gar-
» dent bien de marcher eux-mêmes (6).

Ce que c'est que la plupart des femmes de Batavia.

» Cet air de splendeur & de vanité
» est en usage, non seulement à Bata-
» via, mais aussi dans tous les endroits
» des Indes où les Hollandois ont des
» Etablissemens. Pour fournir au luxe
» & ne rien céder aux autres, chacun
» prendroit sur l'Autel. On voit, à Ba-
» tavia, des femmes entretenues par
» l'Eglise, & qui reçoivent de la Dia-
» conie, six, huit, & dix risdales par
« mois, porter des colliers de perles &
» des chaînes d'or, & se faire suivre
» par quantité d'Esclaves.

» Il y de quoi s'étonner quand on
» considere à quel degré ces femmes
» portent la fierté dans les Indes, &
» qu'on fait réflexion sur ce que la
» plupart étoient en Hollande ; car je
» ne veux pas intéresser celles qui
» doivent être exceptées. Les unes
» sont des personnes du bas ordre dans

(6) Page 295.

» la vertu, qui, preſſées par la pauvre- DESCRIPT. DE BATAVIA
» té ou ayant commis quelques fautes
» ont cerché une derniere reſſource aux
» Indes. D'autres chargées d'enfans ont
» pris le même chemin pour ſe ſoutenir.
» D'autres, du plus bas étage, qui ga-
» gnoient leur vie à ſervir & qui s'en-
» nuyoient du travail, ſe ſont bien
» trouvées d'avoir pris le même parti.
» Je ne veux pas oublier celles, qui,
» aprés avoir vecû chetivement en
» Hollande à vendre les denrées les plus
» viles, ont réuſſi dans leur voyage
» & ſont devenues des Dames des In-
» des (7). Mais je paſſerai ſous ſilence
» que malgré leurs avantures de Hol-
» lande, elles ſont reçues aux Indes
» comme pures, nettes & vertueuſes,
» de ſorte que ſouvent elles ſont de bons
» mariages. Ce ſont des choſes paſſées.
» Le mari n'en ſçait rien; & quand il
» le ſçauroit, c'eſt la mode. Elles n'en
» ſont pas moins les maîtreſſes, & ne
» manquent pas de ſe dire parentes
» & nieces de quelques Conſeillers,
» de quelques Bourguemaîtres, ou de
» quelques Marchands (8) conſidéra-
» bles.

La vie que les femmes menent aux

(7) Page 296. (8) Pages 297 & ſuiv.

DESCRIPT. DE BATAVIA

Les Directeurs s'opposent au départ des femmes.

Indes & les richesses qu'elles y amassent faisant beaucoup de bruit en Europe, il est naturel que les mêmes espérances en excitent un grand nombre à tout mettre en usage, pour se procurer le plaisir de voir la fameuse Ville de Batavia. Mais elles n'obtiennent pas indifféremment cette faveur ; car si les Directeurs de la Compagnie vouloient l'accorder à toutes celles qui la demandent, on verroit sur les Vaisseaux plus de femmes que d'hommes. Pour éviter l'embarras qu'elles causeroient dans les voyages, & les troubles qu'elles y feroient naître, elles ne peuvent s'embarquer sans une permission expresse des Directeurs.

Comment elles éludent leurs ordres.

Celles qui ne laissent pas de passer sans aveu se tiennent cachées parmi les matelots, prennent l'habit de matelot, ou de soldat, mangent avec eux, & couchent dans une branle jusqu'à ce qu'elles soient en mer. Alors elles redeviennent femmes, & sous le nom de *Chambrieres*, elles rendent service aux Officiers pour laver le linge ou pour coudre. Elles ne se bornent pas toujours à ces exercices ; mais les Officiers empêchent qu'elles ne se familiarisent trop avec l'équipage.

Ce qu'elles deviennent au Cap de Bonne-Esperance.

Lorsqu'elles sont arrivées au Cap, souvent elles s'y arrêtent, pour s'attacher à

elqu'un de *ces honêtes gens du Cap*, i les prend à la bonne foi. Si elles trouvent pas à s'engager si avantaufement, leur ressource est de se lier à quelque débauché, ou de tenir n cabaret d'arrak pour les matelots. ussi-tôt qu'elles ont amassé quelque rgent & qu'elles paroissent vêtues à la node du pays, ce sont de véritables Dames, quelque mépris que leur vie scandaleuse ait merité en Hollande, & quoiqu'elles en soient quelquefois sorties par la crainte d'être enfermées dans un Spinhuis, ou d'être punies séverement.

Quand leurs ajustemens sont soutenus par l'agrément de la figure, elles forment de plus hauts projets. On les voit s'insinuer auprès des Maîtres de Navire, des Marchands, des Teneurs de livres, des Pilotes, & d'autres Officiers, qui leur portent regulierement leur tribut. Mais les plus jolies s'efforcent de plaire à ceux qui ont part à la direction des effets & du Commerce de la Compagnie. Sont-elles assez heureuses pour y parvenir? On n'est plus surpris de les voir dans une opulence qui les conduit quelquefois à la plus grande considération. Cependant il est rare que les richesses amassées par cet-

te voie ſoient de longue durée. Leur ſort ordinaire eſt d'être diſſipées comme elles ont été acquiſes.

L'Auteur ajoute que ſi l'on ignore comment les choſes ſe paſſent à Batavia, on pourra ſoupçonner que ce qu'il dit des femmes eſt faux, ou du moins exageré. Mais il proteſte que la vérité lui eſt chere juſques dans les moindres circonſtances, & qu'il a veillé ſeulement ſur ſes expreſſions, pour ne s'échapper à rien qui puiſſe bleſſer l'imagination des femmes d'honneur (9).

Obſervations ſur les abus du Commerce à Batavia.

Ses obſervations ne ſont pas moins curieuſes ſur les abus du Commerce Hollandois, & doivent trouver place ici puiſqu'elles appartiennent particuliérement à Batavia.

Le Commerce, dit-il, conſidéré en géneral, eſt permis ſans doute à tout le monde; & chacun a droit de l'exercer, lorſqu'il eſt capable de l'entreprendre & de le ſoutenir. Mais il en faut excepter ceux qui on cédé ce droit en s'engageant au ſervice d'autrui, & qui ont confirmé leurs engagemens par la foi d'un ſerment. C'eſt le cas de ceux qui ſont employés par la Compagnie. Ils ont tous juré » de lui de» meurer attachés & de la ſervir fidé-

(9) Page 299.

lement,

» lement, par terre & par mer, » sans entrer dans aucun dessein qui » puisse nuire à ses interêts, & par- » ticulierement sans entreprendre au- » cun Commerce pour leur propre » compte «. Cependant rien n'est moins observé que ce serment. Ceux qui ont quelque commandement sur les Vaisseaux de la Compagnie, profitent fort bien du droit d'*avarie* ; c'est-à-dire, qu'en supposant toujours que le voyage leur a causé quelque perte, ils demandent des dédommagemens pour un mal imaginaire. Il leur semble aussi qu'en donnant de fausses couleurs à leurs motifs, ils ne violent point leur serment par le trafic de la viande, du lard, des eaux, des cordages, &c. quoiqu'ils les envoyent à terre par d'autres bâtimens, & qu'ils les vendent aux Chinois ou à d'autres Indiens (10).

DESCRIPT. DE BATAVIA

Engagement de ceux qui servent la Compagnie.

Combien il est violé.

On a vû souvent à Malaca, des Maîtres de Vaisseaux, qui ayant fait tomber subtilement quantité de cordages entre les mains des Anglois, ont fait châtier le *Bosseman*, qui prend soin des cables, & le *Skieman*, qui prend garde à la proue, comme s'ils s'étoient rendus coupables de vol ou

(10) Page 300.

DESCRIPT. DE BATAVIA

de négligence. On en a vû d'autres qui ont fait jetter dans la mer de gros cables de Bengale, sous prétexte qu'ils n'étoient pas bien faits; tandis qu'ils avoient des gens apostés pour les pêcher & les vendre aux Chinois (11).

Infidélités surprenantes.

Il n'y a pas plus de fidélité sur terre. Il est triste de voir combien de bois, de cloux, & d'autres matériaux s'évanouissent dans l'Isle d'*Orwyt* & à Batavia. Combien n'y fait-on pas, dans les atteliers de la Compagnie, de chassis de vîtres, de poteaux, de portes & de fenêtres, qui servent aux maisons des particuliers? Combien de coffres, d'armoires & de cabinets en relief, qui sont travaillés par les ouvriers de la Compagnie? S'il y a quelque ouvrage à faire pour l'interêt public, s'il faut réparer quelques magasins, on est surpris de la quantité de bois, de pierre & de fer qu'on y employe. Mais l'étonnement cesse lorsqu'on les voit servir à bâtir des maisons & des jardins. Ceux qui sont chargés de livrer des vivres & des rafraîchissemens pour les Vaisseaux, à Batavia, à Ceylan, à Bengale & au Cap, achetent ce qu'il y a de pire, & le portent en compte à la Compagnie

(11) Page 301.

DESCRIPT. DE BATAVIA.

ſur le pied de ce qu'il y a de meilleur & de plus cher. Un matelot ne reçoit que des os couverts de peau, au lieu des meilleurs moutons, qui lui ſeroient néceſſaires pour de ſi pénibles voyages. Auſſi les fortunes des Entrepreneurs cauſent-elles de l'admiration par leur rapidité comme par leur excès. Les Hôpitaux ne ſont pas plus exempts de ce déſordre. C'eſt un véritable ſujet de douleur de voir combien ils ſont négligés, & quel eſt le nombre des malheureux qui périſſent faute de ſoins & de ſecours, dans les lieux où ils ne ſont conduits que par l'eſperance d'en recevoir. Ces rapines ne portent plus le nom de vol. Elles ſont paſſées en uſage, & ceux qui trouvent l'occaſion de les exercer ſe perſuadent que l'impunité les rend permiſes (12).

Abus ſur les Vaiſſeaux.

Les Vaiſſeaux qu'on équipe à Batavia, pour le Japon, ſont chargés, non ſeulement des effets de la Compagnie, mais auſſi de ceux des Particuliers; & ſouvent les derniers ſont en ſi grand nombre, que ceux de la Compagnie demeurent au rivage, Les chambres au riz & aux voiles, la ſaintebarbe, le pont-coupé & la foſſe aux

(12) Pages 302 & ſuivantes.

DESCRIPT. DE BATAVIA

cables ſont remplis. La ſainte-barbe eſt quelquefois ſi pleine de grandes caiſſes, entaſſées les unes ſur les autres, qu'à peine peut-on manier le gouvernail, & qu'il ne reſte pas de place pour ceux qui doivent y coucher. Le même abus regne ſouvent au retour; & de-là viennent les malheurs qui arrivent dans les tempêtes, lorſqu'on eſt au-deſſous du vent, près de la côte. Quel nombre ſuperflu d'Ecrivains, de Marchands, des Sous-Marchands, de Teneurs de Livres & d'Aſſiſtans, qui partent tous les ans pour le Japon! On en compte quelquefois douze, & plus, ſur un ſeul Vaiſſeau, qui prennent le ridicule titre de *Stathouders* de la Compagnie. Ces inſectes rongeurs, qui vivent au dépens d'autrui, partent chargés des interêts d'autres gens de leur eſpece, qui après avoir diſſipé leur bien dans la débauche, à Batavia, ont beſoin de ſe relever par un commerce deffendu. Ils ſe ſoutiennent à peu près juſqu'au départ des Vaiſſeaux, & l'on s'imagineroit qu'ils tiennent à ferme le voyage du Japon & de Bengale. Ceux qui manquent d'induſtrie, ou qui n'ont pas des protecteurs puiſſans, demeurent abandonnés; car l'ardeur eſt ſi grande pour obtenir ces places,

Officiers ſuperflus & dangereux.

que les deux tiers de ceux qui les demandent sont toujours rebutés. Ce Commerce particulier n'est pas seulement en usage parmi les hommes. Les femmes s'en mêlent aussi, quoique les Directeurs aient établi, par une Ordonnance particuliere, que si quelque femme est surprise dans ce cas, les dédommagemens de la Compagnie seront pris sur le mari (13).

Ordonnance qui deffend le Commerce aux femmes.

Quoiqu'il n'y ait pas de Fiscal au Japon, de la part de la Compagnie, on ne laisse pas d'y veiller soigneusement aux effets qui arrivent sur les Vaisseaux Hollandois, & ce sont les Japonois eux-mêmes qui donnent aux Européens l'exemple de cette fidélité. Aussi-tôt qu'un navire a jetté l'ancre, ils mettent le sceau sur tous les ballots & les coffres; ils veillent jour & nuit pour empêcher qu'il ne sorte des marchandises du Vaisseau. Mais toutes ces précautions ne sont pas capables d'arrêter ceux qui font le Commerce particulier. Ils trouvent toujours le moyen de faire passer ce qui leur appartient & de recevoir ce qu'ils veulent emporter. La rigueur même de la Justice Japonoise est un frein trop foible. Quelques-uns de ces Négocians

Fidelité Japonoise.

(13) Page 304.

DESCRIPT. DE BATAVIA

clandestins furent découverts la nuit, tandis qu'ils introduisoient leurs ballots dans Nangazaqui, d'où ils comptoient de tirer d'autres marchandises par la même voie. La Cour en fut si choquée, que, par un ordre exprès de l'Empereur, le Gouverneur de cette Ville fit mener au supplice trente neuf Japonois, qui avoient prêté la main à cette fraude. On coupa la tête à dix neuf. On fendit le ventre à quelques autres, suivant l'usage du pays. Quatre furent mis en croix, & le reste périt d'une maniere cruelle. Deux Marchands Hollandois, qui avoient été arrêtés dans la même occasion, ne furent relâchés qu'avec beaucoup de peine. On confisqua les marchandises des Négocians particuliers, qui n'avoient pû être vendues l'année précédente ; & le Directeur de la Compagnie, qui avoit fermé les yeux sur le désordre, fut renvoyé honteusement à Batavia, après avoir été banni de tous les Ports du Japon sous peine de la vie (14).

Punition rigoureuse de quelques Infideles

Bengale, seconde place du Commerce Hollandois.

Bengale est la seconde Place du Commerce de la Compagnie, après les Isles Moluques. On y envoie, chaque année, de Batavia, plus de quin-

(14) Page 305.

DESCRIPT. DE BATAVIA Commerce clandestin.

ze Vaisseaux avec charge entiere, & rarement manquent-ils de revenir au même nombre. Dès qu'ils ont mouillé devant la Loge, le Fiscal (15), accompagné de quelques Députés, s'y transporte pour faire la visite. Il se rend d'abord dans la chambre de pouppe, où, après avoir bû à l'heureux succès du Commerce clandestin, on délibere sur les moyens de faire porter à terre les effets des Particuliers. Ensuite on deffend, par une proclamation publique, aux Officiers & aux Matelots, de porter à terre ou de faire venir à bord aucune sorte de paquet, de caisse, sous peine de confiscation des Marchandises & d'autres châtimens proportionnés. Mais à peine le Fiscal est-il retourné au rivage, que le Capitaine du Vaisseau, le Pilote, l'Ecrivain, le premier Marchand & tous les autres Officiers, envoyent leurs effets dans des maisons qu'ils ont louées pour ce tems-là, & négocient tout le jour avec les Marchands du pays. Quelques roupies distribuées aux Officiers du Port, ont la vertu de leur

(15) Il faut supposer necessairement que Graaf n'accuse que le Fiscal de son tems ; car on ne peut se figurer qu'il n'y ait aucune exception. Cependant ses expressions sont générales, & sa Relation passe pour auténtique.

DESCRIPT. DE BATAVIA

fermer les yeux (16). On jugera du profit de ce Commerce clandestin par les seuls retours de l'opium, qui ne s'achetant à Bengale que 70 ou 75 roupies, en vaut 200 ou 225 à Batavia (17). Les Comptoirs de la Compagnie Hollandoise, dans le pays de Bengale, sont à *Ouglie*, à *Deka*, à *Bellezoor*, à *Malda*, à *Cassamabassar*, à *Ragi-mohol* & à *Patna*. Celui d'Ouglie, qui est le principal, est sur le petit Gange, à trente six lieues de la mer. La charge des Vaisseaux consiste en noix-muscades, en cloux, en macis, en canelle, en poivre, &c. qui se négocient pour des toiles fines, des fotasses, du kaffa, de l'opium, du musc, des gingans, &c. (18).

Ses grands avantages.

Comptoirs de la Compagnie au Bengale.

Il part chaque année, de Batavia, quatre, cinq ou six Vaisseaux pour le Japon, qui en est à sept cens cinquante lieues. Leur charge consiste en tables de bois de *Siampan*, en armoisins, *Pansjes*, soies crues, épiceries, curiosités de l'Europe & autres marcandises, que les Hollandois troquent contre de l'or, du cuivre, des ouvrages de laque, des robbes de chambre, de la porcelaine, &c. Les Vaisseaux qui

Départ des Vaisseaux annuels de Batavia pour le Japon.

(16) Page 306.
(17) Page 307.
(18) Page 348.

vont droit au Japon, font ordinairement voile de Batavia vers la fin de Juillet. Mais ceux qui doivent paſſer par Siam, où ils prennent des peaux d'élans, de cerfs, & d'autres peaux ſans apprêt, partent au mois de Mai & reviennent vers le mois de Janvier (19). On verra dans la ſuite comment le Commerce du Japon eſt demeuré entre les mains des ſeuls Hollandois, & à quelles conditions. Cet article n'appartenant qu'à Batavia, on remet auſſi, à d'autres Relations, quantité d'éclairciſſemens ſur le Commerce général de la Compagnie, qui dépendent de la connoiſſance des pays où elle a formé des établiſſemens.

DESCRIPT. DE BATAVIA.

Saiſons & durée des navigations de Hollande à Batavia.

Les navigations les plus courtes, de Hollande à Batavia, ſont ordinairement de ſept mois, de ſix, & quelquefois même de cinq ou de quatre & demie. Mais on employe ſouvent huit, neuf, dix & quinze mois dans les voyages malheureux (20). Les Vaiſſeaux qui partent de Hollande pendant la Foire d'Amſterdam, c'eſt-à-dire, au mois de Septembre, arrivent ordinairement à Batavia dans le cours de Mars ou d'Avril; tems favorable pour re-

(19) *Ibid.*

(20) Page 354 & ſuiv.

DESCRIPT. DE BATAVIA

commencer de-là d'excellens voyages, à Siam, à la Chine, au Japon, à Bengale, à la Côte de Coromandel, à Surate & en Perse. Ceux qu'on appelle *de Noel*, c'est-à-dire, qui partent de Hollande aux mois de Décembre & de Janvier, arrivent entre Juillet & Septembre. Il se présente alors peu d'occasions pour d'autres voyages de quelqu'importance. Ceux *de Pâques*, qui font voile de Hollande dans les mois d'Avril & de Mai, arrivent au mois de Décembre; tems auquel ces voyages sont fort désavantageux, le long de la côte de Java, à Macassar, à Amboine, à Ternate & à Banda. C'est depuis la fin du même mois jusqu'à celui de Février, qu'il part aussi des Vaisseaux de Batavia pour la côte occidentale, interieure & exterieure de Sumatra, pour *Padang*, *Paros*, Poulosinka, Palimban, Jamby, Malaca, &c. (21).

Navigation de Batavia en Hollande.

Les Vaisseaux qui viennent de Batavia en Hollande, portent le nom de *Premier* & de *Second Envoi*. Ceux du premier, au nombre de six, ou huit, & quelquefois davantage, partent au mois de Décembre. Ceux du second, font voile un mois ou six semaines après, parce qu'ils doivent attendre

(21) Page 355.

DESCRIPT. DE BATAVIA

Route des Flottes Marchandes de la Compagnie Hollandoise.

les bâtimens qui reviennent du Japon, de la Chine, de Bengale & de la Côte de Coromandel (22). La premiere de ces deux Flottes attend la seconde au Cap de Bonne-Esperance, ou du-moins ne remet en mer qu'après l'avoir attendue jusqu'au tems marqué pour leur jonction. Elles levent ordinairement l'ancre ensemble; & portant le cap Nord-Ouest vers l'Isle de Sainte-Helene, d'où elles continuent leur route sur le même rhumb, ou un peu plus à l'Ouest, vers l'Isle de l'Ascension. Après avoir traversé la Ligne, elles s'avancent jusqu'au treize ou quatorzieme degré de latitude septentrionale, pour passer à côté des Isles de Sel. De-là le cours est presqu'entiérement Nord. Vers le quinze ou seizieme degré, on se trouve dans la *Merverte*, qui continue jusqu'au trente-quatrieme, d'où l'on suit le même cours pour passer au-dessus des bancs de Terre-neuve, entre le 42 & le cinquantieme degré. On tourne ensuite à l'Est pour s'avancer vers *Hitland*, dans l'esperance d'y rencontrer divers bâtimens qui croisent au-devant de la Flotte pour lui servir de convoi & lui fournir des rafraîchissemens. Avec ce se-

(22) Page 356.

cours, on fait voile de conserve vers *Doggers-zand*, où se fait la séparation des Vaisseaux destinés pour la Meuse & pour la Zélande (23).

(23) Page 358.



Il est tems d'interrompre les Voyages des Hollandois, pour introduire d'autres Nations sur la scene ; mais sans sortir des mêmes Mers, où l'abondance des Relations met en état de parcourir successivement toutes les contrées des Indes. Cependant après avoir laissé la Compagnie Hollandoise à la veille de s'établir, dans l'Isle de Ceylan, sur la ruine des Portugais, il paroît nécessaire de finir ce livre par le Voyage d'un Anglois, auquel on est redevable des plus parfaites lumieres qu'on ait jamais eûes sur l'interieur d'une Isle dont les Hollandois ne possedent que les bords. On en reviendra plus naturellement à la connoissance des parties qu'ils ont conquises, lorsqu'on y sera ramené par une juste distribution, qui doit faire trouver ici un rang convenable à tous les Voyageurs.



VOYAGE

DE ROBERT KNOX

aux Indes Orientales.

UNE Préface modeste & judicieuse (23), annonce le mérite de cette Relation & la confiance qu'on doit au caractere de l'Auteur. Deux témoignages, en forme d'approbation; l'un, de la Cour du comité de la Compagnie Angloise des Indes Orientales, & signé du Sécretaire; l'autre, de *Christophe Wren*, nom respecté en Angleterre, achevent d'établir l'idée qu'on est porté à se former d'un ouvrage qui a été composé dans l'Isle même de Ceylan, & par un Voyageur qui en sçavoit parfaitement la langue & les usages. Les Portugais & les Hollandois qui fréquentoient depuis longtems cette Isle, n'en avoient donné qu'une connoissance imparfaite, dans quelques Relations dont elle ne faisoit pas le principal objet. Robert Knox est non seulement le premier, mais le Introduction.

(23) Elle est de l'Editeur, qui se nomme *Richard Hooke*.

KNOX. seul qui ait publié un *voyage de Ceylan*. Son Editeur nous apprend qu'il étoit fils d'un Capitaine de Vaisseau, au service de la Compagnie des Indes, & qu'ayant obtenu le même degré après avoir passé près de vingt ans dans l'Isle qu'il décrit, il fit un voyage à *Tarquin*. » Outre la sincerité qui se fait » sentir dans son Ouvrage, j'ai re» marqué, ajoute l'Editeur, dans les » conversations que j'ai eues avec lui, » qu'il étoit supérieur aux préjugés, » & qu'il n'étoit poussé ni par l'affec» tion, ni par la haine (24).

1657. Journal de l'Auteur. En 1657, le 20 Janvier, l'*Anne-de-Londres*, Fregate au service de la Compagnie Angloise des Indes Orientales, partit des Dunes sous le commandement du Capitaine Robert Knox, pere de l'Auteur. Elle étoit fretée pour le Fort de Saint-George, sur la côte de Coromandel, & le jeune *Knox*, à peine âgé de dix neuf ans n'avoit pas redouté les fatigues d'un si long voyage. Après avoir trafiqué l'espace d'un an sur cette côte, un jour que le Capitaine chargeoit des marchandises

Accident qui le conduit dans l'Isle de Ceylan.

(24) L'Ouvrage est en deux parties, dans un seul volume *in*-12. Il a été traduit de l'Anglois. La premiere Edition est de 1691, à Amsterdam. Il fut réimprimé à Lyon la même année.

dans la rade de Masulipatan, pour retourner en Angleterre, il s'éleva une tempête si furieuse que plusieurs Vaisseaux firent naufrage à sa vûe, & que le sien ne put être sauvé qu'en coupant le grand mât par le pied. Cet accident, qui le mettoit hors d'état de continuer son voyage, lui fit prendre le parti de gagner *Cotiar*, baie commode dans l'Isle de Ceylan.

KNOX. 1657.

Quelque defiance qu'il eût des habitans lorsqu'il fut entré dans cette baie, vingt jours de Commerce, pendant lesquels ses gens eurent la liberté d'aller à terre & de retourner à bord dissiperent toutes ses craintes. On leur fournit de bonne grace, pour leur argent, tous les rafraîchissemens qui sont propres au pays. Mais le Roi de Ceylan, qui apprit leur arrivée dans cet intervalle, conçut d'eux quelque soupçon, parce qu'ils avoient négligé de l'en informer. Il envoya vers le rivage un Officier à la tête de quelques troupes, qui fit prier le Capitaine de descendre, & de venir recevoir des lettres du Roi, dont il lui fit dire qu'il étoit chargé pour lui. Les Anglois saluerent cet Officier de leur canon, & le jeune Knox fut envoyé avec un Marchand du Vaisseau, pour lui faire

Comment il y est reçu.

Les Anglois sont trompés par l'artifice des Insulaires

KNOX. 1657. les complimens du Capitaine. Il leur demanda qui ils étoient, & combien de tems ils vouloient s'arrêter dans la baie. Apprenant qu'ils étoient Anglois & qu'ils ne pensoient qu'à se radouber, il les assura que le Roi les verroit volontiers dans ses Etats, & qu'il avoit déja donné ordre qu'on leur accordât toutes sortes de secours ; mais qu'il l'avoit chargé d'une lettre pour le Capitaine, qui devoit lui être remise en mains propres. Cet Officier, qui portoit le titre de Dissauva, s'étoit arrêté, à douze mille du rivage pour attendre la réponse des Anglois. Knox lui répondit que le Capitaine ne pouvoit abandonner son bâtiment pour aller si loin, mais qu'il descendroit volontiers sur le bord de la mer pour recevoir la lettre du Roi. Le *Dissauva* parut satisfait de cette réponse. Il pria les deux Anglois de passer à terre le reste du jour & la nuit, avec promesse de se rendre le lendemain au rivage avec eux. Le soir il leur fit dire qu'on alloit porter de sa part un présent au Capitaine, & que s'ils desiroient de lui écrire on se chargeroit volontiers de leurs lettres. Ce procedé leur parut si suspect, qu'ayant écrit au Capitaine il lui conseillerent de ne pas quitter

ſon Vaiſſeau. Mais cette lettre ne lui fut pas rendue. KNOX, 1657.

Cependant le préſent, qui conſiſtoit en betail & en fruits fut envoyé à bord. Ceux qui le portoient dirent au Capitaine que ſes deux Envoyés venoient derriere avec le *Diſſauva*, qui le ſupplioit de l'attendre à terre, où il lui remettroit la lettre du Roi. Le Capitaine, qui étoit ſans defiance, traverſa une petite riviere dans ſa chaloupe & deſcendit ſur la rive. Mais à peine s'y fut-il aſſis ſous un arbre, qu'une troupe de ſoldats, qui s'étoient cachés aux environs, ſe ſaiſirent de lui & de toute ſa ſuite, avec d'autant plus de facilité, que ſept perſonnes dont il s'étoit fait accompagner étoient comme lui ſans armes. On ne leur fit aucun mal & rien ne leur fut ôté. Le Capitaine fut porté, dans un hamak, au même Bourg où ſon fils avoit paſſé la nuit, mais il n'obtint pas ſi-tôt la liberté de lui parler. Le jour ſuivant, neuf perſonnes de l'équipage, qui n'avoient aucun ſoupçon de l'infortune du Capitaine, deſcendirent à terre pour y couper quelques arbres. En y arrivant, ils furent arrêtés, & liés même étroitement, parce qu'ils avoient voulu faire quelque réſiſtance. Ils furent conduits

Le Capitaine & dix huit de ſes gens ſont arrêtés.

KNOX. 1657.

plus loin dans le pays, & délivrés de leurs liens lorsqu'on les crut en sûreté.

Ruses des Insulaires pour se saisir du Vaisseau.

Après s'être saisi de dix huit Anglois & des deux chaloupes, le Dissauva chercha les moyens de se rendre maître du Vaisseau. Il protesta au Capitaine qu'il n'étoit arrêté que pour donner le tems au Roi de préparer le présent qu'il destinoit à la Nation Angloise; & s'étant efforcé de les rassurer par ses caresses, il le pria de faire dire à celui qui commandoit sous lui, dans le Vaisseau, d'attendre encore quelques jours, parce qu'en mettant trop tôt à la voile, il s'exposeroit à rencontrer plusieurs Vaisseaux Hollandois. Le Capitaine feignit de se rendre à cette raison. Il fit partir deux de ses gens, accompagnés de quelques Indiens dans un petit canot. Les Indiens étant revenus sans les deux Anglois, ausquels il avoit donné ordre de demeurer à bord, il dit au Dissauva que les gens de son Vaisseau avoient refusé de lui obéir, parce qu'il étoit prisonnier. Cet adroit Insulaire lui proposa d'envoyer ses ordres par son fils, & de faire promettre à ce jeune homme de revenir aussi-tôt. Le jeune Knox fit cette promesse & l'exécuta. Mais son pere lui avoit ordonné de redoubler la garde sur le Vaisseau, de faire charger

le canon., & de recommander qu'on ne souffrît pendant la nuit l'apparence d'aucun batteau. L'Auteur, avant son retour, écrivit une lettre à son pere, signée de tout l'équipage, par laquelle on lui déclaroit qu'il ne devoit espe- rer aucune obéissance de ses gens tandis qu'il seroit prisonnier, & qu'ils étoient résolus de se deffendre jusqu'à la derniere extrêmité. Cette piece apportée par le jeune Knox, refroidit la chaleur du Dissauva. Il abandonna son dessein & laissa aux prisonniers la liberté d'écrire à leurs amis sur le Vaisseau, & d'en faire apporter ce qui leur étoit nécessaire. Ils demeurerent quelque tems dans cet état, nourris avec abondance, mais attendant vainement les ordres du Roi. Cependant comme la saison avançoit, l'interêt du Vaisseau obligea le Capitaine d'écrire enfin au Commandant qu'il pouvoit retourner à *Porto-Novo*, pour y prendre les ordres de l'Agent de leur Nation (25).

KNOX. 1658.

Le Vaisseau Anglois leve l'ancre & laisse les prisonniers dans l'Isle.

Après leur départ, les prisonniers demeurerent abandonnés à le discrétion d'un peuple barbare. Ils étoient seize, dont les noms meritent d'être conservés ; le Capitaine, son fils, les Sieurs *Loveland*, *Gregory*, *Beard*,

Noms des seize Anglois captifs.

(25) *Ibid.* p. 151.

KNOX. 1658. *Gold*, *Rutland*, *Mullins*, *Gutch*, *Berry*, *Knight*, *Winn*, *Hobbard*, *Emery*, *Warnham* & *Smith*. L'Auteur attribue leur difgrace à la négligence qu'ils avoient eue de ne pas envoyer quelques préfens au Roi. Ce Prince ayant rappellé le Diffauva & fes troupes, fans expliquer fes intentions à l'égard des feize Anglois, ils furent menés plus loin dans le pays. On ne ceffa pas de les bien traiter. Ils trouverent même une forte de politeffe dans les habitans, qui ayant été autrefois fous la domination des Portugais, ont appris d'eux les ufages de l'Europe, & prennent plaifir à les obferver avec les Etrangers. D'ailleurs le Capitaine avoit fes gens au-tour de lui; & le plaifir de vivre enfemble étoit pour eux une douce confolation. Mais cet avantage dura peu. L'ordre vint de les difperfer. L'Auteur eut, dans cette affliction, le bonheur de n'être pas feparé de fon pere (26).

Ils font difperfés. Ils furent conduits d'abord par de grands bois, dont les chemins étoient fort larges, fans y rencontrer néanmoins un feul habitant; & pendant cinq ou fix jours de marche ils pafferent les nuits fur la terre, avec des bran-

(26) *Ibid.* p. 155.

KNOX. 1658.

ches d'arbres pour chevet. La nourriture ne leur manquoit pas. C'étoit du riz, du poiſſon ſec, & de la viande fumée. Quelques fois leurs gardes tuoient des daims, & tiroient des arbres du miel excellent dont ils leur faiſoient part. Ils trouvoient de l'eau en abondance, dans les étangs & les petites rivieres dont ces bois ſont remplis. Lorſqu'ils furent arrivés dans des lieux moins deſerts, on leur fournit des vivres preparés à la maniere du pays, avec des legumes & diverſes ſortes de fruits. Ils étoient traités aux depens de la Province. La curioſité amenoit tous les habitans pour les voir. Enfin près de la Ville de *Candi*, où le Roi tient ſa Cour, Loveland & Gregory furent logés avec le Capitaine & ſon fils, & les autres furent envoyés dans une Ville plus éloignée. L'ordre du Roi portoit toujours qu'ils fuſſent bien traités; mais on craignoit qu'étant tous enſemble, ils ne fuſſent à charge aux habitans de leur (27) demeure.

Situation du Capitaine & de ſon fils.

Le Capitaine & l'Auteur paſſerent près de deux ans dans cette ſituation. Ils furent ſeparés de Loveland & de

(27) Pages 156 & ſuivantes.

Knox. 1660.

Gregory le 16 de Septembre 1660 ; pour être conduits dans une Ville qui se nomme *Bonder-Consowat*, à trente mille de Bandi vers le Nord. La situation en est agréable & commode, mais l'air extrêmement chaud, & les maisons fort sombres & fort sales. Le Capitaine eut la liberté d'en choisir une, qui n'étoit composée que d'un toit soutenu par des piliers, sans aucune muraille. On y mit pour le pere une espece de chalit, avec un matelas dessus; ce qui passe pour une marque d'honneur dans la Nation. L'Auteur n'eut qu'un simple matelas, étendu sur la terre. Les vivres leur furent toujours fournis avec la même abondance.

Maladie contagieuse qui augmente leur misere.

Pendant la premiere année de leur sejour dans cette Ville, il s'y répandit une fievre contagieuse, qui enleva un grand nombre d'habitans. Cette maladie devint si générale, que dans l'embarras où chacun étoit pour soi-même, il ne se trouva plus personne qui prît soin d'apporter leur nourriture aux deux Etrangers. Ils furent obligés de faire cuire leur riz, & de préparer leurs autres alimens de leurs propres mains. Leur unique consolation étoit d'avoir quelques livres de piété, dont ils faisoient une lecture commune le matin

& le soir. Lorsque la chaleur étoit passée, ils alloient respirer l'air aux environs de la Ville, où ils avoient la liberté de se promener (28). KNOX. 1660.

Ce seroit derober son principal agrément à ce récit, que de le dépouiller ici de ses circonstances pour le reduire en extrait. Je n'en retrancherai pas même les reflexions de l'Auteur, qui le rendent fort interessant par leur simplicité.

Circonstances touchantes de la mort du Capitaine.

Après avoir vecu quelque tems dans cet état (29), nous tombames malades, mon pere & moi, de la fievre qui regnoit par toute la Province. Sa vûe me faisoit verser une infinité de larmes, sur-tout du chagrin de me trouver si mal que je ne le pouvois assister; & de son côté il étoit si affligé qu'il me disoit souvent : » Qu'ai-je » fait de t'avoir obligé de me venir » trouver à terre ? Ton obéissance t'a » plongé dans cette servitude. Je suis » vieux, & vraisemblablement ma vie » ne sera pas longue. Mais peut-être » verras-tu aussi la fin de tes malheu» reux jours. Dieu veuille te les faire » passer sous sa protection, & repandre » ses benedictions sur toi.

(28) Pages 161 & 162. (29) Pages 162 & suiv.

KNOX. 1660.

La fievre ne lui dura pas long tems; mais il s'abandonna tellement à sa tristesse, qu'à la fin il fut tout-à-fait accablé. » J'ai couru, me disoit-il dans » l'amertume de son cœur, & Dieu » m'a délivré d'une multitude de perils. » Je n'étois jamais tombé entre les » mains de mes ennemis. Faut-il que » sur mes derniers jours, je me voie » Esclave des Infideles, & que je meure éloigné de ma Patrie, où j'avois » résolu de me retirer après ce voyage, » pour y passer le reste de ma vie » en repos ? « Pendant un peu plus de trois mois qu'il vecut encore, il ne quitta pas son lit. Il n'avoit sous lui qu'une natte & un petit matelas; & sa couverture étoit un tapis, sur lequel il étoit assis dans la chaloupe lorsqu'il avoit été pris. Pour moi, j'étois sans autre couverture que mes habits. Lorsque le frisson de la fievre me prenoit, j'allumois promptement du feu. Le bois ne nous étoit pas refusé; mais il falloit prendre la peine de l'apporter malgré ma foiblesse. Un jeune Negre que mon pere avoit amené de *Porto-Novo*, & qu'on nous avoit laissé pour le servir, nous voyant Esclave comme lui, refusoit le plus souvent de nous obéir. Ma fievre devint reguliere & me prenoit

noit une fois en trois jours. Elle ne m'abandonna pas pendant seize mois. Lorsque les reflexions de mon pere tomboient sur notre infortune, il se laissoit aller à des regrets capables de toucher les cœurs les plus barbares. Je me souviens qu'une fois il passa neuf jours sans prendre d'autre nourriture que de l'eau froide, soupirant sans cesse, & refusant tout ce que je lui présentois à manger.

KNOX. 1660.

Il traîna sa vie dans cette langueur jusqu'au 9 de Février 1661. La veille de sa mort, il me fit asseoir près de son lit, quoique je fusse dans l'accès de ma fievre. Il me dit » qu'il se sentoit » proche de sa derniere heure ; qu'il » étoit sûr qu'avant la fin de la nuit Dieu » briseroit ses fers, & qu'il ne pouvoit » m'exprimer la joie qu'il ressentoit de » quitter cette vie mortelle. Il ajouta » qu'il me parloit pour la derniere » fois, & qu'il me conjuroit d'avoir » soin de mon frere & de ma sœur si » je retournois en Angleterre, où je » trouverois qu'il avoit disposé de ses » biens à ma satisfaction par son tes» tament «. A la fin de ce discours, il me donna sa benediction. Ensuite il me dit que n'ayant point de drap mortuaire pour l'ensevelir, il falloit que je

KNOX. 1660. couvrisse sa tête de sa chemise & le reste de son corps de ses habits ; après quoi je l'envelopperois de la natte sur laquelle il étoit couché. Ce fut sur les neuf heures du soir, qu'il me fit ce triste adieu. Il expira dans le cours de la nuit, entre deux & trois heures du matin.

J'étois également accablé de ma foiblesse & de ma douleur. Cependant je rappellai un reste de force pour lui fermer les yeux, & pour l'ensevelir comme il me l'avoit prescrit. Notre Negre, que j'envoyai demander de l'assistance à la Ville pour l'enterrer, revint avec une de ces longues cordes qui servent à lier le betail, & me dit qu'on ne pouvoit me donner d'autres secours, si je ne payois ceux dont j'employerois les services. Cette barbarie me toucha sensiblement. Je n'avois aucun instrument pour creuser, & la secheresse rendoit la terre extrêmement dure. Enfin deux ou trois Chingulais, à qui je fis un petit présent, m'aiderent à ouvrir une fosse, & nous y enfermâmes mon malheureux pere. Ce fut dans un bois, où nous nous promenions souvent, au Nord d'un champ de riz, sur le chemin de *Handapoul*, Bourg dépendant de *Bonder-Consovat*, dans la Province

de *Hotcourly*. Ainsi je demeurai seul, malade & captif, sans autre consolation sur la terre, que de pouvoir jetter les yeux vers le Ciel & le prier pour ma délivrance. La Cour, bien-tôt informée de la mort de mon Pere, m'envoya deux Exprès, pour sçavoir de de moi s'il ne m'avoit rien laissé. Il m'avoit donné, en mourant, une bague d'or, une pagode, & quelques autres pieces d'argent, que je m'attendois de me voir ôter, avec quelques vieux habits. Mais on se contenta de prendre l'état de ce que je possedois; & le Roi fit ordonner aux habitans de me traiter avec plus de soin. La fievre me quitta par dégrés, après m'avoir tourmenté pendant seize mois; & le Ciel, que j'implorois ardemment, m'envoya une consolation qui me donna de meilleures esperances de l'avenir. Un jour que je m'amusois à la pêche dans un petit étang, je vis passer un vieillard, qui s'informa de mon Negre, si je sçavois lire. Cette question m'ayant fait tourner la tête, il me demanda si je voulois acheter un livre que les Portugais avoient laissé à *Colombo*, lorsqu'ils en avoient été chassés. La seule curiosité me fit souhaiter de le voir. Elle se changea dans un

KNOX. 1660.

Consolation que le Ciel envoie à l'Auteur.

Knox. 1660.

vif empressement lorsque je l'eus reconnu pour une Bible. Il ne me restoit qu'une pagode, que j'aurois donnée volontiers ; mais j'en fus quitte pour un bonnet qui m'étois resté, & j'achetai à ce prix une source de consolation dans tous mes malheurs.

Etat de ses compagnons.

Revenons à notre methode, pour épargner au lecteur des détails moins interessans. Les Compagnons de Knox avoient été conduits dans la Province de *Hottera-Courly*, à l'Occident de la Ville de Candi. Ils avoient été logés separement, à quatre ou cinq mille l'un de l'autre. Leurs Gardes les faisoient dîner & souper dans des lieux differens, pour n'incommoder personne ; & coucher ordinairement dans la maison où ils avoient pris le repas du soir. Leur lit étoit une méchante natte, qu'on leur faisoit porter avec eux. Ils avoient ignoré long-tems qu'il y eût si peu de distance entre les lieux qu'ils habitoient. Quelques Insulaires, par un sentiment de compassion, leur procurerent l'occasion de se rejoindre. Mais cette faveur dura peu, parce que n'étant qu'à deux journées de Colombo, qui est un Port de mer, on craignoit qu'ils ne prissent ensemble des mesures pour leur fuite. Cependant comme on ap-

privoise insensiblement les bêtes sauvages, le tems leur fit trouver divers moyens d'adoucir leurs Gardes. Ils apprirent quels étoient les privileges de ceux qui sont regardés comme domestiques du Roi. On étoit obligé de leur fournir seulement des vivres, & non des habits, qui commençoient neanmoins à leur manquer. Dans cette nécessité ils eurent également recours à l'épargne & à l'industrie (30). Ayant remarqué que ce n'étoit pas un petit embarras pour le peuple de cuire & d'apprêter leur riz, ils proposerent de se charger eux-mêmes de ce soin, à condition qu'au lieu d'une mesure pour chacun, on leur en fourniroit deux; & pour donner une couleur de justice à cette demande, ils ajouterent que cette quantité de riz étoit necessaire à leur subsistance. Avec ce surcroît, qu'ils vendoient secretement, un peu au-dessous du prix reglé, ils se procurerent assez d'argent pour s'acheter des habits. Ensuite ils apprirent tous à faire des bonnets à l'aiguille, qu'ils vendoient neuf sols, quoiqu'il n'y entrât que la valeur de trois sols de fil. Ce Commerce auroit achevé de les mettre dans l'abondance, si leur avidité ne

KNOX. 1660.

Comment ils rendirent leur situation fort aisée.

(30) *Ibid.* p. 276.

Knox. 1660. leur en eût fait perdre le fruit. Ils firent une si grande quantité de ces bonnets, que ne trouvant plus à les vendre au même prix, ils firent une perte considerable sur leur marchandise. D'un autre côté le changement de leur situation les rendit insolens, jusqu'à vouloir maîtriser le peuple; ce qui refroidit beaucoup l'inclination que ces Insulaires avoient marquée à les secourir (31).

Misere de Knox.

On lui en fait une loi d'honneur.

Knox commençoit aussi à manquer d'habits, & la nécessité le força de recourir au travail, à l'exemple de ses Compagnons. Mais lorsqu'il voulut commencer à faire des bonnets, quelques Seigneurs du pays lui represénterent qu'il y avoit beaucoup de difference entre lui & les autres Anglois; qu'il étoit fils de Capitaine, & que cette qualité ne lui permettoit pas de s'avilir par des occupations indignes de lui; que le Roi n'avoit paru le négliger que pour mettre son caractere à l'épreuve, mais qu'il lui feroit bientôt l'honneur de l'appeller à la Cour, & de lui donner quelque emploi d'importance; enfin que pour sa réputation il devoit souffrir qu'on lui apportât ses

(31) Pages 173 & suivantes.

KNOX. 1660.

alimens tout préparés, & sur-tout abandonner le dessein de faire des (32) bonnets. Ces conseils auroient fait assez d'impression sur lui, s'ils eussent eté accompagnés de quelque secours. Mais, dans l'excès de ses besoins, il répondit que la distinction dont on le flattoit, devoit donc lui attirer un traitement plus favorable, & que n'en ressentant pas moins les nécessités de la nature, il insistoit à demander une double mesure de riz, avec la liberté de s'occuper du travail comme les Compagnons de sa misere. Cependant, pour mettre son honneur à couvert, il ajouta que son dessein étoit d'employer son Negre à faire des bonnets. Cette explication lui fit obtenir, non seulement deux mesures de riz pour lui-même, & une pour le Negre qui continuoit de le servir, mais encore des citrons, du poivre, du sel, des œufs & de la volaille. Après avoir pourvû à sa subsistance, il résolut de se procurer une maison dont il pût jouir librement. Il avoit remarqué, dans son voisinage, un jardin qui appartenoit au Roi, dans lequel il y avoit quantité de beaux cocotiers. Quelques Chingulais, dont il avoit gagné l'amitié, lui

Parti qu'il prend de travailler.

Il se bâtit une maison & court risque de la vie.

(32) Page 182.

KNOX. 1660. prêterent leur assistance pour s'y bâtir un logement commode. Malheureusement, ces officieux amis furent appellés par quelques affaires qui ne leur permirent pas de continuer leurs services. Il ne laissa pas d'achever son entreprise, avec le seul secours de son Negre; mais quoiqu'il commençât fort bien à parler la langue du pays, il n'en pouvoit connoître tous les usages. Une loi capitale (33) de l'Isle de Ceylan deffend de blanchir tout autre édifice que les Temples & le Palais du Roi. Knox ayant trouvé le moyen de faire de la chaux, blanchit imprudemment le sien, à la maniere de l'Europe. Cette témerité lui auroit couté la tête, si le Roi n'eût fait grace à sa qualité d'Etranger. Une faveur si extraordinaire fit juger aux habitans qu'il étoit destiné à d'autres distinctions. On lui laissa la liberté d'élever des porcs & de la volaille, qui multiplierent si heureusement, qu'il s'en vit bientôt un grand nombre. Des noix de cocos, qui tomboient dans son jardin, il faisoit de l'huile, non seulement pour ses lampes, mais encore pour le service de sa cuisine. Cette huile, dans sa fraîcheur, ne cede gueres au beurre d'Angleterre. Il

(33) Page 185.

apprit aussi à faire des bonnets à l'aiguille, qu'il vendit comme ses compagnons. Dans cette tranquillité ils ne laissoient pas de penser à rompre leurs chaînes, & leur esperance étoit qu'après avoir un peu mieux connu le pays, ils trouveroient le moyen de s'échapper. Quelques Européens avoit formé vainement cette entreprise avant eux: Les Insulaires se defient de tous les Blancs qu'ils rencontrent. Ils les examinent ; & s'ils ne sont pas satisfaits de leurs réponses, ils les arrêtent comme des fugitifs. Cependant il n'est pas impossible de tromper leur vigilance & de gagner quelque Port. Mais il faut être assez heureux pour y trouver un Vaisseau de l'Europe, sans quoi l'on seroit exposé à mourir de faim dans les bois (34).

KNOX. 1660.

Knox trouva, dans l'Isle, d'autres captifs de sa Nation qui avoient été pris en 1658. Ils étoient treize, qui se nommoient *Vassal*, *Mergiason*, *Mareh*, *Kirby*, *Jelf*, *Cardiner*, *Dag*, *Stapleton*, *Man*, *Smart*, *Hobstain*, *Gony & Bingham*. Leur Vaisseau, commandé par le Capitaine *Johnson*, avoit fait naufrage aux Maldives ; mais s'étant sauvés dans les chaloupes, ils

Autres captifs Anglois que Knox trouve dans l'Isle.

(34) Page 189.

KNOX. 1660.

avoient relâché dans l'Isle de Ceylan, où le Roi les avoit retenus. On leur avoit ôté tout ce qu'ils possedoient, à la reserve de leurs habits. Cependant ils étoient fort bien traités dans la Ville de Candi. Le riz, la volaille & les nattes leur étoient fournis en abondance. Il ne leur manquoit que de la grosse viande, & de l'argent pour en acheter. L'Auteur rapporte qu'il leur prit un envie de tuer une vache, pour faire quelques bons repas, mais qu'incertains s'il leur étoit permis de prendre le bien d'autrui, ils proposerent leurs doutes à un Missionnaire (35) Portugais, qui avoit eu la permission de s'établir à Candi. Il leur répondit qu'ils ne devoient pas faire difficulté de manger le bien de ceux qui possedoient injustement leurs corps; & pour les encourager, après qu'ils eurent tué la vache, il en mangea le premier. Entre ces anciens captifs Anglois, le Roi sembloit avoir pris en affection *Man* & *Smart*, qui étoient deux jeunes hommes fort bien faits. Cependant ayant appris que *Smart* étoit allé secretement chez un Ambassadeur de Hollande, arrivé depuis peu à la Cour, il le relegua dans les montagnes, où ce malheureux

Décision d'un cas de conscience par un Missionnaire Portugais.

Sort funeste de deux jeunes Anglois.

(35) Page 193.

Anglois perdit la vie par un accident tragique, après avoir épousé une femme de l'Isle, dont il eut un fils. Le sort de *Man* fut encore plus triste. Il y avoit au Port de Colombo un habile ouvrier Portugais que le Roi souhaitoit d'engager à son service. *Man* fut employé pour lui faire cette proposition ; mais n'ayant pû la lui faire gouter, il prit le parti de cacher la lettre qui contenoit son refus, dans la seule crainte d'offenser le Roi par un explication trop sincere. Mais l'Interprete ayant eu l'indiscretion d'apprendre au Roi ce qui s'étoit passé, cet imperieux Monarque fit mettre en pieces par les éléphans, & Man qui n'avoit pas répondu à sa confiance, & le Portugais qui n'avoit pas fait cas de ses offres, & l'Interprete qui ne lui avoit pas donné plutôt cet avis (36).

KNOX. 1660.

Il n'arriva point d'autre changement dans la situation des Captifs jusqu'à l'année 1664, que le Roi reçut une lettre en leur faveur, du Chevalier *Winter*, Gouverneur du Fort de Saint-Georges. L'Ambassadeur Hollandois qui étoit à Candi, avoit été chargé aussi, par le Gouverneur de Colombo, de traiter de leur rançon. Le Roi prê-

1664. Le Roi accorde la liberté aux captifs & change de résolution.

(36) Page 194.

KNOX. 1665. ta l'oreille à leurs propositions, & donna ordre que tous les Captifs fussent rassemblés à Candi. Ils se trouverent au nombre de vingt neuf. On leur déclara qu'ils étoient libres. Mais on leur fit entendre que si quelques-uns d'entr'eux souhaitoient de demeurer au service du Roi, il leur donneroit des Villages, des Esclaves & des Emplois considerables à la Cour(37). Ce Prince, rempli comme tous les Rois de l'opinion de sa grandeur, s'étoit imaginé que la plupart des Anglois ne balanceroient pas sur ce choix. Mais lorsqu'il eut appris que ses offres étoient rejettées, il retracta ses promesses, & sa bonne volonté parut se changer en indignation. On avertit les Captifs de se trouver tous les jours à sa porte, pour recevoir ses ordres. Ils obéirent pendant quelques jours, sans qu'on leur ordonnât rien de sa part. Leur embarras étoit à penetrer si ce délai, qui sembloit marquer de l'incertitude, venoit d'un reste de bonté pour eux, ou de la crainte d'offenser les Hollandois de Colombo; lorsqu'il arriva un évenement qui renversa toutes leurs esperances. Le Palais du Roi fut attaqué pendant la nuit par un gros parti de Rebelles. Cette

Revolte de ses sujets.

(37) Page 206.

revolte ne dura que cinq jours ; mais, dans les allarmes continuelles de la Cour, le Roi donna ordre que les Captifs fussent renvoyés à leurs anciennes demeures, & ne voulut plus entendre parler de leur liberté. Ils furent dispersés dans differentes Provinces. Knox se vit relegué dans celle de *Handapandoune*, à l'Occident de Candi (38).

KNOX. 1665.

Nouvelle dispersion des captifs.

Ce pays lui parut d'autant plus agréable qu'il est assez près de la mer. Il se flatta que le tems pourroit faciliter sa liberté. Cependant, pour dissiper les soupçons d'un peuple qui l'observoit nuit & jour, il bâtit avec l'assistance de ses voisins une maison sur le bord d'une riviere. Il l'environna d'un fossé, au-tour duquel il planta une bonne haie. Ensuite il se remit à faire des bonnets, qu'il vendoit avantageusement aux environs de sa demeure. Ce petit commerce le mit dans l'abondance. Ses voisins, accoutumés à vivre familierement avec lui, le presserent de se marier. Il feignit de goûter leurs conseils, dans la crainte de faire renaître leurs soupçons, mais n'ayant, dit-il, que de l'horreur pour cette union avec des Idolâtres, il leur fit considerer qu'il n'é-

Situation douce de l'Auteur.

(38) Pages 207 & suivantes.

Knox. 1665. toit pas encore assez bien établi pour fournir à l'entretien d'une femme, & qu'il vouloit d'ailleurs en choisir une qu'il pût aimer. Il passa deux années entieres dans cette Province, sans trouver l'occasion de s'échapper. L'exemple de plusieurs Etrangers qui avoient été arrêtés dans leur fuite & livrés au supplice, étoit une leçon qu'on lui repetoit souvent & qu'il avoit sans cesse devant les yeux. En 1666 les Hollandois bâtirent un Fort, nommé *Arrandery*, dont il n'étoit separé que par une chaîne de montagnes. Il tenta plusieurs fois de s'y retirer, mais les passages étoient soigneusement gardés. Le Roi, mécontent de l'entreprise des Hollandois, envoya des troupes pour les chasser de ce poste, & s'en rendit maître par la négligence de la garnison, qui fut enlevée elle-même & menée prisonniere à Candi (39). Knox étoit avec trois Anglois dans cette Province. La crainte qu'ils ne profitassent du trouble de la guerre pour se sauver, les fit conduire dans une Ville éloignée, qui se nomme *Laggendeny*. Elle est située sur le haut d'une montagne. Knox y fut logé avec Loveland, parce que de tous

1666. Fort Hollandois d'Arrandery.

Il est pris par le Roi de Ceylan.

Knox est transferé à Laggendeny.

(39) Page 219 & suivantes.

les Captifs Anglois ils étoient les seuls qui fussent sans femmes. Tous les autres, desesperant de revoir jamais leur Patrie, avoient pris le parti de se marier.

KNOX. 1666.

A leur arrivée dans cette Ville, ils furent extrêmement affligés de n'y trouver que des apparences de misere. C'est-là que le Roi fait souvent conduire les criminels qu'il destine à la mort. Knox ne douta pas qu'y étant relegué par un ordre exprès de la Cour, sa vie ne fût serieusement menacée. Cependant cette frayeur ne dura qu'un jour. Le Roi prevoyant qu'il ne manqueroit pas de s'abandonner au chagrin, après avoir été tiré d'une Province agréable pour être confié dans des tristes montagnes, envoya le lendemain aux habitans un des Seigneurs de sa Cour, avec ordre de leur déclarer (40) » que les Anglois n'étoient ni criminels, ni privés des bonnes graces de Sa Majesté; » qu'elle vouloit au contraire qu'ils » fussent traités comme des personnes » qu'elle estimoit & qu'elle avoit dessein d'employer dans de grandes affaires; qu'elle ne les consideroit pas » comme des prisonniers, mais comme des Etrangers honorés de sa pro-

Ordre étrange du Roi aux habitans de cette Ville.

(40) Pages 222 & 223.

KNOX. 1666.

» tection ; que si les provisions de la
» Ville n'étoient pas suffisantes, elle or-
» donnoit que les habitans vendissent
» leurs bestiaux, leurs biens, & jus-
» qu'à leurs femmes, pour nourrir
» leurs Hôtes, & qu'ils leur cedassent
» leurs propres maisons «. Knox apprit dans la suite, qu'en releguant les Anglois dans ce lieu, le Roi n'avoit pas eu dessein de les chagriner, mais de se servir d'eux pour ruiner les habitans, qui s'étoient signalés dans la derniere revolte. Il ne dissimule pas que pendant trois ans qu'ils passerent dans cette Ville, ils exercerent avec rigueur le pouvoir qui leur étoit accordé. Ce ne fut pas sans peine qu'il se procura la liberté de retourner dans la Province de *Handupondoune*, où du profit qu'il tira de son commerce, il acheta une terre (41) dans celle d'*Oudaneur*, près de la Ville d'*Elledat*, à dix mille de Candi. Elle ne lui couta que vingt cinq larées, qui sont à la verité une somme considerable dans l'Isle de Ceylan, quoiqu'ils ne reviennent qu'à la valeur de cinq piastres. Aussi-tôt qu'il eut acquis la propriété de ce fond, il y bâtit une maison, avec le secours de quelques Anglois qui n'étoient pas mariés.

Knox achete une terre.

(41) Page 229.

Knox. 1666. Question sur le mariage avec des femmes idolâtres.

Dans les entretiens qu'ils avoient ensemble, ils mirent en question s'il étoit permis d'épouser des femmes Idolâtres, & si la Religion n'en étoit pas moins blessée, que d'une sale debauche, dont les plus sages d'entr'eux avoient peine à se garantir. La plupart se déclarerent pour le parti du mariage, fondés sur diverses exemples de l'ancien Testament. Ils s'imposerent même la loi de n'epouser qu'une seule femme, malgré la liberté du pays, & d'exiger d'elle qu'elle embrassât le Christianisme. Knox conservant toujours l'esperance de recouvrer sa liberté, persista dans la résolution de garder le celibat. Il ne vouloit se former aucun lien qui fût capable de l'arrêter, ni mettre d'obstacle à un mariage avantageux qu'il pouvoit faire quelque jour en Angleterre. Vers le même tems, un de ses Compagnons, nommé *Richard-Wernham*, fut élevé à la dignité de Grand-maître de l'artillerie (42) & de Capitaine de neuf cens soixante dix hommes. Le Roi lui donna, pour soutenir ce titre, le Gouvernement de plusieurs Villes, & lui fit present d'une belle épée d'argent & d'une hallebarde; faveurs sans exemple pour de miserables Etrangers. En-

Un des captifs est élevé à de grands Emplois.

(42) Page 238.

Knox. 1666.

suite, comme s'il n'eût fermé la main si long-tems que pour l'ouvrir tout-d'un-coup par une profusion de bienfaits, il offrit des recompenses considerables à ceux qui voudroient accepter de l'emploi dans son armée pour attaquer le Fort de *Bibligom* (43), qu'il avoit resolu d'enlever aux Hollandois. Quelques-uns accepterent cette offre & lui trouverent de la fidelité dans ses promesses, quoique la guerre se fût terminée par la reddition volontaire de Bigligom.

Knox est appellé à la Cour

Knox demeuroit borné au revenu de son travail & de sa terre, avec un seul de ses Compagnons, qui se nommoit *Rutland*, & qui s'étoit déterminé, comme lui, à vivre dans le célibat. Ils avoient embrassé diverses sortes de commerce, qui leur rapportoient un profit considerable. Il ne leur manquoit que la liberté pour être heureux; lorsqu'un jour Knox reçut, d'un des premiers Seigneurs de la Cour, cet ordre écrit de sa main : » Après avoir » reçu cette Lettre, ne manquez pas » de venir incessamment à la Cour, » afin d'y rendre vos respects à Sa Ma» jesté «. Le même messager portoit un autre ordre à tous les Officiers du pays,

(43) Page 239.

qui les obligeoit de lui prêter main-forte, si Knox refusoit de le suivre. Un Chingulai de ses amis lui avoit causé innocemment ce chagrin, en faisant à la Cour un portrait avantageux de ses bonnes qualités. Il ne put se deffendre de faire le voyage de Candi. Mais s'étant rendu chez le Seigneur qui l'avoit fait appeller, il le surprit beaucoup, lorsqu'au lieu de rendre grace à ses soins, il lui déclara » Que la Nation » Angloise n'avoit jamais fait de tort » au Roi, & que lui qui étoit fils d'un » Capitaine de Vaisseau au service de » l'Angleterre, on ne pouvoit l'accuser d'être entré en ennemi dans l'Isle, » ni pour y demander des faveurs; qu'il » n'y étoit venu que pour negocier, » & que sous de vains prétextes on » l'avoit retenu contre le droit des gens; » que depuis ce tems-là, il avoit traîné » sa vie dans la misere, forcé à de vils » travaux pour se procurer l'habillement & la nourriture; que dans l'état où ses fatigues l'avoient réduit, » il n'étoit pas capable de servir le Roi, » & qu'il n'avoit que la mort à desirer » si on lui refusoit la liberté.

KNOX. 1666.

Sa fermeté à refuser les faveurs du Roi.

Ce Seigneur, après l'avoir écouté paisiblement, lui demanda s'il sçavoit lire & écrire en Anglois. Il répondit,

KNOX. 1666.

» qu'il étoit venu si jeune dans les In-
» des & qu'il y avoit essuyé tant d'in-
» fortunes, qu'à peine sçavoit-il par-
» ler la langue de son pays ; que le Roi
» trouveroit, entre les autres Anglois,
» des personnes plus propres que lui
» aux dignités dont il vouloit l'hono-
» rer ; & que la plus grande faveur que
» Sa Majesté pût lui accorder, après la
» liberté, étoit de lui laisser finir ses
» jours dans son petit Etablissement «.
Le Seigneur Chingulai prit alors un air chagrin, & traitant toutes ses raisons de ridicules, il lui dit de les aller conter à l'*Adigar* (44). Heureusement ce premier Ministre se trouvoit dans un embarras d'affaire, qui ne lui permirent pas de l'écouter. Quelques jours se passerent, pendant lesquels Knox observa de ne pas quitter la Ville, pour ne pas s'exposer au reproche d'avoir manqué de soumission ; mais loin de solliciter la fortune, il rejetta les instances de ses amis, sur-tout celles de Richard Varnham, qui le pressoit à toute heure de suivre son exemple. Enfin, demeurant inebranlable dans sa resolution, il retourna dans sa terre ; lorsque le silence du Ministre lui fit juger qu'on ne s'offenseroit pas de

(44) Page 250.

son départ. Un ordre exprès du Roi le rappella bien-tôt à Candi (45). Il s'y rendit encore, mais pour y jouer le même rôle; & le Roi, dégouté apparemment par son obstination, lui laissa la liberté de se retirer. Rendu à lui-même, & à Rutland son cher associé, il prit à son service un jeune garçon, fils d'un des autres Captifs, pour tenir la place de son Negre, à qui il avoit accordé la permission de se marier. Il compte ici que sa captivité avoit déja duré seize ans (46).

KNOX. 1666.

Quoique sa situation fût assez douce, le desir de revoir sa Patrie ne l'abandonnoit pas. Toutes les conversations qu'il avoit avec Rutland se bornoient à former des projets de liberté. Enfin cette passion se fortifia tellement dans leur cœur, au commencement de l'année 1673, qu'ils prirent absolument la résolution d'exposer leur vie pour la satisfaire. Comme ils sçavoient parfaitement la langue de l'Isle, & qu'ils avoient obtenu, par dégrés, la liberté d'aller vendre leurs marchandises dans differentes Provinces, ils s'informerent exactement des chemins, des postes gardés qu'ils avoient à passer, de la

Projets de Knox & de Rutland pour leur liberté

1673.

(45) Page 252. (46) Page 254.

KNOX. 1675.

distance des villes, & des lieux plus ou moins fréquentés. L'habitude qu'on avoit de les voir errans, fit attribuer leur curiosité à de simples vûes de commerce. Ils conclurent de ces informations, que la voie la plus sûre pour leur fuite étoit la partie septentrionale du Royaume, parce qu'elle étoit la moins habitée.

Ils partent dans l'espérance de s'échapper.

Après s'être fournis de toutes les denrées qui convenoient à leur route, ils invoquerent la protection du Ciel pour entrer dans la partie qu'ils connoissoient le moins. Tous les chemins y sont extrêmement difficiles & embarrassés (47). Ils consistent dans une multitude de petits sentiers, qui conduisent d'une Ville ou d'un Village à l'autre, les uns dans les champs & les autres dans les bois. D'ailleurs le pays est si couvert de haies & de buissons, qu'à peine y voit-on trente pas devant soi. Les sentiers même y changent assez souvent, parce qu'on en ferme un grand nombre lorsque les grains commencent à croître, & qu'on ne les ouvre qu'après la recolte. Malgré tous ces obstacles, les deux Anglois continuerent de marcher vers le Nord & penetrerent jusques dans la Province de *Neure-ca-*

(47) *Ibid.* & suiv.

lave, à trois journées du lieu d'où ils étoient partis. Mais il leur fut impossible d'aller plus loin, parce qu'ayant vendu toutes leurs marchandises, on auroit commencé à les soupçonner de quelque mauvais dessein. Ils furent obligés de revenir ainsi sur leurs traces (48). KNOX. 1673.

Inutilité de plusieurs autres entreprises.

Depuis cette premiere entreprise, ils tenterent sept ou huit fois le même voyage, avec aussi peu de succès. Ils allerent une fois jusqu'à *Hourly*, qui est à l'extrêmité du Royaume. Mais cette partie septentrionale étant fort seche & manquant de fontaines, ils furent forcés de boire de l'eau de pluie si bourbeuse qu'en beuvant, le limon s'attachoit à leur barbe. Elle étoit d'ailleurs si puante qu'elle leur causa une fievre violente à chaque voyage. Cependant ils tiroient quelque fruit de leurs peines, parce qu'ils apprenoient toujours quelque chose d'utile à leur dessein, & qu'ils decouvroient du moins les routes. Plusieurs années se passerent encore, pendant lesquelles ils furent arrêtés, tantôt par la secheresse, tantôt par les grandes pluies, & par d'autres obstacles. Mais enfin, ils prirent une résolution si ferme, le 22 de

(48) Page 258.

Knox. 1679.

Septembre 1679 (49), qu'en partant de leur maison ils ne se proposerent que la mort ou la liberté. Knox y laissa un vieux Chingulai, à qui il donna quelqu'argent, comme s'il n'eût été question que de lui confier le soin de de son bien & de ses bestiaux.

Evasion de Knox & de Rutland, un de ses Compagnons.

Le tems de la nuit étant le plus sûr pour leur marche (50), ils partirent au commencement de la Lune, dont la lumiere leur fut long-tems favorable. Ils prirent d'abord par la montagne de *Bocaul*, qui étoit sans gardes; d'où ils se rendirent à *Bonder - consovat*, & de-là à *Nicavar*, derniere Ville de la Province de *Hotcourly*. Depuis cette Ville on ne trouve aucune habitation jusqu'à *Parroa*, qui en est à seize milles dans la Province de *Nuve-calava*. Tout cet intervalle n'est qu'un Desert, nommé *Parroa - mocolane*, rempli d'éléphans, de tigres & d'autres bêtes farouches. En arrivant à Parroa, ils résolurent de gagner *Anurodgburro*, derniere place du Roi de Candi, dont ils n'avoient jamais approché de plus près que de treize ou quatorze milles. Mais ils apprirent bientôt que le Gouverneur de la Province y envoyoit des

Plan de leur route.

Obstacles qu'il trouvent en chemin.

(49) Page 264.
(50) *Ibid.* & pages suivantes.

Officier

Officiers, pour recevoir les revenus du Roi. La crainte de les rencontrer leur fit prendre un long détour, par la partie occidentale d'*Ekpoulpot*. Ils y acheterent du fil de coton & se mirent à travailler, avec la précaution de vendre peu de marchandises, parce qu'ils en avoient besoin, comme d'un prétexte pour continuer leur marche. Après le retour des Officiers, ils rentrerent dans leur chemin; mais ils tomberent bien-tôt dans un autre embarras. La maison du Gouverneur de la Province se trouvoit sur leur passage, dans un lieu nommé *Calliouvilla*, où ce Seigneur ne demeuroit que pour observer les passans. Leur frayeur fut extrême. Cependant, après un peu de déliberation, ils resolurent de se présenter hardimènt chez lui, comme s'ils eussent été munis d'une pleine autorité pour voyager. Cette temerité leur réussit. Ils firent quelques presens au Gouverneur; & lui ayant montré leurs marchandises, pour écarter ses soupçons, ils feignirent d'être venus chercher de la chair boucannée de daims, qui est ordinairement fort commune dans cette Province. Ils sçavoient, neanmoins, que la secheresse de cette année avoit rendu les daims fort rares. Aussi le Gou- KNOX. 1679.

Knox. 1679.

verneur parut-il fâché de ne pouvoir leur en fournir ; mais il leur conseilla d'en chercher dans les Villages voisins. Cette réponse leur causa d'autant plus de joie, qu'elle leur offroit un pretexte pour s'avancer vers Anarodgburro. Il y avoit neanmoins des difficultés d'une autre nature à surmonter. D'anciennes informations leur avoient appris que pour trouver des lieux habités au Nord de cette Ville, il falloit marcher deux journées entieres dans des lieux deserts, & qu'ensuite on entroit dans un pays habité par des Malabares, independans du Roi de Candi & des Hollandois. Ils apprehendoient de tomber entre les mains de ces peuples, qui étoient alliés du Roi, & qui ne pouvoient manquer de les reconnoître pour des fugitifs en les voyant sortir de ses Etats. Malgré la force de cet obstacle, ils remirent à deliberer sur leur conduite lorsqu'ils auroient passé Anarodgburro ; & ne pensant qu'à profiter de la confiance du Gouverneur, ils firent deux ballots de leurs marchandises, dans l'un desquels ils mirent secretement ce qu'ils avoient de moins précieux. Il prierent ce Seigneur de souffrir qu'ils laissassent cette partie de leur bien dans sa maison, jusqu'à leur re-

Insulaires qui ne dépendent ni du Roi ni des Hollandois.

Comment Knox trompe un Gouverneur.

tour. C'étoit une sorte de caution volontaire, qu'ils crurent capable de prévenir tous les doutes. Ils affecterent encore de ne pas marquer aucun empressement pour leur départ.

KNOX. 1679.

Enfin, le Ciel leur ayant fait surmonter quantité d'autres obstacles, ils se mirent en chemin sans guide & traverserent d'abord une épaisse forêt, où ils eurent le bonheur de ne pas s'égarer. Ensuite ils trouverent une petite riviere, nommée *Malouat-oya*. Leur premiere idée fut qu'allant se jetter vraisemblablement dans la mer, elle pouvoit servir à leur faire trouver facilement les côtes. Mais la crainte que ce chemin ne fût trop long, leur fit remettre à le prendre lorsqu'ils auroient perdu l'esperance d'arriver à Anarodgburro. Ils continuerent de marcher avec si peu de détour, qu'ils y arriverent heureusement. C'est moins une ville qu'un territoire (51), auquel les Chingulais donnent aussi le nom de *Neur-ouang*. Knox le regarde comme la plus grande plaine de l'Isle de Ceylan. Le centre est occupé par un étang d'un mille de longueur, environné de bois & de quantité de Hameaux, dont les habitans sont des Malabares, qui par-

Il arrive à Anarodgburro.

(51) Page 276.

KNOX 1679. lent un langage different de celui de Candi. On n'apperçoit leurs habitations que de fort près. En entrant dans cette plaine, les deux Anglois furent quelque tems incertains du chemin qu'ils devoient suivre. Mais ils entendirent le chant d'un coq, qui leur fit juger qu'ils touchoient à quelque lieu habité. Ils ne balancerent point à s'y rendre, avec autant de hardiesse que s'ils eussent connu le pays (52).

Ils y sont bien reçus, mais ils ne peuvent penetrer plus loin.

Aussi-tôt qu'il se furent approchés des maisons, ils s'assirent sous un arbre & deployerent leurs marchandises. Le peuple étant accouru à ce spectacle, ils se virent environnés d'une foule d'habitans, dont ils ne pouvoient se faire entendre. Cependant ils furent abordés par un vieillard, qui parloit la langue des Chingulais & qui leur fit diverses questions. Ils donnerent tant de vraisemblance à leurs réponses, que joint à l'étalage de leurs marchandises, elles les firent passer pour des Marchands. Ils ajouterent qu'avec le dessein de vendre, & la permission du Gouverneur de *Callouvilla*, ils cherchoient l'occasion d'acheter de la chair boucannée. Le Chef du canton, auquel ils furent présentés, parut satisfait de

(52) Page 277.

cette explication. Dans la joie qui se répandit parmi les habitans, on leur donna une vieille maison pour leur retraite & les principaux s'engagerent à leur fournir, dans quelques jours, autant de chair qu'ils en pourroient emporter. Ils profiterent du délai qu'on leur demandoit, pour se procurer adroitement des informations. Ayant appris la route de *Jafnapatan*, qui est un Port des Hollandois dans la partie septentrionale de l'Isle (53), ils jugerent que le même chemin devoit conduire à *Manaar*, autre Place maritime de leur dépendance, à deux ou trois journées d'Anarodgburro. Rien ne pouvoit mieux s'accorder avec leurs desirs. Mais sur quelques objections, qu'ils tirerent exprès de la sûreté du pays, leur Interprete ajouta que les passages étoient continuellement gardés. Cet éclaircissement leur fit abandonner un projet dont le succès leur avoit paru certain. Ils se virent forcés de revenir à celui de suivre la riviere de Malouat-oya, qu'ils avoient laissée derriere eux (54); c'étoit le seul moyen de se dégager du traité qu'ils avoient conclu pour la chair de daim, en persuadant aux ha-

KNOX. 1679.

Parti qu'ils prennent.

(53) Page 281.

(54) Page 283.

Knox. 1679.

bitans qu'ils vouloient retourner à Callouvilla & revenir avec leurs marchandises ; sans compter que s'ils avoient le malheur de rencontrer quelques Chingulais , ils ne devoient pas craindre qu'on eût de la contradiction à leur reprocher dans leurs vûes & dans leurs discours. Ils firent gouter heureusement , à leurs hôtes , les raisons qui les obligeoient de partir ; & prenant des provisions pour dix jours , ils se mirent en chemin un lundi, 12 d'Octobre (55).

Leurs préparatifs pour prendre une autre route.

Ils s'étoient munis de quantité de choses nécessaires , telles que deux grandes feuilles de *Tallipos* , qui pouvoient leur servir de tentes & les mettre à couvert de la pluie ; des fusils , pour allumer du feu ; une peau de daim coupée en morceaux , pour garantir leurs jambes des épines, en traversant les bois ; une petite hache au bout d'un bâton , & de grands couteaux pendus à leur ceinture , pour se deffendre des tigres & des ours. A l'égard des éléphans , il n'y a pas d'autre moyen , pour s'en garantir , que de les éviter par la (56) fuite.

Un Lecteur , attaché à ce récit par tant de circonstances interessantes , trouvera plus de plaisir encore à suivre

(55) Page 285. (56) Page 286.

l'Auteur dans ses propres expressions, & sa curiosité ne fera que s'échauffer pour le dénouement. C'est donc Knox même qui va exposer le reste de ses avantures jusqu'à Manaar.

Knox. 1679.

Nous arrivames (57) vers quatre heures du soir à un mille de la riviere, dont nous étions resolus de suivre les bords. Il nous vint à l'esprit qu'on pouvoit avoir suivi nos traces, pour s'assurer si nous retournions à Callouvilla. Dans cette crainte, nous nous assîmes près d'un rocher, sur le grand chemin, où nous attendimes la nuit ; & pour n'être pas sans excuses, l'un de nous devoit feindre de s'être trouvé mal & d'avoir été forcé de s'arrêter. Nous ne vimes paroître personne. Aussitôt que le Soleil fut couché, nous quittames le grand-chemin, & nous nous jettames dans le bois qui bordoit la riviere ; mais craignant toujours que notre marche ne fût découverte, nous eumes la précaution d'y entrer en marchant à reculons sur le sable. L'obscurité nous surprit bien-tôt & fut redoublée par la pluie ; de sorte que nous fumes obligés de tendre nos tentes & de faire du feu, pour attendre le le-

Ils suivent les bords d'une riviere, dans l'espérance d'arriver à la mer.

Peines qu'ils ont à souffrir.

(57) *Ibid.* & pages suivantes.

KNOX. 1679. ver de la Lune. Nous primes quelques rafraichissemens ; après quoi nous étant couvert les pieds & les jambes de cuir de daim, nous recommençames à marcher au clair de la Lune. Mais l'épaisseur des arbres, qui rendoit la lumiere très foible, ne nous permit de marcher que trois ou quatre heures. Nous rencontrames un éléphant, que nous nous efforçames inutilement de faire fuir. Il demeura ferme dans notre passage ;. ce qui nous obligea d'allumer du feu entre quelques arbres, pour attendre que cette terrible bête se fût éloignée. Au lever du Soleil, nous ne découvrimes au-tour de nous qu'un affreux desert, dont la vûe nous persuada, que ce lieu n'avoit jamais eu d'habitans, & que nous commencions à nous éloigner de ceux que nous avions appréhendé de rencontrer. Cette idée nous fit croire que nous pouvions marcher en sûreté pendant le jour. Mais

Fausses alarmes.

nous fumes bien-tôt détrompés, lorsqu'en suivant la riviere, qui serpentoit vers le Nord, nous nous trouvames tout-d'un-coup au milieu de quantité de Hameaux, que l'épaisseur des bois nous avoit empêché de découvrir. Notre frayeur augmenta beaucoup, à de grands cris que nous entendimes au-tour de

nous (58). Le bois étoit si clair que nous ne pouvions esperer d'y être cachés long-tems, & le parti de retourner sur nos pas nous paroissoit encore plus terrible. Dans cette consternation, nous apperçumes un grand arbre, dont la grosseur extraordinaire nous fit juger qu'il étoit creux. Il l'étoit effectivement, & nous y trouvames une retraite assez spacieuse pour nous y enfoncer jusqu'au soir. L'obscurité nous étant redevenue favorable, nous traversames un grand chemin, pour retourner au bord de la riviere. Cependant les mêmes cris continuoient toujours, & nous firent douter si les habitans ne nous donnoient pas la chasse. Mais des éléphans qui brisoient les branches entr'eux & nous, servirent à nous rassurer, parce qu'il n'y avoit pas d'apparence que des hommes eussent la hardiesse d'avancer, tandis que ces fiers animaux nous tiendroient lieu de rempart; & nous jugeames bien-tôt avec plus de vraisemblance, qu'ils ne faisoient ce bruit que pour éloigner les bêtes sauvages de leurs champs. Aussi dressames-nous nos tentes sur le bord de l'eau, où nous dormimes d'un sommeil tranquille jusqu'au lever de la Lu-

KNOX. 1679.

(58) Page 191.

KNOX, 1679. ne. Tout le reste de la nuit fut employé à sortir du pays des Insulaires apprivoisés : c'est le nom qu'on leur donne, pour les distinguer des sauvages (59), qui habitent les bois par lesquels nous devions passer. Nos craintes, en approchant de ces Barbares, étoient d'une autre nature. Mais la Providence veilloit sur nous ; car nous les trouvames partis des lieux que nous avions à traverser. Il n'y restoit que quelques femmes, dont nous entendimes les voix d'assez près pour distinguer leur sexe. La saison des pluies rappelloit cette farouche Nation dans ses deserts, d'où elle ne sortoit que pendant la secheresse, pour s'approcher de la riviere.

Ils se rassurent, mais sont déchirés par les ronces.

Nous commençames alors à marcher avec moins d'inquietude & sans attendre les tenebres, en continuant de suivre la riviere, qui nous retardoit souvent par ses detours. Quelquefois les chemins étoient assez commodes ; mais le plus souvent il nous falloit traverser des ronces, qui nous déchiroient les bras & le visage. Plus nous nous imaginions avancer vers la mer, moins nous trouvions d'eau dans la riviere ; & pour augmenter notre embarras, nous en

(59) Page 293.

KNOX. 1679.

rencontrions d'autres, qui n'avoient pas une goutte d'eau, & qui s'unissant à la nôtre nous faisoient douter du chemin. Chaque moment nous offroit des daims, des ours & des bufles, qui prenoient la fuite à notre vûe. Nous commençames à ne plus rencontrer d'éléphans ; mais la riviere étoit remplie d'*Alligators* (60) & de rochers. On voit en divers endroits, sur ses bords, quantité de gros piliers de pierre, qui paroissent avoir servi à soutenir quelque édifice. Je remarquai même des traces de divers ponts (61), dont je ne pus m'imaginer quelle avoit pû être l'utilité, dans un lieu desert qui n'a jamais été propre au commerce.

Anciens monumens qu'ils rencontrent.

Le Jeudi, après-midi, nous passames une riviere, qui se nomme *Coronda-Oya*. Elle fait la derniere separation des terres du Roi & de celles des Malabares, dont nous n'avions pas cessé de suivre les limites. Il nous fut impossible ici de penetrer plus loin dans les bois, à cause des épines & des buissons dont ils sont remplis. Mais comme on pouvoit marcher à pied sec le long de la riviere, nous fimes plus de chemin que nous n'en avions encore fait

(60) Page 195. (61) *Ibidem*.

KNOX. 1679.

Ils arrivent dans un canton habité.

pendant le jour. Le Vendredi, entre neuf & dix heures du matin, nous observames des traces d'hommes sur le sable. C'étoit une marque certaine que le pays étoit habité. Mais nous sçavions que ces habitans du Nord, quoique Malabares & Tributaires des Hollandois, avoient plus d'inclination pour le Roi de Ceylan que pour les Etrangers. Il ne nous paroissoit pas impossible qu'ils ne nous renvoyassent à ce Prince, & nous étions occupés de cette crainte; lorsque vers trois heures après-midi nous apperçumes, dans un détour, deux Bramines (62) assis sous un arbre, qui faisoient bouillir du riz à trente pas de nous. Quoique leur frayeur parût égale à la nôtre, peut-être aurions nous pris la fuite, si nous n'eussions appréhendé qu'ils ne fussent armés d'arcs & de fleches, ou qu'ils ne soulevassent le pays contre nous. Après les avoir considerés un moment, nous avançames vers eux d'un air soumis, & nous leur demandames en langue Chingulaise la liberté de nous approcher davantage. Ils ne nous entendoient pas; & nous ayant parlé en Malabare, qui ne nous étoit pas moins inconnu, notre embarras auroit duré

Leur embarras pour se faire entendre.

(62) Page 299.

long-tems si nous n'avions pris le parti de nous expliquer par des signes. Ils nous répondirent de même, & nous firent entendre qu'ils nous recevroient volontiers, si nous mettions bas nos longues haches. Nous arrivames près d'eux, en levant les mains au Ciel, & nous leur montrames nos plaies qui étoient encore sanglantes. Enfin l'expression de notre douleur & de nos besoins fut si vive, qu'elle nous attira leur compassion. Ils levoient de tems en tems les yeux, en s'écriant *Tombrane*, qui signifie, Dieu, dans la langue Malabare. Après nous être un peu rassurés mutuellement, ils nous firent signe d'aller reprendre nos haches. Ensuite ils nous offrirent du riz & des herbes bouillies, & nous leur donnames en échange un morceau de tabac, dont ils parurent faire beaucoup de cas. Nous leur proposames de nous conduire au Fort des Hollandois. Ils nous refuserent ce service, & nous firent entendre que nous étions hors de danger. Mais leur ayant montré en argent la valeur de cinq schellings, l'un d'eux les prit, & se mit à marcher devant nous, sans attendre son compagnon. Cependant nous fumes étonnés qu'après avoir fait un mille, il se dispo-

KNOX. 1679.

Ils sont trompés par un Malabare.

KNOX. 1679.

ſa tranquillement à nous quitter. Comme il ne nous reſtoit plus d'argent, nous lui donnames un bonnet & un couteau, pour leſquels il alla un mille plus loin, en renouvellant ſes ſignes, pour nous faire connoître qu'il ne reſtoit rien à craindre. Il nous auroit été facile d'employer la force pour nous faire rendre ce qu'il avoit reçu de nous, ou pour nous faire conduire ſur les terres des Hollandois; mais dans la crainte qu'il ne ſoulevât contre nous le voiſinage, nous primes le parti de lui dire adieu avec beaucoup (63) d'honnêteté. Nous continuames de marcher une heure ou deux. Le ſoir, ayant allumé un grand feu, pour épouvanter les éléphans qui ſont en grand nombre dans ces bois, nous paſſames la nuit ſous nos tentes.

Leur arrivée ſur les terres des Hollandois.

Le lendemain, à la pointe du jour, il fallut ſuivre encore la riviere & continuer pendant deux heures une marche incertaine. Mais nous touchions à la fin de nos miſeres. Un homme que nous rencontrames ſeul, & que nous interrogeames en Chingulais, nous repondit dans la même langue qu'il appartenoit aux Hollandois, & que nous

(63) Pages 301 & ſuivantes.

étions sur leurs terres, à six milles seulement du Fort de *Sarepa*. Notre joie fut si vive, qu'après lui avoir dit sans précaution, que nous nous étions sauvés de Candi (64), nous lui promîmes une grosse recompense pour nous conduire promptement au Fort. Mais il s'en excusa froidement, sur des affaires pressantes qui l'appelloient d'un autre côté, & nous demeurames dans la crainte d'avoir commis une imprudence. Cependant, il nous conseilla de quitter la riviere, & d'aller droit aux habitations, où nous trouverions des guides. Le seul nom du Fort nous avoit animés d'un tel courage, que sans consulter plus long-tems la prudence, nous nous jettames dans la premiere route qu'il nous montra. Elle étoit coupée par quantité d'autres chemins, qui nous firent errer long-tems avec beaucoup de fatigue. Nous commencions à nous croire trompés, & le chagrin nous fit asseoir sous un arbre. Une demi-heure après, nous vimes passer trois Malabares, dont l'un sçavoit un peu de Portugais. Sans parler de Candi, ni de tout ce qui pouvoit s'opposer encore à notre impatience, nous lui di-

KNOX. 1679.

(64) Pages 303 & suivantes.

KNOX. 1679.

mes que nous étions Hollandois, & nous lui offrimes un petit present pour nous mener au premier Village. Il nous y procura un autre guide, qui nous conduisit jusqu'au Fort de *Sarepa*, où nous arrivames le Samedi 18 d'Octobre, après dix neuf ans & six mois d'esclavage (65).

Ils en sont bien reçus, & sont menés de Manaar à Columbo.

Knox semble ici respirer, & prend ensuite un ton plus libre pour se louer de l'accueil qu'il reçut des Hollandois. Leur surprise fut d'abord extrême, parce qu'ils n'avoient jamais vû d'Européens qui se fussent encore échapés de Ceylan. Les deux Anglois furent traités avec toutes sortes de politesses, & conduits dès le lendemain sous une escorte, à Manaar, où le Commandant du Château ne les reçut pas moins civilement. Il les retint l'espace de dix jours, pendant lesquels il ne manqua rien à la douceur de leur situation. De là ils furent transportés dans une barque à la rade de *Columbo*, & plusieurs Anglois qui étoient établis dans cette Ville, s'empresserent de les venir féliciter de leur délivrance. On leur fournit de l'argent & des habits. Le Gouverneur, qui étoit fils de M. *Riklof-Van-Gors*, Géneral de Batavia

(65) Page 305.

(66), & qui devoit y retourner bientôt, lui offrit de l'y mener avec lui. Knox auroit souhaité de pouvoir passer au Fort Anglois de Saint-Georges; mais n'espérant pas d'en trouver l'occasion, il consentit à s'embarquer pour Batavia (67). Pendant le séjour qu'il fit à Columbo, il écrivit aux captifs Européens de Ceylan, pour leur marquer la route qu'il avoit tenue dans sa fuite, & leur conseiller de la prendre lorsqu'ils se détermineroient à suivre son exemple. Il laissa sa lettre au nouveau Gouverneur de Columbo, qui lui promit de la faire remettre aux Anglois de Cande, mais qui le pria de permettre auparavant qu'elle fût traduite en Hollandois, afin qu'elle pût être utile aux prisonniers de sa (68) Nation.

KNOX. 1679.

L'Auteur, occupé jusqu'à présent de lui-même & des autres captifs Anglois, n'observe qu'à la fin de son récit, qu'on pouvoit compter dans les Etats du Roi de Ceylan cinquante ou soixante Hollandois, entre lesquels il y avoit des Ambassadeurs, des prisonniers de guerre, des fugitifs, & des malfaiteurs qui s'étoient sauvés des mains de la

Eclaircissement sur les Hollandois prisonniers dans les Etats du Roi de Ceylan.

(66) Page 312.
(67) Page 316.
(68) Page 317.

KNOX. 1679.

Justice. Il nous apprend (69) que ce Prince, qui se nommoit *Radga-Singa*, loin d'être porté par un mouvement de haine à retenir les Européens, avoit pour eux une véritable estime & ne pensoit qu'à se les rendre utiles en les attachant à son pays. Les Ambassadeurs même n'obtenoient pas facilement la liberté de quitter sa Cour. Knox en vit cinq, qui furent retenus successivement, & deux seulement qui furent renvoyés. Le premier s'étoit rendu à Candi, avant la révolte dont Knox fut témoin, & ne quitta pas cette Ville pendant le tumulte des armes. Le Roi, qui s'étoit retiré dans la montagne de *Galuda*, le fit amener près de sa personne & lui donna des gardes pour l'observer. D'autres ordres l'ayant retenu dans ce lieu après la guerre, une femme Chingulaise, qui avoit quelques mécontentemens domestiques, se retira chez lui. Elle avoit de l'esprit & de la beauté. L'Ambassadeur en devint passionément amoureux. Mais ne pouvant obtenir ses faveurs, il écrivit au Roi & lui promit d'embrasser son service, s'il vouloit obliger cette femme à le traiter avec plus de complaisance. Ce Prince,

Etranges Ambassades des Hollandois.

(69) Page 349.

qui me cherchoit qu'un prétexte pour le retenir, accepta ses offres. Il le fit venir à la Cour avec sa maîtresse, il lui donna un logement magnifique, & fournit libéralement à sa dépense. Mais après lui avoir laissé passer une nuit avec la Chingulaise, il la lui fit enlever le lendemain. Cependant ses bienfaits diminuerent si peu, qu'il le créa Surintendant de ses édifices & de ses forges, avec la permission de faire sa demeure dans la Capitale. Quelque tems après, ce nouveau Courtisan eut l'imprudence de donner avis au Gouverneur Hollandois d'*Arandery*, que les Chingulais avoient résolu d'attaquer ce Fort. Sa lettre fut interceptée & remise au Roi, qui après lui avoir reproché sa (70) perfidie, l'envoya au supplice sans vouloir écouter ses justifications.

KNOX. 1679.

Le second Ambassadeur Hollandois se nommoit Henri Drake, & fut envoyé à Candi en 1664. Knox fait l'éloge de son caractere. Le Roi, qui ne reconnut pas moins son mérite, le retint jusqu'à sa mort; après laquelle il fit transporter son corps à Columbo dans un palanquin, avec des complimens aux Hollandois sur la perte d'un

(70) Page 341 & suivantes.

Knox. 1679.

Fermeté singuliere d'un Ambaſſadeur

homme qu'ils devoient regretter. En 1670, il en vint un autre, chargé d'une commiſſion particuliere pour affermir la paix. Le Roi le combla d'honneurs & le fit vêtir à la Chingulaiſe; faveur dont on ne connoît pas d'autre exemple. Mais elle n'empêcha pas qu'il ne demeurât long-tems ſans rien obtenir. Son humeur étoit impatiente. Il fit demander pluſieurs fois ſon congé, qui fut différé de jour en jour. Enfin, choqué de ce retardement, il déclara que ſi ſon prédéceſſeur étoit mort en femme, il étoit réſolu de mourir en homme de cœur. On avoit peine à comprendre le ſens de cette menace, lorſqu'un jour, ayant pris ſes armes, il ſe rendit à la porte du Palais. Là, ôtant ſon chapeau & faiſant une profonde reverence, comme ſi le Roi eût été préſent, il prononca un compliment & remercia Sa Majeſté de l'honneur qu'elle lui avoit fait. Enſuite il partit courageuſement, ſuivi de quelques Negres qui le ſervoient. On s'imagina que le Roi donneroit des ordres pour le faire arrêter, & qu'il le puniroit de ſon audace. Mais ſoit qu'il conçût de l'admiration pour une action ſi ferme, ou qu'il eût d'autres raiſons de ſe modérer, il lui laiſſa la

liberté de continuer sa route, & le fit même escorter par un Seigneur de sa Cour jusqu'aux terres des Hollandois. KNOX. 1679.

Knox, qui, dans le cours de son Journal, n'a pas moins négligé les captifs François que les Hollandois, raconte ici qu'en 1672 ou 1673 (71), 14 gros Vaisseaux François étant arrivés dans l'Isle de Ceylan, pour y établir un Commerce, M. de la Haie, Amiral de cette Flotte, mouilla au Port de Cottiar, d'où il envoya trois de ses gens à la Cour de Candi. Le Roi les traita magnifiquement. Il leur fit présent à chacun d'une chaîne d'or, d'une épée damasquinée & d'un beau fusil. Sa réponse n'étant pas moins favorable, l'Amiral encouragé par de si belles espérances, prit le parti de laisser à Candi un Ambassadeur en chef, avec six autres François, pour résider dans cette Cour jusqu'au retour de la Flotte, qui devoit aller trafiquer dans d'autres lieux. Avant son départ, le Roi la fit pourvoir de toutes sortes de provisions. Il permit aux François de bâtir un Fort dans la baye, & leur accorda même des secours pour ce travail. L'Amiral après y avoir mis une garnison, & s'être engagé par son Ambassadeur à retourner

Plusieurs François captifs dans l'Isle de Ceylan.

A quelle occasion.

(71) Page 351.

KNOX. 1679.

bien-tôt, fit route vers les côtes de Coromandel. On ne le revit plus ; & lorsqu'on eut perdu l'espérance de le revoir, les Hollandois se rendirent maîtres de son Fort. Quelques-uns croient, remarque Knox (72), qu'il perit dans une tempête, & d'autres, qu'il fut coulé à fond par les Hollandois. Mais il n'est question ici que de l'Ambassadeur & de sa suite.

Ambassade Françoise vers le Roi de Ceylan.

Il partit de Cottiar à cheval, sans avoir donné avis de sa marche à la Cour. Cependant le Roi n'eut pas plutôt appris qu'il étoit en chemin, que lui ayant fait préparer une maison à Candi, il envoya au-devant de lui quelques-uns de ses principaux Officiers pour l'y conduire. L'Ambassadeur fit son entrée à cheval, malgré le soin qu'on eut de lui représenter qu'il blessoit l'usage du pays, & que le Roi pourroit s'en offenser. Il n'en fut pas traité moins civilement. Pendant quelques jours, sa maison fut entretenue aux dépens de la Cour ; & lorsqu'on le vint prendre pour sa premiere audience, il fut conduit avec beaucoup de cérémonie par les principaux Seigneurs. Le

(72) Page 353. Knox étoit mal instruit, car on verra, dans ce Tome, la Relation du voyage de Mr De-la-Haie & de son retour.

Roi ne donne ses audiences aux Etrangers que la nuit. On les introduit dans une salle, où ils attendent qu'il les fasse appeller. Le nouveau Ministre, comptant trop apparemment sur le retour de la Flotte Françoise, ou moins prudent qu'il ne convenoit à son caractere, s'impatienta d'attendre une heure ou deux, & s'imagina qu'on ne l'avoit amené que pour lui faire affront. Dans cette idée, il sortit brusquement & reprit le chemin de son hôtel. On voulut le retenir. Cet obstacle acheva de le mettre en fureur. Il porta la main sur la garde de son épée, & l'on fut contraint de le laisser passer,

KNOX. 1679.

Imprudence de l'Ambassadeur.

Le Roi fut si choqué de cette hardiesse, qu'il donna ordre aussi-tôt que l'Ambassadeur & tous les François de sa suite fussent enfermés dans une étroite prison. Ils furent désarmés & chargés de chaînes. Cependant on représenta au Roi que les gens de la suite étant domestiques, avoient été obligés d'obéir aux ordres de leur Maître. Ils obtinrent la liberté, & l'Ambassadeur demeura seul dans les fers, qu'il porta plus de six mois. Sa grace ne fut accordée qu'à l'intercession de la plupart des Grands : encore ne cessa-t-il

Son triste sort

KNOX. 1679. point d'être regardé comme prisonnier ; & ses gens, chagrins de la misere où il les avoit plongés, l'abandonnerent à son humeur imperieuse, pour se procurer de quoi vivre par leur industrie. Knox en avoit connu trois, dont l'un se nommoit *Du-Plessis*, & un autre, *Blame ;* mais le nom du troisieme étoit échappé à sa mémoire. Le Roi les chargea tous trois du soin de son plus beau cheval, en qualité de ses Ecuyers. Malheureusement pour eux, ce cheval étant mort peu de tems après, il accusa leur négligence, sans vouloir prêter l'oreille à leurs excuses. Du-Plessis & Blame furent relegués dans les montagnes. La jeunesse du troisieme le fit traiter avec plus d'indulgence.

Un peu avant le départ de Knox, ce Prince entreprit de réconcilier l'Ambassadeur & ses gens. Les ayant fait

Divisions des François.

assembler tous, il leur dit (73), » Que » l'inimité étoit scandaleuse entre des » gens d'une même Nation, dans un » pays étranger où toutes sortes de » raisons les obligeoient de bien vi- » vre ensemble ; que s'ils aimoient » Dieu, leur Roi, & lui-même, qui » n'avoit pour eux que des sentimens

(73) Page 358.

» de

» de bonté, ils renonceroient à leurs » haines mutuelles; enfin, qu'il leur » conseilloit de se rejoindre ensem- » ble dans le même logement & d'évi- » ter à l'avenir tous les sujets de divi- » sion «. Cet avis étoit un ordre, auquel ils furent obligés d'obéir. Ils se rendirent tous chez l'Ambassadeur, où ils furent traités aux dépens du Roi. Mais après le repas ils se retirerent, aussi irrités que jamais contre ce Ministre, dont la fierté leur étoit insupportable. KNOX. 1679.

Knox les ayant laissés dans cet état, se crut obligé, après son retour en Angleterre, d'écrire la Lettre suivante à l'Ambassadeur de France à la Cour de Londres (74). » M. Je prens la liberté de » mander à Votre Excellence qu'ayant » été près de vingt ans prisonnier dans » l'Isle de Ceylan, j'y ai connu un » Ambassadeur de France & quelques » personnes de sa suite. Ils sont au » nombre de huit. M. De la Haie » étant arrivé avec sa Flotte, en 1672, » dans le Port de *Cottiar* ou de *Trinquemale*, envoya ces Messieurs au » Roi du pays, qui les retient dans » un dur esclavage. Comme je sçai » qu'il leur est impossible d'écrire en » Europe, la compassion que m'inspi-

Compte que l'Auteur rend de l'état des François de Ceylan à l'Ambassadeur de France à Londres.

(74) Page 359.

Knox. 1679.

« re leur état me porte à vous supplier d'en donner avis à leurs amis. » J'ignore le nom de leur Chef ; » mais je connois un de ses parens » qui se nomme *De-Serle*, & MM. » Du-Plessis & *De-la-Roche*, Gentils- » hommes de sa suite «. L'Ambassadeur de France, après avoir reçu cette Lettre, eut un entretien avec Knox, qui lui donna d'autres éclaircissemens. Mais il reste à sçavoir quel effet ils ont produit. L'Auteur ajoute qu'avec ce petit nombre d'Européens, il y avoit dans l'Isle de Ceylan un Jesuite Portugais, nommé le Pere *Vergunce*, qui y mourut fort âgé & très estimé du Roi. Un jour que ce Monarque le pressoit de quitter sa robbe, qui étoit en pieces, & de s'attacher à sa personne ; il lui répondit courageusement ; Qu'il se » glorifioit plus de ce vieil habit & du » nom de Jesus-Christ, que de tous les » honneurs qu'on pouvoit lui presen- » ter «. Ce témoignage est glorieux pour un Jesuite, dans la bouche d'un Anglois (75).

Retour de l'Auteur par Batavia.

Mais ne perdons pas Knox de vûe, jusqu'à la fin de ses voyages. Les Hollandois profiterent de son sejour à Columbo, pour tirer de lui quantité d'é-

(75) Page 368.

claircissemens sur l'interieur de l'Isle. Enfin, après avoir demeuré vingt cinq jours dans ce Port, il s'embarqua pour Batavia, avec le fils du Général, au bruit de toute l'artillerie de la Ville. Ils portoient le pavillon au grand mât, dans un Navire de huit cens tonneaux. Leur table étoit servie chaque jour de dix ou douze plats d'excellentes viandes, accompagnées de diverses sortes de vins délicieux. On employa six semaines au passage, depuis le 24 de Novembre jusqu'au 5 de Janvier suivant. KNOX. 1679.

Les politesses du Général de Batavia l'emporterent encore sur celles de son fils. Mais elles étoient interessées. Après avoir fait à Knox toutes les questions qui convenoient aux interêts de la Hollande, tandis que des Ecrivains apostés recueilloient par écrit ses réponses, il lui proposa de les signer. Comme elles étoient recueillies en Hollandois, Knox, qui ne sçavoit pas cette Langue, refusa (76) de rendre un témoignage dont on pouvoit abuser, contre son intention. Il offrit seulement de déclarer, par un certificat separé, qu'il n'avoit rien dit que de conforme à la verité. Le Général ne demanda rien de plus. Un de ses fils, nommé pour com- 1680. Politique des Hollandois.

(76) Page 391.

KNOX. 1680. mander la Flotte qui devoit retourner cette année en Hollande, offrit à Knox le passage & sa table sur son Vaisseau, en l'assurant que MM des Etats seroient charmés de conferer avec lui des affaires de Ceylan. Mais il demanda la liberté de passer à Bantam, où il trouva un Vaisseau Anglois, nommé le *Cesar*, qui le rendit à Londres au mois de Septembre (77).

(77) Page 322.



I. d'An

Hamonh

I. Deser

I. de Midd

I. de Delf
auj. I. des Vaches

Tellemanar

I. Manar

9

Ari

I. de Grudumale

Cafitury

Pelando

Pengaratell

Pasdun

Corla

Makoene

R. Barberin

Isle Barberin

Bentot

Walawitte

Billitsi

Corla

Madampe

Reygame

Ginders

Pointe de Gal

Baye de

6

Longitude du Meridien de l'Isle de Fer.

97

DESCRIPTION

DE L'ISLE DE CEYLAN.

Introduction, qui regarde les Portugais & les Hollandois.

ON a déja eu l'occasion de remarquer (78) que les Portugais ont possedé autrefois une partie des côtes de l'Isle de Ceylan, d'où ils faisoient des courses jusqu'à la Capitale, qu'ils brulerent plus d'une fois, sans épargner le Palais du Roi, ni les Temples. Ils s'y étoient rendus si formidables, qu'ils avoient forcé le Roi de leur payer un tribut annuel de trois éléphans & d'acheter la paix à d'autres conditions humiliantes. Ce Prince eut enfin recours aux Hollandois de Batavia, qui ayant joint leurs armes aux siennes, battirent les Portugais & les chasserent de tous les lieux où ils s'étoient fortifiés; mais ce fut pour s'établir à leur place. Ils refuserent après la guerre, sur-tout après s'être rendu maître de Columbo, en 1655, d'abandonner une conquête dont ils se voyoient en possession; & depuis ce tems-là ils ont apporté tous leurs soins à se fortifier sur les côtes.

(78) Voyez ci-dessus le Voyage de Pyrard.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Leurs principaux Etabliſſemens ſont *Jaſnapatan* & l'*Iſle de Manaar* au Nord; *Trinquemale* & *Batticalon* à l'Eſt ; la Ville de *Point-de-Galle* au Sud, & *Columbo* à l'Oueſt ; ſans parler de *Negombo* & *Colpentine*, qui ſont deux autres Villes, & de pluſieurs Forts à l'embouchure des rivieres, ou dans les ouvertures des montagnes, pour la garde des paſſages. On peut donc regarder les Hollandois comme Maîtres abſolus de la plus grande partie des côtes, dans une Iſle qui a cent lieues de long & cinquante dans ſa plus grande largeur. Sa figure eſt à-peu-près celle d'une poire (79).

Grandeur de l'Iſle & ſa forme.

Diviſion des pays interieurs.

L'interieur de l'Iſle, qui avoit été peu connu avant la Relation de Knox, eſt ſoumis à un ſeul Souverain, qui porte le titre de Roi de *Candi*, ou *Candi-uda*. Les habitans, qui ſont de veritables Negres, ſe nomment *Chingulais*. *Candi-uda* ſignifie, dans leur langue, *le haut des montagnes* (80), & leur pays n'offre effectivement que de fertiles côteaux & de belles montagnes,

(79) Longitude, quatre vingt dix ſept dégrés vingt cinq minutes cent ſecondes. Latitude, cinq dégrés 55 minutes dix ſecondes. On remettra la Deſcription des Côtes aux Relations Hollandoiſes ; comme à ſon lieu naturel.

(80) Relation de Knox, premiere Partie, p. 4 & ſuivantes.

dont quelques-unes sont d'une hauteur extraordinaire. Il est divisé en grandes & petites parties ; les unes, qui répondent à nos Provinces, & les autres à nos Bailliages. La Province de *Neurecalava*, divisée en cinq Bailliages, & celle de *Hotcourly*, qui en a sept, sont au Nord. Les Provinces de *Mantaly* & d'*Ouvah*, qui ont chacune trois Bailliages, sont situées à l'Est, avec quatre autres Bailliages particuliers qui n'ont pas été reduits en Provinces, & qui se nomment *Tammanquod*, *Bintana*, *Nellas* & *Paunoa.* Trente deux Capitaines, qui dépendent entierement du Roi, habitent avec leurs Compagnies la Province d'Ouvah. Les Bailliages suivans sont renfermés dans le centre du pays : *Wallopon-ahoy*, dont le nom signifie *cinquante trous* ou *vallées*, & exprime la nature du terrain, qui est fort coupé de montagnes & de vallées ; *Poncipot*, qui signifie *cinq cens soldats* ; *Goddaponohoy*, ou *cinquante pieces de terre seche* ; *Hevoihattay*, ou *soixánte soldats* ; *Cote-mul*, *Horsepot*, ou *quatre cens soldats* ; *Tunponahoy*, ou *les trois cinquantaines* ; *Oudanour*, qui signifie *la plus haute Ville* ; *Tatanour*, ou *Ville-basse*, dans lequel est située la Ville royale de Candi, ca-

Provinces du Nord & de l'Est.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

pitale de l'Isle. Ces deux derniers Bailliages sont les meilleurs du pays, c'est-à dire, les plus peuplés & les plus fertiles. Aussi les habitans sont-ils les principaux Sujets du Roi. C'est un proverbe Chingulais, que si la famille Royale venoit à manquer, on pourroit prendre le premier venu dans l'un ou dans l'autre de ces deux Cantons, le tirer de la charrue, le nettoyer, & qu'alors on auroit un Roi, qui ne manqueroit, ni de naissance, ni de bonnes qualités (81). Entre plusieurs privileges, ils ne peuvent avoir de Gouverneur qui ne soit né dans le Bailliage même.

Provinces de l'Ouest.

Les Provinces de l'Ouest sont *Oudipollat*, *Dolusbang*, *Hotteraocurly*, *Portaloun*, *Tuncourly* & *Cottiar*. Les trois premieres ont chacune quatre Bailliages, & chacune des deux suivantes n'en a que trois. Celle de *Cottiar* est passée au pouvoir des Hollandois, avec celles de *Baticalon*, & de *Tuncourly*. On n'en nomme point ici dix ou douze qui leur appartiennent sur les côtes. La plupart de ces Provinces & de ces Bailliages consistent en montagnes & en côteaux fertiles, d'où leur vient le nom général de *Candi - uda*.

(81) *Ibid*. p. 6.

Cependant les Provinces de Neure-calava, de Hotcourly & de Hotteracourly, & les Bailliages de Tammaquod, de Vellas & de Baknoa sont sans montagnes. Tous les Bailliages sont separés entr'eux par de grands bois, que personne n'a la liberté de vendre ou d'employer, parce qu'ils servent naturellement de fortifications. Pendant la guerre ou les troubles civils, chaque Bailliage entretient une garde; mais cet usage cesse pendant la paix, excepté vers les lieux qui touchent aux Etablissemens Hollandois (82). DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Qualités du Pays.

Le pays, quoique montagneux, est arrosé d'un grand nombre de belles rivieres, qui tombent des montagnes. La plupart sont trop remplies de rochers pour être navigables; mais il s'y trouve du poisson en abondance. Celle de *Mavelagongue*, qui est la principale, prend sa source sur la montagne que les Portugais ont nommée *Pointe-d'Adam*, & traversant toute l'Isle vers le Nord, va se jetter dans la mer à *Trinquemale*. Sa largeur est de la portée d'un trait d'arbalete. Les rochers, qui la rendent peu navigable, servent de retraite à un grand nombre d'*Alligators*. Elle passe à un quart de lieue

(82) Page 84.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

de la Ville de Candi ; & la rapidité de ses eaux ne permettant pas qu'on y fasse de pont, on la traverse sur de petits canots. C'est d'ailleurs une politique des habitans, de ne pas vouloir qu'il soit facile de voyager dans leur pays, & d'aimer mieux que les chemins soient fort embarrassés (83). Dans quelques endroits, cette riviere coule l'espace de quelques lieues sans être coupée par des rochers. Mais en général les Chingulais tirent peu d'avantage de leurs eaux, pour le commerce & le transport de leurs denrées. A l'exception de la Province d'*Ouvah* & des Bailliages d'*Oudipolat* & de *Doluphang*, où le bois manque, toute l'Isle en est couverte. Elle est bien peuplée vers le centre, mais beaucoup moins vers les côtes. La temperature de l'air est mal-saine dans les parties Septentrionales, quoique tout le reste du pays jouisse d'un air très pur. Les vallées sont la plupart marecageuses & remplies de belles sources. Celle qui ont cette qualité passent pour les meilleures, parce que le riz, principale subsistance des habitans, demande beaucoup d'humidité.

On decouvre de loin, au Sud de

(83) Page 10.

Candi, une montagne qu'on croit la plus haute de l'Isle & dont la figure est celle d'un pain de sucre. Elle porte, dans le pays le nom de *Hamalel*; mais les Portugais lui ont donné celui de *Pointe-d'Adam*. Une pierre plate, qui est au sommet, porte l'empreinte d'un pied humain, plus grand deux fois que sa mesure naturelle (84). Les habitans regardent comme une action meritoire d'aller rendre leurs adorations à ce pied, sur-tout le premier jour de l'année, qui tombe pour eux au mois de Mars, & l'on voit alors sur cette montagne des processions innombrables d'hommes, de femmes & d'enfans. C'est de la Pointe-d'Adam que sort la Mavelagongue & plusieurs autres belles rivieres.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Montagne que se nomme la Pointe-d'Adam.

Le Royaume de *Candi-uda* est deffendu naturellement par sa (85) situation. Dès l'entrée, on va presque toujours en montant, & l'accès des montagnes n'est ouvert que par des petits sentiers, où deux hommes ne passeroient pas de front. Elles sont entrecoupées de grands rochers, qui font trouver beaucoup de difficulté à parvenir jusqu'au sommet, & chaque ouver-

Deffenses naturelles du Royaume de Candi-uda.

(84) Page 12.

(85) Page 15.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

ture eſt munie d'une forte barriere d'épines, avec quelques gardes qui veillent continuellement au paſſage.

Etrange variété du climat dans un petit eſpace. Veſtiges d'anciennes Villes

C'eſt une variété fort remarquable que celle de l'air & des pluies dans les differentes parties de l'Iſle. Quand les vents d'Oueſt commencent à ſouffler, la partie Occidentale a de la pluie, & c'eſt alors le tems d'y remuer & de labourer la terre. Mais, dans le même tems, la partie Orientale jouit d'un tems fort ſec, & c'eſt alors qu'on y fait la moiſſon. Au contraire, lorſque le vent d'Eſt regne, on laboure les parties Orientales de l'Iſle, & les grains ſe recueillent dans la partie expoſée à l'Occident. Ainſi la moiſſon & le labourage occupent pendant toute l'année les Inſulaires, quoique dans des ſaiſons oppoſées. Le partage de la pluie & de la ſechereſſe ſe fait ordinairement au milieu de l'Iſle; & ſouvent il eſt arrivée à Knox d'avoir de la pluie d'un côté de la montagne de *Couragahing*, tandis qu'il faiſoit très ſec & très chaud de l'autre côté. Il remarque même que cette difference n'eſt pas auſſi legere qu'elle eſt prompte; car en ſortant d'un lieu mouillé, il ſe trouvoit tout d'un coup ſur un terrain qui lui bruloit les pieds. Il pleut beaucoup plus

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

sur les terres hautes, que sur celles qui sont au-dessous des montagnes. Cependant la partie Septentrionale de l'Isle n'est pas sujette à la même humidité. On y voit quelquefois, pendant trois & quatre ans entiers, une si grande secheresse que la terre n'y peut recevoir de culture. Il est difficile d'y creuser des puits assez profonds pour en tirer de l'eau qu'on puisse boire, & la meilleure conserve une âcreté qui la rend fort desagréable (86).

Vestiges d'anciennes Villes

On montre, dans l'Isle, plusieurs endroits où les habitans prétendent qu'il y avoit autrefois des Villes considerables, dont ces lieux portent encore les noms. Mais il y reste à peine quelques vestiges de bâtimens. Knox, après avoir parcouru plusieurs fois toutes les Provinces, ne compte que cinq Villes qui meritent ce titre, dans lesquelles le Roi a des Palais meublés, mais qui tombent en ruines, à l'exception de celui qu'il habite. *Cande* ou *Candi*, est la principale. Elle est située entre des montagnes, & son nom, dans le pays, est *Hingadagul-neure*, qui signifie *Ville du Peuple*; ou *Moncaire*, c'est-à-dire, *Ville royale* ou *Capitale*. Son assiette a cet avantage, qu'étant au centre de

Candi ou Cande, Capitale de l'Isle.

(86) *Ibid.* p. 17.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

l'Isle, on y peut aborder de toutes parts avec la même facilité. Sa forme est triangulaire ; &, suivant l'usage du pays, le Palais du Roi occupe la pointe de l'Est. Elle n'est fortifiée que du côté du Sud, parce que l'accès en est plus ouvert de ce côté là ; mais ces fortifications ne consistent que dans un rempart de terre, haut d'environ vingt pieds, qui traverse la vallée d'une montagne à l'autre. Toutes les avenues de la Ville, à deux ou trois milles de distance, sont fermées par des barrieres d'épines, où l'on fait une garde continuelle. La grande riviere, qui descend de la Pointe-d'Adam, passe un quart de lieue vers le Sud. Pendant le sejour que Knox fit dans l'Isle, le Roi quitta Candi à l'occasion d'une revolte de ses Sujets, & son départ avoit commencé à causer la ruine de cette Ville (87).

Nellemby-neur.

Nellemby-neur en est une autre, dans la Province d'*Oudipallar*, à douze milles de Candi, au Sud. *Allout-neur*

Allout-neur.

est située au Nord-Est de Candi, dans le pays de *Bintano*. C'est le lieu où le Roi tient en réserve, pour les tems de guerre, de grands magasins de bled & de sel. Knox n'eut jamais l'occasion

(87) Page 20.

penetrer dans ce Bailliage ; mais yant découvert du sommet d'une ontagne, le pays lui parut fort uni couvert de grandes forêts. Il est arsé par la riviere de Mavelagongue. DESCRIPT. DE L'ISLE. DE CEYLAN. 1679.

Badoula, quatrieme Ville de l'Isle, : à deux journées de Candi, vers :st de la Province d'Ouvah. Cette ace avoit été brulée jusqu'aux fondeens par les Portugais. C'est dans la ovince d'Ouvah que se trouve le meilur tabac de Ceylan. Elle est bien arsée, mais le bois y est rare. Les besaux & le riz y sont en abondance ; ec cette singularité, que les animaux i'on y éleve ne peuvent vivre longms lorsqu'ils sont transportés dans ie autre Province (88). Badoula.

La cinquieme Ville est *Digligy-neur*, uée aussi à l'Est de Candi, dans le ys de *Hevahatt*. C'est dans cette Vilque le Roi tient sa Cour, depuis nnée 1664. Le pays est couvert de ontagnes & de rochers, qui en rennt le terroir fort sterile. Cependant Roi l'a choisi pour sa résidence, come un lieu de sûreté par le voisinage ine haute montagne nommée *Gauda*, qui peut lui servir à tous moens de retraite, & où l'on peut re- Digligy-neur, où le Roi tient actuellement sa Cour.

(88) Page 22.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

cueillir assez de bled pour l'entretien des garnisons des trois Forts, qui en deffendent l'entrée. Elle est escarpée de toutes parts, & revêtue de tant de rochers, de bois & de précipices, qu'une poignée de gens y resisteroit aux plus grandes armées (89).

Bourgs & Villages.

Outre ces cinq Villes, on trouve dans l'Isle plusieurs Places ruinées, qui conservent encore le nom de Villes & dans lesquelles divers Rois ont tenu leur Cour. Mais il en reste peu de traces. Telle est la Ville d'Anurodgburro, dans la partie Septentrionale du Roïaume. On assure que quatre vingt dix Rois y ont regné ; & le Peuple est persuadé que les Esprits de ces Princes sont autant de Saints élevés en gloire, parce qu'ils ont érigé plusieurs pagodes & d'autres monumens de religion. La riviere, qui passe près de cette Ville, est celle que Knox suivit dans sa fuite. On voit, le long de ses bords, quantité de pierres taillées, dont les unes sont longues & propres à faire des colomnes, & d'autres quarrées, qui paroissent avoir été destinées pour paver ; sans compter les restes de trois ponts de pierre, dont les arches subsistent encore. Le pays d'ailleurs est desert.

Antiquités.

(89) Pages 23 & 24.

'n fait une garde exacte à quelque istance de cette Ville, parce que la :ontiere est ouverte de ce côté-là, & ue cette partie de l'Isle est sans mon-ıgnes (90).

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Province de Portaloun.

La Province de *Portaloun*, située au Couchant de l'Isle, a un Port de mer 'où une partie du Royaume tire du el & du poisson. Ses habitans entre-iennent quelque commerce avec les Hollandois, qui ont un Fort à la poin-e. A l'égard des parties Orientales, [ue l'éloignement & la difficulté des 'oitures au travers des montagnes em-ıêchent de tirer du sel de ce Port, la ıature a pourvû d'une autre maniere . leurs besoins. Le vent d'Est fait en-rer l'eau de la mer dans le Port de *Leaouava*; & lorsqu'ensuite le vent l'Ouest amene le beau tems, cette eau e congele & fournit aux habitans plus le sel qu'ils n'en peuvent employer. *Leaouava* est dans une situation qui n'a amais permis aux Etrangers d'en en-ever le sel. Cette Place est entourée le montagnes du côté de la terre; & lu côté de la mer, le mouillage n'est a mais sans danger. D'ailleurs, l'air du ıays est fort mal sain. Les Chingulais ttribuent tous ses avantages à la pro-

Sel de l'Isle.

(90) Page 24.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

tection d'un Dieu qui reside aux environs, dans un Village nommé *Coteragomi*. Ceux qui vont faire leur provision de sel, sont obligés de lui offrir quelque present ; & la puissance de cette Idole est si redoutable aux Insulaires, que ceux mêmes qui ont trahi quelquefois leur propre Prince en faveur des Portugais ou des Hollandois, n'ont jamais voulu se lier avec eux pour l'attaquer de ce côté-là (91).

Maisons des Chingulais.

Quoique les Bourgs & les Villages de Ceylan soient en fort grand nombre, il y en a peu qui meritent l'attention d'un Voyageur. Les plus remarquables sont ceux qui sont consacrés à leurs Idoles, dans lesquels on voit des *Deouals* ou des Temples. Les habitans s'embarrassent peu d'alligner les rues & de donner quelque régularité à leurs maisons ; chaque famille habite un batiment separé, qui est environné ordinairement d'une haie & d'un fossé. Jamais les Chingulais ne bâtissent sur un grand chemin. Ils ne veulent pas être observés par les passans. Leurs plus grands Villages ne contiennent pas plus de cent maisons. Le nombre ordinaire est de quarante ou cinquante, & l'on en voit aussi de huit ou dix. Mais on peut dire,

(91) Pages 26 & 27.

omme de leurs Villes, que la plupart nt été ruinés par divers évenemens. ıjoutez qu'ils les abandonnent, lorſ-ue les maladies y deviennent un peu requentes & qu'ils y voient mourir n peu de tems deux ou trois perſon-ıes. Ils s'imaginent que le Diable en a ris poſſeſſion; & cherchant à s'établir lans les lieux plus heureux, ils aban-onnent leurs maiſons & leurs ter-es (92).

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Palais du Roi.

Le Palais du Roi, à *Digligy-neur*, ſt environné d'un rempart de terre, evêtu de paille, afin que les pluies ıe les faſſe pas ébouler. L'enceinte eſt emplie de divers bâtimens irréguliers, ı plupart bas & couverts de chaume, l'exception de quelques-uns, dont es toits ſont de thuiles. Ces derniers nt deux étages, avec des galeries ou-ertes à l'en-tour, pour donner de l'air, entourées de baluſtres, les uns d'é-ene & les autres de bois peint. Les fe-etres ſont enrichies de plaques d'ar-ent & d'ébene. Le ſommet de chaque difice eſt orné de vaſes de terre ou e moreſque. Tous ces bâtimens for-ıent une eſpece de labyrinthe, avec uantité de fort belles portes, dont eux ſont à pont-levis. Knox releve

(92) Page 29.

DESCRIPT. DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

beaucoup la beauté de ces portes. Les poteaux, dit-il, sont d'un relief admirable; & jusqu'aux serrures & aux verrouils, tout est orné de (93) gravures. On trouve, à chaque porte & à chaque passage, des sentinelles, qui sont relevées exactement le jour & la nuit. Mais les maisons communes des habitans (94) sont petites, basses, couvertes de paille, bâties avec des perches, sur lesquelles ils étendent quelquefois de l'argile. Il ne leur est pas permis de leur donner plus d'un étage, ni de les couvrir de thuiles, ni d'en blanchir les murailles avec de la chaux, quoiqu'ils aient une sorte d'argile blanche, qu'ils pourroient employer à cet usage. Comme le pays est fort chaud, la plupart abandonnent le soin de plâtrer leurs murs, & se contentent de branches & de feuilles d'arbres. Ils n'y ont pas même de cheminées. Le feu nécessaire pour la préparation des alimens se fait dans un coin, & noircit beaucoup le plancher. Cependant les grands Seigneurs ont des maisons fort belles & fort commodes, qui consistent ordinairement dans deux bâtimens opposés l'un à l'autre & joints par une

Maisons communes.

Maisons des Seigneurs

(93) *Ibid.* III Part. p. 7.
(94) *Ibid.* IV Part. page 198.

uraille; ce qui forme un cour quar-
e. Ils bordent les murs de bancs d'ar-
ile, frottés de fiente de vaches, qui
s rend impenetrables à la pluie. Leurs
omestiques & leurs Esclaves habitent
autres maisons au-tour d'eux.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Knox distingue, dans le Royaume
e Candi, deux sortes d'habitans; les
is, qu'il nomme *Wadas*, & qui pa-
issent avoir été le premier peuple
: l'Isle. C'est une sorte de (95) Sau-
ges, qui sont encore répandus dans
s bois de plusieurs Provinces & qui
conduisent par des loix particulie-
s. Quelques-uns sont soumis au Roi
lui paient un tribut. Les autres ne re-
noissent pas de maîtres, & n'ont ni
isons ni villes. Ils ne labourent ja-
is la terre, & ne se nourrissent que
leur chasse. Leur demeure est sur
bords des rivieres, où ils passent la
it sous le premier arbre que le ha-
d leur presente, avec la seule pré-
ution de mettre quelques branches
rbres au-tour d'eux, pour être aver-
de l'approche des bêtes farouches
le bruit qu'elles font en les traver-
t. Knox vit, dans sa fuite, divers
ıx où quelques troupes de ces Sau-
;es avoient passé la nuit. C'est ap-

Deux sortes de Nations. Celle qui se nomme les Wadas.

(95) IV Part. p. 107.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

paremment des Wadas qu'il faut entendre ce qu'on a lû dans le Journal de Pyrard, qui compare la figure des Insulaires de Ceylan à celle des Negres d'Afrique.

Chingulais, Nation principale.

La Nation principale est celle des Chingulais, qui ressemblent moins aux Negres d'Afrique qu'à de veritables Européens (96). Knox est moins porté à suivre l'opinion des Portugais, qui les font venir de la Chine, qu'à les croire sortis des Malabares, avec lesquels il convient neanmoins qu'ils ont peu de ressemblance. Ils sont fort bien faits, & mieux même que la plupart des Indiens. Ils ont beaucoup d'adresse & d'agilité. Leur contenance est grave, comme celle des Portugais (97). Ils ont l'intelligence fine. Leur langage est agreable, & leurs manieres obligeantes. Mais ils sont naturellement trompeurs & remplis d'une présomption insupportable. Ils ne regardent pas le mensonge comme un vice honteux. Le larcin est celui qu'ils abhorrent le plus, & qui n'est pas presque connu parmi eux. Ils estiment la chasteté, quoiqu'ils la pratiquent peu; la temperance, la douceur, le bon ordre dans

Leur caractere.

(96) *Ibid.* p. 106.

(97) *Ibid.* p. 107.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

les familles. On ne leur voit gueres d'emportement dans l'humeur ; & s'ils se fâchent, on les appaise facilement. Ils sont propres dans leurs habits & dans leurs alimens. Enfin, leurs inclinations & leurs usages n'ont rien de barbare. Knox met neanmoins de la difference entre ceux qui habitent les montagnes & ceux qui font leur demeure dans les vallées & les (98) plaines. Ceux-ci sont obligeans, pitoyables, honnêtes pour les Etrangers. Mais les autres sont de mauvais naturel, trompeurs & desobligeans, quoiqu'ils affectent de paroître civils & officieux, & que leur langage & leurs manieres aient plus d'agrément que dans les vallées.

Habillement commun des Chingulais.

L'habillement commun des Chingulais est un linge au-tour des reins, & un pourpoint, tel, dit Knox, que celui des François; avec des manches qui se boutonnent au poignet & qui se plissent sur l'épaule comme celles d'une chemise. Leur tête est couverte d'un *bonnet de Tunis* ou d'autre sorte, avec des oreilles à la mode du pays. Ils portent, au côté gauche, une espece de coutelas, & un couteau dans leur sein, aussi du côté gauche. Les femmes ont

(98) *Ibid.* p. 117.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

ordinairement une camisole de toile qui leur couvre tout le corps, & qui est parsemée de fleurs bleues & rouges. Elle est plus ou moins longue, suivant leur qualité. La plupart portent un morceau d'étoffe de soie sur la tête, des joyaux aux oreilles, & d'autres ornemens au-tour du col, des bras & de la ceinture. Elles n'ont pas la figure moins agréable que les Portugaises, dont l'Auteur croit qu'elles ont appris à se faire respecter. L'usage du pays leur accorde une liberté dont il est rare qu'elles abusent. Elles peuvent recevoir des visites & s'entretenir avec des hommes, sans être gênées par la présence de leurs maris. Quoiqu'elles aient des Suivantes & des Esclaves, pour exécuter leurs ordres, elles se font honneur du travail & ne se croient pas avilies par les soins domestiques (99).

Habillement des Nobles.

Les Nobles ont des pourpoints de toile de coton, blanche ou bleue, & un double linge au-tour des reins; l'un blanc, sur la peau, & l'autre coloré, par-dessus. Ils portent une ceinture bleue ou rouge, & un couteau dont le manche est travaillé. La poignée est damasquinée d'or ou de cuivre, & le foureau tout couvert d'argent cizelé.

(99) *Ibid.* p. 115 & 121.

Ils

A. Nobles Chingulais
B. Chingulaiseses
C. Bagoa ou l'Arbre Dieu



T. VIII. N°. VI.


FONDO
PALATINO

ls ont à la main une canne peinte, & ont suivis d'un valet, nud tête, en ongs cheveux qui lui pendent sur le os, avec une sorte de bourse à la nain, dans laquelle il porte du betel. e Maître a toujours, dans la main, ne boëte d'argent bien gravée, en orme de boëte à montre, qui contient e la chaux. Les Grands & les jeunes ens portent les cheveux longs & flotans sur leurs épaules. Mais dans leurs xercices, ils les nouent par derriere. s se perçoient autrefois les oreilles, omme les Malabares ; mais le Roi ne étant pas assujetti à cet usage, la mo- e en étoit presqu'abandonnée. Les ommes ont aux doigts des bagues de uivre & d'argent. Les plus riches en nt d'or. Personne ne porte d'étoffe e soie (1).

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Parure des femmes de qualité.

Le luxe des femmes de qualité surisse beaucoup celui de leurs maris, les hommes mettent même une pare de leur gloire (2) à faire paroître urs femmes avec éclat. Elles aiment simplicité dans leurs maisons ; mais es n'en sortent jamais sans être coutes d'une espece de chemise de la us belle toile de coton, brodée de

(1) *Ibid.* p. 213. (2) *Ibidem.*

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

fleurs & de branches, avec des bracelets d'argent, & les doigts du pied & de la main chargés de bagues. Elles ont des colliers d'argent ou d'or, qui leur pendent sur le sein; des bijoux précieux aux oreilles, qu'elles font percer dès l'enfance; & pour rendre les trous plus grands, elles y mettent une feuille de betel roulé, qui les agrandit en effet jusqu'à faire croire aux Etrangers que ce sont deux grands cercles qu'elles ont de chaque côté du visage. Mais ce qu'elles regardent comme un ornement parut à Knox une difformité, dont il étoit d'autant plus choqué qu'elles ont d'ailleurs les traits fort agréables. Le reste de leur parure leur sied assez bien. Elles mettent de l'huile de coco à leurs cheveux, pour les rendre luisans, & les laissent flotter par derriere. Leurs maisons sont nues. Une écharpe de soie, rayée ou à fleurs, qu'elles jettent négligemment sur leur tête ou sur les épaules, leur donne beaucoup de grace. Elles ont au milieu du corps une ou deux ceintures d'argent de trait. Mais, avec tous ces ornemens, elles ne portent pas de souliers, non plus que les hommes (3),

(3) *Ibid.* page 215.

parce que cet honneur est réservé au Roi seul.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Les rangs, ou les dégrés de distinction ne viennent ni des richesses ni des emplois, mais de la seule naissance, & sont par conséquent héréditaires (4). De-là vient que personne ne se marie & ne mange avec un inferieur. Une fille qui se laisseroit séduire par un homme de moindre condition qu'elle, perdroit la vie par les mains de sa famille, qui ne croiroit cette tache bien lavée que dans son sang (5). Il y a neanmoins quelque difference en faveur des hommes. On ne leur fait pas un crime d'un commerce d'amour, avec une femme de la plus basse extraction, pourvu qu'ils ne mangent ni ne boivent avec elle, & qu'ils ne lui accordent pas la qualité d'épouse. Autrement ils sont punis par le Magistrat, qui leur impose quelque amende, ou les met en prison. Celui qui porte l'oubli de son rang jusqu'à contracter un mariage de cette nature, est exclus de sa famille, & réduit à l'ordre de la femme qu'il épouse.

Mariage borné aux personnes de même ordre.

La plus haute Noblesse est composée de ceux qui se nomment (6) *Hon-*

Haute Noblesse.

(4) Pages 123 & 125.
(5) Page 124.
(6) Page 126.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

dreous, nom tiré apparemment de celui de *Hondreoune*, qui est le titre qu'on donne au Roi & qui signifie *Majesté*. C'est dans cet ordre que le Roi choisit ses grands Officiers & les Gouverneurs de Province. Ils sont distingués par leurs noms & par la maniere dont ils portent leurs habits. Les hommes les portent jusqu'à la moitié de la jambe, & les femmes jusqu'aux talons. Les femmes de ce rang font passer aussi un bout de leur robbe sur leur épaule, & le font descendre négligemment sur leur sein; au lieu que les autres femmes vont nûes depuis la tête jusqu'à la ceinture, & que leurs juppes ne passent pas leurs genoux; à moins qu'il ne fasse un froid extrême, car alors tout le monde a la liberté de se couvrir le dos, & n'est obligé qu'à faire des excuses aux Hondreous, qui se trouvent dans les lieux publics. Une autre distinction est celle de leurs bonnets, qui sont en forme de mitres, avec deux oreilles au-dessus de la tête, & d'une seule couleur, soit blanche ou bleue. La couleur du bonnet, & des oreilles doit être differente pour ceux d'une naissance inferieure (7).

Knox s'étend avec raison sur ces dif-

(7) *Ibid*.

ferences, non seulement parce qu'elles donnent l'idée d'une police bien entendue, mais encore parce qu'elles sont peut-être l'unique exemple d'une subordination si parfaite dans toutes les parties d'une société. Il y a deux sortes de *Hondreous*, qui ne different l'un de l'autre que par rapport aux mariage. Tous les Blancs sont considerés comme Hondreous, & jouissent des mêmes privileges. Cependant deux choses diminuent l'honneur qu'on leur porte; l'une, qu'ils mangent du bœuf; l'autre, qu'après avoir satisfait aux necessités naturelles, ils ne lavent pas leurs mains, ce qui passe dans le pays pour une abomination. La distinction des Nobles ne peut être augmentée que par un honneur particulier que le Roi confere, & qui est une espece de Chevalerie. Le Roi leur donne cette marque suprême de grandeur, en mettant autour de leur tête un ruban brodé d'or & d'argent, avec le titre de *Mundiana;* faveur si rare, que du tems de Knox, il n'y avoit dans le Royaume que deux ou trois Grands qui l'eussent reçue (8).

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Les Blancs sont compris dans ce nombre.

L'ordre qui suit les Hondreous est celui des Orfevres, des Peintres, des Taillandiers & des Charpentiers. Ces

Autres Ordres de la société Chingulaise.

(8) Page 126.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Distinction de certains Artisans.

quatre professions tiennent le même rang entr'elles, & sont peu distinguées de la Noblesse par leurs habits, mais ne peuvent manger ni s'allier avec elle par des mariages. Les Taillandiers ont perdu neanmoins quelque chose de leur ancienne consideration ; & Knox en rapporte la cause, comme une preuve singuliere de la délicatesse des Chingulais sur leur rang. Un jour, quelques Hondreous étant allés chez un Taillandier, pour faire raccommoder leurs outils, cet artisan qui étoit appellé par l'heure de son dîner, les fit attendre si long-tems dans sa boutique, qu'indignés de cet affront ils sortirent pour l'aller publier ; sur quoi il fut ordonné que les personnes de ce rang-là, seroient pour jamais privés de l'honneur qu'elles avoient eues jusqu'alors, de faire manger les Hondreous dans leurs maisons. Cependant les Taillandiers ont peu rabbattu de leur fierté, surtout ceux qui sont employés pour les ouvrages du Roi. Ils ont un quartier de la Ville, pour lequel d'autres qu'eux n'osent travailler ; & leur ouvrage ordinaire consistant à racommoder les outils, ils reçoivent, pour payement, au tems de la moisson, une certaine quantité de grains en forme de rente. Les

outils neufs se payent à part, suivant leur valeur, & le prix est ordinairement un present de riz, de volaille, ou d'autres provisions. Ceux qui ont besoin de leur service apportent du charbon & du fer. Le Taillandier est assis gravement, avec son enclume devant lui, la main gauche du côté de la forge, & un petit marteau dans la droite. On est obligé de souffler le feu, & de battre le fer avec le gros marteau, tandis que le tenant il se contente de donner quelques coups pour lui faire prendre la forme necessaire. S'il est question d'émoudre quelque chose, on fait la plus grosse partie du travail, & le Taillandier donne la derniere perfection. C'est la nécessité qui paroît avoir attiré tant de distinction à ce metier, parce que les Chingulais ayant peu de commerce au-dehors, ne peuvent tirer leurs instrumens que de leurs propres ouvriers (9).

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. *1679.*

L'ordre en paroît pris de leur nécessité.

Après ces quatre professions vient celle des Barbiers, qui peuvent porter des camisoles, mais avec lesquels personne ne veut manger, & qui n'ont pas le droit de s'asseoir sur des chaises. Cette derniere distinction n'appartient qu'aux rangs qui les précédent. Les Po-

Autres Professions.

(9) Pages 130 & 131.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

tiers sont au-dessous des Barbiers. Ils ne portent point de camisoles, & leurs habits ne passent point le genou. Ils ne s'asseient point sur des chaises ; & persoñe ne mange avec eux. Cependant, parce qu'ils sont les vaisseaux de terre, ils ont ce privilege, qu'étant chez un *Hondreou*, ils peuvent se servir de son pot pour boire à la maniere du pays, qui consiste à se verser de l'eau dans la bouche sans toucher au pot du bord des levres (10).

Les Lavandiers, qui viennent après eux, sont en très grand nombre dans la Nation. Ils ne blanchissent que pour les rangs superieurs à eux. On les voit dans les rues, hommes & femmes, avec un linge sur l'épaule, qui est la marque de leur profession. Ils se ferservent de lie, qu'ils mettent au fond d'une cuve remplie d'eau ; & plaçant le linge au-dessus de la cuve, ils lui laissent recevoir les vapeurs qui le penetrent (11). Ensuite ils le mettent tremper dans la riviere ; & sans le frotter, ils le battent contre un rocher, & le nettoient parfaitement sans le déchirer.

Les Tisserands forment le dégré sui-

(10) Page 133. (11) Page 134.

vant (12). Outre le travail de leur profession, ils sont Astrologues & prédisent les bonnes saisons, les jours heureux & malheureux, le sort des enfans à leur naissance, le succès des entreprises, tout ce qui appartient à l'avenir. Ils battent du tambour. Ils jouent du flageolet. Ils dansent dans les Temples & pendant les sacrifices. Ils emportent toutes les viandes qu'on offre aux Idoles. Les *Kildaos*, ou les faiseurs de paniers sont au-dessous des Tisserands. Ils font des vans pour nettoyer les grains, des paniers, des lits & des chaises de canne. On compte ensuite les faiseurs de nattes, nommé *Rinnerasks*, qui travaillent avec beaucoup d'adresse & de propreté. Mais dans cet ordre, il est deffendu aux personnes de l'un & de l'autre sexe de se couvrir la tête. Les Gardes d'éléphans forment une profession particuliere; comme les *Jaggeris*, qui font le sucre. Jamais ces artisans ne changent de metier. Le fils demeure attaché à la profession de son pere. La fille se marie à un homme de son ordre. On leur donne pour principale dot les outils qui appartiennent au metier de leur famille. Il ne leur est pas permis, non

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

(12) Page 135.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

seulement de s'asseoir sur des sieges ; & de porter des camisoles ni aucun linge au-dessous du genou ; mais de se servir même du linge qu'ils portent autour des reins, pour couvrir leur corps, à moins que la maladie ou l'excès du froid ne les y obligent. Ils ne doivent pas non plus prendre les noms qui sont propres aux Hondreous, ni se dire jamais d'une condition plus haute que celle où ils sont nés. Les noms des *Hondreous* se terminent toujours par *Oppou*, & ceux des autres par *Adgah* (13).

Dernier degré du Peuple.

Les *Poddas* forment le dernier ordre du peuple, qui est composé de manœuvres & de soldats, gens dont l'extraction passe pour la plus vile, sans qu'on en puisse donner d'autre raison, que d'être nés tels de pere en fils (14).

Esclaves.

Knox, en parlant des Esclaves ne nous apprend pas mieux comment ils se trouvent réduits à cette condition. Leurs Maîtres, dit-il, leur donnent des terres & des bestiaux pour leur subsistance ; mais plusieurs d'entr'eux meprisent cette maniere de gagner leur vie, & ne sont gueres moins riches que leurs Maîtres, excepté qu'on ne leur permet

(13) P. 135 & suiv. (14) P. 134.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

pas de se faire servir eux-mêmes par d'autres Esclaves. On ne leur ôte jamais ce qu'ils ont amassé par leur diligence & leur industrie. Lorsqu'on achete un nouvel Esclave, on le marie d'abord, & on lui forme un établissement, pour lui faire perdre l'envie de s'enfuir. Les Esclaves qui descendent des Hondreous conservent l'honneur de leur naissance (15). Ce qu'on peut recueillir d'une observation si vague, c'est qu'il n'y a point de pays connu où l'Esclavage ait moins de rigueur. Knox donne des idées plus claires d'une autre partie de la Nation, qui forme encore une propriété singuliere de l'Isle de Ceylan. Ce sont, dit-il, les *Gueux*, qui par leurs mauvaises actions ont été réduits par les Rois au dernier dégré de l'abjection & du mépris. Ils sont obligés de donner, à tous les autres Insulaires, les titres que ceux-ci donnent au Roi & aux Princes, & de les traiter avec le même respect. On raconte (16) que leurs ancêtres étoient des *Dodda Vaddas*, c'est-à-dire, des chasseurs qui fournissoient la venaison pour la table du Roi; mais qu'un jour au lieu de venaison, ils présen-

Espece d'hommes fort singuliere.

(15) P. 137. (16) P. 138.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

terent de la chair humaine à ce Prince, qui l'ayant trouvée excellente demanda qu'on lui en servît de la même espece. Mais cette horrible tromperie fut découverte & le ressentiment du Roi en fut si vif qu'il regarda la mort des coupables comme un chatiment trop leger. Il ordonna par un Décret public, que tous ceux qui étoient de cette profession ne pourroient plus jouir d'aucun bien, ni exercer aucun metier dont ils pussent tirer leur subsistance, & qu'étant privé de tout commerce avec les autres hommes, pour avoir outragé si barbarement l'humanité, ils demanderoient l'aumône de génération en génération dans toutes les parties du Royaume, regardés de tout le monde comme des infames, & en horreur dans la société civile. En effet, ils sont si détestés, qu'on ne leur permet pas de puiser de l'eau dans les puits. Ils sont reduits à celle des trous & des rivieres. On les voit mendier en troupes, hommes, femmes & enfans, portant leur bagage & leurs alimens dans des paniers au bout d'un bâton. Leurs femmes ne portent rien. Elles dansent & font divers tours de souplesse, pendant que les hommes battent du tambour. Ils font tourner un bassin de cui-

vre, sur le bout du doigt, avec une vîtesse incroyable. Ils ont l'adresse de jetter successivement neuf balles, & de les recevoir l'une après l'autre, de sorte qu'il y en a toujours sept en l'air. Lorsqu'ils demandent l'aumône, ils donnent aux hommes les titres d'Altesse & de Majesté, & aux femmes ceux Comtesse & de Reine. Leurs demandes sont aussi pressantes que s'ils étoient autorisés à les faire par des Lettres-Patentes du Roi. Ils ne peuvent souffrir qu'on les refuse. D'un autre côté, comme il n'est pas permis de les maltraiter ni de lever même la main sur eux, on est obligé malgré soi de tout accorder à leurs importunités. Ils se bâtissent des cabanes sous les arbres, dans des lieux éloignés des Villes & des grands chemins. Les aumônes qu'ils arrachent de toutes parts leur font mener une vie d'autant plus aisée, qu'ils sont exempts de toutes sortes de droits & de services. On ne les assujettit qu'à faire des cordes de la peau des vaches mortes, pour prendre & lier les éléphans; ce qui leur procure un autre privilege, qui est d'en prendre la chair & de l'enlever aux Tisserands. Ils prétendent qu'ils ne peuvent servir le Roi & faire de bonnes cordes, lorsque les

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

peaux sont dechiquetées par d'autres mains ; & sous ce prétexte ils résistent aux Tisserands, qui dans la crainte de se souiller en touchant une race detestée, prennent le parti de fuir & d'abandonner leurs droits. Pour donner une idée plus affreuse encore, de cette étrange sorte de vagabonds, Knox ajoute qu'ils ne connoissent aucune loi de parenté, & qu'ils ne font pas difficulté de coucher librement, les peres avec leurs filles & les garçons avec leurs meres. Souvent, lorsque le Roi condamne au dernier supplice quelques grands Officiers qui l'ont merité par leurs crimes, il livre leurs femmes & leurs filles aux Gueux, & ce châtiment paroît plus terrible que la mort. Il cause tant d'horreur aux femmes, que dans le choix que le Roi leur a quelquefois laissé de se précipiter dans la riviere ou d'être abandonnées à cette odieuse race, elles n'ont jamais balancé à preferer le premier de ces deux supplices (17).

Etrange punition des femmes de qualité.

Gouvernement des Chingulais.

Le Gouvernement du Royaume de Candi a ses loix & ses maximes, qui rendent la Nation fort heureuse, lorsque le Roi n'abuse pas de son autorité pour les violer. Il y a deux Officiers

(17) P. 138 & suiv.

principaux, ou deux premiers Juges, qui se nomment *Adigars*, & qui sont chargés de l'administration civile & militaire (18). C'est à leur Tribunal qu'on appelle, en dernier ressort, dans toutes les affaires où l'on ne s'en tient pas au jugement des Gouverneurs particuliers des Provinces & des Villes. Ces deux Officiers en ont de subalternes, qui portent, pour marque de leur dignité, un bâton crochu par le haut. De quelques ordres qu'on leur confie l'execution, la vûe de ce bâton est aussi respectée que le sceau même des Adigars. Si l'*Adigar* ignore ses fonctions, ces Officiers l'en instruisent. Dans toutes les autres charges il y a des Officiers inferieurs, qui suppléent à l'ignorance du premier par leur experience & leurs lumieres (19).

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN, 1679.

Dissauvas & autres grands Officiers.

Les *Dissauvas*, qui suivent immediatement les *Adigars*, sont les Gouverneurs des Provinces & des Comtés. Mais tous les Gouverneurs n'ont pas le titre de *Dissauvas*, non plus que d'autres grands Officiers, qui sont proprement les Généraux & qui commandent en chef un certain nombre de soldats. Ainsi la qualité de Dissauva est

(18) *Ibid.* III Part. p. 61 & suiv.
(19) *Ibidem*

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

un titre particulier d'honneur que le Roi joint à la dignité. Dans ces créations, il a moins d'égards à la capacité qu'au rang de la naissance, & l'opinion commune des Chingulais est toujours favorable aux choix qui tombent sur la premiere Noblesse. En nommant quelqu'un pour remplir une dignité, le Roi lui donne en même tems de grandes marques d'affection & de faveur, dans la vûe apparemment de le rendre plus respectable aux peuples qu'il doit gouverner. Il lui fait présent d'une épée dont la poignée est damasquinée d'argent & de cuivre, & le fourreau couvert de lames d'argent ; d'un couteau & d'une hallebarde. Il lui donne, pour sa subsistance, plusieurs Bourgs, qui sont habités par des gens de toutes sortes de metier, avec le revenu que le thrésor royal en tiroit, & une espece de terre que les habitans sont obligés de labourer pour l'usage du Gouverneur. Les Gouvernemens des Provinces assujettissent ceux qui en sont revêtus à faire leur residence à la Cour, où leur fonction ordinaire est de veiller à la garde du Roi. Mais ils ont, dans toutes les parties de leur jurisdiction, des Officiers qui les representent. Ils ont des Cours de Justice,

composées des principaux habitans de chaque Bourg, & de la Sentence desquelles on appelle à eux, avant que de faire passer les plaintes jusqu'aux Adigars. On peut appeller au Roi même, en se jettant à terre devant lui lorsqu'il sort de son Palais. Cependant cette voie, qui paroît une ressource toujours ouverte contre l'injustice, n'est pas sans danger. Il arrive quelquefois que le Roi fait battre & enchaîner le suppliant pour l'avoir importuné, & l'affaire languit alors pendant plusieurs années (20).

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679. Cours de Justice.

Les noms d'honneur qu'on donne aux Grands, sont, celui d'*Oussai*, lorsqu'ils sont à la Cour; ce qui revient à notre Messire; & lorsqu'ils sont éloignés du Roi ceux de *Sibatta* & de *Disgoudren*, qui signifient *Seigneurie*, ou *Excellence* (21). S'ils sortent à pied, c'est toujours en s'appuyant sur le bras d'un Ecuyer. L'Adigar joint à cette marque de grandeur un homme qui marche devant lui, avec un grand fouet qu'il fait claquer, pour avertir le peuple de se tenir à l'écart. Ces Courtisans, au milieu de leurs plus grands honneurs, sont exposés à des infortu-

Noms d'honneur.

Fortunes incertaines.

(20) P. 62 & suiv. (21) P. 75.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

nes qui rendent leur situation peu digne d'envie. C'est une disgrace fort ordinaire, pour un Seigneur, d'être enchaîné dans une obscure prison. Ils sont toûjours prêts à mettre la main l'un sur l'autre pour exécuter l'ordre du Roi, & ravis même d'en être chargés, parce que celui dont le ministere est employé pour la ruine d'autrui est revêtu ordinairement de sa dépouille (22).

Forces du Royaume.

Le pouvoir du Roi consiste dans la force naturelle de son pays, dans ses gardes, & dans l'artifice plutôt que dans le courage de ses soldats. Il n'a pas d'autres Châteaux fortifiés que ceux qui le sont par la nature. Tout le pays n'étant qu'un amas de hautes montagnes, dont l'accès est fort difficile, peut être regardé comme un Fort imprenable. Les barrieres d'épine qu'on entretient à tous les passages, sont redoublées à l'approche de la guerre, non seulement à l'entrée des montagnes, mais dans toutes les Villes, les Villages, & les chemins de traverse. Ces portes d'épines sont composées d'une espece d'arbrisseau, dont les branches sont garnies d'épines, longues de trois ou quatre pouces, & aussi fortes que des clous

(22) P. 76.

de fer. Ces branches qui sont de la grosseur d'un gros bâton, sont courbés l'une près de l'autre & liées à trois ou quatre pieux droits qui sont plantés, comme une porte de dix ou douze pieds de hauteur, & si bien ajustées qu'on peut les hausser & les baisser pour passer par dessous. On fait une garde fort exacte dans tous les chemins & les passages qui menent à la Cour. Il n'y passe personne, sans un sceau, qu'on reçoit de quelques Officiers établis pour cette distribution. Les sceaux sont differens, suivant la qualité ou la profession de ceux qui les demandent. Celui qui se donne à un soldat représente un homme armé, avec une pique sur l'épaule; celui d'un laboureur, un homme portant deux sacs aux deux bouts d'un bâton, suivant l'usage du pays pour porter des fardeaux; celui d'un Blanc est le portrait d'un homme qui a l'épée au côté & un chapeau sur la (23) tête.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Passeports singuliers.

La milice est composée des Gardes du Roi, qui viennent faire alternativement leur service à la Cour, & de ce qu'on appelle soldats du pays haut, qui sont dispersés dans toutes les parties de l'Isle. Les Gardes se succedent

Milice Chingulaise.

(23) P. 82. & suiv.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1697.

de peres en fils sans être enrôlés, & jouissent au lieu de paye, de certaines terres qu'on leur abandonne, mais qu'ils perdent lorsqu'ils négligent leur devoir. S'ils veulent quitter leur service, ils en ont la liberté, en renonçant à leurs terres, qui sont données à d'autres pour les remplacer. Leurs armes sont l'épée, la pique, un arc, des fleches & de bons fusils. Pour tentes, ils se servent de feuilles de *Talipot* (24), qui sont legeres & fort commodes. Dans quelques parties de l'Isle qu'ils se trouvent, le bois ne leur manque jamais pour faire des pieux sur lesquels ils tendent leurs feuilles. Jamais ils ne livrent bataille en plaine campagne. Jamais ils n'attendent l'ennemi pour le repousser. Leur habileté militaire consiste à dresser des embuscades & à boucher les chemins. Ils se cachent entre les rochers & les arbres, d'où leur mousqueterie est redoutable, & s'ils craignent d'être forcés dans ces retraites, ils se retirent au fond des bois, où il devient impossible de les trouver. Une autre de leurs deffenses est de faire tomber sur leurs ennemis de grands arbres rouffus, qu'ils coupent exprès, & de faire pleuvoir sur eux une

Methode militaire du païs

(24) P. 86.

trèle de fleches & de balles, tandis qu'ils les voient dans l'embarras. Mais avec cette methode ils n'ont jamais pû deffendre les côtes de leur Isle, qui sont plus nues que leurs montagnes. Cependant ils ont acquis beaucoup d'experience par les longues guerres qu'ils ont eûes avec les Portugais & les Hollandois. La plupart de leurs Généraux ayant servi sous les Européens dans les intervalles de paix, ont pris le goût de notre discipline, qui les a rendus capables de battre quelquefois les Hollandois, & de leur enlever plusieurs Forts. Le Roi donnoit autrefois un prix reglé à ceux qui lui apportoient la tête d'un ennemi. Mais ce barbare usage ne subsiste plus (25).

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

La Religion des Chingulais est l'Idolâtrie. Ils rendent des adorations à plusieurs divinités, qu'ils distinguent par differens noms, & dont la principale est celle qu'ils appellent *Ossa, Polla, Maups*, c'est-à-dire, dans leur langue Créateur du Ciel & de la Terre (26). Ils croient que ce Dieu suprême envoie d'autres Dieux sur la terre, pour y faire exécuter ses ordres, & que ces Dieux inferieurs sont les ames des

Religion de l'Isle de Ceylan.

(25) P. 90.

(26) P. 146.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

gens de bien, qui sont morts dans la pratique de la vertu. Une autre divinité du du premier ordre est celle qu'ils nomment *Buddou*, à laquelle il appartient de sauver les ames, & qui étant descendue autrefois sur la terre, se montroit quelquefois sous un grand arbre nommé *Bogaha*, qui est depuis ce tems-là un des objets de leur culte. Elle remonta au Ciel du sommet d'une haute montagne, où l'on voit encore l'empreinte d'un de ses pieds. Le Soleil & la Lune sont aussi des Dieux pour les Chingulais. Ils donnent au Soleil le nom d'*Irri*, & à Lune celui de *Handa*, auquel ils joignent quelquefois celui de *Hamui*, titre d'honneurs des personnes les plus relevées, & celui de *Dio* qui signifie *Dieu* dans leur langue, mais qu'ils ont emprunté apparemment des Portugais (27).

Temples & Prêtres.

Le nombre de leurs Pagodes & de leurs Temples surpasse toutes les idées qu'on peut s'en former. On en voit plusieurs d'un travail exquis, bâtis de pierre de taille, ornés de statues & d'autres figures, mais si anciens, que les habitans mêmes en ignorent l'origine. Il est certain qu'ils la doivent à

(27) P. 147.

des ouvriers plus habiles que les Chingulais, puisque la guerre en ayant ruiné plusieurs, ils n'ont pas été capables de les rebâtir. Quelques-uns de ces édifices, sur-tout ceux qui sont dediés au Dieu *Buddou*, ont la forme d'un colombier quarré & sont à double étage. Les chambres hautes n'ont pas moins leurs Idoles que le Temple inferieur. Il s'y en trouve d'une figure monstrueuse, les unes d'argent, d'autres de cuivre & de differens métaux. On y voit aussi des bâtons peints, des targes & d'étranges sortes d'armes (28), des hallebardes, des fleches, des lances & des épées. On n'apperçoit point d'armes dans le Temple de *Budelou*, qui est un Dieu de paix. Les figures y représentent des hommes qui ont les jambes croisées vetus de casaques jaunes, les cheveux frisés, & les mains l'une sur l'autre devant eux comme les femmes. Chaque Temple a ses revenus en terres, qui leur viennent de la liberalité des Rois, & Knox avance hardiment que l'Eglise possede plus de Villes que la Couronne. Ces biens sont employés à la subsistance des Prêtres, à l'entretien des édifices & aux provisions nécessai-

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN, 1679.

Idoles.

(28) P. 149.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

res pour le sacrifice. D'ailleurs les Temples ont leurs Officiers comme le Palais du Roi, & jusqu'à des éléphans, qui ne sont entretenus que par une ostentation de grandeur. Outre les Temples publics, il est permis aux particuliers de se bâtir des Chapelles dans leurs cours, où ils mettent une image de *Buddou*, avec des chandelles & des lampes (29).

Trois sortes de Prêtres.

Les Chingulais ont trois sortes de Prêtres, comme trois sortes de Dieux & de Temples. Le premier ordre du sacerdoce est celui des *Tirinanxes*, qui sont les Prêtres de *Bouddou* (30). Leurs Temples se nomment Ochars. Ils ont une maison à *Digligi* où ils tiennent leurs assemblées. On ne reçoit, dans cet ordre, que des personnages d'une naissance & d'un sçavoir distingués. Ce n'est pas même tout-d'un-coup qu'ils sont élevés au rang sublime de Tirinanxes. Ceux qui portent ce titre ne sont qu'au nombre de trois ou quatre, qui font leur demeure à *Digligi*, où ils jouissent d'un immense revenu, & sont comme les Superieurs de tous les Prêtres de l'Isle. On nomme *Gonnis* les autres Ecclesiastiques du même or-

(29) P. 151.

(30) P. 153 & suiv.

dre,


1. RADJA SINGA ROY DE CANDY
dans l'Ile de Ceylan
2. Le Tirinauxé ou Grand Prêtre des Chingulais
1
2

T. VIII. N.° IV.

dre. L'habit des uns & des autres eſt une caſaque jaune, pliſſée au-tour des reins, avec une ceinture de fil. Ils ont les cheveux raſés & vont nue tête, portant à la main une eſpece d'éventail rond, pour ſe garantir de l'ardeur du Soleil. Ils ſont également reſpectés du Roi & du Peuple. Leur regle les oblige de ne manger de la viande qu'une fois le jour; mais il ne faut pas qu'ils ordonnent la mort des animaux dont ils mangent, ni qu'ils conſentent qu'on les tue. Quoiqu'ils faſſent profeſſion du celibat, ils ſont libres de renoncer à leur ordre lorſqu'ils veulent ſe marier. Le ſecond ordre des Prêtres (31) eſt de ceux qui ſe nomment *Koppuhs*, & qui appartiennent aux Temples des autres divinités. Leur habit n'eſt pas different de celui du peuple, lors même qu'ils exercent leurs fonctions. Ils ne ſont obligés qu'à ſe laver & à changer de linge avant la cérémonie. Comme on ne ſacrifie jamais de chair aux Dieux dont ils ſont les Miniſtres, tout leur ſervice ſe reduit à préſenter à l'Idole du riz bouilli & d'autres proviſions. Leurs Temples qui ſe nomment *Deoyels*, ont peu de revenu. Auſſi labourent-ils la terre &

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

(31) P. 158.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

ne font-ils pas exempts des charges de la société. Les Prêtres du troisieme ordre sont les *Jaddeses* (32), employés au service des Esprits, qui se nomment *Dagoutans*, & dont les Temples s'appellent *Cavels*. Un homme devot bâtit à ses dépens un Temple, dont il devient le Prêtre ou le Jaddesé. Il fait peindre sur les murs, des hallebardes, des épées, des fleches, des boucliers & des images. Mais ces Temples sont peu respectés du peuple. L'emploi le plus commun des Jaddeses est pour les sacrifices qui se font au diable, dans les maladies ou dans d'autres dangers; non que les Chingulais prétendent l'adorer, mais ils le croient redoutable : & pour écarter les maux qu'ils le croient capable de leur causer, ils lui sacrifient souvent de jeunes coqs (33).

Sacrifices faits au Diable.

Knox est un Voyageur sensé, comme son ouvrage en fait foi; honnête-homme en apparence, & loué à ce titre par diverses personnes d'honneur qui l'ont connu familiairement, zelé Protestant, & par consequent ennemi outré de la superstition, & peu porté à reconnoître des évenemens surnaturels : voici neanmoins dans ses propres termes ce

(32) P. 159 & 160. (33) *Ibid.*

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

qu'il pense de l'empire du Diable sur les Chingulais.

Témoignage de l'Auteur sur les Diables de Ceylan.

» J'ai vû souvent des hommes & des » femmes si étrangement (34) possedés, qu'on ne pouvoit s'empêcher » de reconnoître que leurs agitations » venoient d'une cause surnaturelle. » Dans cet état, les uns fuioient au » milieu des bois, en poussant des cris » ou plutôt des hurlemens. D'autres » demeuroient muets & tremblans, » faisant des contorsions, ou parlant » comme des fous, sans aucune liai» son dans leurs discours. Quelques» uns en guerissent. D'autres en meu» rent. Je puis affirmer que souvent » le diable crie la nuit d'une voix in» telligible, qui ressemble à l'aboie» ment d'un chien. Je l'ai moi-même » entendu. Les habitans du pays re» marquent, & j'ai fait la même ob» servation, qu'immediatement avant » qu'on l'entende, ou bien-tôt après, » le Roi fait toujours mourir quel» qu'un. Les raisons qu'on a de croire » que c'est la voix du diable sont cel» les-ci : 1°, Qu'il n'y a point de créa» ture dans l'Isle dont la voix ressem» ble à celle qu'on entend ; 2°, qu'on

(34) Page 167 & suivantes.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

» l'entend souvent dans un autre lieu » d'où elle part tout-d'un-coup, pour » aller se faire entendre dans un au- » tre plus éloigné, & plus vite qu'au- » cun oiseau ne peut voler; 3°, que » les chiens mêmes tremblent à ce fu- » neste bruit; enfin que c'est l'opinion » de tout le monde «. Il est aisé de juger que dans ces idées, l'Auteur de- voit trembler autant que les Chingu- lais & leurs chiens; mais à juger se- rieusement de ses quatre preuves, il n'y a que la premiere d'embarrassante, en supposant que tous les animaux d'une Isle aussi grande que Ceylan, aussi couverte de bois & aussi deserte dans quelques-unes de ses parties, puis- sent être parfaitement connus. Mais dans cette supposition même, ne sçait- on pas que la faim ou la douleur fait pousser quelquefois des cris fort étran- ges aux animaux les plus familiers? A l'égard du prompt changement du lieu, il n'y a qu'à se figurer deux ou trois ani- maux éloignés entr'eux, qui crient suc- cessivement, excités peut-être par les cris l'un de l'autre. Au reste, cette observa- tion de Knox n'a paru nécessaire ici, que pour expliquer l'excès de (26) super-

Remarques sur cet article.

(26) P. 171 & suiv.

ftition qu'il attribue aux Chingulais, & la multitude de fêtes & de pratiques religieuses qu'ils observent avec une fidelité qu'il admire. Ils croient d'ailleurs la résurrection des corps, l'immortalité de l'ame & un état futur de récompense & de punition. Ces trois principes suffisent pour les attacher à leurs idées de religion.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Leurs sciences & leur papier.

Ils tirent peu de secours des sciences pour leur conduite, car ils vivent presque tous dans une profonde ignorance. Ce que la plupart apprennent est à lire & à écrire, mais ils peuvent ignorer l'un & l'autre sans en être plus méprisés. Leurs livres ne traitent que de religion & de medecine; & sont écrits sur des feuilles de Talipot. Ils se servent, pour leurs lettres & leurs écrits ordinaires, d'une autre sorte de feuilles qui se nomment *Taucoles*, & qui reçoivent plus aisement l'impression, quoiqu'elles n'ayent pas tant de facilité à se plier (27). Leurs plus habiles Astronomes sont les Prêtres du premier Ordre; ce qui n'empêche pas que les operations annuelles d'astronomie ne soient reservées aux Tisserands. Ils prédisent les éclipses du Soleil & de la Lune. Ils font, pour le cours de chaque

Astronomes Chingulais.

Leur office.

(27) P. 272.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

mois, des Almanacs où l'on voit l'âge de la Lune, les bonnes saisons pour labourer & semer la terre, les jours heureux pour commencer un voyage & d'autres entreprises. Ils se prétendent fort versés dans la science des étoiles, qui est la source de leurs lumieres sur tout ce qui appartient à la santé & à la bonne fortune. Ils comptent neuf planetes, c'est-à-dire, sept comme nous, ausquelles ils ajoutent la tête & la queue du dragon (28). Le tems se compte parmi eux depuis un ancien Roi qu'ils nomment *Sacavarly*. Leur année est de trois cens soixante cinq jours; & commence le 28 de Mars; mais quelquefois le vingt sept ou le vingt neuf, pour l'ajuster au cours du Soleil. Elle est divisée en douze mois, & leurs mois en semaines, qui sont de sept jours comme les nôtres, & qui se nomment *Joida*, *Sanduda*, *Omphoruda*, *Bodaha*, *Braspotenda*, *Secourada*, & *Henourada*. Les jours du service Ecclésiastique sont les Mercredis & les Samedis. Les Chingulais partagent le jour en trente heures, qui commencent au lever du Soleil, & la nuit en autant de parties qui commencent au coucher de cet astre. Mais n'ayant ni hor-

Leur mesure du tems.

(28) P. 276.

loges ni quadrans solaires, ils ne jugent du tems que par conjectures, ou par l'état d'une fleur commune, qui s'ouvre regulierement sept heures avant la nuit. Le Roi est le seul qui emploie pour la mesure du tems une espece de clepsydre, dont le soin forme un office particulier du Palais. C'est un plat de cuivre, percé d'un petit trou, qu'on fait nager dans un vase plein d'eau, jusqu'à ce qu'il se remplisse & qu'il aille au fond.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Leurs mesures de grandeur (29) sont le *Rian*, qui se prend depuis le coude jusqu'au bout du doigt du milieu, & le *Wadorian*, qui est le double du *Rian*. La moindre mesure pour le grain est un *Potta*, qui en contient autant qu'un homme en peut prendre avec la main. Quatre *Pottas* font une mesure qui se nomme *Bonder Nellia*, c'est-à-dire, *mesure royale*, & qui est tout ce qu'un homme peut manger de riz en un jour. C'est la portion qui se distribue au nom du Roi. Quatre *Bonder Nellias* font un *Courney*, qui est une fort jolie mesure de canne, en forme de panier. Dix courneys font un *Pale*, & se donnent au prix commun pour une

Leurs Mesures.

(29) Pages 238 & suivantes.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1697.

Larée, qui est la cinquieme partie d'une piece de huit; mais au tems de la moisson, deux pales se donnent pour une larée. Quatre pales font un *Ommouna*, qui est la mesure par laquelle on compte ordinairement le grain. Le plus petit des poids de l'Isle est un *Collonda*, dont six font une piece de huit. Il y a des demi-collondas & des quarts. Ces poids sont composés de petits grains rouges qui croissent dans les bois, & dont on compte dix pour un collonda. Vingt font le *Pallum*. Les Chingulais n'ont que trois sortes de monnoie courante (30); l'une, anciennement fabriquée par les Portugais, qui porte d'un côté le portrait du Roi, & celui d'un Moine de l'autre. Elle se nomme *Tagum Massa* & vaut environ dix sols. Il y a aussi des demi-*Tagums*. La seconde est une monnoie que tout le monde peut faire avec la permission du Roi, qui a la forme d'un hameçon pour la pêche. L'argent en est meilleur que celui des pieces de huit. La troisieme sorte est celle du Roi, qu'il est deffendu de contrefaire, sous peine de mort. Elle se nomme *Ponnam*; & de la petitesse qu'elle est, il en faut soixante

Leurs poids.

Leur monnoie.

(30) Pages 241 & suivantes.

quinze pour une piece de huit. En général l'argent étant fort rare dans le Royaume, tout se vend & s'achete ordinairement par des échanges. Les habitans font très peu de commerce avec les Etrangers. Pendant que les Portugais occupoient les côtes de l'Isle & qu'ils vivoient en paix avec eux, le Roi permettoit des communications mutuelles, dont les deux Nations tiroient un égal avantage; mais il n'en veut aucune avec les Hollandois, quoiqu'ils l'aient ardemment (31) recherchée. Ainsi le negoce des Chingulais est resserré entr'eux. Il se borne aux productions du pays, parce que celles d'un canton ne ressemblent point à celles d'un autre. En rassemblant ainsi tout ce que la nature accorde aux differentes parties du Royaume, ils ont de quoi subsister sans le secours des regions étrangeres. L'agriculture est leur principal emploi, & les Grands ne dedaignent pas de s'y appliquer. Un homme de la premiere qualité travaille sans honte à la terre, pourvû que ce soit pour lui-même. Mais il se deshonore s'il travaille pour autrui ou dans la vûe de quelque salaire. Le seul office qu'il ne puisse exercer sous aucun pré-

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Combien leur Commerce est borné.

(31) P. 231.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

texte est celui de portefaix, parce qu'il passe pour le plus vil. Il n'y a point de marchés dans l'Isle entiere. Les Villes ont quelques boutiques où l'on vend de la toile, du riz, du sel, du tabac, de la chaux, des drogues, du fruit, des épées, de l'acier, du cuivre, & d'autres marchandises (32). Dans les cantons où le riz est le plus cher, la valeur de six mesures de Paris ne se vend que quatre sols & demie : six poules ne coutent pas plus, & le prix d'un cochon de lait est le même. Un cochon gras vaut quarante deux sols, & une chevre grasse environ trente sols. Quatre mille feuilles de betel se donnent pour neuf sols, quoique ces feuilles fassent toutes leurs délices. Ils en mâchent tout le jour. Ils s'en remplissent la bouche en se couchant; ils les y conservent jusqu'à ce qu'ils s'éveillent, & se levent alors pour en prendre d'autres. Cet usage est égal dans les deux sexes. Ils seroient plus volontiers sans viande & sans habits que sans betel. Knox avoue qu'en ayant usé long-tems, il lui étoit devenu impossible de s'en priver. Il est sain, dit-il, il entretient dans la bouche une sorte de parfum, qui donne une odeur fort agréable à

Prix des denrées.

Betel, & maniere dont les Chingulais l'emploient.

(32) P. 238.

l'haleine; & ce qui ne sert pas moins à le rendre précieux aux Chingulais, il leur noircit les dents, qu'ils auroient honte d'avoir blanches, parce que c'est la couleur de celles des chiens. Leur maniere de l'employer differe peu de celle qui est commune à la plupart des Indiens. Ils portent une petite boëte qui (33) contient de la chaux humide. Chaque fois qu'ils veulent renouveller leur betel, ils prennent de cette chaux, qu'ils étendent sur la feuille. Ils y enferment quelques tranches de la noix d'areca, la roulent & se mettent à la mâcher, avec le soin de s'en frotter quelquefois les dents pour en augmenter la noirceur. On prend aussi du betel sans étendre la chaux sur la feuille; & sans y rouler les tranches de noix, ils se contentent de prendre de la chaux entre les doigts & de se la mettre dans la bouche. Ceux qui s'attachent à cette méthode mâchent ainsi la noix & la feuille à part; mais toujours accompagnées l'une de l'autre & de chaux, quoique ces trois ingrédiens ne soient pas roulés ensemble.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

Cette chaux n'est le plus souvent que de la chaux commune, & semblable à la nôtre. Mais lorsqu'elle leur man-

(33) P. 248 & 249.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

que, sur-tout en voyageant, ils en font une autre de certaines coquilles qui se trouvent dans leurs rivieres d'eau douce, & qui ressemblent à celles des escargots (34).

Langue de Ceylan.

Leur langue est si particuliere à leur Nation, que Knox ne connoît aucune partie des Indes où elle soit entendue. Ils ont à la verité quelques expressions qui leur sont communes avec les Malabares; mais le nombre en est si petit, qu'ils ne peuvent mutuellement s'entendre. Le Chingulais est copieux, doux, élegant, & tient du caractere de ces Insulaires, qui aiment la flatterie, les titres & les complimens. Ils n'ont pas moins de douze titres pour les femmes, suivant le rang & la qualité. Toi & vous s'expriment de sept ou huit manieres differentes, qui sont proportionnées aussi à l'état, à l'âge, au caractere de ceux à qui l'on parle & qu'on veut honorer. Ces attentions de politesse ne sont pas moins familieres aux Laboureurs & aux Manœuvres qu'aux Courtisans. Ils donnent au Roi des titres qui l'égalent à leurs Dieux; & lorsqu'ils lui parlent d'eux-mêmes, c'est avec un excès d'humiliation. Ils éloignent jusqu'à l'idée de leur personne,

(34) P 250.

en y substituant les êtres les plus vils. Ainsi, au lieu de dire *J'ai fait*, ils disent ; *Le membre d'un chien a fait telle chose.* S'il est question de leurs enfans, ils les transforment de même ; & quand ce Prince leur demande combien ils en ont, ils répondent qu'ils ont *tel nombre de chiens & de chiennes* (35).

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Loix de l'Isle.

Avec un respect si extraordinaire pour leur Souverain, on ne sera pas surpris qu'ils n'ayent d'autres loix que sa volonté. Cependant ils ont un certain nombre de vieilles coutumes, qui se conservent par la force de l'habitude. Les terres passent des peres aux enfans, à titre d'héritage, & le partage dépend du pere ; mais si l'aîné demeure seul possesseur, il est obligé d'entretenir sa mere, ses freres & ses sœurs jusqu'à qu'ils soient autrement pourvûs (36). Les regles ne sont pas moins constantes pour la distinction des biens, pour le payement des dettes, pour les mariages & les divorces. Leurs mariages sont une pure cérémonie, qui consiste dans quelques présens qu'un homme fait à sa femme, & qui lui donne droit sur elle lorsqu'ils sont acceptés. Les peres ne laissent pas de donner pour dot à leurs

Mariages & divorce.

(35) P. 267.

(36) P. 252.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

filles, des bestiaux, des Esclaves & de l'argent. Mais si les deux parties ne se conviennent pas, une prompte séparation leur rend la liberté, & le mari en est quitte pour rendre ce qu'il a reçu. Cependant la femme ne peut disposer d'elle-même, qu'après qu'il s'est engagé dans un autre mariage. S'ils ont des enfans, les garçons demeurent au pere & les filles suivent la mere. Les hommes & les femmes se marient ordinairement quatre ou cinq fois, avant que de se fixer solidement. Il est rare qu'un homme ait plus d'une femme; mais une femme a souvent deux maris. L'usage permet à deux freres, qui veulent vivre ensemble, de n'avoir qu'une femme entr'eux. Les enfans communs les reconnoissent tous deux pour peres & leur en donnent le nom (37). Un homme qui surprend sa femme au lit avec un amant, peut les tuer (38) tous deux; mais les Chingulais connoissent peu les tourmens de la jalousie, & ne se croient pas deshonorés lorsque leurs femmes se livrent à des hommes d'une égale condition (39). Ces tourmens d'amour ne passent pour un crime qu'avec des amans d'une naissance infe-

Liberté des femmes.

(37) P. 227. (38) P. 220. (39) P. 223.

rieure. La plus grande injure qu'on puisse faire à une femme, est de lui dire qu'elle a couché avec dix hommes de la lie du peuple (40). D'ailleurs la complaisance des hommes est extrême pour les femmes. Les terres dont elles heritent ne payent rien au Roi. Elles sont exemptes des droits de la douane, dans les ports & sur les passages. Leur sexe est respecté jusques dans les animaux ; & par une loi, qui est peut-être sans exemple, on ne paye rien non plus pour ce que porte une bête de charge (41) femelle. Mais des usages si galans n'empêchent pas que pour conserver la subordination de la Nature, il ne soit deffendu aux femmes, sans aucune distinction de naissance & de qualité, de s'asseoir sur un siege en présence d'un (42) homme. L'autorité des peres sur leurs enfans va jusqu'à pouvoir les donner, les vendre ou leur ôter la vie dans l'enfance, lorsqu'ils les prennent en aversion ou qu'ils se trouvent incommodés du grand nombre (43).

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Egards pour leur sexe.

On ne connoît pas dans l'Isle de Ceylan, le barbare usage qui oblige les femmes de divers pays des Indes à se bruler vives après la mort de leurs ma-

(40) P. 270.
(41) P. 229.
(42) P. 227.
(43) P. 229 & 230.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

ris. Le deuil même, auquel la bienséance les assujettit, ne consiste qu'à laisser pendre leurs cheveux pendant quelques jours, & à faire retentir les louanges du Mort par leurs cris & par le récit de ses vertus ; après quoi elles ont la liberté de se consoler promptement par un nouveau mariage. Les Morts de basse extraction sont enterrés fort simplement dans les bois. Mais on brule les personnes de qualité avec beaucoup de cérémonies (44). La premiere consiste à laver le corps. Ensuite, après en avoir tiré les intestins & l'avoir rempli de poivre, on le met dans un tronc d'arbre, qu'on coupe & qu'on creuse exprès, pour attendre l'ordre du Roi, sans lequel il n'est pas permis de lui faire d'autres funerailles. Cet ordre est quelquefois fort lent ; mais lorsqu'il arrive, on met le corps sur un chalit, ce qui passe pour la plus grande distinction, couvert d'un drap jusqu'à la tête ; & plusieurs hommes le portent sur leurs épaules jusqu'au bucher, qui est dans quelque partie éminente d'un champ ou d'un grand chemin. C'est une pile de bois, de trois ou quatre pieds de haut, au-dessus de laquelle est une espece de dais en for-

Deuil des femmes.

Funerailles des Grands.

(44) P. 227.



T. VIII. N°. II.

me d'arcade, avec des pendans de toile peinte, entremêlés de branches de cocotier. On y place le corps sur son chalit, sans aucune formalité de religion ; & lorsqu'il est consumé par les flammes, on ramasse toutes les cendres en un monceau de la forme d'un pain de sucre, qu'on entoure de bonnes haies, pour en fermer l'accès aux bêtes farouches. La derniere cérémonie est d'y semer de l'herbe, qui en fait avec le tems un petit tertre fort verd. Knox vit rendre ainsi les derniers devoirs à l'oncle du Roi, qui étoit Chef des *Tirinanxes* & comme le Primat de la Nation. Si le Mort n'est pas d'une si haute qualité, on le brule dans son tronc d'arbre, & le bucher n'est composé que de branches & de feuillages. L'Auteur parle dans un autre lieu, de diverses inscriptions fort anciennes, qui se trouvent en divers endroits sur des rochers, & dont les caractères sont si profonds qu'ils doivent durer jusqu'à la fin du Monde (45). Il ne peut juger s'ils sont Malabares ou Chingulais ; mais dans une Nation qui brule ses Morts avec tant de pompe, il est naturel de les prendre pour d'anciennes épitaphes.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Maniere de les bruler.

(45) P. 284.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Maladies & remedes des Chingulais.

La vie des Chingulais est d'ailleurs assez longue ; & quoiqu'ils soient sujets à diverses maladies, pour lesquelles ils n'ont ni Medecins ni Chirurgiens, ils trouvent au milieu de leurs bois, dans l'écorce & les feuilles de leurs arbres, des remedes & des préservatifs pour tous les maux dont ils sont (46) affligés.

Leur regime sert à leur santé.

Leur régime sert beaucoup aussi à la conservation de leur santé. Ils se tiennent le corps fort net, ils dorment peu, & la plupart de leurs alimens sont simples. Du riz à l'eau & au sel, avec quelques feuilles vertes & le jus d'un citron, passe pour un bon repas. Ils ne mangent point de bœuf, & cette chair est en abomination parmi eux. Les autres viandes & le poisson même les tentent si peu, qu'ils les vendent ou les abandonnent aux Etrangers qui se trouvent dans leur pays. Ils auroient des bestiaux & de la volaille en abondance, si les bêtes farouches ne leur en enlevoient beaucoup ; sans compter que le Roi croit son repos interessé à tenir ses Sujets dans la misere (47), & permet même à ses Officiers de prendre à très vil prix leurs poules & leurs porcs. Les Grands se font servir ordi-

(46) P. 286.

(47) P. 203.

nairement cinq ou six mêts, entre lesquels il n'y a qu'un ou deux plats de chair ou de poisson. Leurs autres mêts sont des fruits & des legumes, mais sur-tout du riz, qui est la nourriture commune, à laquelle tout le reste ne sert qu'à donner du goût. Leur boisson ordinaire est de l'eau. Ils ne boivent l'*Arrack*, qui est une sorte d'eau-de-vie, qu'avant le repas, afin qu'il opere d'avantage (48). Leur vaisselle est de porcelaine ou de cuivre. Les plus pauvres se servent de feuilles. Ils ne manquent jamais de se laver la bouche & les mains après avoir mangé; & leur maniere de boire (49) est en tenant le vaisseau à quelque distance & versant la liqueur dans la bouche. Ils ont differentes sortes de pâtisseries & de confitures, dont ils se font des présens mutuels. Cette vie sobre entretient également leur santé & la gaieté de leur humeur. Ils chantent sans cesse, jusqu'en se mettant au lit; & la nuit même, lorsqu'ils s'éveillent. Leur maniere de se saluer est libre & ouverte. Elle consiste à lever les mains, la paume en haut, & à baisser un peu le corps. Le plus distingué ne leve

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Gayeté de leur humeur.

(48) P. 204.

(49) *Ibid.*

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

qu'une main pour son inferieur ; & s'il est fort au-dessus par la naissance, il remue seulement la tête. Les femmes se saluent en portant les deux mains au front. Leur compliment ordinaire est, *Ay*, qui signifie, *Comment vous portez-vous ?* Ils repondent, *Hundoi ;* c'est à-dire, *Fort bien* (50). Tous leurs discours ont le même air de douceur & de politesse.

Rigueur des supplices, & cruauté des Rois.

Avec tant d'humanité dans le fond du caractere, Knox admira long-tems que ces Insulaires eussent besoin d'être conduits avec beaucoup de rigueur, & que la Justice du Roi s'exerçât par des supplices cruels. Mais il reconnut enfin qu'il ne falloit en accuser que le penchant de ce Prince, qui le portoit naturellement à la cruauté. Cette malheureuse inclination se déclaroit non seulement par la nature des peines, mais encore par leur étendue. Souvent des familles entieres étoient punies des fautes d'un seul. Le Roi, dans sa colere, ne condamnoit pas sur le champ un criminel à la mort. Il commençoit par le faire tourmenter, en lui faisant arracher avec des tenailles, ou bruler avec un fer chaud, diverses parties de la chair, pour lui faire nommer ses

(50) P. 210.


Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO



T. VIII. N°. III.

complices. Ensuite il lui faisoit lier les mains au-tour du col (51) & le forçoit de manger ses membres. On a vû des meres manger ainsi leur propre chair & celle de leurs enfans. Ces miserables étoient menés ensuite par la Ville jusqu'au lieu de l'exécution, suivis des chiens dont ils devoient être la proie, & qui étoient si accoutumés à cette boucherie, que d'eux-mêmes ils suivoient les prisonniers lorsqu'ils les voyoient traîner au supplice. On voyoit ordinairement, dans ce lieu, plusieurs personnes empalées, & d'autres, pendues ou écartelées. Le Roi se servoit aussi d'éléphans pour exécuter les sentences de mort. Ils percent le corps d'un homme, & le déchirant en pieces, ils dispersent ses membres. On couvre leurs dents d'un fer bien aiguisé à trois tranchans (52); car les éléphans apprivoisés ont les dents coupées par le bout, afin qu'elles croissent mieux. Les prisons n'étoient jamais sans un grand nombre de ces malheureux; les uns chargés de chaînes, à qui l'on fournissoit leur subsistance; d'autres qui avoient la permission de l'aller demander de porte en porte avec un Garde,

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

(51) P. 16.

(52) T. I. p. 98.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

On en faisoit toujours mourir quelques-uns, sans aucune forme de procès, & toute leur famille étoit souvent enveloppée dans leur châtiment. Ceux qui étoient capables de travailler, obtenoient la permission d'élever une boutique dans la rue, vis-à-vis la prison, & de sortir pendant le jour pour vendre leur ouvrage; mais ils étoient renfermés à l'approche de la nuit. Enfin ce Roi sanguinaire fit mourir son propre fils (53), sur le simple soupçon d'un projet de revolte, & prenoit souvent plaisir à faire couper la tête à de jeunes gens des meilleures familles du Royaume, pour la faire mettre ensuite dans leur ventre (54), sans déclarer de quel crime il les croyoit coupables.

Origine du Roi & son caractere.

On a lû, dans le Journal de Knox, qu'il se nommoit *Radja-singa*; nom qui signifie le *Roi-lion*. Il ne descendoit pas directement du sang royal, mais d'un second mariage de la Reine veuve de son prédecesseur, qui ayant été baptisée & nommée *Donna Catharina* par les Portugais, n'avoit pas laissé d'épouser, après la mort du Roi, le Chef des Tirinanxes. Elle en eut Radja-singa, & ce Pontife, qui gouver-

(53) P. 87.

(54) P. 81.

noit pendant la minorité de deux jeunes Princes, abusa de sa puissance pour faire passer la Couronne à son fils. Ce Monarque étoit d'une taille mediocre, mais bien prise. Il paroissoit âgé d'environ cinquante ans, observe Knox, mais sans nous apprendre s'il parle du tems de son arrivée dans l'Isle ou de celui de sa fuite. Si l'on excepte la cruauté, l'orgueil & l'ambition, Radja-singa possedoit mille qualités qui le rendoient digne du Thrône. Il étoit sobre, prudent, moderé dans l'usage de tous les plaisirs, ami des Arts, & si porté à favoriser les Etrangers, qu'il ne les retenoit malgré eux dans ses Etats que pour les y attacher par ses bienfaits. Le pays qui se trouvoit réuni sous ses loix avoit été divisé en neuf Royaumes, que ses Prédecesseurs avoient conquis par (55) dégrés. Il falloit soutenir un gouvernement mal affermi, & résister sans cesse aux entreprises des Etrangers, qui s'étoient rendus maîtres de ses côtes. Knox justifie sa cruauté par ces deux motifs ; & cette apologie n'est pas sans force dans la bouche d'un homme qui avoit porté vingt ans ses fers.

MOURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

L'Auteur excuse sa cruauté.

(55) Voyez ci-dessus les Relations Hollandoises.

Histoire Naturelle de l'Isle de CEYLAN.

ON se confirmera dans l'idée qu'on a dû se former du caractere de Knox & dans la confiance qu'il demande pour son récit, en apprenant, à la tête de cette article, qu'il ne promet point une Histoire parfaite des productions de Ceylan, telle qu'on pourroit l'attendre d'un Naturaliste qui auroit employé tous ses soins à cette étude ; mais une simple Relation (56) de diverses propriétés de l'Isle, que ses malheurs lui ont laissé le tems d'observer.

Singularité de l'Isle de Ceylan dans la culture du riz.

Ce qu'il rapporte du riz & de la maniere de le cultiver, n'est remarquable que par l'industrie des Habitans. On sçait que l'eau est nécessaire pour la culture du riz, & l'on conçoit facilement qu'avec le secours des reservoirs & des canaux, les plaines du Royaume de Candi-uda peuvent devenir aussi fertiles que les plus humides vallées. Mais si l'on se rappelle que le pays est un amas de montagnes, il paroit surprenant qu'elles ne soient pas moins

(56) P. 31.

cultivées.

cultivées. Les Insulaires ont trouvé le moyen de les aplanir en forme d'amphiteatre (57) dont les sieges ont depuis trois pieds jusqu'à huit de largeur, les uns plus ou moins bas que les autres, à proportion que la colline a plus ou moins de roideur. On les unit, en les rendant un peu creux ; ce qui forme une sorte d'escalier, par lequel on peut monter jusqu'au dernier siege.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Reservoirs d'eau au sommet des montagnes.

Comme l'Isle est fort pluvieuse, & que d'un autre côté les sources sont si communes sur les montagnes qu'il s'en forme un grand nombre de rivieres, on a pratiqué de grands réservoirs presqu'au niveau des plus hautes sources, d'où l'on fait tomber l'eau sur les premiers sieges, & couler par dégrés aux autres rangs. Ces reservoirs sont en très grand nombre & de differentes grandeurs. Les uns ont une demi-lieue de long, d'autres un quart de lieue seulement, & leur profondeur est de deux ou trois brasses. A présent qu'ils sont bordés d'arbres, on les prendroit pour de simples côteaux. On ne les fait pas plus profonds, parce que l'experience a fait connoître qu'ils seroient moins commodes, & qu'après les grandes secheresses, qui tarissent quelquefois jus-

(57) Page 33.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

qu'aux ſources, ils ſeroient plus difficiles à remplir. Dans les parties ſeptentrionales du Royaume, où l'on ne trouve ni ſources ni rivieres, on eſt borné à l'eau de pluie, qu'on retient dans des reſervoirs en forme de croiſſant. Chaque Village a le ſien; & lorſqu'ils ſont bien pleins, on regarde la moiſſon comme aſſurée. Le ſeul inconvenient eſt qu'il s'y trouve des alligators (58), qui ſe retirent à la verité dans les bois, & de-là dans les rivieres, lorſqu'ils commencent à manquer d'eau; mais la ſaiſon des pluies les ramene.

Pluſieurs ſortes de riz.

On diſtingue, dans l'Iſle, pluſieurs ſortes de riz, qui portent des noms differens, quoiqu'elles different peu pour le goût, & que cette variété ne vienne que du tems qu'il leur faut pour meurir (59). L'une meurit en ſept mois, d'autres en ſix, en cinq, en quatre & en trois mois. Celle qui meurit le plutôt eſt de meilleur goût, mais rapporte moins. Il y en a même une eſpece qui meurit à ſec (60), & qu'on ſeme dans les lieux où l'art ne peut conduire d'eau. Ce ſeroit un thréſor pour les Orientaux, ſi elle n'étoit inferieure aux

(58) Page 37. (59) Page 31. (60) Page 38.

autres pour l'odeur & pour le goût. Outre le riz, l'Isle fournit diverses sortes de grains, qui n'en approchent pas pour la bonté, mais qui deviennent une ressource lorsque le riz manque. Tels sont le *Coracan*, petite graine qui ressemble à celle du senevé, & qui rapporte beaucoup dans les bonnes terres; le *Tanua*, graine aussi petite que l'autre, & fort commune dans les parties du Nord; le *Moung*, qui ressemble à la vesce; l'*Omb*, petite graine, qui se mange bouillie comme le riz, mais qui enyvre & cause des maux de cœur lorsqu'elle est trop nouvelle; le *Minere*, le *Boumas*, ou le *Caravances*, & le *Tolla*, autres graines, dont la derniere donne de l'huile aux habitans pour s'oindre le corps.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN. Diverses sortes de grains.

Les Chingulais ont quantité d'excellens fruits; mais ils en auroient beaucoup d'avantage s'ils les aimoient assez pour donner quelque soin à leur culture (61). Ils s'attachent peu à ceux qui n'ont d'agréable que le goût, & qui ne sont pas propres à leur servir d'aliment lorsque le grain commence à leur manquer. Ainsi les seuls arbres qu'ils plantent sont ceux qui produisent des fruits nourrissans. Les autres croissent

Raisons qui empêchent les Chingulais de cultiver certains fruits.

(61) P. 52.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

d'eux-mêmes ; & ce qui diminue encore les soins des habitans, c'est que dans tous les lieux où la nature fait croître des fruits délicats, les Officiers du pays attachent, au nom du Roi, une feuille au-tour de l'arbre & font trois nœuds à l'extrêmité de cette feuille. On ne peut alors y toucher, sans s'exposer au plus severe châtiment & quelquefois même à la mort. Lorsque le fruit est meur, l'usage est de le porter dans un linge bien blanc au Gouverneur de la Province, qui met le plus beau dans un autre linge & l'envoie soigneusement à la Cour, sans qu'il en revienne rien au propriétaire (62). L'Isle produit d'ailleurs tous les fruits qui croissent aux Indes. Mais elle en a de particu-

Mango.

liers, tels que le *Mango* (63), qui est commun aux environs de Columbo ;

Jacks.

le *Jacks*, qui se nomme *Polos*, lorsqu'il commence à pousser, *Cose* lorsqu'il est tout verd, & *Ouaracha* ou *Vellas* dans sa maturité, Ce fruit, qui est d'un grand secours pour la nourriture du peuple, croît sur un fort grand arbre. Sa couleur est verdâtre. Il est herissé de pointes & de la grosseur d'un pain de dix huit livres. Sa graine à laquelle on

(62) P. 54.

(63) P. 3.

donne le nom d'*œufs*, est éparse comme les pepins dans une citrouille. On mange le jacks comme nous mangeons le choux, & son goût en approche. Un seul suffit pour rassasier six ou sept personnes. Il peut se manger crud lorsqu'il est meur. Sa graine ou ses œufs ressemblent aux châtaignes par la couleur & le goût. On les fait cuire à l'eau ou sous la cendre, & les habitans en ont toujours leur provision. Un seul jacks donne jusqu'à deux ou trois chopines de cette graine (64).

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Jombo.

Le *Jombo* est encore un fruit que Knox n'a vû dans aucun endroit des Indes. Il a le goût d'une pomme. Il est plein de jus, & n'est pas moins sain qu'agréable. Sa couleur est un blanc mêlé de rouge, qu'on prendroit pour l'ouvrage du pinceau. Entre les fruits sauvages qui viennent dans les bois, on distingue les *Muvros*, qui sont ronds, de la grosseur d'une cerise, & dont le goût est très agréable ; les *Dongs*, qui ressemblent aux cerises noires ; des *Ambellos*, qu'on peut comparer à nos groseilles ; des *Carolohs*, des *Cabellas*, des *Poukes* & des *Pollas*, qui peuvent passer pour autant d'especes de bonnes

Fruits sauvages.

(64) P. 59 & suivantes. Il s'en trouve dans d'autres lieux des Indes.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

prunes; des *Paragiddes*, qui ont quelque ressemblance avec nos poires. Entre les fruits qui sont communs à toutes les parties de l'Inde, tels que les noix de coco, celles d'areka, les plantains, les bananes, toutes sortes d'oranges & de limons, les cannes de sucre, les melons-d'eau, les grenades, le raisin noir & blanc, les mirabolans, les codjux, &c. on distingue une sorte de citron qui se nomme *Pautaring*, & qui est beaucoup plus gros que les deux poings (65).

Pautaring.

Trois arbres singuliers.

L'Isle de Ceylan produit trois arbres, dont les fruits à la verité ne peuvent se manger, mais qui sont remarquables par d'autres utilités. Le premier qui se nomme *Tallipot* (66), est fort droit, & ne peut être comparé, pour la hauteur & la grosseur, qu'à un mât de Vaisseau. Ses feuilles sont si grandes, qu'une seule peut couvrir quinze ou vingt hommes & les deffendre de la pluie. Elles se fortifient en sechant, sans cesser d'être souples & maniables. La Nature ne pouvoit faire un present plus convenable au pays. Quoique ces feuilles aient beaucoup d'étendue lorsqu'elles sont vertes, elles peuvent être

Le Tallipot & ses proprietés.

(65) P. 62.

(66) Pages 64 & suiv.


A Chingulais a couverts de la pluie ou du Soleil sous la feuille de Talipo.
B Arbre nommé Talipo.
B

T. VIII. N.° VII.


FONDO
PALATINO
Napoli

resserrées comme un éventail ; & n'étant pas alors plus grosses que le bras, elles pesent fort peu dans la main. Elles sont naturellement rondes, mais les Insulaires les coupent en pieces triangulaires, dont ils se couvrent en voyageant, avec le soin de mettre le bout pointu par-devant, pour s'ouvrir le passage au travers des buissons. Elles les garantissent tout à la fois de la pluie & du soleil. Les Soldats en font des tentes. Knox apporta, dans sa Patrie, une de ces feuilles, dont on a vû qu'il s'étoit servi fort heureusement dans sa fuite. Elles croissent au sommet de l'arbre, comme celles du cocotier, mais il ne porte de fruit que l'année de sa mort. C'est une autre singularité, qui doit s'attirer d'autant plus d'attention, qu'alors uniquement il pousse de grandes branches, chargées de très belles fleurs jaunes, d'une odeur à la verité trop forte, qui se changent en un fruit rond & dur, de la grosseur de nos plus belles cerises. Mais ce fruit n'est bon que pour semer. Le tallipot ne porte donc qu'une seule fois, mais il est si couvert de fruit & de graine, qu'un seul arbre suffit pour ensemencer toute une Province. Cependant l'odeur des fleurs est si insupportable près des maisons,

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

qu'on ne manque jamais d'y abbattre ces arbres lorſqu'ils commencent à pouſſer des boutons; d'autant plus que ſi on les coupe auparavant, on y trouve une fort belle moelle, qu'on réduit en farine pour faire des gâteaux qui ont le goût du pain blanc (67). C'eſt encore une reſſource pour les Inſulaires, lorſque le riz leur manque vers le tems de la moiſſon.

Le Ketule.

Le ſecond arbre, dont Knox parle avec admiration, eſt le *Ketule* (68), qu'il repréſente auſſi droit que le cocotier, mais moins haut & beaucoup moins gros. Sa principale propriété conſiſte à rendre une eſpece de liqueur, qui ſe nomme *Tellegie*, extrêmement douce, très ſaine & très agréable, mais ſans aucune force. On la reçoit deux fois par jour & trois fois des meilleurs arbres, qui en donnent juſqu'à douze pintes dans un ſeul jour. On la fait bouillir juſqu'à la réduire en conſiſtance, & c'eſt alors une eſpece de caſſonade noire, que les habitans nomment *Jaggory*. Avec un peu plus de peine, ils peuvent la rendre auſſi blanche que le ſucre, auquel d'ailleurs elle ne cede rien en bonté. Knox explique la ma-

(67) P. 66.

(68) *Ibid.* & ſuiv.

niere dont on tire cette liqueur. Lorſque l'arbre eſt dans ſa maturité, il pouſſe, vers ſa pointe, un bouton qui ſe change en un fruit rond, & qui eſt proprement ſa ſemence. Mais on ouvre ce bouton, en y mettant divers ingrédiens, tels que du ſel, du poivre, du citron, de l'ail & diverſes feuilles qui l'empêchent de meurir. Chaque jour on en coupe un petit morceau vers le bout, & la liqueur en tombe. A meſure qu'il meurit & qu'il ſe fanne, il en croît d'autres plus bas, chaque année, juſqu'à ce qu'ils gagnent la tête des branches, mais alors l'arbre ceſſe de porter & meurt, après avoir ſubſiſté huit ou dix ans. Ses feuilles reſſemblent à celles du cocotier, & tiennent à une écorce fort dure & pleine de filets, dont on ſe ſert pour faire des cordes. Elles tombent pendant tout le tems qu'il croît; mais lorſqu'il eſt arrivé à ſa groſſeur, elles demeurent pluſieurs années ſur l'arbre ſans tomber, & lorſqu'elles tombent, la Nature ne lui en rend pas d'autres. Son bois, qui n'a pas plus de trois pouces d'épaiſſeur, ſert comme d'enveloppe à une moelle fort blanche. Il eſt fort dur & lourd, mais ſujet à ſe fendre de lui-même. La couleur en eſt noire. On le

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

croiroit composé de pieces de rapport. Les Insulaires en font des pilons pour battre le riz.

Le Gorunda-gouhah, qui porte la canelle.

Le troisieme arbre est celui qui porte la canelle & qui rend l'Isle de Ceylan si chere aux Hollandois. On le nomme dans le pays, *Gorunda gouhah* (69). Il croît dans les bois, comme les autres arbres; & ce qui doit paroître surprenant, les Chingulais n'en font pas plus de cas (70). On en trouve beaucoup dans diverses parties de l'Isle, sur-tout à l'Ouest de la grande montagne de *Malagongue*; fort peu dans d'autres: & quelques-unes n'en portent pas du-tout. L'arbre est d'une grandeur médiocre. Son écorce est la canelle, qui paroît blanche sur le tronc, mais qu'on enleve & qu'on fait secher au soleil. Les Insulaires ne la prennent que sur les petits arbres, quoique l'écorce des grands ait l'odeur aussi douce & le goût de la même force (71). Le bois est sans odeur. Il est blanc & de la dureté du sapin. On s'en sert à toutes sortes d'usages. Sa feuille ressemble à celle du laurier par la couleur & l'épaisseur, avec cette seule difference, que la feuille du laurier n'a qu'une côte droite,

Forme de ses feuilles.

[(69) P. 69. (70) *Ibidem.* (71) P. 70.]

fur laquelle le verd s'étend des deux côtés, & que celles de la canelle en ont trois, par le moyen desquelles elles s'élargissent (72). En commençant à pousser, elles ont la rougeur de l'écarlate. Frottées entre les mains, elles ont l'odeur de clou de girofle plus que celle de la canelle. Le fruit, qui meurit ordinairement au mois de Septembre, ressemble au gland; mais il est plus petit. Il a moins d'odeur & de goût que l'écorce. On le fait bouillir dans l'eau, pour en tirer une huile qui surnâge, & qui étant congelée, devient aussi dure & aussi blanche que du suif. L'odeur en est fort agréable. Les habitans s'en oignent le corps. Ils en brulent aussi dans leurs lampes. Mais on n'en fait des chandelles que pour le Roi.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Usages qu'on fait de son fruit.

L'*Orula* est un arbre de la grosseur du pommier, qui porte un petit fruit assez semblable à l'olive (73), excepté qu'il est plus pointu par les deux bouts. La peau en est d'un verd rougeâtre & couvre un noyau fort dur, que les habitans emploient pour se purger & pour teindre en noir. L'eau dans laquelle on le fait tremper, après l'avoir pilé, emporte dans l'espace d'une

L'Orula.

(72) *Ibidem.*

(73) B. 72.

nuit la plus forte rouillure du fer, & prend neanmoins une ſi profonde noirceur qu'elle pourroit ſervir d'ancre.

Le Doune-kaia.

Le *Doune-kaia-gauhah* eſt un arbriſſeau, dont les feuilles ſont larges de deux doigts & longues de ſept ou huit pieds, armées d'un rang d'épines au milieu & des deux côtés. On les fend pour en faire des nattes. Cet arbriſſeau porte un bourgeon fort long, qui a la forme d'un pain de ſucre, & qui eſt d'abord enveloppé de feuilles comme un chou. Leur couleur eſt d'un beau jaune d'or, & l'odeur en eſt excellente. Le bourgeon venant à s'ouvrir, s'étend en pluſieurs bouquets de petites fleurs blanches. On ſe ſert des racines du doune-kaia-gouhah pour faire des cordes, en les réduiſant en courroies qu'on entrelaſſe (74).

Le Capita.

Le *Capita-gauhah* (75), autre arbriſſeau, de la groſſeur du bras, eſt médecinal dans ſon bois, dans ſon écorce & ſes feuilles. Il n'y a pas de bêtes qui en veuillent manger, ſans en excepter les chevres, qui broutent quelquefois du pur poiſon (76). La feuille eſt d'un beau verd, ronde, mal unie &

(74) P. 47.
(75) Il paroît que *Gauhah* ſignifie *arbre* en Chingulais.
(76) P. 75.

de la grandeur de la paume de la main. Son bois, quoique verd, eſt admirable pour le feu, & les Orfevres ne brulent pas d'autre charbon.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Rattans.

Quoique les *Rattans* ne ſoient pas particuliers à l'Iſle de Ceylan, ils y croiſſent avec plus d'abondance qu'en tout autre lieu, en s'étendant fort loin ſur la terre, ou le long des arbres, à la hauteur d'environ vingt braſſes. Ils ſont d'abord couverts d'une écorce qui les deffend des injures de l'air & ſi hériſſés d'épines & de pointes, qu'on n'oſe y toucher. Mais à meſure que l'arbriſſeau croît, l'écorce meurit & tombe. Il porte un fruit de la forme & de la groſſeur d'une grappe de raiſin, mais dont la peau eſt jaunâtre & écaillée comme le corps d'un poiſſon. Sa chair eſt blanche & renferme un noyau. Les habitans font de ce fruit une liqueur aigre & rafraîchiſſante (77).

Betel & ſon arbriſſeau.

L'arbriſſeau qui porte la feuille de *Betel* (78) croît en ſerpentant, comme le liere, au-tour des arbres, ſur-tout au-tour des jeunes arbres qu'on plante & qui croiſſent auſſi dans la même proportion. Cette feuille eſt longue dans ſa forme, mais plus large vers la

(77) P. 76. (78) P. 77.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

queue & pointue par le bout. Sa couleur est un verd-naissant. La graine, qui ressemble au poivre-long, n'est d'aucun usage. Elle tombe & pourrit sur la terre, & l'on ne perpetue l'arbrisseau que par ses rejettons.

Arbres qui portent la noix d'Areca.

La noix d'areca, qui sert avec le betel, ne croît que dans les parties meridionales & occidentales de l'Isle. Les arbres qui la portent sont hauts & droits, mais rarement plus gros que le gras de la jambe. On n'en voit pas dans les champs, mais seulement dans les Villages, où ils forment comme un bois, sans aucun enclos pour distinguer ceux qui appartiennent à differens maîtres. Les habitans y mettent leur marque, à laquelle ils les reconnoissent. On ne les plante point. La noix tombe lorsqu'elle est meure & prend bien-tôt racine. Ces noix croissent par pelotons au sommet de l'arbre, & leur couleur, qui est rougeâtre dans leur maturité, forme un spectacle fort agréable. On les fait secher au soleil jusqu'à ce que la coquille soit un peu pourrie, & l'on prend ensuite la peine de les racler l'une après l'autre, avec un couteau de bois (79). Vingt milliers de ces noix ne se vendoient qu'un écu lorf-

(79) P. 56.

que Knox arriva dans l'Isle. Mais le prix en étoit fort diminué à son depart, quoiqu'au defaut d'argent elles s'emploient comme une espece de monnoie, avec laquelle on se fournit de tout ce qui est necessaire (80). Le bois de l'arbre sert à faire des lattes & des palissades, & les feuilles, pour envelopper toutes sortes de provisions.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Le Bogahah, ou l'arbre-dieu.

Knox parle, dans son Journal, du *Bogahah*, que les Européens ont nommé l'*Arbre-dieu* (81), parce que les Chingulais le croient sacré & lui rendent une sorte d'adoration. Cet arbre est fort grand, les feuilles tremblent sans cesse, comme celle du peuplier. Toutes les parties de l'Isle en offrent un grand nombre, que les Chingulais se font un merite de planter, & sous lequel ils allument des lampes & placent des images. On en trouve dans les Villes & sur les grands chemins, la plupart environnés d'un pavé, qui est entretenu fort proprement. Ils ne portent aucun fruit, & ne sont remarquables que par la superstition qui les fait planter.

Herbes Européennes transplantées à Ceylan.

Un Européen, qui arrive dans l'Isle de Ceylan, est surpris d'y trouver

(80) P. 58.

(81) P. 78.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

non seulement des choux, des carottes, des raves, du fenouil, du baume, du spermint, du senevé, du romarin, de la sauge, des concombres & des feves, mais jusqu'à des laitues (82) & d'autres herbes pour les salades. Il est vrai qu'à la réserve du spermint & du senevé, tous ces vegetaux n'y croissent pas naturellement, & qu'ils y ont été transplantés par les Portugais & les Hollandois. Knox en conclut que toutes nos autres plantes ne s'accommoderoient pas moins du même terroir (83) & qu'elles y acquerroient peut-être un nouveau dégré de force & de bonté. L'Isle a d'elle-même quantité d'excellentes herbes, qui se mangent bouillies, avec une sauce au beurre, ou qui servent à l'assaisonnement du riz. Quelques-unes demandent d'être six mois en terre (84) pour meurir parfaitement, & leur goût ne le cede pas à celui de nos asperges. Les unes ont la feuille & la tige aussi rouges que du sang ; d'autres sont vertes, & d'autres ont la feuille verte & la tige blanche. On distingue deux sortes de racines ; la premiere, de celles qu'il faut planter près des arbres, ou des échalas, le long desquels

Grosseur de certaines racines.

(82) P. 74. (83) *Ibidem.* (84) P. 83.

leur tige monte quelquefois jusqu'au sommet. La tige & les feuilles ne sont utiles à rien & sechent tous les ans ; mais quelques-unes de ces racines ne laissent pas de croître dans la terre jusqu'à la grosseur du corps humain (85). Elles sont rondes, raboteuses & mal faites, mais d'un fort bon goût. Celles qui ne montent pas le long des arbres n'en ont pas moins la tige haute & les feuilles fort larges. Elles sont rondes & longues comme le doigt d'un homme ; d'où leur vient le nom d'*Angul-alloes*, qui signifie *Racine des doigts.* Leur couleur est blanche ou rouge. Celles qui croissent dans les bois sont beaucoup plus grosses, & plus enfoncées dans la terre. Knox ne sçait à quoi comparer plusieurs autres sortes de vegetaux, qui s'apprêtent & se mangent avec le riz, & qu'il trouvoit excellens ; tels que les carouelas, les *Ouattaeuls*, les *Morongos*, les cacorchouns & quelques autres (86).

Simples d'une vertu admirable.

Les Chingulais ont un nombre extraordinaire de simples ou d'herbes medecinales. Leurs boutiques de pharmacie sont dans les bois. C'est là qu'ils composent leurs medecines & leurs em-

(85) P. 82. (86) P. 83.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

plâtres, avec des herbes, des feuilles & des écorces. L'Auteur vante, sans les nommer, celles qui guérissent si promptement un os rompu, qu'il se rejoint dans l'espace d'une heure & demie. Il vérifia par sa propre expérience la vertu d'une écorce d'arbre qui se nomme *Amaranga*, & qui s'emploie pour les abscès dans la gorge. On lui en fit mâcher pendant un jour ou deux, en avallant sa salive; & quoiqu'il fût très mal, il se trouva gueri en vingt quatre (87) heures.

Fleurs.

Ils ont quantité de belles fleurs sauvages, qu'un peu de culture ne manqueroit pas d'embellir; sur-tout leurs fleurs odoriferantes, que les jeunes gens des deux sexes se contentent de cueillir, pour orner leurs cheveux & & les parfumer. Leurs roses rouges & blanches ont l'odeur des nôtres. Rien ne merite tant d'attention qu'une fleur nommée *Sindrie-mal*, qui croît dans les bois, & que son utilité fait transplanter dans les jardins. Sa couleur est rouge ou blanche. Elle s'ouvre sur les quatre heures après midi; & demeurant épanouie jusqu'au matin, elle se ferme alors pour ne s'ouvrir qu'à quatre heures. C'est une sorte d'horloge,

Fleur qui sert d'horloge.

(87) P. 85.

qui sert à faire connoître l'heure dans l'absence du Soleil (88). Le *Picha-mauls* est une fleur blanche, dont l'odeur tire sur celle du jasmin. On en apporte au Roi, chaque matin, un bouquet enveloppé dans un linge blanc & suspendu à un bâton. Ceux qui le rencontrent en chemin sont obligés de se détourner, dans la crainte apparemment qu'ils ne l'infectent par leur haleine. Quelques Officiers tiennent des terres du Roi pour ce service ; & leur charge les obligeant de planter ces fleurs dans les lieux où elles viennent le mieux, ils ont le droit de choisir le terrain qui est de leur goût, sans examiner à qui il appartient (89). Ils l'environnent d'une haie ou d'un fossé, afin qu'il ne puisse servir à d'autres usages, jusqu'à ce que les *Picha-mauls* cessent d'y croître heureusement. Le *Hop-mauls* est la fleur d'un grand arbre, & son unique production. L'odeur en est si fine, qu'elle passe pour la principale de celles qui servent à l'ornement de la tête.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Picha-mauls.

Hop-mauls.

L'Isle de Ceylan a des vaches, des bufles, des cochons, des chevres, des daims, des lievres, des chiens, des jackals, des singes, des tigres, des

Animaux de l'Isle de Ceylan.

(88) P. 87. (89) P. 88.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN. ours, des sangliers, des éléphans & quelques autres bêtes fauves, des lions, des chevaux & des ânes; mais elle n'a point de brebis (90), Entre les bêtes fauves on distingue un animal, nom-

Memima. mé *Memima*, qui n'est pas plus gros qu'un lievre, mais qui ressemble parfaitement à un daim. Il est gris & tacheté de blanc, & la chair en est ex-

Le Gauvera. cellente. Le *Gauvera* est une sorte de taureau sauvage, qui a l'échine aigue, les quatre pieds blancs & la moitié des jambes de la même couleur. Knox en vit un, qui étoit parmi les animaux du Roi, avec un tigre noir, un daim blanc & un éléphant moucheté.

Singes nommés Ouanderons. Les singes sont non seulement en grande abondance dans les bois, mais de diverses especes, dont quelques-unes ne peuvent être comparées à celles des autres pays. Il s'en trouve d'aussi grands que nos épagneuls, qui ont le poil gris & le visage noir, avec une grande barbe blanche d'une oreille à l'autre, qui les feroit prendre pour des vieillards. On en voit d'autres de la même grosseur, mais d'une couleur differente. Ils ont le corps, le visage & la barbe d'une blancheur éclatante. Cette difference de couleur ne paroif-

(90) P. 89.

DIVERSES ESPECES DE SINGES de l'Ile de Ceylan.



T. VIII. N.° 1.


Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO
Napoli

fant pas changer l'efpece, on les nomment *Ouanderons*. Ils caufent peu de mal & fe tiennent conftamment dans les bois, où ils ne vivent que de feuilles & de bourgeons. D'autres qui fe nomment *Rillours*, font fans barbe; mais ils ont le vifage blanc & de longs cheveux fur la tête, qui defcendent & fe partagent comme ceux de l'homme. Cette efpece eft extrêmement nuifible, par les ravages continuels qu'elle commet dans les grains. Les Chingulais eftiment la chair de toutes leurs efpeces de finges, & celle des chevreuils, dont ils ont auffi diverfes efpeces (91).

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Rillours.

La variété des fourmis n'eft pas moins agréable dans l'Ifle de Ceylan que leur abondance. Celles qu'on nomme *Coumbias & Tale-coumbias*, font à peu près femblables aux nôtres pour la grandeur; avec cette difference, que les premieres font rougeâtres, & que les autres, qui font noires, ne fe trouvent que dans les arbres pourris & fentent extrêmement mauvais. Celles d'une troifieme efpece, qu'on appelle *Dimbios*, font grandes & rouges, & font leurs nids fur les branches des grands arbres, dans les feuilles qu'elles ramaf-

Variété furprenante de fourmis.

Coumbias.

Dimbios.

(91) Page 189 & fuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

fent enfemble, de la groffeur de la tête humaine. On voit quelquefois plufieurs nids fur le même arbre ; & la crainte de mille dangereufes piqûres ne permet pas alors d'y monter.

Coura-atches

Les *Coura-atches* font une quatrième forte de de fourmis, grandes & noires, qui vivent dans la terre, où elles font des trous à-peu-près de la forme de ceux des lapins. Les champs font fi remplis de ces terriers, que les beftiaux font fans ceffe expofés à fe caffer les jambes.

Coddias.

Les *Coddias* font d'un fort beau noir & de la grandeur des précedentes. Elles vivent auffi dans la terre ; mais elles font accoutumées à faire des excurfions en troupes fort nombreufes fans qu'on fçache ce qu'elles font, ni quel eft le terme de leur marche. Elles mordent cruellement, lorfqu'on les bleffe ou qu'on les détourne ; peu nuifibles d'ailleurs quand on les laiffe (92) tranquilles.

Vacos, & leur fingularité.

Les *Vacos* font en beaucoup plus grand nombre que toutes les autres. La terre en eft couverte. Leur grandeur eft mediocre. Elles ont le corps blanc & la tête rouge. Tout ce qu'elles rencontrent eft devoré. Elles mangent le

(92) P. 99 & fuiv. L'Auteur ne donne pas une idée fixe de leur grandeur.

drap, le bois, la paille qui couvre les maisons, tout en un mot, à l'exception du fer & de la pierre. On n'ose rien laisser dans une maison qui n'est point habitée. Elles montent le long des murailles & se font avec de la terre une sorte de voûte, qu'elles continuent dans toute l'étendue de leur chemin, à quelque hauteur qu'elles arrivent. Si cette arcade se rompt en quelqu'endroit, elles reviennent toutes sur leurs pas pour reparer leur édifice & continuent leur marche après ce travail. Les habitans s'apperçoivent aisement de leur approche par la vûe de ces petites voûtes, & sont obligés à des précautions continuelles pour les détruire ou les éloigner (93). Dans les lieux qui sont sans maisons, elles élevent de petites montagnes de terre, hautes de quatre, cinq ou six pieds, & si fortes, qu'il n'est pas aisé de les abbattre avec des pieux. Ces petites hutes qui se nomme *Hombosses*, sont composées de voûtes ou d'arcades, & bâties d'une terre très fine, dont le peuple se sert pour fabriquer des Idoles. Les vacos multiplient prodigieusement, mais elles meurent aussi par pelotons; car lorsque les aîles leurs sont venues,

(93) Page 103.

elles s'envolent en si grand nombre vers l'Occident qu'on a peine à voir le Ciel; & s'élevant à une hauteur qui les fait perdre de vûe, elles ne cessent de voler que pour tomber mortes après s'être épuisées (94). Les oiseaux qui se retirent un peu tard en font leur proie, & les poules s'en nourrissent plus volontiers que de riz. Knox ajoûte qu'il ne s'arrête point à diverses autres especes.

Trois sortes d'abeilles.

Il n'y a gueres moins de variété dans les abeilles de l'Isle. L'Auteur en distingue trois sortes (95). L'une qu'on nomme *Menlasses*, ressemble à celles de l'Europe & se loge dans le creux des arbres ou dans les trous des vacos, Elle y fait son miel, que les Insulaires tirent facilement après en avoir chassé ces petits animaux, dont l'aiguillon n'est pas redoutable. Les *Bamburos*, qui forment la seconde espece, sont plus grandes & d'une couleur plus vive que les nôtres. Leur miel est aussi clair que de l'eau. Elles font leurs niches sur les plus hautes branches de arbres, sans prendre soin de les cacher. Dans certaines saisons, des Villes entieres vont cueillir ce miel dans les bois, & cha-

(94) Page 105.

(95) Page 106.

qu'un en revient chargé. La troisieme sorte d'abeille est noire, & n'est pas plus grosse que nos mouches communes. Elles se nomment *Conameyas*, qui signifie *Abeille aveugle*, & font leur miel dans les creux des arbres, mais en si petite quantité que les Chingulais l'abandonnent aux enfans.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Espece singuliere de sangsue terrestre.

Ils ont une sorte de sangsues noirâtres, qui vivent sous l'herbe, & qui sont fort incommodes aux Voyageurs qui marchent à pied. Elles ne sont pas d'abord plus grosses qu'un crin de cheval, mais en croissant elles deviennent de la grosseur d'une plume d'oie, & longues de deux ou trois pouces (96). On n'en voit que dans la saison des pluies. C'est alors que montant aux jambes de ceux qui voyagent pieds nuds, suivant l'usage du pays, elles les piquent & leur succent le sang avec plus de vîtesse qu'ils n'en peuvent avoir à s'en délivrer. On auroit peine à concevoir une action si prompte, si l'Auteur n'ajoutoit que le principal embarras vient de leur multitude, qui feroit perdre le tems, dit-il, à vouloir leur faire quitter prise (97). Aussi prend-on le parti de souffrir leurs morsures, d'au-

(96) Page 118. (97) Page 110.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

tant plus qu'on les croit fort saines. Après le voyage, on se frotte les jambes avec de la cendre; ce qui n'empêche pas qu'elles ne continuent de saigner long-tems. On voit aussi des sangsues d'eau, qui ressemblent aux notres.

Oiseaux de l'Isle.

A l'égard des oiseaux de Ceylan, Knox ne nomme, de ceux de l'Europe, que des corbeaux, des hochequeues, des becassines, des pigeons, des ramiers & des paons. Il y a vû, dit-il, des oiseaux qui ressembloient beaucoup à la becasse & à la perdrix; mais ils sont très rares. Les petits perroquets verds y sont en grand nombre & ne peuvent apprendre à parler (98). En récompense, le *Malcrouda* & le *Cancouda*, deux autres oiseaux de la grosseur du merle, dont le premier est noir & l'autre d'un beau jaune d'or, apprenent très facilement. Les bois & les champs sont remplis de plusieurs sortes de petits oiseaux, qui ne servent qu'à l'ornement de la nature par la variété & l'agrément de leur plumage. Leur grosseur est celle de nos moineaux. On en voit de blancs comme la neige, qui ont la queue d'un pied & la tête noire, avec une touffe de plumes qui les couronne. D'autres, qui ne different

Le Malcrouda.

Le Cancouda.

(98) Page 118.

qu'en couleur, sont rougeâtres comme une orange mûre (99), & couronnés d'une touffe noire. L'oiseau qu'on nomme *Carlo* ne se pose jamais à terre, & se perche toujours sur les plus hauts arbres. Il est aussi gros qu'un cygne, de couleur noire, les jambes courtes, la tête d'une prodigieuse grosseur, le bec rond, avec du blanc des deux côtés de la tête, qui lui forme comme deux oreilles, & une crête blanche de la figure de celle d'un coq. On en voit ordinairement trois ou quatre ensemble, qui ne font que sauter de branche en branche. Leur cri ressemble à celui du canard & se fait entendre d'un mille. On estime leur chair (1).

HISTOI NATURELLE DE CEYLAN.

Le Carlo.

Oiseaux de riviere & poisson.

Le Roi nourrit des oies, des canards, des coqs d'Inde & des pigeons privés; mais c'est pour le seul amusement, car il n'en mange jamais : ce qui porte à croire que ce ne sont pas des productions naturelles du pays. Les étangs offrent quantité d'oiseaux aquatiques, la plupart plus gros que des cygnes; qui vivent de poisson, & qui ont l'adresse de se dérober aux poursuites des alligators. Il n'y a point de rivieres, d'étangs, ni de fossés, qui ne soient

(99) Page 119.

(1) Page 120.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

remplis de poisson. Les gros saumons sont en abondance dans la grande riviere de Mavolagongue, mais les habitans manquent d'industrie pour les prendre. Ils ont peu de filets, & Knox ne leur a gueres connu que l'usage des paniers pour la pêche. On nourrit, en plusieurs endroits, du poisson pour l'usage & pour l'amusement du (2) Roi.

Serpens extraordinaires.

Un pays chaud, pluvieux, & rempli d'étangs & de bois, ne sçauroit manquer de produire un grand nombre de serpens. Celui que les habitans nomment *Pimberah*, est de la grosseur d'un homme, & d'une longueur proportionnée. Sa proie ordinaire est le betail & les bêtes sauvages; mais il use d'adresse pour les prendre. Il se tient caché dans les sentiers où passe le daim, & le tue du coup d'une espece de cheville, dont sa queue est armée (3). Il avalle quelquefois un chevreuil entier, dont les cornes lui percent le ventre & le tue lui-même (4). Le *Polonga* n'a que cinq ou six pieds de longueur; mais son venin est fort dangereux, sur-tout pour les bestiaux. Knox en vit

Le Pimberah.

Le Polonga.

(2) Page 124.

(3) P. 126. On ne s'attache qu'aux serpens qui sont propres au pays.

(4) *Ibidem*.

de deux sortes; l'une verte, & l'autre d'un gris rougeâtre, tacheté de blanc. Le *Noya* est grisâtre & n'a pas plus de quatre pieds de longueur. Il tient quelquefois la moitié de son corps élevé pendant deux ou trois heures, ouvrant sa gueule entiere, au-dessus de laquelle on croiroit lui voir une paire de lunettes (5). Cependant il n'est pas nuisible, & par cette raison les Indiens lui donnent le nom de *Naya Rodgerah*, qui signifie *Serpent royal*. Lorsqu'il rencontre le *Polonga*, ils commencent un combat qui ne finit que par la mort de l'un ou de l'autre. Le *Caroula*, long d'environ deux pieds & fort venimeux, se cache dans les trous & les couvertures des maisons, où les chats lui donnent la chasse & le mangent. Les *Gerendes* sont en grand nombre, mais sans venin, & ne font la guerre qu'aux œufs de petits oiseaux. L'*Hiekanella* est une sorte de lezard venimeux, qui se cache dans le chaume des maisons, mais qui n'attaque pas les hommes s'il n'est provoqué. On ne se représente pas sans fremir une grosse araignée de Ceylan nommée *Democulo*, longue, noire, velue, tachetée & luisante, qui a le corps de la grosseur du poing & les

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Le Noya.

Le Caroula.

La Gerende.

L'Hiekanella.

Le Democulo, araignée terrible.

(5) Page 27.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

pieds à proportion (6). Elle se cache ordinairement dans le creux des arbres & dans d'autres trous. Rien n'est plus venimeux que cet insecte. Sa blessure n'est pas mortelle ; mais la qualité de son venin trouble l'esprit & fait perdre la raison (7). Les bestiaux sont souvent mordus ou piqués de ces animaux monstrueux, & meurent sans qu'on y puisse remedier. Les hommes trouvent du secours dans leurs herbes & leurs écorces, lorsqu'ils emploient promptement cette ressource (8).

Le Duberria.

Le *Duberria* est un gros serpent d'eau, qui n'a point de qualité dangereuse. On redoute beaucoup plus un animal amphibie qui se nomme *Kobbera-Guion*, & qui ressemble beaucoup à l'alligator. Il a cinq ou six pieds de longueur. Quoiqu'il plonge souvent dans l'eau, sa demeure ordinaire est sur la terre, où il mange les corps morts des oiseaux & des autres bêtes. Sa langue, qui est bleue & fourchue, s'allonge en forme d'aiguillon. Elle est effrayante, lorsqu'il la tire pour siffler ou pour bailler. Cependant loin de piquer & de mordre les hommes, il se contente de siffler lorsqu'il les apperçoit. Mais si

Le Kobbera-Guion.

(6) Page 131. (7) Page 132. (8) *Ibidem.*

les chiens s'approchent trop de lui, soir pour abboier ou pour le mordre, il les frappe si vivement de sa queue, qui ressemble à un fouet d'une aune de longueur, qu'il les fait fuir en criant. La chair de cet animal n'est pas bonne à manger.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Le Tolla-Guion.

Le *Tolla-Guion*, que Knox prend pour le Guana des Indes (9) Occidentales, est au contraire un mets excellent pour les Chingulais; & la raison qu'ils apportent pour en prouver la bonté, c'est que si l'envie prend de vomir, on ne rejette jamais cette chair, quoique l'estomac se décharge de tous les autres alimens. Le tolla-guion vit d'herbes & de feuilles. Avec la même forme à peu près que celle du kobbera-guion, il est plus noirâtre & moins grand. Sa retraite est dans le creux des arbres & dans les trous (10).

Pierres précieuses.

L'Isle de Ceylan a plusieurs sortes de pierres précieuses; mais le Roi, qui en possede un fort grand nombre, ne permet pas qu'on en cherche de (11) nouvelles. Dans les lieux où l'on sçait qu'elles se trouvent, il a fait planter des pieux pointus, qui menacent ceux qui

(9) Page 134.

(10) La douceur de tous ces noms s'accorde avec ce que Knox dit ailleurs de celle de la langue.

(11) Page 135.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

en approcheroient d'être empalés vifs. On tire de plusieurs rivieres, des rubis, des saphirs & des yeux de chat pour ce Prince. Knox vit plusieurs petites pierres transparentes de diverses couleurs, dont quelques-unes étoient de la grosseur d'un noiau de cerise, & d'autres plus grosses. Il vit aussi des rubis & des saphirs. Le fer & le crystal sont communs dans l'Isle, & les habitans font de l'acier de leur fer. Ils ont aussi du souffre, mais le Roi deffend qu'on le tire des mines. Ils ont quantité d'ébene, beaucoup de bois à bâtir, de la mine de plomb, des dents d'éléphant, du turmeric, du musc, du coton, de la cire, de l'huile, du riz, du sel, du poivre, qui y croît fort bien & qu'ils recueilleroient en abondance s'ils avoient occasion de s'en (12) défaire. Mais les marchandises qui sont veritablement propres au pays, sont la canelle & le miel sauvage. On jugera des avantages que les Hollandois en ont tiré depuis leur conquête par l'idée générale que Daniel Braems en donnoit il y a cinquante ans aux Etats Généraux, dans son *Rapport sur l'état* des affaires de la Compagnie de Hol-

Fer, crystal & souffre.

(12) Page 136.

lande aux Indes Orientales : voici l'article qui regarde Ceylan.

Rapport de Braems sur l'Isle de Ceylan.

» C'est une grande Isle, separée de » la partie meridionale de la côte de » Coromandel par un petit trajet de » mer. Elle est renommée pour la ca- » nelle, qu'elle produit abondamment. » C'est cette épicerie qui a porté les » Portugais à faire la conquête des cô- » tes, & la Compagnie à les leur en- » lever. Les pays hauts sont restés sous » l'obéissance du Roi de Candi, qui » n'a jamais pû être subjugué par les » Portugais ni par les nôtres, à cause » des chemins impraticables du pays » dont il est le maître, & des autres » difficultés de cette entreprise. Ce » Prince, à l'égard de la Compagnie, » se contente d'être toujours sur la def- » fensive. C'est ce qui a donné jus- » qu'ici, à nos gens, la commodité » de faire sans empêchement les mois- » sons de la canelle ; mais plusieurs » doutent que cette tranquillité soit » de longue durée, & craignent que » la Compagnie ne soit troublée dans » la possession d'une Isle si importante. » La dépense qu'elle est obligée de fai- » re à Ceylan est très considerable, » par les pensions des Villes, les entre- » tiens des Forts, les passages, les mu-

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

» nitions, les Commandans, Officiers, » Garnisons & Commis à l'inspection » du negoce; ce qui emporte une partie du profit, qu'il seroit facile d'augmenter, en retranchant, avec la » moitié des postes, les garnisons, les » Officiers & les Commis inutiles (13).

(13) Recueil de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, Tome premier, p. 156. On verra, dans quelques Relations des Hollandois, ce qui concerne leurs Etablissemens avec la description des lieux qu'ils possedent.





HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siecle.

SECONDE PARTIE.

LIVRE SECOND.



VOYAGES DES FRANÇOIS AUX INDES ORIENTALES.

VOYAGE DE RENNEFORT.

INTRODUCTION.



QUELQUES voyages particuliers, entrepris sans commission & sans autorité, tels que ceux de *Pyrard*, de *Vitré*, de *La-Boulaie*, &c. avoient pû faire tourner la curiosité des François vers

INTRODUCT. les Indes Orientales ; mais il ne paroît pas que la description d'un si beau pays, ait eu pendant long-tems plus de force que l'exemple de leurs voisins, pour leur inspirer le desir de s'y former des Etablissemens. Ils se bornoient encore à quelques navigations vers les côtes d'Afrique où l'on a vû dans les premiers Tomes de ce Recueil, qu'ils avoient établi divers Comptoirs, à quelques voyages dans la Mer-rouge, & à de foibles entreprises du côté de l'Amerique ; & soit que les guerres civiles, qui les avoient tristement occupés sous plusieurs regnes, eussent trop partagé leur attention & leurs forces ; soit que se renfermant dans leurs avantages naturels, ils n'eussent pas encore assez compris quelle utilité ils pouvoient tirer des grandes Indes, on est surpris de les voir comme obstinés dans l'indifference & l'inaction, tandis que la plupart des autres Nations de l'Europe marchoient à grands pas dans une si belle carriere. Il falloit un *Colbert* pour réveiller leur langueur. Cependant le Cardinal de Richelieu lui en auroit dérobé la gloire, si les troubles de son administration n'eussent interrompu ses projets. En 1642, il se forma sous ses auspices une Compagnie de

Madagascar (1), qui ne se proposoit de faire un établissement dans cette Isle, que pour assurer à ses Vaisseaux la facilité de penetrer plus loin. Elle y fit d'abord quelques progrès. Mais ses fonds étoient si mediocres, qu'après la mort de son protecteur elle tomba par sa seule foiblesse. C'est de-là neanmoins qu'il faut tirer des éclaircissemens pour l'expedition de 1664, & pour le voyage de Rennefort.

INTRODUCT. Compagnie de Madagascar, en 1642.

Dans la décadence de cette Compagnie, Mr le Maréchal De-la-Meilleraie conçut le dessein de relever, pour sa propre utilité, une entreprise mal soutenue. Il fit partir quatre Vaisseaux, équipés à ses frais, sous la conduite de *La-Roche-Saint André*. Ensuite s'étant joint à Mr Fouquet, alors Sur-intendant des Finances, il arma un autre Navire, dans la seule vûe de détruire deux Vaisseaux Marchands, qu'un foible reste de la Compagnie avoit tenté de remettre en mer. Mais cette nouvelle dépense n'étoit pas necessaire

Mr le Maréchal De-la-Meilleraie s'y substitue.

Il s'associe à Mr Fouquet.

(1) Le Chef se nommoit *Ricaut*, Capitaine de Marine, & l'octroi étoit pour dix ans. Le premier Navire parti de France au mois de Mars, & commandé par le Capitaine *Cocquet*, se nommoit le *Saint-Louis*. Le Sieur *Pronis*, qui commandoit les François de l'Etablissement, jet a les fondemens du Fort-Dauphin, dans un lieu nommé *Tolonbaren*. Voyez la Relation de *Flacour*, p. 203 & suiv.

INTRODUCT. pour le rendre maître absolu à Madagascar, parce que la principale ressource des associés perit avec *Flacour*, qui après avoir passé sept ans dans l'Isle (2), sans aucune assistance, fit naufrage en revenant en France pour y représenter sa misere. Sur cette nouvelle, Mr Fouquet fit partir, pour son interêt particulier, une Fregate nommée l'*Aigle-noire*, sous le commandement de Hugo, Hollandois, avec ordre d'enlever le Fort de Madagascar, à ceux qui s'en étoient saisis au nom du Maréchal De-la-Meilleraie. Cette Fregate étoit revenue peu auparavant sous le nom de Saint-Paul. Le Capitaine Veron, qui la commandoit, étant devoué au Maréchal, lui avoit apporté de l'Isle des cuirs, du bois d'ébene, de l'indigo, du benjouin, de l'aloes & diverses gommes, avec quelques pierreries, des

(2) Il étoit parti de France en 1648. Nous avons de lui une Histoire de Madagascar, publiée à Paris en 1661, avec une Relation des principaux évenemens qui sont arrivés dans l'Etablissement François jusqu'en 1654, & celle même de sa route. On n'apprend point dans cet Ouvrage qu'il ait peri sur mer, l'on y voit au contraire son retour. Mais quoiqu'on ne puisse lui refuser un rang entre les Voyageurs, la nature de son Ouvrage lui donne moins droit à ce titre qu'à celui d'Historien. Aussi n'entrera t-il dans ce Recueil que pour enrichir la description de Madagascar par ses observations, & pour faire figure un moment par quelques circonstances de son Journal.


Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO
Napoli


PLAN
FORT D

essais de mine, de l'ambre gris & d'autres raretés, qui l'ont empêché de céder ses droits tant qu'il a vecu. Ce fut de Veron, dont Mr Fouquet ne se defioit pas, que le Maréchal apprit le depart de Hugo & la commission dont il étoit chargé. Le Sur-intendant avoit fait changer de nom à la Fregate pour déguiser son dessein. Mais quand la fortune l'auroit favorisé, sa disgrace qui arriva bien-tôt, l'eût empêché d'en recueillir le fruit. INTRODUCT.

Etat de la Colonie Françoise de Madagascar.

Lorsque la Compagnie de 1642, avoit pris possession de l'Isle de Madagascar, elle y avoit établi cent François; deux à *Galemboule*, deux dans la petite Isle de Sainte-Marie, vis-à vis du même lieu, huit à Mananbarre, & le reste au Fort-Dauphin, siege du gouvernement. Ce Fort est situé à vingt cinq degrés dix minutes de latitude meridionale, entre deux grandes pointes qui font une anse de sept lieues de tour, sur une petite langue de terre nommée Tholanhare. La côte est fort élevée dans cette partie de l'Isle, & divisée par plusieurs baies si semblables, que sans le secours de deux rochers, qui se présentent à un quart de lieue du rivage, il feroit difficile de reconnoître le Fort. Mais la vûe de cette côte

Fort-Dauphin.

INTRODUCT. est agréable. Ses arbres, qui s'élevent beaucoup, sont toujours revêtus de verdure, s'ils n'en sont dépouillés par une vieillesse de quatre ou cinq cens ans, ou par le feu du ciel qui y tombe souvent avec des éclats terribles. Le Fort portoit le nom de *Fort-Dauphin*. Dans le plan de son érection, il devoit être quarré. Il avoit au Nord deux petits bastions de cailloux sur le roc, qui commandoient un port, ou plutôt un bassin, capable de recevoir seulement quatre Vaisseaux. L'enceinte du reste de la place n'étoit que de pieux, de la grosseur du bras, dont le tour avoit été reduit à cent cinquante pas de long & six vingts de largeur. La principale porte regardoit l'Occident & une petite plaine qui formoit une perspective agréable. L'autre regardoit l'Orient & la mer. On avoit élevé dans l'enceinte une Chapelle de planches, qui pouvoit contenir quatre cens personnes. La maison du Gouverneur, qui étoit du même côté, n'étoit pas bâtie plus magnifiquement. Mais on avoit employé, pour la construction de la cuisine & du magasin, les plus gros morceaux de pierre qui s'étoient trouvés au-tour des roches. Le corps-de-garde, & douze cases, pour le loge-

Son Port & ses édifices.

ment des soldats & des domestiques, étoient de pieux & de joncs. Tous ces édifices n'avoient, pour toits, que des feuilles. Cependant on voyoit les fondemens d'une maison qui devoit être de pierre de taille, & qui étoit destinée pour loger le Gouverneur. Son jardin, qui étoit à la principale porte du Fort, offroit des melons de toutes les especes, des concombres, de la chicorée, des laitues, des choux & des pois. De l'autre côté se présentoient cinquante cases, avec leurs jardins. Au centre étoit la maison des Missionnaires, une Chapelle, & un Seminaire de jeunes Negres, pris à la guerre ou donnés volontairement.

Vaisseau du Maréchal De-la-Meilleraie.

Dans le dernier Vaisseau que le Maréchal De-la-Meilleraie avoit fait partir, le Capitaine, qui se nommoit *Kerkadiou*, n'avoit d'autorité que sur l'équipage. Un Chef de Colonie y commandoit quatre vingt passagers ; & le Missionnaire nommé Mr *Etienne*, y avoit vingt hommes à ses gages. Ils aborderent à Madagascar vers la fin du mois de Septembre 1663 ; & quelques-uns des passagers mécontens de leur Chef, le quitterent pour se ranger sous les ordres du Sieur *De-Chamargou*, alors Gouverneur du Fort-

INTRODUCT. Dauphin, à qui Mr De-la-Meilleraie envoyoit une nouvelle commiſſion. Les anciens François n'étant plus qu'au nombre de ſoixante dix, Chamargou ne rejetta pas ceux qui s'offrirent à lui ; & ſes proviſions le mettant en état de faire mieux ſubſiſter ſes gens, cette raiſon lui en attira beaucoup d'autres. Ainſi le Chef de la Colonie, à qui il en reſta fort peu, ſe vit forcé de renoncer à l'établiſſement dont il avoit formé le projet, & de reconnoître pour ſuperieur un Officier dont il ne devoit pas dépendre.

Chamargou, Gouverneur du Fort-Dauphin.

Uſage qu'il fait de ſon autorité.

Avant l'arrivée de ce Vaiſſeau, les Grands d'une partie de l'Iſle, qui avoient été ſoumis anciennement par la force des armes, ſe diſpenſoient d'apporter au Fort-Dauphin les tributs qu'on leur avoit impoſés. La puiſſance des François, qu'ils voyoient réduits preſqu'à la moitié du premier nombre & fort deſunis entr'eux, ne paroiſſoit plus capable de les tenir en bride. Mais lorſque Chamargou ſe trouva fortifié par des ſecours auſquels il ne s'étoit pas attendu, il fit lever les tributs dans les Provinces de *Fangaterre* & de *Mandererei*. Ceux qui furent trop lents à le ſatisfaire ſe virent enlever leurs troupeaux. Le Miſſionnaire même, ſous

pretexte de prendre une parfaite connoiſſance du pays, eut la liberté de mêler, aux troupes du Gouverneur, quelques-uns de ſes gens qui participoient au butin. La mort du Chef de Colonie acheva d'affermir l'autorité de Chamargou. Pour éteindre entierement les diviſions, il prit le Lieutenant de cette petite troupe pour le ſien. Alors, ne trouvant au-tour de lui que de l'obeiſſance, il envoya trente homme en courſe, depuis les Matatanes juſqu'à la baie de Saint-Auguſtin, qui en eſt à quatre vingt lieues; & dans l'eſpace de deux mois toute cette étendue de pays fut ſoumiſe. La-Caſe dont la valeur ſera celebrée dans la Relation de Rennefort, fut envoyé d'un autre côté avec vingt ſoldats, pour reconnoître l'Iſle, ſoixante lieues plus au Nord que les Matatanes. Quarante des anciens François obtinrent un Commandant, pour aller juſqu'à l'extrêmité de l'Iſle qui regarde l'Afrique, c'eſt-à-dire, plus loin qu'on n'avoit encore pénetré; dans l'eſperance d'y trouver, avec quantité de beſtiaux, des aiguemarines, des émeraudes & des rubis. On ne voyoit aucune raiſon de craindre que des expeditions ſi propres à répandre la gloire de la Nation, puſſent affoiblir le cen-

Courſes de diverſes troupes Françoiſes.

INTRODUCT. tre de sa puissance, lorsqu'il n'avoit plus d'ennemis voisins, & que l'abondance y regnoit par les tributs de deux cens mille hommes, qui regardoient comme une faveur, dans leur propre pays, que cent soixante avanturiers ne leur ôtassent pas la vie. Ainsi, le Fort-Dauphin jouit quelque tems d'une tranquillité profonde. Le Missionnaire, persuadé que le regne de la paix est celui de l'Evangile, jugea qu'il étoit tems de penser à l'exercice de son ministere. Mais l'impetuosité d'un zele mal entendu devint également funeste à l'établissement des François & à celui de la Religion.

Histoire de Dian Manangue.

Un Grand de l'Isle, nommé *Dian Manangue*, s'étoit rendu redoutable aux Insulaires par la protection des François, qui avoient cru se fortifier en augmentant la puissance d'un de leurs tributaires. Il commandoit, le long de la riviere de Mandererei, sur l'étendue du pays qui est entre la Province d'Anossy, où les François avoient leurs principales forces, & les Etats de plusieurs Grands qui avoient été soumis à l'Ouest & au Sud. Les secours du Fort ayant animé ses troupes, tout avoit flechi sous ses armes. Il passoit, parmi les Insulaires mêmes, pour le

Son caractere.

plus vaillant & le plus ſpirituel de tous leurs Princes. Cette opinion, qui étoit généralement répandue, fit juger au Miſſionnaire que la converſion d'un homme ſi reſpecté, ſeroit un exemple qui entraîneroit du moins celle de tous ſes ſujets. La langue Françoiſe, que Dian Manangue entendoit fort bien, rendant ſon inſtruction facile, il fut appellé au Fort-Dauphin par le Gouverneur, à qui le Miſſionnaire avoit fait approuver ſon deſſein. Il ſe hâta d'obeir à cet ordre; & ſe croyant invité à quelque déliberation de guerre, il offrit joieuſement toutes ſes forces au ſervice des François. Le Gouverneur l'aſſura qu'il n'avoit pas de meilleurs amis, & qu'ils vouloient lui en donner une nouvelle preuve en ſe rendant utiles à ſon bonheur, comme ils avoient contribué à ſa puiſſance & à ſa gloire. Sur cette ouverture, le Miſſionnaire lui parla de la Religion Chrétienne, & le conjura, en l'embraſſant, de prendre part avec eux à la felicité qu'elle promet. Cette propoſition lui cauſa d'autant plus d'étonnement qu'elle lui parut méditée. Il répondit neanmoins avec douceur, qu'il laiſſeroit aux perſonnes de ſa dépendance, & même à ſes enfans, la liberté d'embraſſer le Chriſtianiſme;

On veut le convertir au Chriſtianiſme.

Comment il s'en deffend.

INTRODUCT. mais que pour lui-même, il ne pouvoit quitter ses femmes & sa maniere de vivre. Le Missionnaire lui déclara que les François n'avoient pas de plus grands ennemis que ceux du veritable Dieu, & que s'il refusoit leur Religion, non seulement ils ne vouloient plus d'alliance avec lui, mais qu'ils lui enleveroient toutes ses femmes. Dian, ébranlé de cette menace, demanda quinze jours pour déliberer. Ils lui furent accordés; mais il ne parut point à l'expiration de ce terme. Le Gouverneur l'ayant fait appeller sous un autre pretexte, avec la précaution d'engager sa parole pour la sureté de sa personne, il ne balança point à se rendre au Fort. Le Missionnaire renouvella inutilement ses sollicitations. De part & d'autre, on s'étoit contenu dans les bornes de l'amitié. Cependant les réponses d'un homme intrepide, qui n'avoit fait que se confirmer depuis quinze jours dans sa résistance, commencerent à causer quelque allarme au Gouverneur. Il tira le Missionnaire un peu à l'écart, pour lui dire qu'étant armé d'un pistolet, il alloit casser la tête à cet opiniâtre. Mr Etienne condamna ce dessein. Mais Dian étoit trop rusé & trop soupçonneux pour ne pas entrevoir le peril dont

il étoit menacé. Il changea insensiblement de langage ; & par quelques objections ausquelles le Missionnaire n'eut pas de peine à répondre, il le disposa sans affectation à regarder ce changement comme un miracle de la grace. Le Gouverneur s'applaudit de sa moderation. Enfin l'on ne se quitta, qu'après être convenus du jour auquel Dian devoit être baptisé chez lui.

INTRODUCT.

Adresse avec laquelle il s'échappe.

Il retourna plein d'inquietude au pays des Machicores, qui est à vingt cinq lieues du Fort-Dauphin. Un de ses fils, qui avoit reçu le baptême, s'appercevant de son trouble & n'ignorant pas que le Missionnaire devoit venir dans peu de jours, fit le voyage du Fort pour demander que la cérémonie fût differée. Malheureusement le zele l'emporta sur la prudence. Mr Etienne, accompagné seulement d'un Clerc, d'un autre François & de six Negres qui portoient les ornemens sacerdotaux, se rendit chez Dian Manangue. Il y fut reçu civilement. Mais on lui fit comprendre qu'il s'étoit livré à des esperances trompeuses. Il employa inutilement pendant quelques jours les prieres & les exhortations. Enfin dans l'emportement de sa charité, sa prudence l'abandonna jusqu'à déclarer la

Il empoisonne le Missionnaire.

INTRODUCT. guerre à celui qu'il vouloit convertir. Dian, plus moderé en apparence, protesta qu'il perdroit l'amitié des François avec beaucoup de regret, mais qu'il lui étoit impossible de les satisfaire. Il pria le Missionnaire qui se disposoit à partir, de prendre encore un repas chez lui, affectant toujours un respect mêlé de crainte, qui sembloit laisser encore quelque esperance de sa conversion. Mr Etienne, aussi imprudent dans sa confiance que dans ses menaces, se rendit à cette invitation. Les viandes qu'on lui offrit étoient infectées d'un poison si subtil, que son Clerc en mourut trois heures après le festin. Pour lui & l'autre François, Dian Manangue, impatient de les trouver en vie, les fit assommer tous deux à coups de bâton,

Il fait massacrer quarante François.

Une action si barbare lui ôtant toute esperance de se reconcilier avec le Gouverneur, il ne pensa plus qu'à finir cette tragedie par l'entiere destruction des François. On attendoit incessamment le retour des quarante hommes qui étoient sortis du Fort. Ce fut sur eux qu'il tourna ses premiers coups. Après avoir communiqué sa fureur à son beau-frere, qui se nommoit *Lavarangue*, il le fit avertir, par ses espions, du

au jour où ce corps de François entra sur ses terres. Ils allerent camper sans defiance à une lieue de sa demeure. Là s'étant amusés à cueillir des cannes de sucre, qu'ils lierent au-tour de leurs fusils, ils furent attaqués par les gens de Lavarangue & massacrés jusqu'au dernier. On n'apprit ce triste évenement au Fort, que par le récit d'un Portugais, seul de sa Nation parmi les François, qui s'étoit sauvé heureusement du carnage.

INTRODUCT.

Ceux du Fort entreprennent de le punir.

L'état où le Gouverneur se trouvoit réduit par la perte de quarante hommes, ne l'empêcha pas de s'armer généreusement pour les venger. Mr *Manier*, Missionnaire, qui restoit seul de sa profession après la mort de Mr Etienne (3), déploya le drapeau militaire, & prit l'office de le porter. Trente François, soutenus d'un petit nombre de Negres fideles, marcherent aussi-tôt vers la résidence de leur ennemi. Charmargou, qui se mit à leur tête, avoit esperé de le surprendre. Mais dans l'attente du coup qui le menaçoit, il avoit déja rassemblé quatre mille hommes, & s'étoit posté aux environs de son

(3) L'un & l'autre étoient de la Maison de Saint Lazare de Paris.

INTRODUCT. Danger auquel ils sont eux mêmes exposés.

Donac (4), après les avoir divisés en plusieurs troupes. Chamargou occupa le donac, plaça des sentinelles & fit faire une garde reguliere. Au commencement de la nuit, Dian faisant feu pour feu & repondant aux coups de fusil des sentinelles, avec des armes de même espece, qu'il avoit eues des François, s'approcha du donac & le fit environer. Il profita de l'obscurité, qui empêchoit nos gens de sortir dans la crainte de quelque piege, pour faire jetter des tisons embrasés sur un toît couvert de feuilles seches, où les François ne pouvoient se garantir des flammes, qu'en se précipitant dans les zagaies de ses troupes. Cependant le feu ne prit pas, & la pointe du jour qui survint fit retirer les assiegeans. Chamargou se tint dans le donac. Mais ayant besoin d'eau & de vivres, il fit sortir quatre François avec quelques Negres. Dian, dont rien n'égaloit la vigilance, surprit ces quatre hommes & les massacra. Ensuite se faisant suivre de vingt de ses fusiliers & de trois cens Negres armés de zagaies, il se presenta aux sentinelles & les poussa

(4) C'est le nom que les Insulaires donnent aux Palais de leurs Princes.

Jusqu'au donac, où il tua quatre autres François.

INTRODUCT.

Ils tombent dans une funeste extrémité.

Le Gouverneur comprit trop tard qu'avec ce qui lui restoit de monde, il ne pouvoit soutenir les efforts de quatre mille hommes, aguerris par les leçons mêmes des François, sous lesquels ils avoient long-tems appris à combattre. Il résolut de retourner au Fort Dauphin. Comme il falloit passer la riviere de Mandererei, il en suivit le bord, pour trouver un gué. Dian qui l'observoit, quoiqu'un reste de ménagement l'empêchât de s'approcher à découvert, se hâta de traverser la même riviere, & se couvrit des bois, pour faire autant de chemin que les François sur la riviere. Un matin à la pointe du jour, tandis qu'ils étoient à sonder le gué, il parut à l'autre bord, vêtu du surplis du Missionnaire & son bonnet quarré sur la tête. Les François qui lui virent étendre son armée sur le bord de la riviere, pour s'opposer à leur passage, abandonnerent une entreprise si dangereuse. Ils camperent dans une petite plaine, où leur unique ressource étoit d'espérer encore que leurs ennemis n'oseroient les attaquer ouvertement. Mais ce camp auroit été leur tombeau, si le Ciel ne les eût secourus par d'autres voies.

INTRODUCT. Histoire de Le-Vacher De-la-Case.

Il y avoit dans l'Isle un François, nommé *Le-Vacher De-la Case*, dont les avantures meritent d'être publiées, en faveur de son courage extraordinaire & du service qu'il rendit dans cette occasion à l'Etablissement de Madagascar. Il s'étoit embarqué en 1656, sans autre motif que de voir le monde, dans un Vaisseau qui faisoit le voyage de cette Isle, pour Mr le Maréchal De-la-Meilleraie. A son arrivée, les François du Fort-Dauphin, qui étoient en fort petit nombre, se trouvoient exposés à quantité d'insultes de la part de leurs voisins & de leurs tributaires. Mais lorsqu'ils se virent fortifiés par les secours du Vaisseau, ils s'animerent à la vengeance, autant pour l'interêt de quelques Grands qui leur avoient été fideles, que pour celui de leur propre gloire & pour la conservation du Fort. La-Case eut son quartier chez *Dian Rasisatte*, Prince d'*Amboulle*. Il seroit trop long de raconter tous ses exploits. Son coup d'essai fut de tuer Dian Ramael, Prince de *Mandarerei*, qui venoit bruler Amboulle à la tête de quinze mille hommes. Bien-tôt après, il vainquit dans un combat singulier, avec les armes du pays & à la vûe de deux armées, *Dian*

Ses grandes qualités & ses exploits militaires.

Dalax, allié de Ramael. Ensuite les Princes des Caramboules & des Mahaphales, à la pointe meridionale de l'Isle, & ceux d'Anossy ayant pris les armes contre divers amis des François, il marcha contr'eux, il les defit dans un combat, il enleva leurs familles & un grand nombre de leurs sujets, qu'il envoya aux Commandans du Fort-Dauphin, par l'ordre desquels ils furent tués tous à coups de zagaie. On excepta neanmoins quelques enfans de Princes, deux desquels furent conduits en France à Mr De-la-Meillerai, qui en fit élever un entre ses Pages. On l'a vû depuis Gentilhomme de Mr le Duc de Mazarin, sous le nom de *Panola*; & s'étant marié à Paris, il étoit en 1684 Officier d'Infanterie dans l'Isle Ste-Marguerite.

INTRODUCT.

Prince Negre marié à Paris.

Les victoires de La-Case continuerent avec beaucoup d'éclat, & ce fut alors que la puissance de Dian Manangue, qui ne regnoit auparavant que vers la frontiere, au Midi d'Anossy, s'accrut tout-d'un-coup par le présent que les François lui firent de leurs conquêtes. Mais Chamargou, qui étoit déja Gouverneur du Fort-Dauphin, ne put voir sans jalousie la distinction dont un simple avanturier jouissoit parmi les

La-Case est mécontent du Gouverneur du Fort-Dauphin.

INTRODUCT. Insulaires. La-Case fut reçu froidement à son retour ; & ni ses importans services, ni sa conduite, qui étoit capable de concilier aux François toute la Nation, ni l'intelligence de la langue Madecasse, qu'il avoit acquise en peu de tems, ne purent lui faire obtenir le moindre emploi. Son mécontentement fut égal à l'injure. Dian Rasisatte, qui en fut informé, & qui le regardoit comme son deffenseur & son ami, demanda qu'il lui fût renvoyé. Il fit même valoir la nécessité de punir un Grand du pays qui s'étoit emporté en injures contre les François. Le refus du Gouverneur détermina La-Case à quitter le Fort, avec cinq François & trois cens Negres qui s'attacherent à sa fortune. Cependant, pour ôter à sa fuite l'air d'une odieuse desertion, il commença par soumettre l'ennemi des François, qu'il contraignit de payer au Fort-Dauphin un tribut annuel de cent onces d'or, deux cens bœufs & trois cens paniers de racines. Ensuite il se rendit à la Cour de Dian Rasisatte, qui lui donna sa fille. Cette Princesse, nommée *Dian Nong*, n'avoit pas peu contribué aux empressemens que son pere avoit marqués pour le retour de La-Case. Après la mort de Rasisatte, qui

Il épouse une Princesse Negre.

arriva plutôt qu'on ne s'y attendoit, elle fut déclarée Souveraine d'Amboulle par l'autorité de ſon amant.

Chamargou veut le faire aſſaſſiner.

Cependant Chamargou, dont cet évenement ne fit que redoubler la haine, envoya quelques gens affidés pour tuer La-Caſe & les cinq François qui l'avoient ſuivi. Ces aſſaſſins en ſurprirent un, qu'ils maſſacrerent; mais les autres ſe tinrent ſur leurs gardes. Bientôt les Grands des Provinces que La-Caſe avoit vaincus, apprenant qu'il étoit réduit lui-même à ſe defier des François, reprirent leur independance. Le ſoin du tribut fut abandonné; & les François, obligés de reprendre les armes, n'eurent l'obligation qu'à Dian Manangue de la conſervation de leurs conquêtes. La-Caſe, toujours affectionné à ſa Patrie, & fâché du préjudice qu'ils ſe cauſoient volontairement par leurs diviſions, prit le parti de ſe rendre au Fort-Dauphin, dans la réſolution de ſe ſoumettre au Gouverneur, & de s'engager tout à la fois à payer le tribut & à le faire payer par ſes voiſins. Mais Chamargou ayant fait tuer à coups de piſtolets, dans une revue, quatre François qu'il accuſoit de conſpiration, La-Caſe entendit le bruit des coups; & dans la crainte du

INTRODUCT. même fort, il se retira au milieu de trois cens Negres dont il avoit composés sa garde.

Vers le même tems, un Officier François nommé *Du-Rivau*, qui avoit partagé le commandement du Fort, s'embarqua dans un Vaisseau Hollandois, qui avoit pris des rafraîchissemens à Madagascar & qui faisoit voile pour Batavia. Ainsi le pouvoir absolu étant demeuré entre les mains de Chamargou, La-Case crut sa reconciliation plus difficile que jamais. Il se renferma dans la Souveraineté d'Amboulle, où il mena une vie tranquille, tandis que les François accablés de maladies dans leurs habitations, virent continuellement diminuer leur nombre. Ils étoient réduits à moins de quatre vingt, lorsque le Capitaine *Hugo*, envoyé secretement par Mr Fouquet, parut avec sa Fregate (5). Suivant ses ordres secrets, il proposa au Gouverneur d'abandonner les interêts de Mr le Maréchal De-la-Meilleraie, & de s'unir à lui pour s'emparer de Madagascar au nom du Sur-intendant. Mais Chamargou eut assez d'honneur pour rejetter ses offres. Il comptoit de rece-

Tranquillité de La-Case dans sa Souveraineté.

Chamargou est tenté de violer son devoir.

(5) On a remarqué qu'elle se nommoit l'*Aigle-noir*, & qu'elle avoit changé de nom.

voir du Maréchal des secours qui ne pouvoient être éloignés ; & son zele lui ayant fait découvrir que Hugo cherchoit à gagner les soldats du Fort, il prit des mesures qui l'assurerent de leur fidelité. L'état de la Colonie n'en fut pas moins languissant. Les tributs venoient avec lenteur. Divers pays, où Dian Manangue avoit ordre de le lever, étoient ruinés par les guerres que les François y avoient portées pendant vingt ans. Les fortes contributions devoient venir des Provinces voisines d'Amboulle ; mais le differend de La-Case avoit rendu les Princes plus independans : & la prudence ne permettoit pas de les attaquer, dans la crainte qu'il n'en prît ombrage. Enfin la difficulté devint si grande pour les subsistances, que Chamargou délibera d'abondonner le Fort, & de se rendre avec toutes ses forces dans les terres de Lavarangue, Prince d'une partie Occidentale de l'Isle où les vivres sont en abondance, & beau-frere de Dian Manangue. Il lui fit proposer une alliance avec les François. Mais Lavarangue répondit qu'il ne traitoit qu'avec des Souverains, & qu'ayant appris que les François avoient un Roi dans leur pays, il étoit disposé à s'embar-

INTRODUCT.

Embarras où il tombe.

Plaisante idée d'un Prince Negre.

INTRODUCT. quer dans ses canots pour aller faire alliance avec lui. L'Auteur observe agréablement, que si ce Prince Negre eût pû traverser ainsi trois mille lieues de mer, aborder au Havre de Grace, & remonter la Seine jusqu'au pied de la galerie du Louvre, la pompe des plus magnifiques Ambassades n'auroit pas été comparable à la singularité de cette avanture.

La-Case est rappellé au Fort.

Telle étoit la situation des François du Fort-Dauphin, à l'arrivée de Kercadiou. Ce sage Officier, qui connoissoit La-Case, avoit commencé par ménager son rappel & sa reconciliation avec le Gouverneur. Ensuite, pour lui donner occasion de meriter sa grace par de nouveaux services, on l'avoit envoyé en parti vers le Nord de l'Isle, à la tête de vingt François. Kercadiou étoit retourné en France; & c'étoit pendant l'absence de La-Case qu'étoit arrivé le meurtre du Missionnaire & des quarante François. Le Gouverneur, en partant du Fort pour marcher à la vengeance, lui avoit fait porter par quelques Negres l'ordre de le venir joindre. Ils l'avoient rencontré dans son retour, au milieu de cinq mille Esclaves & de quinze mille bêtes qu'il avoit enlevées.

Ce brave guerrier n'eut pas plutôt reçu ordre de Chamargou, que laissant dix François & des Negres pour conduire ses prises, il ne pensa qu'à s'avancer à grandes journées vers la résidence de Dian Manangue. En chemin, il rencontra d'autres coureurs qui venoient l'avertir de l'extrêmité où ses camarades étoient réduits. Il marchoit avec dix François, & mille Negres accoutumés à vaincre sous ses ordres. Rien ne peut être comparé à sa diligence. Il joignit Chamargou, dans la petite plaine où il s'étoit campé le même jour. Il le pria de tenir l'arriere-garde; & marchant droit à la riviere, dont Dian Manangue occupoit le bord, il entra le premier dans l'eau en faisant feu sur les ennemis. La terreur de son nom eut plus d'effet que la force, pour leur faire abandonner la riviere. Il la passa. Comme la nuit approchoit & qu'elle pouvoit lui derober Dian Manangue, il poursuivit avec vigueur un gros de Negres où il le croyoit renfermé. *Razabel*, favori de ce perfide, eut la hardiesse de faire front, & lui donna aux dépens de sa vie le tems de se sauver. Les tenebres ayant forcé La-Case d'interrompre sa poursuite, il rejoignit le lendemain Chamargou, qui

INTRODUCT.

Effets singuliers de son courage.

Il sauve Chamargou & un corps de François.

INTRODUCT. avoit passé la riviere, & l'escorta d'un air triomphant jusqu'au Fort. Peu de jours après, les dix François, qu'il avoit laissés à la garde des prises, arriverent avec des restes peu considerables d'un si grand butin, parce qu'ils étoient tombés à leur retour dans une troupe de fuyards, qui leur en avoient enlevé la meilleure partie.

Décadence de la Colonie Françoise.

De cent soixante dix François qui se trouvoient dans l'Isle après le depart de Kercadiou, quarante, massacrés par Lavarangue, trois, empoisonnés ou assommés par Dian Manangue, huit, tués en courant à la vengeance, & douze, morts de maladie, laissoient de pitoyables restes qui avoient besoin de fatigue & de précaution pour se conserver. Si l'on excepte *Dian Nong*, Princesse d'Amboulle, *Dian Romousaie*, Prince de *Lanceaux - Gallions*, & quelques Maratanois, tous les Insulaires qui connoissoient les François étoient leurs ennemis déclarés. La réputation de La-Case, que les Naturels appelloient *Dian Pousse*, du nom d'un ancien Conquerant de leur Isle, valoit autant qu'une armée; mais il auroit fallu plusieurs Héros de la même valeur, parce que les attaques se préparoient de plusieurs côtés. Dian Manan-

que animoit l'Isle entiere contre les François ; & le desespoir de se reconcilier jamais avec eux, l'ayant déterminé à se perdre ou à les détruire, il faisoit profession de ne plus reconnoître pour son pays & sa résidence, que le terrain où ses troupes étoient campées. Il surprenoit les sentinelles. Il venoit enlever les bestiaux jusqu'à la porte du Fort.

INTRODUCT.

Dans une extrêmité si pressante, Chamargou fit reparer ses clotures, & miner de la pierre de roche, pour se bâtir une maison capable de deffense. La-Case, qu'il ne put se dispenser de revêtir enfin de la qualité d'Enseigne du Fort & de Commandant des troupes, se mit à la tête de trente trois François & d'un corps de Negres, pour chercher Dian Manangue & le pousser dans toutes ses retraites. Il suivit ses traces jusqu'aux Matatanes, où il se fortifia de cinq cens Sujets de Dian *Ramahaie* & de Dian *Romahirac*, qui s'étoient maintenus dans l'alliance des François. Mais Dian Manangue qui connoissoit mieux que lui toutes les routes, ne le vit pas plutôt éloigné du Fort, qu'il trouva le moyen de s'en rapprocher. Il y resserra les François dispersés ; & sans la crainte du canon,

La-Case poursuit Dian Manangue.

INTRODUCT. qui le força de se retirer, il ne leur auroit laissé que le chemin de la mer pour ressource. En se retirant même, il enleva mille bœufs que La-Case avoit laissés en dépôt dans sa marche, & six cens autres bêtes que le Gouverneur tenoit en reserve au Fort de Mananbare, sous la garde d'un Lieutenant & de deux cens Negres. Tant d'infortunes réduisirent la garnison du Fort au desespoir. Quelques-uns oserent s'emporter contre la memoire du Missionnaire, auquel ils reprochoient toutes leurs disgraces. Mr Manier, qui avoit porté l'étendart avec si peu de succès, se vit obligé de prendre la deffense de son Compagnon, & de soutenir publiquement que le reste des François ne devoient leur conservation qu'aux prieres de ce Martyr. Il menaça d'excommunier ceux qui manqueroient de respect pour son nom, & le Gouverneur joignit la menace d'une rigoureuse peine à celle des censures Ecclésiastiques. Ces deffenses produisirent une moderation forcée, qui changea le chagrin en un poison mortel. Plusieurs en moururent, autant que de maladie & de misere. Maison-Blanche, Lieutenant du Fort-Dauphin, fut de ce nombre. Tous les autres s'attendoient au

Desespoir de la garnison.

même sort, lorsqu'une faveur peu espérée du Ciel ramena La-Case avec avec cinq mille bêtes. Les transports de joie furent proportionnés à l'excès de la consternation. Un secours si nécessaire fit regarder encore une fois ce brave homme comme le liberateur de la Colonie.

Elle doit son salut à La-Case.

Cependant Chamargou, qui ne pouvoit surmonter les mouvemens de sa jalousie, prit bien-tôt la résolution de l'engager dans un autre course; moins pour chercher Dian Manang, à qui ses ruses & la connoissance du pays assuroient toujours le moyen de se derober, que pour confirmer dans l'alliance des François un grand nombre de Princes dont il menaçoit de bruler le pays. Mais la mort du Maréchal De-la-Meillerai, & l'arrivée du premier Vaisseau d'une nouvelle Compagnie, changerent tout-d'un-coup les interêts & les dispositions (6).

Caractere de l'Auteur.

C'est l'Histoire de cet évenement, qui fait le principal sujet de la Relation de *Souchu* De-Rennefort. Il fit le voyage de Madagascar en qualité de Secretaire d'un nouveau Conseil qui

(6) Tout ce détail est tiré des Avant-propos de Rennefort, comme necessaire à l'eclaircissement de son voyage.

avoit été créé pour cette Isle, sous le titre de Conseil *de la France Orientale*, & dont le Président étoit Mr De-Bausse, frere uterin de Mr De-Flacour, Directeur général de l'ancienne Compagnie. Son ouvrage fut publiée à Paris en 1687, in-4°, chez *Seneuze* & *Hortemels*; avec un avis de ces deux Libraires, qui porte qu'on s'est trompé au titre, & qu'au lieu d'*Histoire des Indes Orientales*, on doit dire *Memoires pour servir à l'Histoire des Indes Orientales*; ce qu'il ne faut entendre neanmoins que de la seconde partie, qui contient, entre diverses expeditions, un voyage à Surate & dans l'Isle de Ceylan. En général, Rennefort étoit homme d'esprit, & d'un caractere assez judicieux. Sa moderation paroît jusques dans ses plaintes; quoique le sujet n'en pût être plus important, puisque son honneur & sa fortune y étoient interessés. Il écrit avec plus de correction & de goût que la plupart des Voyageurs. C'est dans ses propres termes qu'on va representer le plan d'une entreprise, qui auroit eu plus de succès, si ses representations & ses offres lui eussent fait accorder plus de part à l'execution.

RENNEFORT. 1665.

§ I.

Préparatifs du Voyage & Navigation de la Flotte Françoise.

LA France étant devenue tranquille, après la paix des Pyrenées, par le mariage de Louis XIV & par la naissance d'un Dauphin, les Chefs de l'administration, qui avoient enfin reconnu par l'exemple des Etats voisins, combien les voyages de long cours & le Commerce étranger contribuent à l'abondance & à la prosperité d'une Nation, obtinrent du Roi, par une Déclaration du mois de Mai 1664, l'Etablissement d'une Compagnie Françoise pour le Commerce des Indes Orientales. Mr Colbert, qui avoit formé le plan de cette entreprise, se reposa du détail sur un Secretaire du Conseil, qui fut établi comme premier Syndic à la tête de neuf célébres Négocians. Ces dix premiers Syndics s'associerent à quelques autres Negocians de Paris, & manderent aux Echevins de Rouen, Lyon, Bourdeaux, Nantes, Amiens, Saint-Malo, la Rochelle, Marseille, Tours, Caen, Dieppe, le Havre & Dunkerque, qui sont les

Formation d'une Compagnie des Indes Orientales.

RENNEFORT. 1665.

Villes les plus marchandes du Royaume, d'élire aussi leurs Syndics, pour composer avec ceux de Paris une chambre de direction générale, qui choisiroit les Villes où l'on jugeroit à propos d'établir des chambres de direction particuliere, & qui fixeroit le nombre des Directeurs. Le Roi, par sa déclaration, prêtoit trois millions de livres à la Compagnie sans interêt, & sans prendre aucune part au profit pendant dix ans; se chargeant même de toutes les pertes qui pourroient arriver pendant cet intervalle: & pour rendre les Directeurs plus attentifs à leurs fonctions, chaque Directeur de Paris devoit être interessé de vingt mille livres au moins, & celui d'une autre Ville, de dix mille, dans les fonds de la Compagnie.

Ce que le Roi y met du en.

Comparaison des esperances de la France avec celles de ses voisins.

Cette bonté du Roi & l'état florissant du Royaume étoient des dispositions plus solides & plus favorables, que ne l'avoient jamais été celles qui avoient donné naissance aux Compagnies de Hollande & d'Angleterre. Les quatre premiers Vaisseaux que les Anglois envoyerent aux Indes furent coulés à fond par les Hollandois, avec tous les hommes qui étoient dessus; & cette nouvelle ayant passé jusqu'à Londres par

l'indiscretion de quelques matelots de Hollande, les Anglois exercerent une si furieuse vengeance, que pour appaiser leur ressentiment, la Compagnie Hollandoise se vit obligée de leur donner des sommes considerables. Ce different & la foiblesse de ces deux Compagnies dans leur origine, n'ont pas empêché qu'elles ne soient devenues très puissantes, sur-tout celles des Hollandois, qui n'ont pas moins de Vaisseaux & de Places fortes aux Indes qu'en Europe. Aussi les François, animés par cette reflexion, entrerent-ils fort ardemment dans les vûes du Ministere. Le zele fut égal dans tous les ordres. On arrêta de faire un fond de quinze millions, sur lequel on conçut des esperances proportionnées à l'importance de cette somme, qui surpassoit beaucoup celle que d'autres Nations avoient employées au même Etablissement. Les Interessés, qui devoient fournir leur part en trois payemens, firent le premier entre les mains des Syndics, à l'Hôtel des Indes Orientales, où l'argent du Roi fut porté au bruit des tambours & des trompettes.

RENNEFORT. 1665.

Fonds de la nouvelle Compagnie.

Après s'être assurée d'un fond si considerable, la Compagnie resolut d'envoyer dans les Cours de Perse & des

Elle députe dans les Cours des Indes.

RENNEFORT. 1665. Indes, diverses personnes d'experience & de capacité, pour se concilier la faveur des Princes dont les Etats devoient être le principal theâtre de son commerce. Elle choisit le Sieur *De-Lalain*, Gentilhomme ordinaire du Roi; le Sieur *De-la-Boulaie Le-goux*, Gentilhomme Angevin, connu par la Relation de ses voyages; le Sieur *Mariage*, Marchand de Rouen, qui étoit revenu depuis peu d'Arabie, où il avoit passé sept ans, & qui sçavoit les langues Orientales; le Sieur *Bebert* & le Sieur *Du-Pont*. Lalain & Mariage furent destinés pour la Perse, le premier en qualité d'Envoyé du Roi, & l'autre sous le titre de Marchand de la Compagnie. *La-Boulaie*, honoré aussi du titre d'Envoyé de Sa Majesté; & les deux autres, en qualité de Marchands, eurent ordre de passer à la Cour du Mogol & dans celles des autres Rois des Indes. Ils partirent tous au commencement d'Octobre 1664.

Vaisseaux qu'elle fait équiper. Pendant que les Directeurs généraux dressoient des instructions pour ceux qui devoient être chargés des interêts de la Compagnie, on travailloit au Havre, à la Rochelle & à St-Malo à l'armement de quatre Vaisseaux. Le premier étoit une Fregate nommée le *St-*

Paul, montée de trente deux pieces de canon & de quatre vingt matelots, sous le commandement du Sieur *Veron d'Oleron*, Capitaine d'une experience reconnue. *Kerkadiou*, Gentilhomme Breton, revenu depuis six mois de Madagascar, commandoit le second ; qui étoit une Flutte, nommée *Le Taureau*, montée de vingt deux canons & de soixante quatre hommes d'équipage. Le troisieme, nommé *La-Vierge-de-bon-port*, de vingt pieces de canon & de soixante mariniers, avoit pour Capitaine le Sieur *Truchot De-la-Chenaie*, de Saint-Malo. Enfin, le quatrieme, petite Fregate, nommée *l'Aigle-blanc*, étoit commandée par le Sieur *De-la-Clocheterie*, de la Rochelle, homme d'une valeur & d'une résolution singulieres, qui depuis quelques années avoit enlevé aux Espagnols, avec un seul bâtiment deux grands Navires chargés de piastres & d'Esclaves, & qu'on avoit vû entrer dans la rade de Brest avec seize Vaisseaux de prise à la queue du sien. Les matelots des quatre Vaisseaux de la Compagnie étoient des meilleurs du Royaume, parce que la paix ne leur offroit point alors d'autre occasion de s'employer, & les deux cens trente hommes d'équipage furent

RENNEFORT. 1665. Nombre des passagers. l'élite de plus de mille qui se présenterent. On ne comptoit pas d'abord moins de quatre cens Passagers, entre lesquels étoient le Sieur *De-Bausse*, Président du Conseil de la France Orientale; *Rennefort*, Auteur de cette Relation, Secretaire du même Conseil, & le Sieur *De-Montauban*, ancien Conseiller au Présidial d'Angers, qui fut pourvû de la Charge de Lieutenant Civil de Madagascar. Mais, le jour du départ, ce nombre se trouva diminué par la crainte de la mer, dont la plupart avoient vû de près l'agitation continuelle dans un trop long sejour qu'ils avoient fait à Brest. Il n'entra dans les quatre Vaisseaux que deux cens quatre vingt huit passagers.

Raison qui le fait diminuer.

Départ de Brest. Le départ de la Flotte & les circonstances de sa navigation n'ont rien de remarquable jusqu'au trois de Mars, qu'elle arriva heureusement à la vûe du Cap-verd. Les Anglois & les Hollandois s'étoient long-tems disputé une petite Isle voisine, dont les derniers étoient alors les maîtres. On salua leur Fort. Un Officier, nommé *Nallot*, qui fut envoyé au Commandant, avec quatre soldats, & reçu fort civilement, reconnut que cette Isle avoit une lieue de tour; qu'elle étoit munie de deux

Forts, l'un sur le roc, pour la deffendre du côté de la mer; l'autre dans la plaine, pour la garde des magasins; qu'ils étoient munis de quarante pieces canon, & que la garnison étoit de deux cens hommes. Le Commandant fit rendre leur compliment aux François des quatre bords, & leur envoya des rafraîchissemens; mais se defiant de quatre Vaisseaux bien armés, dont le dessein lui étoit inconnu; il se tint sur ses gardes & n'eut depuis aucun commerce avec la Flotte.

RENNEFORT, 1665.

Service que les François reçoivent des Negres.

Les quatre Vaisseaux entrerent, le lendemain, dans la premiere Baie qui se présente après le Cap-verd, & mouillerent à demi-lieue du rivage. Aussi-tôt quatre chaloupes, chargées d'Officiers, de soldats & de matelots, voguerent vers un endroit de la côte où quantité de Negres les attendoient sans armes & leur montroient que l'abord étoit facile. Les chaloupes étant arrêtées à plus de six toises de la terre par le sable & la basse mer, une foule de Negres se jetta dans l'eau avec tant d'empressement, pour transporter les François au rivage, que les matelots même, qui se deshabilloient pour rendre ce service aux Officiers, furent contrains de le recevoir. Après avoir temoigné

RENNEFORT. 1665.

beaucoup de joie de l'arrivée de la Flotte, ils firent entendre, en langue Portugaise, que leur Alcade aimoit les François & qu'il recevroit volontiers leur visite.

Ils rendent visite à l'Alcade.

Veron, Capitaine-Amiral, & Rennefort, escortés par douze fusiliers, se firent conduire dans un Village éloigné de six cens pas, composé d'environ cent cases rondes d'environ quatre pieds & demie de hauteur, dont la couverture se terminoit en pointe, comme celle de nos glacieres. Chaque case étoit ceinte d'une double palissade de branches de palmier, avec une petite cour à l'entrée. La cour de l'Alcade, qui surpassoit toutes les autres en grandeur, étoit au milieu de quatre cases, dans l'une desquelles il logeoit. Ses femmes en occupoient deux autres, & la quatrieme étoit pour son cheval. Les François le trouverent assis sur une sellette de bois, au milieu de cette cour. Il étoit noir, âgé d'environ quarante ans, bien-fait, d'une contenance fiere & serieuse. Sa tête étoit couverte d'un turban de coton blanc & bleu, & ses épaules d'une sorte de tapis ou d'étoffe informe, qui est mieux connue sous le nom de pagne. Une autre piece le couvroit depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

genoux. Ses jambes & ses bras étoient nuds ; & sous les pieds il avoit un morceau de cuir, qui lui tenoit lieu de sandales. Ses Officiers étoient à terre, les uns étendus, d'autres assis sur leurs talons ; & le principal Conseiller, qui se nommoit Jean *Amsterdam*, âgé de quatre vingt huit ans, se tenoit accoudé sur les genoux de son Maître. Après les premieres civilités, que l'Alcade reçut & rendit gravement sans quitter sa sellette, les François lui présenterent un flacon d'eau-de-vie. Il en but un grand coup, & le Conseiller ayant suivi son exemple, à peine en resta-t-il pour le troisieme. On convint ensuite de payer six bouteilles d'eau-de-vie, six aunes de toile & une barre de fer, pour le droit d'ancrage de chaque chaloupe. Pendant cet entretien, les femmes de l'Alcade, qui étoient dans leurs cases, où la curiosité leur faisoit montrer la tête à chaque instant, lui firent dirent qu'elles desiroient beaucoup de voir les François. Il leur accorda cette satisfaction. Elles étoient vêtus comme les hommes, avec si peu de difference qu'on auroit pû reconnoître leur sexe, si la nature, qui n'y étoit pas déguisée, n'en eût fait elle-même la distinction. Mais il ne man-

RENNEFORT. 1665.

Ils voient ses femmes.

RENNEFORT. 1665. que rien à la description de leurs usages, dans le premier Tome de ce Recueil. Avant la fin de l'audience, il arriva près de l'Alcade cinquante de ses principaux Officiers, armés de coutelas, d'arcs & de fleches, quelques-uns de demi-piques & d'autres de simples zagaies. Cette visite imprévûe causa quelque defiance aux François; mais les plus sages exhorterent les autres à cacher leur émotion.

Naufrage d'une chaloupe remplie de François.

Dans cet intervalle, une scene fort triste occupoit l'attention des quatre Navires dans la Baie. *Le-Tourneur*, Lieutenant du *Taureau*, avoit fait jetter quelques filets près du rivage, & la pêche avoit déja fourni de quoi rassasier plus de cent cinquante personnes, lorsqu'un coup de canon tiré de son bord lui fit abandonner cet amusement. Il vit le pavillon du *Taureau* en berne, une chaloupe la quille en haut, des barils qui flottoient & des hommes à la nâge, dont les uns s'efforçoient de gagner la terre & les autres de retourner vers le Navire. Il sçut bien-tôt que trente hommes s'étant embarqués dans cette chaloupe & plusieurs jeunes gens s'étant poussés indiscretement, elle avoit été surchargée d'un côté jusqu'à se renverser dans les flots.

On se hâta d'envoyer au secours les chaloupes qui étoient restées & trois canots conduits par des Negres. Dix huit François furent sauvés ; mais il en perit douze (7), avec le vieillard Negre, principal Conseiller de l'Alcade, qui ayant entendu nommer le Capitaine Kercadiou, s'étoit empressé de l'aller voir à bord, parce qu'il l'avoit connu dans un autre voyage, & revenoit yvre d'eau-de-vie. Ce naufrage merite l'attention qu'on y donne ici, par deux particularités dignes de memoire. Un jeune François, nommé *Planson*, qui nâgeoit parfaitement bien, voyant près de lui un autre jeune homme de ses amis qui ne sçavoit pas nâger, oublia le peril où il étoit lui-même pour le secourir, & lui dit de s'attacher à ses habits. Mais les forces lui manquerent & ils perirent ensemble. » Rare exemple d'amitié, observe l'Auteur, & malheureuse fin » de deux jeunes gens bien faits, d'un » caractere doux & dignes d'un meilleur sort «. Un autre François, nommé *Giron De-la-Martinette*, joignit plus de prudence au même sentiment de generosité. Un petit garçon de dix

RENNEFORT, 1665.

Deux exemples d'une généreuse amitié.

(7) De ce nombre étoit Mr *Barsabette*, Prêtre de la Maison de St-Lazare de Paris.

RENNEFORT. 1665.

ans, fils du Sieur De-Montauban, alloit perir à ses yeux. Il le prit d'un bras; & nâgeant de l'autre, il le monta sur la quille de la chaloupe renversée. Ensuite, lui ayant recommandé de se laisser tourner par le mouvement de la vague, & de ne pas quitter le bois qu'on ne le vînt prendre, il se remit lui même à la nâge, & son adresse autant que sa force lui fit rencontrer un canot, dans lequel il monta. Mais ce canot qui n'étoit capable de porter que trois hommes, lui paroissant surchargé de cinq qui s'y trouvoient déja, il ne balança point à s'élancer encore dans la mer, pour nâger bien loin vers le rivage, où il eut le bonheur d'aborder. Une chaloupe y amena aussi le jeune Montauban, dont la vie rendit long-tems témoignage à la générosité de son liberateur (8).

Mort & funerailles d'un Grand du pays.

D'un autre côté, la mort du Conseiller Jean Amsterdam n'ayant pas été long-tems ignorée des Negres, ses femmes accoururent au rivage. Elles firent le tour de l'anse, en versant des larmes & priant les ondes, qui battoient jusqu'à leurs pieds, de leur rapporter le corps de leur mari. Lorsqu'el-

(8) Relation de Rennefort, page 19.

les virent commencer la nuit, sans avoir pû trouver cet objet commun de leur amour, elles accuserent la mer de cruauté, avec des gemissemens qui se faisoient entendre de fort loin. Leurs plaintes étoient d'autant plus justes, que le supplice du pays est de noyer les coupables. Elles se retirerent dans la case du Mort, où elles s'arracherent les cheveux, tandis que deux jeunes hommes se tenant aux deux côtés de la porte, firent entendre des sons lugubres sur deux instrumens ronds, de la forme de nos tymbales. Un des fils du Conseiller, voyant passer quelques François, les pressa d'entrer, & leur fit connoître que si les habitans du Cap-verd étoient sensibles à la douleur, ils n'étoient pas moins capables d'une juste resignation aux volontés du Ciel. Après ces trois jours de gemissemens continuels, on fit un sacrifice pour Amsterdam. Ses parens allumerent un feu de branches de palmier, au-tour duquel cent persones de l'un & de l'autre sexe poussoient de grands cris vers le soleil couchant, pour le prier d'être favorable à l'esprit du Mort. Ils les continuerent long-tems ; tandis que le Prêtre (9), après avoir tenu les

RENNEFORT. 1665.

(9) On a vû au second Tome de ce Recueil, que

RENNEFORT. 1665.

mains étendues pendant un quart-d'heure vers le soleil, égorgea un bœuf, fit bruler ses entrailles & coupa la victime, dont il donna un morceau à chaque parent du Mort.

Adresse d'un Prêtre Negre.

Rennefort, qui étoit homme d'esprit & qui affecte de la superiorité sur les opinions vulgaires, ne laisse pas de raconter serieusement, que le même Prêtre qui avoit rendu les derniers devoirs au Conseiller Amsterdam, se trouvant avec le même Missionnaire François, dont il vouloit meriter l'estime & l'admiration, tira un couteau d'un pied & demie de lame, en appuya la pointe sur son estomac, & lui dit de le pousser de toute sa force. Ce defi étonna le Missionnaire; & sur son refus, le Prêtre Negre frappa plusieurs fois du poing sans le faire entrer. L'Auteur suppose qu'il s'étoit frotté du jus de quelque herbe, dont la vertu arrêta le fer. Il juge aussi que le Missionnaire fut fort prudent de ne pas hazarder l'épreuve d'un *secret de nature*, que les superstitieux auroient pû prendre pour un miracle (10).

Ce qu'il rapporte des usages du pays

les Prêtres de toutes les Côtes d'Afrique se nomment *Marabouts*, *Marbunts* & *Marbuts*.

(10) *Ibid.* p. 23.

n'ajoute rien aux descriptions qu'on a déja lûes, non plus que celle qu'il fait de *Rufisque*, Ville ou grand Village à trois lieues de la Baie où les quatre Vaisseaux étoient entrés. Mais on y trouva trois François, qui y exerçoient le Commerce pour la Compagnie d'Occident; & quelques Officiers de la Flotte s'étant rendus chez le Chef de ce comptoir, y virent, devant sa case, environ quatre mille peaux de bœufs en pile & trente deux dents d'éléphans. Il leur dit qu'il avoit pouvoir du Roi *Daman* (11), de qui l'Alcade de Rufisque & celui du Cap-verd dependoient, de faire la traite des cuirs, de l'ivoire & de tout ce qui se trouvoit dans ses Etats, en lui payant un droit de huit pour cent.

RENNEFORT. 1665.

François qui étoient alors à Rufisque.

Les quatre Vaisseaux remirent à la voile le 11 d'Avril, après avoir pris hauteur devant Rufisque, qui est à quatorze dégrés vingt minutes du Nord. La variation de l'aiman se trouva de quarante minutes vers l'Est. Le 16 on étoit à huit dégrés de la Ligne; mais l'Auteur ne marque ce point que pour avoir occasion d'observer que le tems doit être fort variable dans les latitu-

Observations de l'Auteur sur la route.

(11) *Daman* est un titre qui revient à celui de *Roi*.

RENNEFORT. 1665.

des suivantes, puisqu'on ne s'y apperçut d'aucune de ces grandes alterations dont quantité de Voyageurs font un sujet d'effroi. » A la verité, dit-il, il » fait chaud sous le soleil; mais il est » constant aussi que sa force lui faisant » tirer sans cesse quantité de vapeurs » de la mer, il ne sçauroit tout dissi- » per, & qu'il en retombe des rosées » & de petites pluies, qui entretien- » nent l'air dans une temperature sup- » portable (12) «. Huit jours de calme furent le plus facheux obstacle que les François eurent à combattre presqu'au milieu de la Zone torride. Ensuite un vent favorable leur ayant fait passer la ligne le 28, ils s'amuserent beaucoup par la cérémonie du Baptême. A sept dégrés au Midi le vend cessa & fit place à un calme de sept jours. Ensuite il s'empara si brusquement de leurs voiles, que les Pilotes étoient surpris d'avancer cinq ou six lieues par jour plus qu'ils n'avoient jugé; au lieu que depuis le Cap-verd jusqu'à l'Équateur, leurs veritables hauteurs diminuoient de cinq à six lieues les estimes de la cingle, qu'ils faisoient à l'œil; ce qui vient, suivant l'opinion de l'Au-

(12) La Relation de Pyrard & celles de plusieurs autres en donnent une idée toute differente.

teur, des marées qui prennent leur cours de la Ligne au Midi & au Septentrion. RENNEFORT. 1665.

Divers dangers qui menacent la Flotte.

Depuis le départ de Rufisque, les quatre Vaisseaux avoient toujours fait voile ensemble. Mais le *Taureau* tenoit mal le vent. On perdoit son feu de vûe pendant la nuit; & les autres étant obligés de le rejoindre de jour, on s'écarta de la route jusqu'à craindre les rochers nommés *Abrolhos*, dont la rencontre en cette saison, fait perdre le voyage d'Orient, par là necessité de relâcher. On n'évita ce danger qu'en reculant de quatre vingt lieues; après quoi, tournant le Cap au Midi, on doubla les Abrolhos à dix neuf dégrés. L'*Aigle-blanc* fut menacé d'un autre peril. Un Missionnaire, nommé *Bourrot*, qui y faisoit la fonction d'Aumônier, se rendit à bord de l'Amiral pour lui donner avis d'une querelle si violente entre les passagers & les gens de l'équipage, qu'ils étoient prêts de partager le Navire & le canon, & de se livrer le combat de la poupe à la proue. Le Capitaine ayant été appellé, on apprit de lui-même que ce differend avoit commencé par une dispute de Religion, entre les passagers Catholiques & la plus grande partie de l'équipage;

M v

RENNEFORT. 1665. qui étoit composée de Protestans. Le Président fit tomber ses reproches sur les chefs, & deux des plus emportés furent condamnés à passer dans l'Amiral.

Autres observations de l'Auteur. Observons avec l'Auteur, que dans ces latitudes éloignées les gens de mer aiment la pluie, parce que l'eau des Navires se corrompt. Quoiqu'elle se rétablisse, elle ne laisse pas de retenir le goût du bois des tonneaux, & si le fond de calle n'est pas ménagé avec assez de soin pour saisir le tems où la corruption cesse, elle recommence à se corrompre, & ne cesse gueres d'être mauvaise. Ainsi l'on regarde la pluie comme une faveur du Ciel, dont on profite en étendant des draps pour la recueillir. Mais l'eau est quelquefois salée; car s'étant formée dans l'air, des exhalaisons de la mer, elle y demeure quelquefois si peu qu'elle n'a pas le tems de se purifier. S'il est difficile de conserver les eaux, l'embarras n'est pas moindre pour les vivres. Le vin de France ne résiste pas assez & perd bientôt sa bonté. Celui d'Espagne est toujours excellent. Avec une bonne provision de ce vin, si l'on pouvoit trouver le moyen de prendre terre une fois par mois, pour faire de l'eau & se pro-

curer des legumes & quelques viandes fraîches, les personnes du temperament le plus délicat soutiendroient facilement tous les voyages de (13) mer.

RENNEFORT. 1665.

Ouverture des boëtes de la Compagnie

Le 3 de Juin, à la hauteur du Cap de Bonne-Esperance, l'Amiral assembla sur son bord tous les Officiers & les Marchands de la Flotte, pour assister à l'ouverture de quatre boetes de fer blanc, cachetées du sceau de la Compagnie, que ses ordres portoient de faire à cette hauteur. Elles contenoient les commissions de divers Offices, pour ceux qui devoient les remplir à Madagascar. Mais le Marchand de la *Vierge-de-bon Port*, qui se nommoit *Chervy*, & qui étoit dépositaire de celle de ce Vaisseau, refusa d'ouvrir la sienne & demeura sur son bord. Cette singularité blessa l'esprit du Président. Il ne put voir sans chagrin que des Marchands qui étoient nommés pour être ses Conseillers formassent déja des cabales. Il résolut de quitter les autres Vaisseaux; & se trouvant dans l'Amiral, qui étoit le meilleur des quatre, il espera qu'en se dispensant de reconnoître l'Isle de Mascaregne, où l'on avoit ordre d'aborder, il pour-

(13) *Ibid.* page 34.

RENNEFORT. 1665. roit arriver le premier à (14) Madagascar.

Bourasques & tempêtes. Pendant qu'il s'occupoit de ce dessein, la Flotte eut besoin de toute l'habileté de ses Mariniers, pour se deffendre contre les vents & les flots à la hauteur du Cap des Aiguilles. La mer y fait un choc qui la repousse bien loin, avec des tournans si rapides qu'ils font pirouetter les Vaisseaux. Les quatre Navires François y perdirent quelques voiles. Dans l'Amiral, celle de misene & celle du petit hunier furent emportées. Les coffres, les cabanes, les mousquets rouloient au hasard. Tout fut desamarré entre les ponts & sur le tillac, & cinq ou six hommes furent blessés. Ce desordre n'étoit que le prélude d'une furieuse tempête. La nuit du 7 au 8 de Juin, la barre du gouvernail de l'Amiral rompit, & les fenêtres de la chambre s'étant ouvertes, l'eau y entroit de la grosseur d'un homme. Le jour suivant, l'agitation de la mer devint encore plus violente, quoique le vent fût mediocre. Les quatre Vaisseaux, comme ensevelis entre les vagues, perdoient la vûe l'un de l'autre à peu de distance. Une vague prit l'Amiral en pouppe, fit soulever le gou-

(14) *Ibid.* p. 36.

vernail, qui enfonça le banc de la chambre, & mouilla le Navire jusques par-dessus les dunettes, accident qui étonna beaucoup le Capitaine & les Pilotes, & qui leur fit croire que le goûvernail avoit touché. Il est ordinaire de recevoir des coups de mer quand on vogue de largue ou de bouline, & que la mer brise contre les côtés du bâtiment; mais un coup de vent arriere parut fort étrange (15) RENNEFORT 1665.

Ces menaces d'un élement perfide augmenterent le desir que le Président avoit de quitter les autres Vaisseaux. Il l'avoit fait agréer au Capitaine, qui souhaitoit autant que lui de se voir au Port. Mais il falloit un prétexte pour justifier cette separation, & les mettre tous deux à couvert des suites. Le President eut recours au certificat de son Medecin, qui rendoit temoignage que l'air de terre étoit necessaire à sa santé. Cette formalité leur parut suffisante, & l'onzieme jour de Juin le *Saint-Paul* fit route à part. L'Auteur, qui se trouvoit sur le même bord, perd ici de vûe celle des trois autres Vaisseaux, pour suivre le cours de ses propres avantures.

Le President se separe de la Flotte.

Sous quel pretexte.

Veron, Capitaine-Amiral du *Saint-*

(15) *Ibid.* p. 37 & 38.

RENNEFORT. 1665. Il arrive à Madagascar.

Paul, fit gouverner entre l'Oueſt & le Sud, juſqu'aux trente neuf dégrés de latitude, pour éviter les dangereux courans, qui ſont entre Madagaſcar & les côtes de Moſambique. Enſuite deſcendant entre l'Eſt & le Nord, vers la pointe meridionale de l'Iſle qu'il cherchoit, il découvrit la terre le 9 de Juillet, à vingt quatre dégrés & demie. Il courut, ſans perdre la côte, juſqu'à vingt cinq dégrés. Le jour ſuivant, à dix heures du matin, après avoir tiré un coup de canon, dans l'incertitude de la ſituation du Fort, il remarqua de la fumée, qu'il prit pour ſigne d'un autre coup, par lequel on lui répondoit. Dans cette confiance l'ancre fut jettée devant une petite langue de terre, à trente braſſes de fond. Il n'étoit mort qu'un matelot à bord, dans un voyage eſtimé de plus de quatre milles lieues ſur les Journaux (16).

(16) *Ibid.* p. 38 & 39.



RENNEFORT. 1665.

§ II.

Etablissement de la Compagnie Orientale à Madagascar.

Defiance mutuelle des François du Fort Dauphin & du Vaisseau.

SI l'on se rappelle que Chamargou commandoit au Fort-Dauphin pour le Maréchal De-la-Meillerai, on ne sera pas surpris que les premiers mouvemens, entre cet Officier & ceux du Vaisseau, aient couvert de la défiance, & qu'ils aient été accompagnés d'une juste précaution. Veron ayant mis ses chaloupes en mer envoya demander des ôtages au Gouverneur du Fort, pour la sureté de l'Officier qui iroit traiter avec lui. De l'autre côté, pendant que le Trompette s'avançoit au rivage, un canot conduit par trois Negres aborda le Vaisseau, & l'on apprit d'eux la mort tragique du Sieur Etienne, Superieur de la Mission. On voulut s'informer de la situation des François dans l'Isle; mais ces trois Negres étoient des espions de Chamargou, dont on ne put tirer aucun éclaircissement. Cependant il fit passer le soir à bord quatre François pour ôtages (17).

(17) *Ibidem.*

RENNEFORT. 1665. Rennefort est député au Gouverneur du Fort.

Le Préfident, pour commencer l'exercice de fon autorité, fit affembler les Officiers qui fe trouvoient fur le *Saint Paul*, & chargea Rennefort d'aller traiter avec le Gouverneur. Ce ne fut pas fans lui avoir fait valoir l'honneur qu'il auroit de prendre poffeffion de l'Ifle, puifque le Roi par fa déclaration ordonnoit d'élever une pyramide, fur laquelle devoient être, avec les armes de Sa Majefté & celle de la Compagnie, le nom & les armes de l'Officier qui prendroit poffeffion. Rennefort s'étant fait conduire à terre, accompagné d'un Lieutenant & de quatre Commis, déclara au Gouverneur les volontés du Roi & la mort de Mr le Maréchal De-la-Meilleraie. Il lui offrit les provifions de Commandant des armes, & de fecond Confeiller au Confeil Souverain, que Sa Majefté établiffoit à Madagafcar, pour le gouvernement des Indes Orientales. Enfuite il lui remit une lettre, que Mr le Duc De-Mazarin lui écrivoit. Chamargou, après l'avoir lue, dit qu'il étoit difpofé à quitter le Fort, puifque le Duc De-Mazarin avoit cedé fes prétentions fur Madagafcar; mais qu'auparavant il fouhaitoit de rendre les honneurs dûs à la memoire de Mr De-la-Meil-

leraie, qui avoit maintenu si long-tems & si généreusement les François dans l'Isle. A l'égard des offres de la Compagnie, il remit à déliberer lorsqu'il seroit libre, s'il devoit les accepter ou retourner en France (18).

Avec quelle précaution le Gouverneur se rend à bord.

Comme il étoit sans pain & sans vin, dans le triste état qu'on a representé, il ne put offrir à ses hôtes que du gibier, du riz & de l'hydromel. On lui proposa de se rendre à bord, pour y prendre les mesures necessaires avec le President, qui étoit revêtu des pouvoirs du Roi & de la Compagnie. Il y consentit, à condition que le Lieutenant & les trois Commis demeurassent en ôtage dans les murs du Fort. Sa defiance ne parut point offensante. Il s'embarqua dans la chaloupe avec Rennefort. Le Capitaine se presenta pour le recevoir à l'entrée du Vaisseau, & le conduisit dans la chambre, où le Président l'entretint long-tems des ordres du Roi & du projet de l'établissement. Il lui montra les sceaux de Sa Majesté, dont il fut obligé de lui expliquer la legende latine (19). A la fin de cet entretien, il lui confirma les offres qui le regardoient personnelle-

(18) Pages 40 & 41.

(19) C'étoit, *Sigillum Ludovici decimi quarti Galliarum Regis, ad usum supremi Consilii Galliæ Orientalis.*

RENNEFORT. 1665.

ment. *Chamargou*, sans expliquer ses intentions, demanda encore qu'il lui fût permis de remettre sa réponse après qu'il auroit quitté le commandement, que Mr De-la-Meilleraie lui avoit confié. A son départ qui fut honoré de quelques coups de canon, les Officiers du Vaisseau lui firent présent de vingt quatre flacons de vin d'Espagne; & la chaloupe ne l'eut pas plutôt mis à terre, qu'il envoya au bâtiment un veau, du riz & des legumes.

Il affecte de déguiser sa misere.

Il se hâta de faire avertir le Commandant du Fort de Mananbare, à six lieues du Fort-Dauphin, de laisser seulement deux François, de six qui composoient sa garnison, & de se rendre près de lui avec les autres. Ils obeirent pour la derniere fois à ses ordres. Ils visiterent le Vaisseau. On remarqua, par les témoignages de leur joie, combien son arrivée leur étoit necessaire, malgré l'adresse & la dissimulation du Gouverneur, qui vouloit être plaint du trouble qu'on apportoit à sa possession, & faire croire qu'il avoit puissamment affermi dans l'Isle l'autorité du gouvernement.

Obseques de Mr le Maréchal De-la-Meilleraie.

Le treizieme jour de Juillet fut choisi pour rendre les honneurs funebres à Mr le Maréchal De-la-Meillerai. Tous

les François de Madagascar assisterent à son service, & son éloge fut prononcé par le Sieur Flachier, Docteur en Theologie. La céremonie fut terminée par une décharge de tout le canon du Fort, auquel celui du *Saint-Paul* répondit de sept coups. Le Docteur Flachier étoit parti anciennement pour la Cochinchine, sous la protection de Madame la Duchesse d'Aiguillon; & son Vaisseau ayant eu le malheur d'échouer au Cap de Bonne-Esperance, le Capitaine Kercadiou y passant en 1663 l'avoit amené à Madagascar.

RENNEFORT. 1665.

Articles signés pour la Compagnie.

Après avoir laissé à Chamargou le tems de satisfaire sa reconnoissance pour son bienfaicteur, Rennefort se rendit au Fort-Dauphin, pour y dresser les articles qui étoient déja concertés. Ils portoient que le lendemain, quatorze de Juillet, le Gouverneur remettroit au porteur des ordres de Sa Majesté, l'Isle de Madagascar & le Fort; qu'on feroit l'inventaire de tout ce qui appartenoit à Mr le Duc De-Mazarin, & que la Compagnie lui en tiendroit compte; que le Gouverneur demeureroit Commandant de toute la milice de l'Isle; que les anciens François de Madagascar seroient engagés au service de la Compagnie; qu'ils payeroient

RENNEFORT. 1665.

un tribut pour les terres qui leur appartenoient en propre ou qu'ils seroient transportés en France. Ces articles furent approuvés par l'assemblée des anciens habitans, à l'exception du Gouverneur, qui remit encore à déclarer ses intentions.

Rennefort prend possession de l'Isle en son nom.

Le 14, tous les passagers & les matelots du *Saint-Paul*, qui se trouvoient en état de porter les armes, descendirent au rivage & furent rangés en ordre de bataille. Rennefort s'y rendit au bruit du canon, & s'étant avancé à leur tête vers la principale porte du Fort, il les quitta suivi de trois Mousquetaires, pour s'approcher du Gouverneur, qui l'attendoit entre deux files des siens. Il lui présenta un double des articles qui avoient été signés le jour précedent, en lui déclarant qu'il venoit prendre possession de l'Isle au nom du Roi, pour la Compagnie des Indes Orientales. Dans l'inventaire du Duc De-Mazarin, qui fut fait immediatement, on trouva quatorze pieces de canon, cinq cens boulets, mille livres de chaînes à charger, cent grenades vuides, cinquante balles ramées, une petite quantité de plomb & un baril de poudre. Budée Lieutenant du Vaisseau s'étant ensuite avancé avec sa trou-

pe, Chamargou quitta le Fort au bruit du canon & de celui du *Saint-Paul ;* & ses gens, qu'il avoit laissés au corps-de-garde, allerent le joindre aussi-tôt que Budée les eut relevés.

RENNEFORT. 1665.

Après cette prise de possession, le Président De Bausse, qui étoit atteint d'une maladie serieuse, se fit conduire à terre dans son lit ; & du rivage, il fut porté par huit Negres au logement des Gouverneurs du Fort. Sa foiblesse & son grand âge sembloient lui annoncer une mort si prompte, que Chamargou en conçut l'esperance de rentrer bien tôt dans le poste qu'il venoit de lui resigner. Aussi differa-t-il d'accepter les propositions qu'on lui faisoit au nom de la Compagnie. Il s'établit dans une Habitation voisine du Fort, avec les anciens François de l'Isle qui voulurent s'attacher à sa fortune. Cependant l'esperance continuelle où l'on étoit de voir arriver les trois Vaisseaux, & la diminution des infirmités du Président, lui firent accepter des emplois qui lui parurent solides, & qu'il s'exposoit à perdre par de plus longs délais. Lorsqu'il eut reçu ses Lettres de Commandant des armes dans l'Isle de Madagascar & de second Conseiller du Conseil Souve-

Le President se loge dans le Fort.

Chamargou s'engage au service de la Compagnie.

RENNEFORT. 1665.

rain des Indes, il prit un logement dans le Fort & fit présent de cinquante bœufs, pour la subsistance de la garnison.

Divisions qui naissent entre les François.

Mais cet arrangement ne pouvoit être utile dans les vûes de la Compagnie, qu'autant qu'il devoit s'accorder avec un plan général, dont l'execution étoit impossible avant l'arrivée des trois autres Vaisseaux. Des mesures imparfaites, telles qu'on commençoit à les prendre dans leur absence, produisirent la division, mal beaucoup plus funeste qûe ceux ausquels on croyoit remedier. Le Président voulut exercer toute l'autorité qu'il ne devoit avoir qu'à la tête du Conseil ; & Chamargou, qui n'étoit pas disposé à la reconnoître sans droit & sans forme, se plaignit qu'en attendant l'arrivée de ceux qui devoient lui donner tout son poids, on ne l'appellât point à la direction des affaires. Dans son ressentiment, il menaça de quitter le Fort & de s'établir dans un autre endroit de l'Isle avec ceux qui voudroient le suivre. Rennefort pour concilier les interêts de ces deux hommes, proposa d'établir un Conseil provisionnel. Son sentiment fut appuyé de celui de La-Case & de Veron. Mais le Président,

dont l'ambition étoit flattée de commander seul, fut extrêmement choqué de cette opposition ; & dans la crainte qu'elle ne vînt à se fortifier, il prit le parti de se reconcilier avec Chamargou, en partageant avec lui le gouvernement. L'un prit toutes les dispositions des magasins & du commerce, & l'autre, celle de la milice & de la guerre. Cependant, pour donner quelqu'apparence de justice à leur conduite, ils formerent une sorte de Conseil, composé de gens qui leur étoient entierement dévoués. En vain Rennefort eut la fermeté de protester contre cet établissement, au nom de la Compagnie & du veritable Conseil. Il n'en tira point d'autre fruit que de demeurer sans fonction ; exposé au ressentiment de ceux qu'il offensoit, si l'amitié de La-Case & du Capitaine-Amiral ne l'eussent mis à couvert de la violence (20).

RENNEFORT. 1665.

Pendant ces agitations domestiques, les Grands qui avoient secoué le joug des François, depuis la revolte de Dian Manangue, faisoient observer tout ce qui se passoit dans le Fort. L'arrivée d'un Vaisseau, qui devoit être bien-

Effet de leur arrivée sur les Grands du pays.

(20) *Ibid.* pages 73 & suivantes.

RENNEFORT. 1665.

tôt suivi de trois autres, en ramena plusieurs à la soumission. *Dian Ramonsaie* & les Matatanois envoyerent le tribut; & *Dian Bel*, Prince des Ampatres, fit present de cinquante huit bœufs, dont Chamargou ne fit pas difficulté de se saisir.

Visite de la Princesse Dian Nong au Fort.

Dian Nong, Princesse d'Amboulle, qui en étoit devenue Souveraine par la protection de La-Case, vint au Fort avec un nombreux cortege, autant pour y faire briller ses charmes que pour rendre son hommage. Elle se fit apporter dans un *Tacon*, espece de brancard que deux hommes soutiennent sur leurs épaules, accompagnée de douze femmes & de quatre cens hommes à pied. Etant descendue à cinq cens pas du Fort, pour y faire camper son corps de troupes, elle se mit en marche avec ses femmes, précedée seulement de vingt gardes, armés de zagaies & de boucliers, avec La-Case à leur tête. Elle fut reçue dans le Fort. La-Case, lui servant d'interprete, dans la visite qu'elle rendit au President, temoigna pour elle combien elle se croyoit redevable aux François, & demanda la continuation de leur amitié. Ses douze femmes presenterent douze petites corbeilles de jonc; remplies de fleurs

fleurs d'orange, de jasmin & de grenade, avec six manilles d'or & une pierre précieuse sur chaque corbeille. Les cinquante autres offrirent aussi chacune leur panier, plein des meilleurs fruits du pays, & d'excellentes racines dont le goût vaut celui des marons de Lyon. Dian Nong, en se retirant, laissa vingt bœufs à la porte. Ce présent fut donné de fort bonne grace, mais reconnu avec si peu de liberalité, que la Princesse, qui sçavoit bien que les grains de verre qu'on lui donna, n'étoient pas d'un grand prix, s'en retourna peu satisfaite. Elle déclara librement que des gens qui s'entendoient si mal en générosité pour des Princes dont l'amitié leur étoit nécessaire, devoient esperer peu de succès dans leur entreprise (21).

RENNEFORT. 1665.

Figure de cette Princesse.

Dian Nong étoit d'une taille au-dessus de la mediocre. Elle avoit la peau belle & la gorge bien faite, quoiqu'elle eût trois enfans du Sieur de La-Case; les dents admirables, le fond des yeux d'une blancheur éblouissante, & la prunelle brune. Son habillement étoit un corset sans manches, & un pagne de soie, de coton & d'herbe, qui

(21) *Ibid.* pages 76 & 77.

RENNEFORT. 1665.

la couvroient jusqu'aux genoux. Elle portoit des tours de grains de corail, d'or & de petites coquilles fort rares à la maniere des Dames du Cap-verd, mais sans aucun de ces petits paquets remplis de caracteres, qui se nomment *Grisgris*, & qui sont aussi respectés à Madagascar que sur les côtes d'Afrique. Elle avoit renoncé à cette superstition en abjurant le Mahometisme. Sa coeffure étoit composée de petites tresses de ses propres cheveux, qui tomboient jusqu'à la moitié de son corset par les côtés, & qui étoient tournés en rond par-derriere. Toutes les Dames de sa suite étoient parées dans le même goût; mais le prix ou la rareté des grains marquoit les differences de leur qualité. Elles avoient les oreilles percées; & le trou, qui étoit de la grandeur d'un petit œuf, étoit rempli d'un bois rond enrichi de plaques d'or (22).

Allarmes de Dian Manangue.

Dian Manangue, devenu le plus cruel ennemi des François après avoir été le plus fidele de leurs alliés, n'apprit pas sans effroi l'arrivée du premier Vaisseau de leur Flotte. Ses terreurs augmenterent beaucoup par la naissan-

(22) *Ibid.* Pages 78 & 79.

ce d'un monstre demi-homme & demi-taureau, dont une vache se délivra dans son camp : présage qui, dans l'opinion des Insulaires, annonce d'affreux desastres ; quoique l'Auteur assure qu'il ne soit pas tout-à-fait extraordinaire dans leur Isle. Les Grands qui avoient embrassé son parti commençoient à trembler pour eux-mêmes. C'étoit le tems de renouveller avec eux l'alliance de la Colonie. Mais les deux Commandans François, après s'être accordés pour le partage de l'autorité, paroissoient plus divisés que jamais dans la maniere de l'exercer. Chamargou avoit repris ses esperances en voyant décliner la santé du Président. Il employoit toute son adresse à gagner les nouveaux venus par des promesses & des presens ; & pour ôter aux anciens l'occasion de s'engager dans le parti opposé à ses interêts, il leur proposa des courses avantageuses, sous le commandement de La-Case, qu'il étoit bien aise aussi d'éloigner. Ce Guerrier, qui n'étoit attaché à la Compagnie par aucun lien, partit sans difficulté sur l'ordre de son Gouverneur. Deux jours après son départ, on fut averti que Dian Manangue s'approchoit du Fort avec six à sept mille hommes.

RENNEFORT. 1665.

Chamargou s'embarrasse par sa politique.

RENNEFORT. 1665.

L'allarme fut d'autant plus vive, qu'il ne restoit presque personne qui fût exercé à combattre les Negres; & Chamargou se repentit trop tard d'avoir oublié sa sûreté pour satisfaire son ambition. Cependant il comprit qu'en se déterminant à tout risquer, il pouvoit tirer parti de la crainte du Président pour l'avantage même de ses vûes. Il donna ordre que ceux qui vouloient combattre sous son enseigne fussent prêts dans deux heures à le suivre. Tous les François, sans consulter le Président, se rangerent au-tour de lui, avec quatre cens Negres que Dian Ramousaie lui donna sous la conduite de son fils. Il partit avec beaucoup de résolution; mais Dian Manangue trouva sa ressource ordinaire dans les chemins détournés. On sçut même qu'il ne s'étoit proposé, par une marche si prompte, que d'éprouver le courage des nouveaux venus.

Avanture d'un Missionnaire.

Tout ce qu'il y avoit de François bien intentionnés dans le Fort, attendoient impatiemment l'arrivée des trois Vaisseaux, comme le principal fondement de leurs esperances communes pour le bon ordre & le progrès de la Colonie. Le 14 d'Août, on apperçut du Fort un petit bâtiment, qu'on

prit pour une chaloupe. Elle doubloit la pointe d'Itapere, du côté du Nord; ce qui fit juger que les trois Vaisseaux avoient abordé dans quelque partie de l'Isle & qu'ils envoyoient prendre langue. Le Capitaine-Amiral, qui l'apperçut aussi de son bord, envoya audevant d'elle son Enseigne & son Ecrivain dans une chaloupe, avec un Pilote & quelques Matelots. Chamargou se hâta d'en faire avertir le Président, qui, dans la crainte qu'on ne donnât de mauvaises impressions de son gouvernement, fit pointer une piece de canon sur la chaloupe du Capitaine, pour la couler à fond. La piece fut tirée, mais avec peu de succès, parce qu'elle étoit rechargée extraordinairement pour porter plus loin. Au second coup, elle recula si brusquement, que le feu de la lumiere ayant volé sur le magasin, prit aux feuilles seches qui le couvroient. Les poudres y étoient dans des barils. On en prit une si vive allarme, que le Président se fit emporter hors du Fort, & que Chamargou fit retirer ce qu'il avoit de plus precieux. Cependant les secours furent assez prompts pour empêcher que le feu ne prît aux poudres. Le petit bâtiment qui avoit doublé Itapere, s'étant ap-

RENNEFORT. 1665.

RENNEFORT. 1665.

proché du Fort, on le reconnut pour une pirogue, dans laquelle il y avoit douze Negres, qui la mirent aussi-tôt à sec. On apprit d'eux qu'à la premiere nouvelle de l'arrivée d'un Vaisseau, le Sieur Manier, Missionnaire des Matatanes, s'étoit mis dans cette pirogue pour se rendre au Fort; mais que ce petit bâtiment ayant tourné dès le premier jour, il eût peri sans le secours d'un Negre, qui l'avoit sauvé à la nâge. Cet accident lui avoit fait prendre son chemin par terre. Il arriva le lendemain, accompagné de six autres Negres; & dans le compte qu'il rendit de sa mission, il avoua que ne sçachant point assez la langue du pays pour se faire entendre, il n'avoit baptisé que trois personnes (23)

Deux des trois autres Vaisseaux arrivent dans l'Isle.

Enfin, peu de jours après, l'avis vint au Fort que deux des trois Navires, le *Taureau* & la *Vierge-de-bon-Port*, étoient à l'ancre dans l'anse aux Gallions. Le Président & Chamargou prévoyant que leurs mesures communes ne seroient pas agréables aux Officiers qui alloient paroître, leur dépêcherent quelques-uns de leurs Partisans pour leur témoigner l'impatience qu'ils avoient de partager avec eux le Gou-

(32) *Ibid.* p. 282.

vernement, & pour leur offrir tous les avantages qu'ils pouvoient desirer. Rennefort partit de son côté pour se rendre aux Vaisseaux; mais si mal guidé &, par des chemins si difficiles, qu'après avoir marché dans l'eau jusqu'aux genoux l'espace de deux lieues, il fut arrêté par la chûte d'une riviere qu'il ne put passer. Un François de la Ferté-Jouarre, qui l'accompagnoit, surmonta toutes les difficultés pour joindre le Sieur *De-Montaubon*, & le prier de la part de Rennefort & de plusieurs autres Officiers, de leur accorder, en arrivant au Fort, une conversation particuliere, dans laquelle ils lui promettoient des informations necessaires à l'Etablissement de la Compagnie. Mais les Envoyés du Président, beaucoup plus interessés à prevenir les Chefs des deux Vaisseaux, leur avoient déja donné des idées plus flatteuses, qui les firent entrer au Fort dans la disposition de profiter des conjonctures pour leur propre utilité (24). Montaubon, *Chervy*; *Des-Essarts*, Nallot & Houdry y arriverent par terre, avec six Commis & cinquante hommes. Les autres, qui étoient restés à bord, vinrent mouiller dans le Port.

RENNEFORT. 1665. Premiers effets de leur arrivée.

(24) *Ibid.* p. 83.

FENNEFORT. 1665.

Eclairciſſemens ſur l'Iſle de Bourbon, autrefois nommée Maſcaregne.

Le récit de leur navigation n'eut d'intereſſant que les éclairciſſemens qu'on reçut d'eux ſur l'Iſle de *Maſcaregne.* Après avoir vû diſparoître le *St-Paul*, ils avoient cherché cette Iſle, où ils étoient arrivés le deux de Juillet. Elle eſt ſituée entre vingt & un & vingt deux dégrés de latitude meridionale. Sa figure eſt ronde, & ſon circuit de ſoixante lieues. Les malades qui deſcendirent au rivage furent promptement rétablis, par la bonté de l'air & par l'excellence des rafraîchiſſemens. La chaſſe y étoit abondante & ſi facile, que les tourterelles, les ramiers & les perroquets, loin de s'effrayer de la vûe du chaſſeur, venoient l'entourer & ſe laiſſoient choiſir. Les taureaux, les vaches & les chevres étoient en grand nombre. Les porcs qui n'étoient pas moins nombreux, vivoient de tortues de terre, qui y rampoient de toutes parts; & les tortues de mer ſe promenoient ſur le ſable, où il n'étoit pas difficile de les arrêter. Quelques chaſſeurs indiſcrets rendirent les oiſeaux plus rares, en les épouvantant à coups de fuſil; mais les animaux de terre, & les poiſſons d'étangs & de rivieres y étoient toujours innombrables. La plupart des arbres y diſtilloient des gom-

mes précieuses. Ils étoient fort hauts, propres à bâtir des maisons, mais d'un bois extrêmement dur, & trop lourd pour la construction des Vaisseaux, & facile d'ailleurs à se fendre en sechant. La terre paroissoit très feconde, & les eaux y étoient excellentes, sans aucun animal dangereux. On trouvoit, sur le rivage, de l'ambre-gris, du corail, & les plus beaux coquillages du monde. La moitié de l'Isle avoit été autrefois embrasée, & le feu y avoit laissé de grandes marques de sa violence. Avec tant d'avantages, elle n'avoit dans toute sa circonference aucun endroit où le mouillage fût sûr. Les ouragans y sont fréquens, & si terribles, qu'ils déracinent les arbres & qu'ils y brisent ou abîment les Navires (25).

RENNEFORT. 1665.

Six Passagers qui avoient entrepris de la reconnoître, y trouverent deux François, qui s'étoient construit une case près d'un fontaine, entourée de tabac, de racines & d'herbes potageres, dont ils y avoient apporté les graines. Ils nourrissoient, dans un enclos, quantité de porcs & de cabris, non seulement pour leur subsistance, mais encore pour en vendre aux Etrangers

On trouve deux François dans cette Isle deserte.

(25). *Ibid.* pages 85 & suivantes.

RENNEFORT. 1665. qui n'avoient pas le tems d'en prendre à la chasse. L'un de ces deux Solitaires se nommoit Louis *Payen*, natif de Vitry-le-François, homme de bonne mine & de compagnie agréable, quoiqu'il vécût depuis trois ans dans ce desert, après en avoir passé sept à Madagascar. L'autre étoit soumis à ses ordres, & s'engagea dans la suite au service de la Compagnie. Le premier, repassant en France, fut pris par les Anglois & perdit tout ce qu'il portoit d'utile à sa fortune. Après avoir obtenu la liberté, il se fit Hermite dans le pays de sa naissance, où l'Auteur le croyoit encore vivant lorsqu'il publia cette Relation (26). Outre ces deux habitans, l'Isle en avoit dix autres, sept hommes & trois femmes, qui y étoient passés avec eux de Madagascar. Mais s'étant revoltés contre les deux François, ils avoient cherché leur retraite dans des montagnes inaccessibles, où six soldats furent envoyés inutilement pour les découvrir. Le *Taureau* & la *Vierge-de-bon-Port*, avoient laissé à Mascaregne un Marchand, nommé *Baudry*, avec un des principaux Commis, qui se nommoit *Renaud*, & vingt ouvriers sous son ordre. L'*Aigle-blanc*, quatrie-

Habitans qu'on y laisse

(26) *Ibid.* p. 87.

me Vaisseau de la Flotte, avoit pris sa route de cette Isle de Bourbon à *Galemboule*, Province de Madagascar, pour y aller reconnoître l'état d'un ancien Etablissement François, nommé le *Fort Gaillard*. RENNEFORT. 1665.

Le Président, pour effacer les premieres impressions de sa conduite, déclara qu'il étoit resolu de suivre le plan des Directeurs Généraux, & d'exécuter à l'égard de ceux qui venoient d'arriver tout ce qu'il leur avoit fait esperer par ses Députés. Le Conseil reçut la forme de son établissement. Mais tous les Officiers de ce Corps prirent les sentimens de leur Chef pour Rennefort; & s'ils ne purent lui ôter la qualité de Secretaire, ils éviterent soigneusement de l'employer. Il attribue cette fâcheuse disposition à des vûes criminelles, qui leur faisoient redouter son zele & sa fidelité pour la Compagnie. Leur esperance étoit de le faire renoncer de lui-même à l'exercice de son emploi, par les dégoûts qu'ils affectoient de lui causer. Le 9 de Septembre, on lui fit signer des ordres expédiés pour le départ du *Saint-Paul*. Il étoit une heure après minuit lorsqu'ils lui furent portés, & c'est l'unique fonction qu'il fit de sa Charge. Houdry ré-

Rennefort demeure sans être employé.

RENNEFORT. 1665. çut ordre, suivant les instructions de la Compagnie, de partir sur ce Vaisseau pour aller reconnoître les lieux où l'on pouvoit établir des Comptoirs & des correspondances. Il devoit se rendre dans l'Isle de *Socotra*, & prendre, autant qu'il lui seroit possible, des informations sûres de la côte d'Asie jusqu'au Sein-Persique.

Course de Chamargou. Dans l'interieur du Fort, chacun s'attachoit particulierement à ses interêts, & faisoit tourner à son avantage les profits & les fonds mêmes de la Compagnie (27). On consumoit les provisions. On négligeoit de pourvoir à la nécessité des ouvriers & des soldats. Enfin la derniere extrêmité fit courir à la traite, dans quelques Villages des environs, d'où l'on apporta des racines, des feves, du miel & du riz. Pour soulager le Fort, le Commandant fut prié de mener soixante François, dans les Provinces d'Anossy & d'Amboule, sous pretexte d'y reprendre un certain nombre de fusils qu'on y avoit laissés. Pendant seize jours qu'il employa dans ce voyage, il trouva tous les lieux abandonnés sur son passage. A peine surprit-il quelques Esclaves, par lesquels il fut informé que les habitans

(27) *Ibid.* p. 99.

de ces Provinces s'étoient retirés, avec leurs troupeaux, dans des précipices au pied des montagnes. Quelques Seigneurs, qu'il fit assurer de l'inclination qu'il avoit pour la paix, le joignirent dans sa route & lui jurerent un nouvel attachement. Un d'entr'eux tendant la main vers un quarré de pieux, éloigné d'environ deux cens pas, dit au Commandant, » Qu'il voyoit les *Emo-* RENNEFORT. 1665.
» *nouques* ou les tombeaux de son pere
» & de ses deux freres, morts sur ce
» même champ, dans un combat qu'ils
» avoient livré pour les François; qu'il
» le prioit de ne pas troubler leurs Es-
» prits dans la promenade qu'ils y fai-
» soient visiblement le jour & la nuit,
» & que c'étoit le premier témoigna-
» ge qu'il lui demandoit de son affec-
» tion «. Chamargou n'en assit pas moins son camp dans le lieu où cette priere lui étoit adressée; & le Seigneur Negre, craignant que les pieux mêmes des tombeaux ne fussent employés à faire du feu, fit apporter au camp d'autres provisions de bois par ses Esclaves (28).

Un Negre le prie de respecter tombeaux.

Le 2 de Novembre, on apperçut de la Pointe *Tholanare* un bâtiment qui

(28) *Ibid.* & pages suivantes.

RENNEFORT. 1665.

Arrivée du quatrieme Vaisseau de la Flotte.

descendoit vers le Midi avec le vent & la marée. C'étoit *l'Aigle blanc*, qui mouilla le lendemain au Port. Il s'étoit rendu à Galemboule. Seize Passagers y étant descendus avec deux Chefs de Colonie, avoient trouvé pour seuls habitans, dans le Fort - Gaillard, deux François, desquels ils avoient appris que leur Commandant, nommé *Belleville*, avoit fait voile depuis six mois, avec un de leurs compagnons, pour la petite Isle de *Sainte - Marie*, qui est située un peu au-dessus de cette Province. Ce Vaisseau, déchargé de dix huit personnes & d'une partie de ses marchandises, avoit pris la route de Sainte - Marie, dans la seule vûe d'y prendre Belleville & le François qu'il avoit avec lui (29). Il les reçut sur le bord d'une anse qui regarde Madagascar, sans que l'Auteur explique le dessein qui les y avoit conduits; & s'étant chargé de quelques rafraîchissemens pour le Fort Dauphin, il y alla répandre la joie par ce foible soulagement. Chamargou, qui revint au Fort sans avoir tiré le moindre fruit de son voyage, se crut trop heureux de trouver quelques provisions fraîches à son retour. On donna deux commissions d'En-

(29) Pages 92 & 93.

feigne à deux jeunes Passagers qui l'avoient suivi ; l'un nommé *D'Epinay*, d'une bonne Maison de Bretagne ; & l'autre, qui se nommoit *Nicole De-Blainville*, fils du Président de Chartres (30).

RENNEFORT. 1665.

La fatigue du travail & les inquiétudes de l'ambition avoient jetté le Président De-Bausse dans un état de langueur, qui ne lui permettoit plus d'esperer une longue vie. Il pria un des Missionnaires d'inviter Rennefort à lui rendre visite ; & lorsqu'il le vit paroître : » Point de rancune, lui dit-» il ; je vais mourir. Que demandez-» vous de moi « ? Rennefort lui répondit qu'il souhaitoit de le voir en bonne santé. » J'ai toujours eu de l'a-» mitié pour vous, reprit-il. Si j'ai » fait quelque chose qui n'ait pas ré-» pondu à ce sentiment, je vous en » demande pardon ; & si vous m'avez » causé des déplaisirs que mon amitié » ne méritoit pas, je vous les pardon-» ne de bon cœur «. Il ajouta que le Sr De-Montaubon succederoit à son Emploi, & qu'il falloit se soumettre à la forme de Gouvernement que les plus forts ne manqueroient pas d'établir. Rennefort lui déclara que plusieurs raisons lui faisoient desirer de retourner

Mort du Président De-Bausse, & ses derniers sentimens.

(30) Pages 94 & 95.

RENNEFORT. 1665. en France, & qu'il étoit assez jeune pour esperer de pouvoir revenir à Madagascar. Il se plaignit de n'avoir pas eu le Brevet de Secretaire du Roi, & de ne lui pas succeder, comme on lui en avoit donné l'esperance à Paris. » Je meurs trop-tôt, répondit le Président, & vous n'êtes pas assez âgé » pour devenir mon successeur. D'un » autre côté, ne faites pas de fond sur » les promesses de ceux qui nous ont » embarqués. Je leur ai donné les Mémoires de feu mon frere (31) & les » miens. J'ai été Directeur d'une Compagnie qui envoya des Vaisseaux à » Madagascar il y a quelques années. » On me faisoit esperer que je serois » ici le maître. Cependant on a nommé des Facteurs qui prétendent l'être » autant que moi «. Après cette explication, le Président découvrit à Rennefort des sentimens dignes de ses lumieres ; & lui voyant verser des larmes, il en rendit aussi. Ensuite l'ayant prié de l'embrasser, il lui dit le dernier adieu. Sa mort arriva le 14 Décembre 1665.

Son caractere. Pierre De-Beausse, Président Garde des Sceaux du Conseil Souverain de la France Orientale, joignoit à d'excellen-

(31) Mr De-Flacour.

tes qualités naturelles un mérite acquis par l'expérience du monde & par l'étude. Rennefort lui accorde le *fond d'un très honnête homme*, & tout-à-la-fois, du sçavoir & de l'agrément. La fortune, ajoute-t-il, ne l'ayant pas assez favorisé pour mettre sa famille dans l'élévation qu'il desiroit, il en avoit cherché les moyens dans l'étude de la Chymie; & rebuté enfin de cette chimere, il avoit quitté sa Patrie pour tenter la fortune par un autre voie. Montaubon lui succeda dans ses deux Charges.

RENNEFORT. 1665.

Decouverte d'une mine de topazes.

Vers la fin du mois de Décembre, quelques Negres du Fort-Dauphin y apporterent des pierres précieuses; les unes jaunes, qui passerent pour de parfaites topazes; les autres brunes & de la même espece, mais encore éloignées de leur perfection. La mine en fut découverte dans un étang, formé à deux lieues de la mer, par une riviere qui s'y jette à la pointe d'Itapere. La plûpart des François coururent avidement à la source de ces richesses. Mais le plus grand nombre fut épouvanté par les crocodiles, qui sembloient garder l'étang. Ceux que cette crainte ne fut pas capable d'arrêter, se trouverent rebutés par la puanteur de l'eau, qu'il falloit

RENNEFORT. 1665.

remuer pour découvrir les pierres, & par la néceſſité de demeurer long tems dans la vaſe pour les retirer (32).

1666. Origine du Fort de St-Louis dans la Baie d'Antongil.

Ce fut l'année ſuivante, dans le cours du mois de Février, que le *Saint-Paul*, dont on a rapporté le départ du Fort-Dauphin, ayant relâché dans la Baie d'Antongil, y fut joint par le *Taureau*; & que Houdry, Marchand du *Saint-Paul*, également las de ſes courſes & de ſes démêlés avec Veron, Capitaine de ſon bord (33), prit le parti de renoncer aux projets dont on lui avoit confié l'exécution, & de jetter ſur le rivage de cette Baie les fondemens d'un Fort, qui fut nommé *Saint-Louis*. Il s'y établit avec quinze hommes; & quelqu'un l'ayant informé qu'à quatre ou cinq braſſes de fond dans la mer il étoit reſté quatre pieces de canon d'un ancien naufrage, il fit plonger des matelots, qui les tirerent heureuſement pour ſervir à ſa deffenſe.

Mort de deux principaux Officiers de la Flotte.

La Flotte Françoiſe perdit, vers le même tems, deux de ſes principaux Officiers; Le-Tourneur, Lieutenant du *Taureau*, homme d'une vigilance & d'une activité infatigables; & peu après, Kercadiou, Capitaine du même Vaiſ-

(32) P. 96 & 97. (33) P. 100 & ſuiv.

ſeau. La mort de Kercadiou fût pleu- rée de tout le monde au Fort-Dauphin. Il avoit fait quatre voyages aux Indes Orientales, dont il avoit recueilli peu de fruit. Cependant, pour employer les termes de l'Auteur, ſi la France diſtribue des lauriers à ceux qui vont porter ſa gloire dans ces régions éloignées, elle n'en doit pas être avare pour cet illuſtre Capitaine. Sa derniere courſe à Sainte-Marie & dans la Baie d'Antongil n'avoit pas rapporté beaucoup d'utilité pour les vivres; mais elle fut très héureuſe pour les bijoux & les parfums. Il n'en revint perſonne qui n'eût quelque piece d'ambre gris. On avoit trouvé les rivages couverts de coquilles, qui avoient perdu ſeulement un peu de leur luſtre, pour avoir été battues des rayons du ſoleil. Mais celles qu'on avoit détachées du pied des rochers furent conſervées comme les plus belles du monde (34).

RENNEFORT. 1665. Eloge de Kercadiou.

Belles coquilles.

Depuis la mort du Préſident, Rennefort ſe diſpoſoit à retourner en France, lorſqu'il eut la ſatisfaction de voir arriver au Fort-Dauphin le brave La-Caſe, qui revenoit couvert de nouveaux lauriers. Il ne le nomme jamais ſans joindre à ſon nom quelque marque

Nouveaux exploits de La-Caſe.

(34) *Ibid.* p. 105.

RENNEFORT. 1666. d'honneur ; & ses exploits, dit-il, doivent être regardés comme le principal ornement de cette Relation. On a vû qu'il étoit parti avec trente François & un corps de Negres auxiliaires. Il employa quatre jours à grimper & à descendre la montagne de *Vattemalesme*, qui est à quatre lieues du Fort, & s'étant rendu dans la Province d'Amboulle, il y trouva quinze cens Negres des pays-bas de l'Isle, & douze cens Amboullois auxquels il avoit promis de les associer à son entreprise. Deux mille autres Amboullois l'ayant joint le lendemain, il se vit une armée de six mille six cens hommes, sans y comprendre les trente François. Après les avoir animés par des représentations de combats & par d'autres exercices, il les divisa en deux corps, pour trouver plus facilement les moyens de subsister ; l'un de quinze cens Negres, commandé par Dian Ramahaie, avec dix François ; & l'autre, dont il prit lui-même la conduite. Le rendez-vous étoit la plaine de Mananbambe ; & le premier objet de la guerre, d'attaquer *Dian Ravaras*, un des plus redoutables ennemis des François (35).

(35) On ne croit pas devoir supprimer cette ex-

La-Case, dont la marche fut retardée par le passage de plusieurs grandes rivieres, fut surpris, à son arrivée dans cette plaine, de voir en feu quantité de Villages, que Ramahaie détruisoit pour châtier les habitans de leur desertion. Il approuva cette ardeur, & fit brûler lui même une Ville nommée *Manampy*, à dix neuf degrés trente minutes. Ensuite s'étant arrêté une lieue plus loin, dans la plaine du même nom, ses espions lui rapporterent que Ravaras avoit paru avec dix huit mille hommes sur les montagnes voisines. Huit François, qui s'étoient détachés pour reconnoître le pays, alloient tomber dans cette nombreuse armée, si La-Case ne se fût hâté, en leur faveur, de faire avancer ses troupes. Son nom, qu'elles répetoient pour cri de bataille, & la vivacité de ses mouvemens avoient déja fait précéder l'épouvante. Ravaras ne put contenir ses gens dès la troisieme décharge des armes à feu. Ils prirent la fuite avec tant de vîtesse & de confusion, qu'à peine Ramahaie, qui avoit ordre de les poursuivre, put-il en arrêter mille, dont la moitié fut tuée

RENNEFORT. 1666.

Il gagne une bataille.

pedition, parce qu'en satisfaisant la curiosité du Lecteur sur les progrès de La Case, elle sert, par les détails, à la Géographie de l'Isle de Madagascar.

RENNEFORT. 1666. sur le champ, & le reste gardé pour l'esclavage.

Après cette victoire, La-Case s'arrêtant quelques jours dans la plaine de Manampy, envoya dix François & mille Negres au de-là d'une riviere nommée *Manghourou*, dans le pays des *Lavalesses*, dont le nom signifie *Porteurs de longues zagaies*, Negres moins noirs que les autres habitans de l'Isle. Le Chef de ce parti avoit ordre de demander au Prince des Lavalesses une fille que le Sieur *Pronis*, premier Commandant des François dans l'Isle, avoit eu d'une femme Negre. Elle étoit Chrétienne, & depuis la mort de son pere elle n'avoit pas cessé de demeurer dans cette province. Le Prince des Lavalesses, qui en avoit fait une de ses femmes, refusa de la rendre & se retira dans des lieux où il étoit impossible de le forcer. Son refus devint un prétexte pour le pillage. Les François lui enleverent quinze cens bêtes & huit cens Esclaves, qu'ils conduisirent dans la plaine de Manampy, où La-Case étoit déja revenu avec quinze mille bêtes & trois mille Esclaves. Cependant le Prince Negre, appréhendant la continuation de cette guerre, voulut passer lui-même au camp de La-Case & lui ac-

Femme Chrétienne d'un Prince Negre.

corder la satisfaction qu'il demandoit. Il s'embarqua dans une pirogue avec quatre de ses principaux Conseillers. Mais tandis qu'il traversoit la riviere de Manghourou, quelques chasseurs François tirerent sur la pirogue & blesserent un de ses Conseillers. L'effroi qu'il en eut le fit retourner à la rive, & cet accident fit perdre l'occasion de délivrer la fille de Pronis (36). RENNEFORT. 1666.

Butin de La-Case.

La-Case alla camper dans la plaine de Mananbambe, où il fit la revûe de ses troupes & de son butin. Il lui restoit cinq mille cinq cens quatre-vingt Negres, n'en ayant perdu que vingt dans dans son expédition ; & vingt neuf François, parce qu'une maladie avoit arrêté le trentieme aux Matatanes. On compta cinq mille Esclaves & vingt mille bœufs. Comme il étoit impossible de trouver assez de fourage, & de faire traverser assez promptement les rivieres à tant d'hommes & d'animaux, La-Case en fit trois corps ; & choisissant le bord de la mer pour son retour, il se fit suivre de dix François, de ses trois cens Gardes & de douze cens Amboulkois, avec le tiers des prises. Ramahaie & Ramahirac prirent la con-

(36) Pages 106 & suivantes.

RENNEFORT. 1666.

duire des deux autres corps. Le rendez-vous fut assigné dans la plaine d'*Itaphoure*, où ils arriverent tous presqu'en même tems. De plusieurs armées ennemies, qui voltigerent autour d'eux dans leur route, il n'y en eut pas une qui osât les attaquer; sans qu'on puisse apporter d'autre cause d'une timidité si peu naturelle à ces Insulaires, que la haute opinion qu'ils avoient conçue du Héros François. Il partagea le butin avec les Negres & leur laissa presque tous les Esclaves. Sa chere Dian Nong vint le recevoir à Mananbarre, où il trouva aussi Chamargou, qui sous prétexte que les anciens François n'avoient aucun engagement avec la Compagnie, se mit en possession de toutes les richesses qu'ils avoient enlevées aux ennemis de leur Nation. A la vérité, il en mit les deux tiers à part, pour Mr le Duc de Mazarin. Mais le Fort ne fut pas soulagé, soit par la foiblesse ou l'infidelité du Conseil, qui ne devoit pas souffrir, suivant la remarque de l'Auteur, qu'on fit subsister des droits que Mr de Mazarin avoit cédés, ni ceux que Chamargou s'attribuoit pour la qualité de Gouverneur qu'il n'avoit plus. Cet imperieux Officier tenoit ses bestiaux à deux lieues du Fort, dans

r Chamargou se l'attribue.

dans un lieu nommé *Fanshere*, qu'il se proposoit de faire ériger en Marquisat (37). RENNEFORT. 1666.

Cependant la réputation & l'autorité dont La-Case jouissoit parmi les Negres, firent sentir au Conseil de quelle importance il étoit pour la Compagnie de s'attacher un homme dont elle pouvoit esperer tant de service. Il lui envoya une Commission de Lieutenant, & deux jours après il lui fit présent d'une belle épée, avec des félicitations sur le succès de son voyage. Ce Guerrier, qui depuis neuf ans n'avoit tiré que des mauvais traitemens & des chagrins pour fruit de tant de belles actions, parut extrêmement sensible à l'honneur qu'il recevoit du premier Corps de sa Nation. Il offrit d'entreprendre la conquête entiere de l'Isle (38); mais il avoit encore des ennemis secrets, dont la jalousie traversa ses glorieux desseins. Lorsqu'il eut appris que Rennefort retournoit en France, il le pria d'assurer les Directeurs généraux & la Cour même, qu'avec des secours médiocres il exécuteroit ce qu'il avoit proposé au Conseil, & qu'il demandoit, pour unique récompense (39),

Honneurs rendus à La-Case par le Conseil.

(37) P. 113. (38) P. 114. (39) P. 115.

RENNEFORT. 1665.

de n'être pas sujet à rendre compte de ce qui lui seroit accordé. On verra, dans le Supplément qui sera joint à cette Relation, quel fond l'on auroit pû faire sur ses offres. Rennefort, affligé de le voir presque nud, lui envoya des dentelles & deux juste-au-corps : mais plus sensible à l'honneur qu'à l'abondance & aux commodités de la vie, il ne voulut recevoir ce présent qu'après avoir fait accepter à son Bienfaicteur quelques pierreries qui faisoient toute sa richesse (40).

Sa generosité.

Arrivée d'un Houcre François.

Le 12 de Février, ont vit entrer dans le Port un *Houcre*, nommé le *Saint-Louis*, qui étant parti au mois de Juillet de l'année précédente, apportoit une Colonie de cinquante hommes, sans autre artillerie que deux petites pieces. On apprit par cette voie, les changemens qui s'étoient faits dans la Direction générale de la Compagnie, & que par un ordre du Roi l'Isle de Madagascar avoit été nommée *Isle-Dauphine*. La-Chenaie, Capitaine de la *Vierge-de-bon-Port*, n'en eut que plus d'empressement pour son retour en France. Il avoit promis à la Compagnie d'abreger son voyage autant qu'il lui seroit possible. En vain le Conseil

Madagascar nommée Isle-Dauphine.

(40) *Ibidem.*

& Chamargou, qui devoit esperer peu d'approbation pour leur conduite, s'efforcerent de retarder son départ, sous prétexte de lui donner, au lieu de son Vaisseau, qui étoit fort usé, le *Taureau*, presque neuf & vaquant par la mort de ses Officiers. Il mit à la voile, avec Rennefort, dans son ancien Navire, qui avoit fait le voyage de l'Amerique, & qui devint le sujet de vingt paris au Fort-Dauphin, qu'il ne pourroit pas doubler le Cap de Bonne-Esperance (41). RENNEFORT. 1666.

Retour de Rennefort en France sur la Vierge-de-bon-Port.

L'ancre fut levée le 20 de Février, & la navigation ne fut troublée par aucun accident jusqu'à l'Isle de Sainte-Helene. On ne regarda pas même comme une disgrace de trouver dans cette Isle un Fort Anglois, dont les gens du Vaisseau n'avoient encore aucune connoissance; & Rennefort ne s'attache au récit de ce qui s'y passa, que pour y faire une triste comparaison des politesses que les François y reçurent, avec la maniere dont ils furent traités par les Anglois à la fin de leur voyage. On étoit à une demi-lieue du rivage, lorsque dans une petite Baie qui s'offroit à la vûe, on découvrit un Fort portant pavillon Anglois. On le salua aussi-

(41) P. 117.

RENNEFORT. 1666.

tôt de trois coups de canon, & l'on fut remercié d'un coup. Une chaloupe s'étant approchée à la portée du pistolet, demanda, en langue Angloise, d'où étoit le Navire. On lui répondit, De France. De quel quartier de France? De Saint-Malo. D'où vient-il? De Madagascar. Le nom du Capitaine? La-Chesnaie. Qu'il descende, repriton, & qu'il vienne montrer ses Commissions au Gouverneur. Enseignez-nous un lieu de bon ancrage. On lui repondit qu'on pouvoit mouiller en sûreté dans cet endroit même. Les ancres y furent jettées sur vingt quatre brasses (42).

Comment il est reçu des Anglois à Ste-Helene.

Le Lieutenant du Vaisseau, qui se nommoit *La-Poupardrie*, se disposant à descendre au lieu du Capitaine, qui étoit fort indisposé, un Officier Anglois du Fort arriva au bâtiment, le reconnut & fournit des rafraîchissemens. La-Poupardrie se rendit au Fort avec lui, fit voir les Commissions du Capitaine & demanda la permission de faire de l'eau, qui lui fut accordée fort civilement. Le lendemain, Rennefort, accompagné de l'Ecrivain & de cinq ou six des principaux Passa-

(42) Pages 139 & suivantes.

gers, alla rendre visite au Gouverneur, RENNEFORT. 1666.
qui leur fit saluer sa femme & deux de ses filles. Il leur présenta quelques liqueurs, en attendant le dîner. Ensuite les ayant menés lui-même à la chute d'un ruisseau, qui tombe d'entre deux grands rochers à côté du Fort, il prit la peine d'en faire détourner un courant de la double grosseur du bras, qu'il fit réduire en tuyaux commodes pour remplir les tonneaux.

Le dîner fut servi avec beaucoup de propreté, en viandes moitié Angloises & moitié Françoises. On eut les Dames à table, & la liberté n'y regna pas moins qu'en France. Rennefort fut choqué seulement, que lorsqu'on en fut aux santés, elles furent bûes de tout le monde dans le même verre. La-Chesnaie s'étant fait apporter sur le sable, dans son lit, fut transferé par l'ordre du Gouverneur, dans la plus belle chambre du Fort. Le logement étoit à main gauche, élevé en menuiserie à la maniere d'Angleterre, & couvert de thuiles qui avoient servi de lest à quelque Vaisseau. On y montoit par un balcon de six marches, qui donnoit dans une grande salle-d'armes bien entretenue. Les quatre coins de la salle ouvroient quatre appartemens, chacun de trois

Fort Anglois.

Ses appartemens.

KENNIFORT. 1666.

chambres, tendus & meublés d'étoffes des Indes & de tapis de Perse, de lits & de sieges d'ébene gris & noir, bien tournés & semés de cloux dorés. Entre quelques tableaux, on y voyoit le portrait du Roi Charles II, dans l'endroit le plus apparent de la chambre du Gouverneur, d'où celui de Cromwell avoit été ôté & mis dans la ruelle du lit, le visage vers la tapisserie; sur quoi l'Auteur observe que la politique regne jusques dans les lieux les plus éloignés & les plus solitaires. A main droite, vingt cases alignées servoient de cazernes aux soldats de la garnison. Le Fort étoit environné de rochers d'une hauteur effrayante, à l'exception du côté de la mer. Sa forme étoit triangulaire. Deux de ses bastions portoient sept pieces de gros canon de fer, pointées sur l'eau; & le troisieme, qui faisoit le derriere, armé de quatre pieces, auroit pû servir comme de second Fort, si le premier eût été forcé. Les deux premiers étoient flanqués de deux redoutes, chacune avec deux pieces de canon qui rasoient la mer & qui deffendoient l'accès de l'Isle.

Ses forces & sa situation.

On connoît l'Isle de Sainte-Helene par quantité de Relations précédentes; mais celle-ci est la premiere où elle

paroiffe reguliere ment habitée. Le Gouverneur, nommé *Stringer*, étoit âgé d'environ cinquante cinq ans. Le nombre des habitans montoit à cinquante Anglois & vingt femmes, qui étoient entretenus de bifcuit, d'huile & de bœuf falé, aux dépens de la Compagnie Angloife des Indes Orientales. La plupart avoient des habitations dans l'Ifle, & venoient à leur tour faire guet & garde au Fort. Ils avoient quelques Negres pour les fervices pénibles. Rennefort admira la quantité de pois, de feves, de raves, de navets, de choux, d'ananas, de bananes, de citrons, d'oranges, de grenades & de melons, qui étoient le fruit d'une foigneufe culture. Le raifin même y meuriffoit; & rien ne s'y trouvoit contraire aux commodités de la vie qu'une prodigieufe quantité de rats, aufquels le Gouverneur fe propofoit de faire une fanglante guerre. Les çabris y paiffoient en grand nombre. On y avoit porté des chevaux; mais ils étoient devenus fi farouches, que lorfqu'on les pourfuivoit jufqu'aux extrêmités de l'Ifle, ils fe précipitoient du fommet des rochers dans la mer plutôt que de fe laiffer prendre. Les perdrix & les pintades y faifoient le divertiffement

RENNEFORT. 1666. Etat où étoit alors cette Ifle.

RENNEFORT. 1666.

de la chasse. Mr Stringer commettoit à ses Negres le soin d'environ quatre vingt vaches, & laissoit à quatre femmes celui du lait & du beurre (43).

Cabinet du Gouverneur.

Il fit voir aux François les curiosités de son cabinet, entre lesquelles Rennefort admira les ossemens d'un *Lamantin*, ou d'une vache marine, nommée aussi *Manatée*, & la peau préparée pour en faire un juste-au-corps, qui devoit être à l'épreuve du pistolet. On y voyoit un poisson volant, le plus gros dont on eût l'exemple, quoiqu'il ne le fût pas plus qu'un maquereau ordinaire; de l'ambre gris, & toutes les especes d'étoffes & de curiosités qu'on apporte de Indes; cinq livres de civettes, dans une bouteille de verre, estimées cinq ou six mille francs. Les Officiers du Vaisseau acheterent, pendant leur sejour, des boetes de civette, des bagues de cornaline, des manches de couteau d'agathe, du satin de la Chine, des porcelaines, des cannes du Japon, & d'autres marchandises Indiennes, dont les Anglois de l'Isle étoient bien pourvûs. Deux chats musqués, ou deux civettes, leur couterent soixante piastres (44).

(43) *Ibid.* P. 141 & 142. (44) *Ibid.* p. 143.

Le Capitaine un peu moins malade, se fit conduire au Vaisseau pour y recevoir le Gouverneur Anglois, sa femme, son fils, ses deux filles & son gendre. On y but encore les santés des Rois de France & d'Angleterre. Enfin le 7 d'Avril, après avoir levé les ancres & reçu du Gouverneur des lettres pour la Compagnie Orientale de Paris, on fit aux Anglois des remercimens de leur politesse par la bouche des canons, ausquels ceux du Fort répondirent coup pour coup. Il seroit difficile de comprendre comment de si belles apparences d'amitié se changerent bientôt en cruelles hostilités, si l'on differoit plus long-tems à faire observer que la paix étoit rompue entre les deux Nations, & que ce fâcheux évenement, qui avoit déja fait répandre beaucoup de sang en Europe, étoit encore ignoré dans les régions éloignées (45).

RENNEFORT. 1666.

Rupture de la Paix entre la France & l'Angleterre.

Pendant sept jours, la navigation fut fort douce jusqu'à l'Isle de l'Ascension, où l'on mouilla le 15 du côté du Nord, à sept dégrés quarante minutes du Sud, hauteur qui est précisement celle du milieu de l'Isle. A peine le Vaisseau fut-il arrêté, que des milliers d'oiseaux

(45) P. 144.

RENNEFORT. 1666.

vinrent se pèrcher sur les mâts & les cordages. La chute de cinq cens, qui furent tués dans l'espace d'un quart d'heure, n'empêchoit pas que les autres ne continuassent de voltiger autour du Navire. Ils devinrent si importuns qu'ils mordoient les chapeaux & les bonnets de vingt hommes qui descendirent au rivage. On avoit relâché dans cette Isle pour y prendre des tortues. Les Pêcheurs furent disposés sur deux anses, où ils en prirent dès la premiere nuit dix ou onze, dont chacune pesoit trois ou quatre cens livres. Deux François étant montés au plus haut endroit de l'Isle, allumerent quelques brossailles seches, d'où le feu se communiqua aux pierres sulphureuses dont elle est composée, & causa un vaste & prompt embrasement. On sçait d'ailleurs que l'Isle de l'Ascension n'a que sept lieues de tour, & qu'à l'exception des tortues, des oiseaux & du sel, qu'on y trouve toujours en abondance, elle est sterile dans toutes ses parties (46).

Observations de l'Auteur.

Rennefort observe, dans la suite de la route, qu'après avoir passé la Ligne le premier jour de Mai, on recommença pour la premiere fois à voir l'é-

(46) Page 149.

toile du Nord, vers le troisieme dégré de latitude meridionale ; & que le 4 de Juin à trente dégrés, la croisade, qui avoit servi de guide quand le Soleil de midi avoit manqué au-de-là de l'équateur, cessa de se faire voir. Le vent favorable ayant permis le lendemain de dresser le Cap sur les Isles Açores, on remarqua que depuis l'Isle de l'Ascension le Vaisseau avoit derivé de quatre cens cinquante lieues. Les singes & les cameleons qui étoient à bord moururent à cette hauteur. La mer, sous le tropique du cancer jusqu'à trente huit dégrés, étoit couverte d'herbes (47).

RENNEFORT. 1666.

Le 17, après avoir doublé les Açores, on vit l'eau bondir avec tant de force, qu'on étoit dans la crainte de quelque écueil. Mais on fut rassuré par le spectacle agréable des élancemens d'un *Espadon*, qui tombant sur une baleine, la perçoit de l'espece d'épée qu'il a sur la tête. Sa grosseur est celle d'un homme. Rennefort admira beaucoup le courage d'un animal si médiocre, qui s'obstinoit à tuer un monstre trente fois plus gros que lui. Il observa l'industrie de la nature dans d'autres petits poissons, qui nâgent au-tour

Rencontres diverses.

(47) Page 150.

RENNEFORT. 1666.

d'une coque de limon blanc, attaché à des branches de *Goesmon*, dont ils se nourrissent. Lorsqu'ils sont poursuivis de quelqu'un de ces monstres, qu'il appelle les tyrans de l'Empire de Neptune, ils se serrent sous ce limon, qui est presqu'aussi brulant que l'eau forte, & doivent leur sûreté à l'instinct qui fait craindre ces herbes à leur ennemi.

Presages du malheur qui menace le Vaisseau François.

Depuis trente jusqu'à quarante trois dégrés, on vit des mâts rompus, des vergues & des hunes de Vaisseaux, qui donnerent l'idée d'un épouvantable débris. Le choc de tant de pieces étoit à redouter pour la *Vierge-de-bon-Port*, vieux bâtiment pourri & prêt à s'ouvrir. On fut informé dans la suite qu'il s'étoit donné un furieux combat entre les Flottes combinées de France & de Hollande & celle d'Angleterre; mais quel regret n'eut-on pas de n'avoir pas mieux profité de cette espece d'avertissement, pour éviter l'infortune dont on étoit ménacé? A quarante-six dégrés, pendant un calme de huit jours, un épervier se percha sur le grand mât du Navire, & prit ensuite son vol vers la Rochelle. Il montroit le bon chemin; mais les ordres de France & de Madagascar n'étoient pas de le suivre,

& l'on devoit aborder au Havre de Grace, pour la commodité de transporter la charge des Vaisseaux à Rouen & à Paris par la riviere de Seine. L'agitation des flots fut violente depuis quarante sept jusqu'à quinze dégrés. On vit des baleines d'une prodigieuse grosseur, qui firent redouter leur approche. Les matelots allarmés s'écrierent que le cœur du Président De-Beausse, qu'on apportoit de Madagascar, causeroit la perte du Vaisseau, & demanderent qu'il fût sacrifié à la sureté commune, comme les Momies d'Egypte sont jettées à la mer aussi-tôt qu'elles sont découvertes. La superstition l'emporta, & le cœur fut enseveli dans l'Ocean. Enfin l'on entra dans la Manche, entre les Sorlingues & l'Isle d'Ouessant. Le lendemain, la terre qui s'offrit du côté droit fut prise pour celle de France, par le Pilote même, qui étoit du Havre, & qui crut reconnoître *la* (48) *Heve*.

RENNEFORT. 1666.

Superstition des matelots.

La joie d'un si heureux retour ne peut être représentée par aucune expression. On n'avoit perdu que deux personnes, qui s'étoient noyées par leur imprudence. Toutes les marchandises

(48) Pages 149 & suivantes.

RENNEFORT. 1666.

étoient bien conservées. Le Vaisseau avoit été orné de banderolles neuves, les galeries peintes, & tous les vieux dehors revêtus de belles apparences. On avoit fait faire à bord dix habits d'étoffes des Indes, pour vêtir dix matelots qui devoient conduire les Officiers à terre ; & tous avoient le cœur & les yeux sur cette terre, après laquelle on soupiroit depuis si longtems (49).

La Vierge de bon-Port est attaqué par les Anglois.

Une grande chaloupe, qu'on crut disposée à s'approcher du Vaisseau pour lui offrir un Pilote Costier, passa d'abord à force de rames sous la proue. Pendant qu'elle s'éloignoit, on vit paroître trois Navires, dont l'un se détacha vers le bâtiment François, qui voguoit pesamment ; si lourd & si sale de la longueur du voyage, qu'il avoit les côtés revêtus d'un pied de mousse. La-Chenaie fit arborer pavillon blanc. L'autre ayant pris le vent, leva pavillon Anglois à la portée du pistolet, & l'on reconnut qu'il étoit percé pour trente deux pieces de canon, dont les bouches parurent aussi-tôt (50). Un Officier Anglois demanda dans sa langue ;

(49) Page 152.

(50) La description de ce combat ne doit pas paroître étrangere à ce Recueil.

D'où est le Navire ? On répondit, De France. De quel endroit ? De St-Malo. D'où vient-il ? De Madagascar. Aussitôt cent voix s'écrierent ; Amene pour le Roi d'Angleterre : & quelques boulets de canon sifflerent dans les voiles de la *Vierge*. Quel fut l'étonnement des François, qui n'avoient encore été avertis de la guerre que par d'aveugles pressentimens ? Ils se haterent de préparer leurs armes. La-Chenaie, dans la confiance d'une pleine paix entre les deux Nations, avoit même négligé de regler les quartiers pour le combat, parce que la route qu'il tenoit n'étoit pas fréquentée des Corsaires. Une si cruelle surprise ne l'empêcha pas de faire tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de courage, quoiqu'à demi-malade, & de se poster au pied du grand mât pour commander le gouvernail & la mousqueterie (51). RENNEFORT. 1666.

L'artillerie fut disposée en peu de tems ; mais les Anglois n'avoient pas attendu, pour tirer, que les François fussent préparés à se deffendre. De soixante onze hommes, dont la *Vierge* étoit montée, il y en avoit dix hors de combat avant qu'on eût mis le feu au canon. Un passager, nommé *Petit* Combat.

(51) *Ibid.* p. 154.

RENNEFORT. 1666. *De-la-Lande*, ayant une jambe & un bras rompu, & trois clous dans une épaule, demandoit d'être placé sur les haubans, pour attendre la mort en combattant du bras qui lui restoit. Enfin l'on fit feu; & si le canon des François ne donnoit qu'un coup pour trois, leur mousqueterie fit bien-tôt disparoitre les Anglois du Tillac. Mais, quoique le Vaisseau eût de si bons Tireurs qu'ils prenoient au front ceux qu'ils pouvoient ajuster, les ennemis s'animant ensuite d'une ardeur singuliere, sortoient de leur Navire pour charger le canon par dehors. La-Poupardrie, Lieutenant de la *Vierge*, se portoit dans tous les lieux où il remarquoit de la foiblesse ou de la lenteur. Il pointoit presque toutes les pieces. Il y mettoit le feu: mais un boulet ennemi le prenant sous le bras, tandis qu'il souffloit la meche pour allumer un canon, éteignit sa vie & sa valeur.

Le Capitaine Anglois, après avoir tâté tous les côtés du bâtiment par plusieurs volées, fit tirer en passant à proue, deux canons chargés de balles de mousquets, pour nettoyer le tillac. Elles envelopperent Rennefort sans le toucher. Alors l'ennemi s'approchant à

la longueur d'une demi-pique, les cris de cent hommes montés sur les haubans, le sabre d'une main & le pistolet de l'autre, firent connoître que leur dessein étoit d'en venir à l'abordage. Mais ils se refroidirent au mouvement que les François firent eux-mêmes pour aller à eux (52), & s'étant éloignés après le coup de pistolet, ils donnerent lieu de croire qu'ils abandonnoient le combat. Cependant ils retournerent bien-tôt avec une nouvelle furie; & deux bordées de seize pieces, qui jouoient successivement & sans interruption, causerent d'autant plus de mal aux François, que ne pouvant virer avec la même facilité que le Navire ennemi, ils ne lui répondoient que de neuf coups qu'ils avoient de ce bord. La vûe de la terre les avoit animés jusqu'alors à la mânœuvre des voiles, dans l'esperance de se retirer sous le Fort, ou de voir paroître du secours. Mais *Le-Quesne*, ce même Pilote, qui avoit cru reconnoître le Havre avec tant de certitude, s'écria qu'il s'étoit trompé, & que la côte qu'on appercevoit étoit celle de l'Isle de Guernesay. Il avoit reçu un coup de mousquet dans les dents, qui ne l'empêcha pas de publier

RENNEFORT. 1666.

Erreur funeste des François.

(52) Page 155.

RENNEFORT. 1666.

cette fâcheuse nouvelle, & l'Auteur rend témoignage qu'il ne cessa pas d'agir en homme de résolution. La connoissance de son erreur fit tomber les cordages des mains des matelots, & cesser de tirer les pieces de derriere, où l'on n'avoit pas épargné la poudre, pour avancer la retraite par l'effort qu'elles faisoient en reculant.

Etat de leur Vaisseau.

Le corps du Vaisseau étoit fort maltraité. Plusieurs coups de canon qui l'avoient percé dans l'eau faisoient des voies si larges, que les deux pompes ne suffisoient pas pour le soulager. L'embarras du fond ne permettant pas non plus de boucher les trous, quelqu'un proposa de demander quartier. Il n'en fut pas crû (53). Le canon continua de jouer encore l'espace d'une heure, jusqu'à ce que l'eau, qui entroit dans la soutes aux poudres, & la multitude des blessés qu'il devenoit impossible de soulager, firent penser tout le monde à se rendre. Le Capitaine étoit résolu de se bruler. On pria Rennefort de s'opposer à cette résolution desesperée, & de prendre le commandement. Il donna ordre en particulier, à deux matelots, d'arrêter le Capitaine s'il vouloit s'avancer vers les poudres; & voïant

(53) Page 157.

que le Navire prenoit eau par quatre ouvertures, qu'il y avoit quarante hommes ou morts ou hors de combat, que la plupart des canons étoient démontés, & que pour comble d'infortune un autre Vaisseau venoit encore sur eux, il déclara qu'il étoit tems de se soumettre. On cria aussi-tôt Bon quartier. Les Anglois l'accorderent; mais leur réponse ne fut pas entendue d'abord assez clairement, pour sauver la vie à un jeune homme qui eut la cuisse emportée d'un coup de canon. Cependant on entendit enfin distinctement *Bon quartier*, avec ordre de baisser le pavillon. Les François mirent toutes leurs armes sur le tillac, & les deux bâtimens s'étant joints, le Capitaine Anglois, son sabre à la main, monta sur les haubans de son Navire, d'où il coupa les cordages de sa prise. Ses gens entrerent dans la *Vierge*, sans faire d'autre injure aux François que de les dépouiller. La-Chenaie & Rennefort furent conduits dans la chambre de pouppe du vainqueur, qui se nommoit *Goodman*, & qui leur témoigna civilement que la valeur avec laquelle ils s'étoient deffendus lui donnoit envie de les servir.

RENNEFORT. 1666.

Ils demandent quartier.

Civilité du Capitaine Anglois.

Cependant ceux qui étoient dans le

RENNEFORT. 1666.

Le Vaisseau François s'abîme dans les flots.

Vaisseau François, s'appercevant qu'il se remplissoit d'eau, se mirent à jetter des cris terribles, pour implorer la pitié de ceux qui pouvoient les secourir. Mais l'assistance ne put être assez prompte. Ce Navire, chargé de vingt six hommes, tant Anglois que François, vivans, blessés, morts, & mourans, de cuirs, de tabac, de bois d'ébene, de benjoin, d'or, d'ambre gris, de poivre & d'aloes, disparut en un instant, sans qu'il restât la moindre apparence de mâts, de voiles & de cordages. Vingt hommes, qui attendoient, sur le gaillard, à se mettre à la nage lorsque le Navire ne les soutiendroit plus, furent accablés de la voile de misene. Les autres entreprirent de nager vers les Vaisseaux Anglois, & les chaloupes furent envoyées à leur secours. Plusieurs perirent, & l'on vit manquer à quelques-uns la voix & la vie au moment qu'on les croyoit prêts de monter à bord. L'Auteur confesse, à l'honneur du Capitaine Anglois, qu'il n'épargna aucun soin pour sauver ces malheureux. Il tira plusieurs coups de pistolet sur les gens de ses chaloupes, pour exciter leurs efforts. Il avoit même déliberé s'il feroit approcher son Navire de celui qui se perdoit; mais le risque d'ê-

tre accroché par des desesperés, qui pouvoient l'entraîner dans leur ruine, l'empêcha de hasarder un Vaisseau qui étoit confié à sa conduite (54).

RENNEFORT. 1666.

En cherchant, dans la suite, comment il pouvoit être arrivé que des Officiers, des Pilotes & des Matelots, qui avoient couru long-tems les côtes de la Manche, eussent pris une terre pour une autre, on reconnut que cette erreur avoit été volontaire. Il est certain, suivant le témoignage de Rennefort, que presque tous les coffres étoient à double fond & cachoient des pierreries. La correspondance étant ordinaire, pendant la paix, entre l'Isle de Guernesay & Saint-Malo, ceux qui apportoient des richesses secretes esperoient qu'en les laissant dans cette Isle, ils éviteroient d'être visités dans les Ports de France (55).

A quoi le malheur des François doit être attribué.

Le Capitaine Anglois, qui avoit perdu quarante hommes, prit dans les barques & les petits bâtimens qui se trouvoient à Guernesay des matelots pour les remplacer. Le Général Lambert, qui s'étoit flatté de succéder à Cromwell, étoit alors prisonnier au Château (56). Le 17 de Juillet, La-Che-

Sort des prisonniers.

(54) P. 156 & suiv.
(55) *Ibid.* page 161.
(56) P. 160.

RENNEFORT. 1666.

naie & Rennefort, avec vingt six autres prisonniers François, furênt transportés dans l'Isle de *Wigth*. La-Chenaie y mourut au commencement d'Août, de la même maladie qu'il avoit eu pendant quatre mois, & dont il se croïoit délivré lorsqu'il perdit son (57) Vaisseau. Rennefort demeura prisonnier, sur sa parole, au Château de Carelsbrooke, qui servoit de demeure à Milord *Colpeper*, Gouverneur de l'isle. Il en donne la description; il est situé à trois lieues de *Cowes*, sur une petite montagne. Outre la force naturelle de son assiette, il est muni d'ouvrages avancés, de bons remparts, & de soixante pieces de canon. Il a deux cours, avec une haute Tour au milieu, & trois grands corps de logis, dont l'un, qui est magnifiquement meublé, ne sert de logement qu'au Roi. Les deux autres contiennent les appartemens du Gouverneur & de sa famille. Au côté droit de la Tour, on montre trois petites chambres fort tristes, où le Roi Charles I, fut prisonnier l'espace d'un an. Celui qui l'y gardoit & qui avoit commandé dans l'Isle pour le Parlement, y étoit alors confiné. C'étoit le célebre *Robert* d'*Anvers*, de la maison des

Mort de La-Chenaie.

Description du Château de Carelsbrooke, dans l'Isle de Wight.

Trait curieux du regne de Charles II d'Angleterre.

Sort de Robert d'Anvers.

(57) Page 165.

Villers, qui étoit à la tête de la cavalerie Angloise lorsque ce malheureux Prince fut mis sur l'échaffaut. Il fut cité après le rétablissement de Charles II. On lui demanda s'il étoit Gentilhomme. Son arrogance lui fit répondre qu'il n'en connoissoit point, & qu'il étoit Anglois populaire. Il fut tenu trois jours dans l'incertitude de sa Sentence. Enfin la Chambre des Seigneurs lui fit délivrer acte de sa route, qu'il avoit déclarée, & le condamna aux horreurs d'une prison perpetuelle. C'étoit un homme d'un caractere ferme. Il sçavoit toutes les langues de l'Europe. Mais sa situation lui étoit devenue si insupportable, que depuis un an, dans l'amertume d'un noir chagrin, il se privoit volontairement de la lumiere du Soleil. Il se mettoit au lit, lorsque le jour alloit paroître; & ne se levoit qu'à l'arrivée de la (58) nuit.

RENNEFORT. 1666.

Retour de Rennefort en France.

Rennefort passa neuf mois dans l'Isle de Wight, sans trouver à sa prison d'autre désagrément que sa longueur. Il fut échangé, au mois d'Avril 1667, pour trois Maîtres de barques; & s'étant rendu à Londres, qu'il trouva presqu'entierement consumé par le fa

(58) P. 166 & 169.

KENNEFORT. 1666. meux incendie du mois de Septembre précédent, il en partit bien-tôt pour retourner en France. Les propositions de La-Case, qu'il fit à la Compagnie, ne furent pas mieux reçues qu'elles ne l'avoient été à Madagascar. On n'écouta pas plus favorablement ses conseils pour le succès de l'établissement dans cette Isle, & pour celui de l'entreprise des Indes. » Il reconnut, dit-il, que » la Compagnie étoit fort disposée à » faire le bonheur de ceux que la for- » tune avoit condamnés. Mais il lui » resta la consolation d'avoir été fidele » à tous les devoirs de son emploi; & » il ne tint pas à lui qu'on ne profitât » mieux de quelques expériences, qui » lui avoient couté la perte de son » bien, le naufrage & la prison (59).

(59) Page 187 & 188.



VOYAGE

§ III.

VOYAGE DE MONDEVERGUE;

OU

SUPPLEMENT AU VOYAGE DE RENNEFORT.

On a dû prendre assez d'intérêt à l'état du Fort-Dauphin, à la fortune de La-Case & à celle de l'établissement François, pour regreter que les Mémoires de Rennefort se trouvent interrompus par son retour. Mais la Relation qu'il a redigée lui-même sur les Mémoires d'autrui, me fournira de quoi satisfaire abondamment la curiosité du Lecteur (60).

Dès le mois de Mars 1666, *François De Lopis*, Marquis de Mondevergue, revêtu par le Roi des charges de *son Amiral & Lieutenant Général pour commander les Places & les Vaisseaux des* Départ d'une Flotte de dix Vaisseaux

(60) Elle est à la suite du Voyage de Rennefort, avec d'autres voyages, qui trouveront place dans ce Recueil.

MONDEVERGUE. 1666. *François, au-delà de la Ligne Equinoxiale*, étoit parti de la Rochelle pour Madagascar, avec une Flotte de dix Navires de la Compagnie, escortée par quatre Vaisseaux du Roi, sous la conduite du Chevalier De-la-Roche, Chef d'Escadre. Les bâtimens de la Compagnie se nommoient le *Saint-Jean-de-Port*, Amiral de six cens tonneaux & trente six pieces de canon ; la *Marie*, de même port & de même force ; le *Terron*, de trois cens cinquante tonneaux & vingt quatre canons ; le *Saint-Charles*, de trois cens tonneaux & vingt quatre canons ; la *Mazarine* & la *Duchesse*, chacun de deux cens tonneaux & de vingt quatre pieces de canon ; & quatre Houcres de quatre-vingt dix tonneaux ; nommés le *Saint-Denis*, le *Saint Jean*, le *Saint-Luc* & le *Saint-Robert*. Les Capitaines, sous *Mr De-Mondevergue*, étoient les sieurs *De-Favet*, *De-Boispean*, *De-la-Garenne*, *De-Gournay*, *De la Buche*, *De-Chanlatte*, *Louvel*, *Firlin* & *La-Moësse*. Cette Flotte portoit, avec divers Officiers employés par la Compagnie, les sieurs *De-Faye* & *Caron*, Directeurs du Commerce, *D'Epinay*, Procureur Général du Conseil des Indes ; quatre compagnies d'Infanterie, commandées par les sieurs

Bechon, Capitaine du regiment de Duras, *De Nez* Capitaine de Navare, *Martimont* de Schulemberg, & *D'Erguien* de la Fere; huit Marchands, quatre François & quatre Hollandois; dix Chefs de colonie avec leurs Engagés; trente deux femmes & quelques enfans. On fait monter tout ce nombre à deux mille hommes, dans lesquels on comprenoit les équipages (61).

MONDEVERGUE. 1666.

Après une longue navigation, qui promena les François au Brésil, & delà au Cap de Bonne-Espérance, ils arriverent le 10 de Mars 1667, à la vûe de Madagascar; & divers obstacles, qu'ils eurent encore à combattre, ne les empêcherent pas de mouiller cinq jours après dans la rade du Fort-Dauphin. Leur étonnement fut extrême de voir ce fameux Fort, où leur Nation étoit établie depuis vingt cinq ans, en si mauvais état qu'à peine offroit-il quelques hutes pour le logement des principaux Officiers. Il ne présentoit, du côté de la mer, que deux petits bastions ruinés, & quelques pieux irréguliers, avec neuf pieces de canon de fer, sans affuts & sans aucune élévation. Des premiers Agens de la Compagnie, les uns étoient morts, d'autres étoient re-

1667.

Etat du Fort-Dauphin à son arrivée.

(61) Ibid. p. 190 & 191.

MONDEVERGUE. 1667.

tournés en France, & le reste étoit allé tenter fortune dans des lieux plus heureux. Des quatre Vaisseaux qui les avoient apportés, la *Vierge-de-bon-Port*, chargée des avis & des richesses de la colonie, avoit péri dans son combat contre les Anglois. La fregatte le *Saint-Paul*, qui étoit sortie du Fort-Dauphin avec un Marchand & des Commis, pour aller reconnoître les côtes des Indes, n'avoit pas passé la baie d'Antongil. Elle avoit perdu ses Officiers & son Marchand, qui s'étoient mis hors d'état de finir ce voyage par leur mésintelligence & leurs dissipations. Ensuite, étant revenue au Fort, elle avoit fait voile en France sous la conduite de Cornuel, qui de Pilote étoit devenu Capitaine. Le *Taureau* s'étoit perdu, faute de cables & de cordages, en allant reconnoître le bord de l'Isle. Il ne restoit que l'*Aigle-blanc*, & le houcre *Saint-Louis*, qui étoient au Port sans Officiers & sans agrets. Le *Saint-Louis* s'étant rendu dans la baie d'Antongil, pour acheter du riz & l'apporter au Fort, où les François étoient à l'extrêmité du besoin, son Capitaine, nommé *De-la-Vigne*, & *Guibillon*, qui y faisoit l'office de Marchand, avoient débarqué avec si peu de prudence,

qu'un Grand du pays, mécontent de leur Nation, les avoit assassinés. En un mot, le Fort-Dauphin n'avoit plus d'autres Officiers que *Chamargou*, qui continuoit d'y exercer le commandement des armes pour la Compagnie, *La-Case* & *Budée* ses Lieutenans, & *Chervy*, seul chargé de la partie du commerce & des provisions, contre lequel tous les Engagés demandoient justice, en se plaignant qu'il les faisoit perir de (62) misere.

MONDEVERGUE. 1667.

Mondevergue & les deux Directeurs, qui ne trouverent aucune provision dans les Magasins de la Compagnie, parce que chacun des anciens Chefs avoit fait tourner les profits à leur seule utilité, furent obligés de regler la subsistance en argent. Ils donnerent un écu par jour aux Capitaines, trente sols aux Lieutenans, dix huit aux Enseignes, douze aux Sergens & six aux Soldats; aux Marchands quarante sols, aux sous-Marchands vingt-cinq, aux Chefs de la colonie vingt, aux Commis quinze, aux Ouvriers dix, & six aux Engagés. Ensuite, pour mettre un frein à l'avidité des anciens habitans, qui avoient excessivement enchéri les

Ordre de police établi par le nouveau Gouverneur.

(62) *Ibid.* pages 120 & suivantes.

MONDEVERGUE. 1667.

vivres, on fit publier que les pieces de cinquante huit sols seroient reçues pour quatre francs, sous peine de cinq cens livres d'amende. Alors les Directeurs en acheterent des anciens François, & redonnerent à deux sols ce qui leur en coutoit cinq (63).

Installation de Mondevergue en qualité de Gouverneur général.

Après l'établissement de cette sage police, on déclara quelle devoit être la forme du gouvernement. Dans une Assemblée générale des habitans, où les quatre compagnies d'Infanterie furent rangées sous les armes, le Gouverneur général monta sur une estrade élevée de deux pieds, au milieu de laquelle étoit un fauteuil, avec deux bancs couverts de tapis aux armes de France & parsemés de fleurs de lis. De-Faye, Caron, Chamargou & D'Epinay, qui composoient le Conseil furent placés à la droite du Gouverneur. La gauche étoit pour les Ecclésiastiques; mais ils se dispenserent d'assister à cette cérémonie. Les lettres du Roi furent lûes par Giron De-la-Martinette, Commis dans l'absence du Sécretaire. Elles furent enregistrées dans les formes; après quoi l'installation de Mondevergue fut célébrée par une décharge de tous les canons du Fort & des Navi-

(63) Page 222.

tes, & de la mousqueterie des quatre Compagnies. Le pouvoir de Mondevergue étant absolu sur la milice & les Officiers de marine, en qualité de Gouverneur général & d'Amiral, il pourvut à plusieurs charges vacantes. Les troupes camperent dans une petite plaine, où les Officiers firent bâtir des huttes & des cases. Ce lieu fut proprement le siege du gouvernement, car l'intérieur du Fort étoit habité par des Marchands, par les Commis & les Chefs de colonie, dont tous les égards étoient pour les Directeurs. On forma cinq Conseils, sous les noms de Conseils de milice, de marine, de commerce, de subsistance & de colonie. Les Directeurs s'attribuerent le droit de présider aux trois derniers; ce qui devint une source de division, parce que Mondedevergue se trouvant blessé d'être au-dessous de deux Marchands, refusoit ordinairement d'y assister. Il arriva même que dans une occasion où la plupart des habitans l'avoient prié de s'y trouver, pour apporter quelque remede aux besoins de la colonie, il prit querelle avec De-Faye, & que son capitaine des gardes choqué de voir porter si peu de respect à son Maître, menaça ce Directeur de le maltraiter. Ce différend, qui

MONDEVERGUE. 1667.

Division entre les Chefs.

Mondevergue. 1667.

ne se termina point par une réconciliation sincere, & qui fut porté jusqu'en France, contribua beaucoup dans la suite à la disgrace de (64) Mondevergue.

Mauvaise conduite des Directeurs.

Cependant les vivres continuoient de manquer dans la colonie, & tous les efforts des Chefs n'y pouvoient établir pour long-tems l'abondance. On y voyoit quelquefois arriver beaucoup de riz, & les Journaux font foi que dans l'espace de dix-neuf mois, il en fut déchargé six cens mille livres ou trois cens tonneaux. Mais il étoit toujours menagé avec peu de conduite, & quelquefois pillé par des gens que la faim reduisoit au désespoir. La-Case, dont le zele ne rallentissoit pas plus que le courage, amena plusieurs fois des milliers de bestiaux, qui ne furent pas mieux menagés; sans compter que les pluies continuelles en faisoient périr un grand nombre. Ce Heros de Madagascar, qui étoit sans cesse en course, signaloit souvent sa valeur par de nouvelles victoires. L'Auteur raconte, à

Effroi qu'un cheval donne aux Insulaires.

l'occasion des combats livrés aux Negres (65), que n'ayant jamais vû de cheval dans leur Isle, ils furent effrayés

(64) P. 224, 225 & 226. (65) P. 233 & 234.

d'en voir paroître un, qui avoit été apporté sur la Flotte. Ils le nommerent *Dian Beliche*, qui signifie Roi des Diables; & dans une action, où Chamargou le fit monter par un de ses domestiques, les ennemis, au nombre de sept ou huit mille, se renverserent avec une confusion surprenante à la vûe de ce terrible animal. On en fit un grand carnage, & leur Chef périt dans la mêlée. Cependant un de ses favoris, nommé *Chasafac*, désespéré de la mort de son Prince & résolu de ne pas lui survivre, attendit Dian Beliche de pied ferme, & lui lança une zagaie qui le blessa au poitrail. Le sang qu'il vit couler lui ayant appris que ce monstre n'étoit pas immortel, il acheva de le tuer à coups de zagaies, sans épargner le Cavalier, qui avoit été renversé. Quelques François, qui arriverent trop tard pour arrêter la premiere fureur du Negre, le tuerent à coups de (66) fusil.

MONDEVERGUE. 1667.

Mais les avantages qu'on avoit remportés sur les Negres, & la reconciliation même qui se fit avec *Dian Manangue*, le plus redoutable ennemi des François, ne servit pas autant qu'on se l'étoit promis à faire prospérer l'Eta-

Dégouts qu'on inspire à la Compagnie.

(66) *Ibid.*

MONDEVERGUE. 1667. blissement. Les Directeurs se persuaderent enfin que Madagascar n'étoit pas tenable, & que la Compagnie devoit chercher plus loin des facilités, qu'ils désespéroient de trouver dans cette Isle. Ils renvoyerent en France quelques-uns de leurs Agens pour faire ces représentations à la Compagnie, & sans attendre leur retour, Caron se chargea de passer à Surate, dans l'espérance d'y acheter des marchandises qu'on pût envoyer en France, & qui fissent montre du moins, pour l'argent qui en étoit sorti. Il partit le 27 d'Octobre, avec plusieurs autres Marchands, sur le *Saint-Jean-de-Port*, accompagné d'un seul houcre. Sa navigation fut heureuse. Les Couriers Banians lui ayant bien-tôt fait trouver à Surate de quoi charger son Vaisseau, il se hâta de le renvoyer à Madagascar, pour donner des preuves de sa diligence & de sa capacité.

Un Directeur abandonne la Colonie.

1668. Ce Navire arriva au Fort-Dauphin le 21 Juin 1668, avec une cargaison de toiles des Indes, de salpêtre, de poivre, de sucre, & d'autres marchandises (67). Les besoins n'ayant fait qu'augmenter dans la colonie pendant son absence, on le fit mettre à la voile pour l'Euro-

(67) Page 242 & suivantes.

pe, avec les Mémoires de tout ce qui s'étoit passé depuis plus d'un an dans l'Isle de Madagascar. D'un autre côté, le Conseil fit sortir du Fort quantité de bouches inutiles, sur la *Couronne* & le *Saint-Denis*, pour aller attendre à Socatora le tems de se rendre à Surate. On leur donna la valeur de soixante & dix mille francs en argent & en plomb, avec ordre de l'employer en bled, en riz, & en autres rafraîchissemens pour le soulagement du Fort (68).

MONDEVERGUE. 1668.

Le second Directeur la quitte aussi.

Bien-tôt De-Faye, qui avoit toujours attendu de France une Flotte considérable & des présens d'importance pour se rendre à Surate, ennuyé du retardement & las de son inutilité & de sa misere, prit aussi la résolution de partir. Trois Vaisseaux qui arriverent le 28 d'Août lui en offrirent l'occasion. Mais en s'embarquant pour Surate, les chagrins qu'il avoit essuyés dans son séjour à Madagascar lui firent écrire en France qu'il conseilloit d'abandonner entierement cette Isle. Il représentoit qu'elle devoit être moins regardée comme un objet de commerce, que comme un lieu de repos & de rafraîchissement pour les Flottes qui seroient envoyées plus loin. » Son but, suivant la remar-

(86) Page 247.

MONDEVERGUE. 1668.

» que de l'Auteur, étoit de faire un
» commerce de marchandises rassem-
» blées dans des Magasins, & non de
» faire sortir des entrailles d'une terre
» inconnue, des richesses dont la dé-
» couverte demande de grands soins, &
» autant de patience que d'application.
Il partit le 19 d'Octobre, après avoir remis les sceaux du Roi entre les mains d'Epinay (69). Mais il alloit chercher la mort à Surate, où une dissenterie le mit au tombeau le 30 d'Avril de l'année suivante (70).

1669.

Langueur qui regne au Fort-Dauphin.

Après son départ, on ne vit regner, dans le Fort-Dauphin, qu'une affreuse langueur. Quelques Vaisseaux de la Compagnie, qui y relâcherent par intervalles, furent témoins de la misere des habitans, sans pouvoir contribuer à les secourir. Il se passa une année entiere jusqu'à l'arrivée de la fregatte le *Saint-Paul*, commandée par Cornuel, qui mouilla dans la rade le 2 d'Octobre 1669. Elle venoit de France pour se rendre à Surate. *Preaux Merley*, Capitaine de la Marine, qui portoit les ordres du Roi & de la Compagnie dans les pays orientaux, remit à Mondevergue un brevet de Lieutenant Gé-

(69) Pages 250 & suiv. (70) P. 288.

néral de l'Isle Dauphine, dont le Roi honoroit Chamargou; charge assez inutile, mais dont il ne laissa pas de prêter serment entre les mains du Gouverneur, à la tête des troupes & des François de l'Isle. Un Gentilhomme, nommé *De-Chameson*, qui employoit son bien pour la Mission de la Chine, étoit arrivé aussi par cette fregatte, avec quelques Ecclésiastiques dévoués à la conversion des Infideles. Ils attendoient plusieurs Vaisseaux du Roi, qu'ils avoient laissés prêts à partir, avec une Flotte de la Compagnie, pour se rendre à Surate. Pendant qu'ils étoient au Fort-Dauphin, on y vit arriver le *Saint-Denis* & le *Saint-Jacques*, deux houcres qui venoient de Surate chargés de rafraîchissemens, & qui annoncerent le passage de deux autres Vaisseaux, partis du même lieu pour retourner en France. Le *Saint-Denis* remit presqu'aussitôt à la voile pour lui servir d'avant-coureur, & pour donner avis, à la Chambre générale, de l'arrivée du *Saint-Paul* à Madagascar (71).

MONDEVERGUE. 1669.

Mondevergue avoit reçu, par cette fregatte, des lettres du Roi par lesquelles Sa Majesté lui laissoit le choix ou de conserver son gouvernement, ou

Mondevergue prend le parti de retourner en France.

(71) Page 364.

MONDEVERGUE. 1669.

de retourner à la Cour. Il fit assembler les principaux François de l'établissement & les troupes, pour leur en faire la lecture. Ensuite il déclara qu'il prenoit le parti de conserver son emploi. Mais soit qu'il eût quelque ordre secret de quitter, ou que son inclination l'y portât, il ne se disposa pas moins à s'embarquer sur les Vaisseaux qu'on attendoit de Surate. Ainsi son unique but dans la lecture qu'il avoit faite de ses lettres, étoit de se faire honneur de la nomination du Roi, & d'en conserver les droits jusqu'à son départ.

Huit jours avant l'arrivée des deux Vaisseaux de Surate, le houcre *Saint-Jean* partant du Fort-Dauphin pour les Indes, fut poussé sur la côte par un vent si furieux, qu'il s'y brisa. Sa cargaison, qui étoit de quarante quatre pieces de canon, d'ancres, de voiles & de tables, fut entierement perdue. Mais de trente cinq hommes il ne se noya qu'un matelot (72).

Dans les Vaisseaux la *Marie* & la *Force*, qui arriverent de Surate, *Boispean*, qui les commandoit, amenoit prisonnier par l'ordre de Caron un Député

(72) *Ibid.* & pages suivantes.

des François de Surate à la Chambre générale de Paris, qui n'avoit été informé de sa détention qu'après s'être embarqué. Il se nommoit Joubert. Caron écrivoit à Mondevergue que par des raisons particulieres, dont il informoit la Compagnie, il étoit à propos de retenir ce Député à Madagascar. Il l'en prioit même, mais sans lui expliquer autrement ses motifs. D'un autre côté, Joubert se plaignant de la violence avec laquelle il étoit traité, Mondevergue & D'Epinay jugerent qu'ils ne devoient avoir aucun égard à la priere de Caron, ni empêcher un Député d'aller rendre compte à la Chambre générale ; sur-tout après la mort du Sieur De-Faye dont il étoit parent, & sous la protection duquel il avoit fait le voyage des Indes (73).

MONDEVERGUE. 1669.

Enfin Mondevergue s'étant embarqué sur la *Marie*, au bruit du canon du Fort & de la mousqueterie des troupes, qui le conduisirent jusqu'au rivage, fit mettre à la voile le 15 d'Avril 1670. Il avoit engagé La-Case à partir avec lui, par un sentiment de reconnoissance pour ses services, & dans la vûe de faire connoître son merite en France (74). Mais le vent l'ayant separé de

1670. Il s'embarque, & les vents le repoussent dans l'Isle.

(73) Page 366. (74) *Ibid.*

MONDEVERGUE. 1670.

l'autre Vaisseau, dans lequel étoit Joubert, il ne put doubler le Cap de Bonne-Esperance. Les tempêtes, qui y continuerent d'arrêter sa navigation, l'obligerent de retourner à Madagascar. Il y fut reçû avec les honneurs dont il avoit toujours joui; & personne n'osa lui contester ses droits. Cette prolongation d'autorité dura jusqu'au mois de Novembre, qu'on vit arriver au Fort-Dauphin une Flotte royale de dix Vaisseaux, commandée par Mr De-la-Haie, avec la qualité d'Amiral & de Gouverneur de Madagascar.

Arrivée d'une Flotte & d'un nouveau Gouverneur.

Tous ses bâtimens étoient fort bien armés en guerre, depuis cinquante six jusqu'à trente quatre pieces de (75) canon. Une Flotte si nombreuse avoit rencontré, vers la hauteur du Cap de Bonne-Esperance, un autre Vaisseau François, dans lequel étoit Mr *Palu*, Evêque d'Heliopolis, & d'autres Missionnaires qui alloient à Siam & à la Cochinchine. Presque tous les matelots de ce Vaisseau, nommé le *Phœnix*, étoient morts ou hors d'état de servir; & sa perte étoit infaillible, si *La-Clide*, Capitaine de la flute, ne lui eût donné trente hommes pour le conduire

(75) Pages 378 & suivantes.

jusqu'à Madagascar, où il arriva heureusement (76).

MONDEVERGUE. 1670.

Le-Navarre, principal Vaisseau de la Flotte, portoit le pavillon d'Amiral des mers du midi; & *La-Marie*, dans laquelle Mondevergue s'étoit embarqué, le portoit aussi. Mais l'autorité de l'ancien Gouverneur expirant à l'arrivée du nouveau, *La-Marie* reçut ordre de mettre pavillon bas. Ensuite on éleva un thrône sous la porte du Fort, où De-la-Haie fit lire les patentes du Roi, qui lui donnoit un pouvoir absolu pour le gouvernement & l'exercice de la justice, sans en excepter les Ecclesiastiques. Il reçut le serment d'obéissance, qui fut suivi de la publication d'une amnistie générale de la part du Roi, dans laquelle étoient compris les originaires mêmes du pays, & d'un ordre sous peine de mort à tous les François, qui étoient au service des Etrangers, d'entrer au sien ou à celui de la Compagnie Françoise. Le nouveau Gouverneur étant descendu du thrône déclara que le Roi nommoit Chamargou Lieutenant Général, & La-Case Major de l'Isle; après quoi il en prit possession pour Sa Majesté, à qui la Compagnie l'avoit enfin rendue.

De-la-Haie succede à Mondevergue.

La Case est nommé Major de l'Isle.

(76) Page 380.

MONDEVERGUE. 1670.

L'Auteur observe ici que la Compagnie avoit été trompée, & qu'elle n'auroit pas consenti volontiers à ce désistement, si elle eût mieux connu l'infidélité de ceux qui ne lui avoient fait prendre une mauvaise idée de son établissement, que parce qu'ils manquoient de génie & de résolution pour en faire valoir les avantages (77).

Guerre sans succès.

De-la-Haie, dont l'autorité étoit sans bornes, & par conséquent bien differente de celle de Mondevergue, qui ne pouvoit rien exécuter sans l'approbation des Directeurs & du Conseil, résolut d'abord de nettoyer les environs du Fort-Dauphin, de tout ce qui étoit capable de lui donner de l'inquietude. Dian Ramousaie paroissant balancer à lui rendre hommage, il donna ordre à Chamargou & La Case de l'y forcer par les armes. Ce Grand, le plus proche voisin des François & jusqu'alors leur allié, avoit marié depuis peu une de ses filles à *Ramilange*, leur ennemi. Comme il pouvoit leur nuire & qu'il sembloit s'y être engagé par cette alliance, la prudence obligeoit de prévenir le mal qu'il pouvoit causer. On le somma de renvoyer au Fort toutes les armes à feu qu'il avoit eues

(77) Page 381.

des François, & celles qu'il avoit négociées d'un petit Vaisseau Hollandois qui avoit abordé sur ses terres. Il répondit avec audace qu'il ne rendroit les armes qu'avec la vie. Ce refus lui attira la guerre, jusques dans le lieu de sa résidence. Il s'y deffendit courageusement, & se voyant contraint de céder, il fit une belle retraite. On jugea que le nouveau Gouverneur n'avoit pas été bien servi dans cette occasion. Chamargou, qui n'obéissoit pas volontiers dans des lieux où il avoit commandé, fut bien-aise de lui donner ce dégoût ; d'autant plus qu'il ne trouvoit pas, dans son gouvernement, la même douceur & la même politesse que dans celui de Mondevergue (78).

MONDEVERGUE. 1670.

On rejette la faute sur Chamargou.

Ce Prédecesseur, que ses vertus avoient fait regretter, demeura dans l'Isle assez long-tems pour jouir de la douceur d'une comparaison dont il remportoit tout l'avantage. Il ne se rembarqua qu'au mois de Février 1671, sans autre chagrin que celui de ne pas être accompagné de La-Case (79), que son nouvel emploi attachoit pour toute sa vie à Madagascar. Mais il ne prévoyoit pas le sort qui l'attendoit en

1671. Retour & sort de Mondevergue.

(78) Page 382.

(79) Voyez sa mort, à la fin de la Description.

MONDEVERGUE. 1671.

France. Pendant sa route, il ne s'apperçut pas qu'il étoit observé par quatre Gardes, qui avoient ordre de ne pas lui permettre de quitter le Vaisseau. En arrivant au Port-Louis, il trouva un Commissaire nommé pour lui demander compte de son administration. Après quelques discussions, dont le détail est ignoré, on lui laissa le choix du Château de Saumur ou de celui d'Angers, dont on lui déclara que le Roi lui faisoit une prison. Il mourut au Château de Saumur, sans avoir pû obtenir la liberté de se présenter au Roi, qui lui connoissoit autant de sagesse que de valeur, & qui l'auroit écouté plus favorablement qu'une troupe de Marchands & de Financiers déchaînés contre lui (80).

La-Haie abandonne aussi Madagascar.

Son départ avoit semblé porter le dernier coup à l'établissement de Madagascar. La-Haie reconnoissant bientôt que son habileté & son pouvoir étoient bridés par des ressorts secrets, qui ne lui permettroient jamais d'y être le maître absolu, prit le parti d'y laisser l'empire à ceux qui en avoient joui les premiers, & de passer avec sa Flotte à *Mascaregne*, qui commençoit à se

(80) Pages 378 & 379.

nommer l'*Isle-de-Bourbon* (81). Mais il s'y fit accompagner de tous les Officiers qu'il avoit amenés de France. Ainsi l'*Isle-Dauphine*, pour laquelle on avoit formé en France de si glorieux projets, fut presqu'entierement abandonnée par le Roi, comme elle l'avoit été par la Compagnie (82). Il n'y resta que ceux qui avoient commandé pour Mr le Maréchal De-la-Meilleraie, avec les anciens François, & quelques Missionnaires que leur zele y retint. De-la-Haie étant arrivé devant l'Isle de Bourbon le premier de Mai 1671, fit reconnoître son autorité dans l'habitation de *Saint-Denis*, qui avoit été formée au mois d'Août 1665 (83), & publia, comme à Madagascar, l'amnistie & les Ordonnances du Roi. Celle qui regardoit la chasse fut exécutée si rigoureusement, que trois François ayant été pris dans cet exercice, on les fit tirer au billet. Un Gentilhomme, sur qui le sort tomba, fut attaché au tronc d'un arbre, pour y être passé par les armes. Cependant les fusiliers avoient ordre de tirer en l'air, pour lui donner seulement toute la

MONDEVERGUE. 1671.

Il donne une forme à l'Etablissement de l'Isle de Bourbon.

(81) Elle le portoit déja du tems de Flacour.
(82) P. 383.
(83) Voyez ci-dessus la Relation de Rennefort.

MONDEVERGUE. 1671.

peur. Mais elle fit tant d'impreſſion ſur lui, qu'il en mourut bien-tôt (84).

La Compagnie des Indes Orientales avoit renoncé ſi abſolument à l'Iſle de Madagaſcar, que dans la crainte de donner quelque jalouſie au nouveau gouvernement, elle avoit deffendu à ſes Vaiſſeaux d'y aborder même pour faire de l'eau. Son Etabliſſement favori étoit alors à Surate, où, depuis la mort de Faye, elle avoit envoyé deux Directeurs généraux, nommés *Blot* & *Gueſton*. Caron, qui l'étoit encore, fut rappellé en France, ſous pretexte qu'on y avoit beſoin de ſes lumieres pour la continuation d'une ſi grande entrepriſe, mais en effet pour rendre compte de ſa conduite, ſur les plaintes que Joubert avoit portées contre lui. Mais ſon Vaiſſeau en ayant rencontré un autre, dont le Capitaine lui inſpira des craintes, il voulut entrer dans la riviere de Lisbonne, pour ſe mettre à couvert du reſſentiment de ſes Maîtres. Lorſqu'il ſe croyoit prêt à deſcendre au rivage, après avoir été viſité de la part de Mr De-Saint-Romain, alors Ambaſſadeur de France à la Cour

Sort du Directeur Caron

(84) Le Journal du Voïage de Mr De-la-Haie dit que c'étoit pour avoir volé des fruits dans les jardins du Roi.

de Portugal, son bâtiment fut poussé contre un rocher qui le brisa. Il y périt, avec toutes les richesses qu'il apportoit des Indes (85). MONDEVERGUE. 1671.

La-Haie, qui avoit apporté de France des présens pour le Grand-Mogol, fit le voyage de Surate avec sa Flotte, dans le dessein de se rendre à Deli pour les présenter lui-même. Il fut extrêmement mortifié d'y trouver, entre les mains d'un Directeur de la Compagnie, l'ordre de les remettre au comptoir François. Ces présens consistoient en un carosse magnifique, une chaise à porteur, de très belles tapisseries, quelques pieces de canon, & diverses étoffes très riches. Mais un obstacle qu'on nous laisse ignorer ayant empêché le Directeur d'exécuter sa commission, ils demeurerent dans la Loge de Surate, où ils étoient encore lorsque cette Relation fut publiée (86). La-Haie continua son voyage dans plusieurs parties des Indes. Nous en avons le Journal, qui suivra immediatement cet article. Mais on n'y trouve rien qui ait rapport à la situation où il avoit laissé le Fort-Dauphin ; & c'est par d'autres voies, que l'Editeur du voyage de Mon- Dépense inutile en présens pour le Grand-Mogol.

(85) P. 385 & suiv. (86) P. 386.

» de, les Hollandois avoient détruit
» l'Etabliſſement des François dans cet-
» te Iſle. Mais les gens de cet Amiral
» avoient été trompés par les Negres,
» & l'on ſçait aujourd'hui comment
» l'Iſle de Madagaſcar fut entierement
» abandonnée (88).

MONDEVERGUE. 1671.

» Un Capitaine, nommé le B..., commandant un houcre, dans lequel il paſſoit, à l'Iſle de Bourbon, de jeunes filles tirées des Hôpitaux de Paris, voulut aborder auparavant à l'Iſle de Madagaſcar, dans l'eſperance d'y vendre à plus haut prix des eaux-de-vie dont il étoit chargé, & de rendre ſon commerce plus prompt & plus avantageux. Il s'aviſa de publier qu'on n'y verroit plus de Vaiſſeaux du Roi, non plus que de la Compagnie. Son eau-de-vie fut vendue fort cher. Cependant les Miſſionnaires ſe diſpoſoient ſecretement à s'embarquer dans le houcre, où le Capitaine leur avoit promis de les recevoir. Mais ce bâtiment fut ſi furieuſement agité dans la rade, que s'étant briſé ſur la côte, tous ceux qui ſe ſauverent du naufrage ſe vi-

Faux bruits, qui font place à la verité.

(88) Voyez ci-deſſous la Deſcription, vers la fin. On verra dans la ſuite comment les François y ſont retournés.

MONDEVERGUE. 1671.

» rent dans la néceſſité de demeurer » au Fort. Les filles avoient été miſes » à terre ; de ſorte qu'il n'en perit au» cune.

Mort de La-Caſe & de Chamargou.

» On vit arriver, peu de tems après, » un grand Vaiſſeau qui alloit à Su» rate, & qui reçut à bord non ſeu» lement les Miſſionnaires, mais tous » ceux qui voulurent quitter l'Iſle. Le » Gouverneur même, nommé *De-la-Breteſche* & gendre du fameux De» la-Caſe, qui étoit mort (89), y mit » ſa femme, ſes belles-ſœurs & le reſte » de ſa famille. *Chamargou*, qui avoit » maintenu ſi long tems ſon autorité » dans l'Iſle, avoit payé auſſi le der» nier tribut à la nature. Il avoit laiſ» ſé deux enfans naturels, que les Miſ» ſionnaires conduiſirent en France.

Fin tragique de l'Etabliſſement François à Madagaſcar

» Lorſque ce Vaiſſeau ſe diſpoſoit » à lever l'ancre, il ſe faiſoit dans » l'Iſle un traité pernicieux pour le » reſte de l'Etabliſſement. La guerre » étant allumée depuis quelque tems » entre Dian Manangue, ſoutenu de » de pluſieurs Grands, & d'autres Ne» gres dont La-Breteſche avoit em» braſſé le parti, les alliés des Fran-

(89) L'Auteur ajoute, que les quatre premiers Commandans de l'Iſle de Bourbon ont été les Sieurs *Regnaud*, *La-Hure*, *Dorgeret* & *Florimond*.

» çois, qui les voyoient partir succef- MONDEVERGUE. 1671.
» sivement de l'Isle, se déterminerent
» à faire secretement leur accord avec
» Dian Manangue, dans la crainte
» d'être accablés sans ressource lorf-
» qu'ils auroient perdu leurs protec-
» teurs. La même raison rendit les do-
» mestiques Negres des habitations
» Françoises faciles à suborner. Ces
» perfides, qu'on nommoit ordinaire-
» ment *Marmittes*, égorgerent tous les
» François qu'ils purent surprendre.
» Heureusement pour les autres; le Na-
» vire étoit encore dans la rade. Ayant
» été averti par un signal, il envoya sa
» chaloupe au pied du Fort-Dauphin,
» pour recevoir les miserables restes de
» ce fameux Etablissement.



DESCRIPTION DE L'ISLE DE MADAGASCAR.

Jugement sur divers Ecrivains.

S'IL y a quelque fond à faire sur la fidélité d'un Ecrivain, c'est particulierement dans les circonstances où cette description fut composée. Rennefort, qui l'envoya, de Madagascar même, à la Compagnie des Indes, avoit non seulement à soutenir l'opinion qui l'avoit fait nommer Secretaire du Conseil, mais encore à redouter la critique des anciens François de l'Isle, qui auroient pris plaisir à démentir son témoignage. On peut donc supposer hardiment qu'elle n'a pas besoin d'autre recommandation. Celle de Vincent *Le-Blanc* a toujours passé pour fabuleuse, & n'est fondée d'ailleurs que sur le rapport d'autrui. François *Cauche*, qui a publié en 1651 une Histoire de Madagascar, n'en avoit connu qu'un canton par ses propres yeux, & tenoit tout le reste de diverses matelots, aussi peu capables de faire de justes observations que de les écrire. *Flaçour*,

Directeur général de la Compagnie de l'Orient, & Commandant pour le Roi dans l'Isle de Madagascar, auroit été plus capable de satisfaire la curiosité du Public dans l'ouvrage qu'il publia sous le même titre, s'il n'eût été soupçonné d'avoir embelli son sujet, pour accréditer le nouvel Etablissement. Cependant comme il y auroit de l'injustice à pousser ce soupçon plus loin, son témoignage doit avoir quelque poids dans les parties du moins qui regardent l'Histoire Naturelle, à laquelle il paroît s'être attaché avec quelque soin.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Situation & grandeur de l'Isle.

L'Isle connue sous les differens noms, de *Madagascar*, qu'elle porte dans les Relations de *Marco-Polo*; de *Saint-Laurent*, que les Portugais lui donnerent après l'avoir découverte le jour de cette Fête, en 1492; de *Madecasse*, que lui donnent ses habitans naturels, & d'*Isle-Dauphine* que les François lui ont donné en 1664 (90), est située le long des côtes Orientales d'Afrique. Elle s'étend depuis onze jusqu'à vingt-cinq dégrés cinquante minutes de latitude meridionale, qui font trois cens

(90) Elle est nommée *Memuthias* par Ptolomée; *Cirné*, suivant quelques-uns, par Pline; *Sarandip* par le Géographe Nubien & par les Arabes.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

trente six lieues Françoises de longueur. Sa plus grande largeur est de cent vingt lieues, & sa circonference d'environ huit cens (91). C'est la plus grande Isle de toutes les mers connues. Elle a été visité de toutes les Nations de l'Europe, qui poussent leur navigation au-delà de l'Equateur, particulierement des Portugais, des Anglois & des Hollandois; mais il paroît que les difficultés qu'ils ont trouvées à s'en rendre maîtres, ou à s'y établir, leur en ont fait abandonner le dessein (92).

Idée générale du pays.

Sa pointe, au Sud, s'élargit vers le Cap de Bonne-Esperance; & celle du Nord, beaucoup plus étroite, se courbe vers la mer des Indes. Cette terre est extrêmement relevée par des montagnes fort droites & fort hautes. Mais on y voit de très agréables plaines, & de grands bois toujours verds, dont les arbres sont si durs que la coignée s'émousse au premier coup. Il faut vingt années à leurs rejettons, pour atteindre à la grosseur du bras. On trouve dans les bois quantité de fosses, où l'amas des feuilles & des branches se corrompant avec l'eau de la pluie, engendre une pourriture qui infecte l'air,

(91) Pages 44 & 118. (92) Page 45.

Descript. de Madagascar.

& qui rend les habitations voisines assez mal saines aux Etrangers. Cependant les citroniers, les orangers & les grenadiers n'en croissent pas moins en abondance. Ils se mêlent avec d'autres arbres, dont les fleurs ressemblent au jasmin d'Espagne; & ce mêlange forme naturellement des berceaux qui surpassent la régularité de l'art. Ces beaux lieux sont plus frequens à quelques milles des bords de la mer; & le sable délié, que le vent y souffle, est propre à les entretenir dans leur (93) beauté.

Nombre des habitans.

L'Isle est arrosée dans toutes ses parties par de grandes rivieres, & par un grand nombre de fontaines, dont les eaux sont meilleures que celles de France. On y voit des Villes, des Bourgs & des Villages. Cependant le nombre de ses habitans n'est pas proportionné à son étendue (94). On n'en compte pas plus de seize cens mille, tous Noirs, à l'exception de ceux d'une petite Province au-dessus des Matatanes, & de la plupart des Grands, qui étant descendus des Arabes conservent encore

(93) P. 118.

(94) Flacour nomme plusieurs Provinces & diverses Rivieres (p. 4, & suivantes); mais avec peu d'exactitude dans les grandeurs & les divisions. C'est neanmoins ce qu'on a de plus détaillé sur la Géographie de l'Isle.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

quelque chose de leur teint ; mais il noircit insensiblement & chaque génération y apporte quelque difference (95).

Leur figure & leur caractere.

Les Madagascarois, ou les *Madecasses*, sont grands, agiles, & d'une contenance fiere. Ils sçavent prendre un air riant, sous lequel ils cachent le fond d'un grand dessein ou d'une forte passion, avec autant d'art que les plus grands fourbes de l'Europe. Ils sont capables d'arts & de sciences. Il y a peu de metiers en Europe, dont ils n'ayent du moins des idées grossieres, & qu'ils n'exercent avec utilité. Ils écrivent en caracteres Arabesques, de la droite à la gauche. Ils s'appliquent à l'astrologie, & leurs prédictions se font par des points nombrés, qui ressemblent beaucoup à la *Nomancie* & à la roue de Pythagore. Les femmes y sont bien faites, & d'une complexion fort amoureuse. L'Auteur leur attribue de la bonne mine & de la beauté, des yeux brillans, des dents admirables, une peau fort douce, mais fort noire : & qui voudra, dit-il, considerer sans prévention que ce noir est inalterable & n'a pas les inegalités des teints blancs, y trouvera une beauté plus constante ;

Figure des femmes.

(95) Page 127.

elles sont d'ailleurs fort propres. Elles se servent de la pâte dont on a parlé à l'occasion de Dian Nong, & leur parure est celle qu'on a representée dans le même article (96).

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Elles ont quelquesfois des amans, qu'elles aiment avec autant de fidelité que de tendresse. Le Commandant François de l'Isle de Sainte Marie en avoit épousé une, qu'il surprit avec un Negre. Il employa la double autorité de Gouverneur & de mari pour faire attacher le Negre à un arbre, où il le fit percer de quatre coups de zagaie. On le crut mort. La Dame eut le soin d'envoyer reconnoître s'il l'étoit effectivement; & lui ayant trouvé quelque reste de force, elle lui sauva la vie, en faisant mettre dans ses plaies des blancs de poules écorchées vives (97). Les Insulaires ont beaucoup de complaisance pour les femmes. Jamais ils ne marquent de colere ni de tristesse en leur présence. Ils y trouvent au contraire une source de joie, qui les dispose toujours à jouer, à chanter & à danser. Enfin, là comme dans tous les païs du monde, les femmes sont le char-

Elles sont capables de tendresse & de fidélité.

(96) Page 128. Voyez ci-dessus la Relation de Rennefort.

(97) Page 130.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

me de l'ennui, le soulagement des plus grandes fatigues, la plus agréable moitié de la société, & la consolation de ceux qui sont maltraités par l'injustice, ou par la cruauté des hommes, qui se traitent mutuellement comme des tigres.

Raisons pour laquel le l'Isle n'est pas plus peuplée.

Une raison qui s'oppose beaucoup à la multiplication des habitans, est l'usage établi dans l'Isle, de distinguer des jours heureux & malheureux pour la naissance des enfans, & d'abandonner impitoyablement ceux qui n'arrivent pas au monde dans un jour heureux. Les autres, au contraire, sont reçus comme les favoris du Ciel. Ils sont lavés dans quelque eau courante & soigneusemeut nourris par leurs meres, qui les portent sur leur dos dans une toile. Celles qui ont les mammelles assez longues, les donnent par-dessus l'épaule. Celles qui les ont plus courtes, portent leurs enfans devant elles. On trouve à Madagascar, comme au Cap-verd, des meres & des nourrices qui n'ont pas plus dix ans. Elles sont un mois sans sortir, après leurs couches ; & deux mois après elles portent, pour marque de leur délivrance, un petit ballet de feuilles de latanier. A l'égard des mariages,

on ne fait aucune information sur la conduite des filles. Elles ont la liberté de disposer de leurs faveurs. Un Grand épouse ordinairement quatre femmes, qui sont logées séparément, parce qu'il est difficile de s'accorder sur un interêt aussi sensible que l'affection de leur mari. Un Insulaire, qui veut se marier, demande une fille à ses parens, & leur donne, pour l'obtenir, des bœufs, des moutons, des manilles d'or & d'argent, ou d'autres richesses proportionnées à son rang. La religion n'entre pour rien dans les cérémoniess du mariage (98).

DESCRIPT. DE MADAGASCAR. Mariages.

On voit, à Madagascar, des femmes qui sortent de l'ordre commun par leur courage & par leurs vertus. Les Annales du pays célebrent une *Dian Rena*, qui fit la conquête de de l'Isle, & dont l'histoire est écrite. *Dian Nong*, maîtresse ou femme de *La-Case*, offre mille exemples de générosité & de courage. Elle l'avoit suivi plusieurs fois à la guerre. Il lui avoit dû plus d'une fois la vie. Chamargou, qui cherchoit à le faire perir, avoit payé des Negres pour l'assassiner. Ils le surprirent endormi & sans gardes, dans sa propre maison, où ils auroient pé-

Heroïnes de Madagascar.

(98) Page 151.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

netré jusqu'à lui, si Dian Nong, la zagaie à la main, ne se fût mise en état de les arrêter & ne lui eût donné le tems de se reconnoître. Elle l'avoit sauvé dans une autre occasion, où elle fut blessée en combattant généreusement pour sa deffense (99).

Loix & Justice.

Les habitans de Madagascar ont des loix, dont ils ne connoissent pas l'origine, mais qui s'observent avec beaucoup d'uniformité dans toutes les parties de l'Isle. On perce les mains aux voleurs. On coupe la tête aux meurtriers, avec des fers de zagaie. C'est le *Rohandrian*, ou le Grand de la Province, qui juge avec les Chefs de chaque Village. Il ne prend rien pour le procès d'un criminel, & croit gagner assez de purger le pays d'un scelerat: Mais dans les causes civiles, on lui amene, pour son droit, un nombre de bestiaux proportionné à l'importance du procès.

La bravoure des Negres dépend de leurs Chefs.

Le vassal ne peut jamais se dispenser de suivre son Chef à la guerre. Il fuit lorsqu'il le voit fuir ou tomber d'un coup mortel. Il se présente aux coups avec courage, lorsqu'il est animé par l'exemple; & si la mort est inevitable, il la reçoit sans murmure. Aussi

(99) Page 139.

La fuite d'une armée de Negres commence-t-elle toujours par leurs Chefs ; & de-là vient que les mêmes combattans qui tournoient le dos au premier effort des François, devenoient au contraire braves & résolus sous leur conduite. Si le Grand est vainqueur, la cruauté est le premier effet de sa victoire. Il extermine ordinairement la race de son ennemi. S'il est vaincu & que son ennemi lui laisse la vie, il meurt quelquefois de honte & de chagrin (1).

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Leurs Villes.

Les Villes sont ordinairement d'environ milles cases. Elles sont entourées d'un fossé large & profond de six pieds, & d'une sorte de palissade sur la crete interieure. Le *Donac*, ou la maison du Seigneur, s'éleve au-dessus des autres, quoiqu'elle ne soit bâtie que de planches & couverte de feuilles, comme celles de ses plus vils Sujets. Après le coucher du soleil, tous les habitans qui ne sont pas arrêtés par l'âge ou la maladie, s'assemblent au-tour du Donac, pour danser & pousser des cris de joie. Ils battent la terre de la plante des pieds, avec un air d'emportement qui effraie les Etrangers. Ils chantent ou racontent, en hurlant, les exploits de leurs

(1) Page 128.

ancêtres. Ils exaltent la valeur de leur Prince. Ils lui prédisent toutes sortes de prosperités. Les femmes dansent en rond, au son d'un instrument composé d'une grosse canne, avec des filets qui servent de corde. Elles en jouent presque toutes, en se l'appuyant sur la mammelle gauche, qu'elles font entrer dans une demi-calebasse attachée au bout de la canne. Elles touchent les cordes de la main droite, & le son est accompagné de leur (a) chant.

Leurs Cases.

Les cases ou les hutes communes, ressemblent beaucoup à celles du Cap-verd; c'est-à-dire, qu'elles sont si basses qu'on ne peut s'y tenir debout. Les Bourgs n'ont pour deffense qu'une pallissade de pieux. Les Villages sont sans pieux & sans fossés. Quelquefois même ils changent de situation. Quatre Negres élevent facilement une case & la transportent sur leurs épaules. Mais les usages y sont les mêmes que dans les Villes. Lorsqu'un Seigneur en visite un autre, celui qui reçoit cet honneur prête à son hôte celle de ses femmes pour laquelle il remarque du goût, & ce seroit lui faire une insigne affront que de ne pas s'en servir. Les richesses

(a) Page 125.

de l'Isle consistent en troupeaux, dont le soin regardent les hommes; comme celui de cultiver le riz & les racines est abandonné aux femmes. Elles se servent d'un bâton pour faire un trou en terre, à côté du gros orteil de leur pied droit. Elles y laissent tomber les grains de riz; ou, s'ils s'en écartent en tombant, elles les y poussent avec le même orteil. Les racines se plantent de même. C'est une occupation commune aux deux sexes, de faire des pagnes ou des tapis de coton, qu'ils teignent de diverses couleurs. Ils n'ont pas de métiers dressés; mais étendant leurs filets à terre, ils y passent d'autres filets, avec de petits bâtons qu'ils levent & qu'ils baissent. L'or, l'argent & les pierres précieuses n'ont d'usage, parmi eux, que pour l'ornement des femmes (3).

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Agriculture de Madagascar.

Leur nourriture ordinaire se réduit au lait de vaches, au riz & aux racines. S'ils mangent quelques pieces de bœuf rôti, ce n'est qu'aux jours de fête ou de grande cérémonie. Ils les rôtissent avec la peau, après l'avoir nettoyée, comme on nettoie celle de porc. Leur liqueur cherie est une espece d'hydromel, composé de trois quarts d'eau & d'un quart de miel qu'ils font bouil-

Nourriture des habitans.

(3) P. 126.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

lir & écumer, & qu'ils conservent dans de grands vaisseaux de terre noire. Elle y acquiert un goût fort agréable, mais nuisible à l'estomac des François. Ils font aussi un vin de cannes de sucre & de bananes. Le premier est plus fort que leur liqueur de miel; & l'autre n'a que de l'agrément, sans aucune force (4).

Leur habillement.

L'habit le plus somptueux d'un Madecasse est un pagne sur les épaules, & un autre qui le couvre de la ceinture aux genoux; avec des semelles de cuir pour sandales, & une sorte de panier sur la tête. Les gens du commun ne portent, comme la plûpart des Negres d'Afrique, qu'un petit morceau de toile par devant, & un autre derriere; ou une ceinture, dont les deux bouts pendent & les couvrent fort mal.

Leur Religion.

On a vû, dans la Relation du premier voyage des Hollandois, comment ces Insulaires enterrent leurs Morts; & dans celle de Rennefort, quel respect ils ont pour les tombeaux. Mais ils ne joignent nulle pratique de religion à ces devoirs funebres. Ils n'ont d'ailleurs aucun Temple, ni d'autre Divinité connue que celle qu'ils se font chacun dans leur case, & qui est une

(4) *Ibid.* & p. 127.

espece de grillon qu'ils nourrissent au fond d'un grand panier, dans lequel ils mettent aussi ce qu'ils ont de plus précieux. Ils donnent à cet assemblage le nom de leur *Oly*. Ils dansent autour, avec un emportement qui ressemble à la fureur; & lorsqu'ils se croient inspirés de cet Oly, ils executent courageusement ce qui se présente à leur imagination. Quoiqu'ils n'aient pas d'autres principes que ceux de la Nature, ils sont livrés à mille superstitions; & dans leurs grossieres idées d'Astrologie, ils ne voient & ne s'imaginent rien à quoi ils n'attachent quelque liaison avec l'avenir (95). Lorsqu'on les interroge sur l'origine de leur existence & de celle du Monde, on ne tire d'eux que des fables ridicules. Cependant l'usage de la circoncision, qu'on croit généralement répandu dans l'Isle, ne laisse aucun doute que des Juifs ou des Mahométans n'y aient porté quelques lumieres de religion. Cette cérémonie se fait de trois en trois ans. On bâtit, dans chaque Ville, une halle, élevée sur des piliers de bois & ceinte de pieux en palissade. Le Grand, après avoir égorgé un taureau, dont il répand le sang autour de cet espace avec

Cérémonie de leur circoncision.

(5) P. 534.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

du vin de miel, ouvre la palissade & plante à cette ouverture un bananier chargé de ses feuilles & de ses fruits, auquel il suspend une ceinture teinte du même sang. Ce lieu passe alors pour sacré. On n'en approche qu'avec respect, & ce sentiment permet encore moins d'y entrer. Les peres des enfans qui doivent être circoncis, jeûnent pendant les huit premiers jours de la Lune de Mars; & pour dernier acte de cette pénitence, ils les promenent dans les rues sur leurs épaules, enveloppés dans leurs pagnes. Les jeunes gens à marier suivent la procession, armés de leurs zagaies, dont ils font des gestes menaçans comme s'ils alloient au combat. Après avoir tourné trois fois autour du lieu sacré, ils s'arrêtent devant l'ouverture; où, se séparant en deux troupes, ils s'exercent par de feintes attaques jusqu'à ce qu'ils tombent de lassitude sur des nattes qu'on leur a préparées. Le lendemain, un Prêtre, dont l'office est de chasser les mauvais Esprits des enfans, court en furieux dans chaque case, menace les Esprits, les force de sortir & de se refugier dans un poulet qui est lié à la porte du Grand, & qu'il écrase. Ensuite les peres & les meres se présentent au Grand,

avec autant de bœufs & de poulets noirs qu'il y a d'enfans, & le prient de nommer le jour de la circoncision. Ce jour arrive. Le Grand, assis à l'entrée de la halle, sur une table couverte de pagnes, reçoit les offrandes des meres. Il entre dans la halle. Il se place au centre, & les peres lui présentent leurs enfans sur une pierre fort polie, qui sert de theâtre à l'opération. Chaque pere égorge aussi-tôt son poulet, dont il fait distiller le sang sur la plaie de l'enfant. La mere trempe du coton dans le sang du poulet & dans celui du bœuf, qu'on égorge aussi, & le lie sur la blessure (6). Si l'on compare cette cérémonie avec celle des Negres d'Afrique, on y trouvera si peu de différence, qu'elles doivent venir de la même source (7).

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Rennefort, surpris de ne pas trouver des principes de religion plus développés dans les habitans de Madagascar, voulut sçavoir d'un de leurs Sçavans, sur quoi il fondoit l'adoration d'un aussi vil animal que celui qu'ils nourrissent dans leurs olys. L'*Ombiasse*, tel est le nom par lequel on les dis-

Entretien de l'Auteur avec un Ombiasse.

(6) Pages 132 & 133.

(7) Voyez la Relation de Moore au troisieme Tome de ce Recueil.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

tingue, lui répondit fort gravement que dans le sujet ils respectoient le principe, & qu'il falloit déterminer un sujet pour fixer l'esprit. Cette réponse causa de l'admiration à Rennefort. Mais se rappellant les rêveries des Egyptiens & de tant d'autres Peuples, il demanda à l'Ombiasse si le Soleil ne lui paroissoit pas plus adorable que son Grillon. Il me le paroît autant, lui dit le Prêtre Negre : & ramassant un caillou ; Dans cette pierre que tu vois, ajouta-t-il, le Soleil est tout entier. Pour expliquer cette doctrine, il continua de lui dire, que plus l'objet paroissoit humble, plus il représentoit le véritable Etre ; que la Nature s'ouvroit pour s'expliquer elle-même ; qu'un rayon de la lumiere qui anime ce véritable Etre, s'épanchant de tous côtés, pénétroit tous les sujets ; qu'il y avoit à la vérité moins d'éclat dans les sujets les plus simples ; mais que par cette raison même il y avoit plus de sa vertu, & un certain amas du principe qui s'y pouvoit recueillir plus facilement. Il refusa de donner plus d'étendue à son explication ; mais il soutint qu'on pouvoit donner à une figure la vertu du véritable Etre. Rennefort lui demanda, en riant, s'il sçavoit quelque secret qui pût

l'empêcher de se noyer lorsqu'il retour-neroit en France. L'Ombiasse lui don-na un morceau de fer rond & plat, de la grandeur d'un quart d'écu, sur lequel étoient sept fois trois pointes, & quelques caracteres Arabes, en l'assurant qu'aussi long tems qu'il le porteroit sur lui, il n'avoit rien à craindre de l'eau pour sa personne. Rennefort avoue qu'il portoit ce talisman lorsque son Vaisseau périt dans la Manche; mais il ne veut pas qu'on le soupçonne de lui avoir attribué son (8) salut.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Animaux de l'Isle.

Il n'y a point de pays connu, où les bœufs & les vaches soient en aussi grand nombre qu'à Madagascar. On en distingue trois especes; l'une, qui a les cornes telles qu'on les voit communément en France; une autre qui les a pendantes; & la troisieme qui n'en a point. Mais les trois especes ont une bosse de graisse entre les épaules & le col. Les moutons ont la queue large d'un demi-pied, & traînante jusqu'à terre. On trouve par-tout des porcs sauvages & privés, & quantité de cabris, quoique l'Isle soit infestée par des animaux que les habitans nomment *Farases*, de la

(8) Pages 134 & 135.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

nature du loup, mais encore plus voraces. On est obligé d'entretenir nuit & jour du feu dans les cases, pour en éloigner de si dangereux ennemis. Entre plusieurs especes de singes, il s'en trouve une qui n'est pas moins redoutable, du moins dans les lieux qui en sont peuplés. Un chasseur François, attaqué par une troupe de ces méchans animaux, n'eut l'obligation de sa vie qu'à son chien (9). Les Insulaires croient en général que les singes sont une espece d'hommes fainéans, qui ne veulent pas prendre la peine de se bâtir des cases. Les crocodiles sont communs dans les rivieres de l'Isle, d'où ils se répandent dans les étangs. On trouve dans les forêts quantité de chats sauvages, qui ne sont pas moins timides que nos liévres. Les chiens & les porc-épis y sont en abondance. On y rencontre une infinité de couleuvres, quelques-unes aussi grosses que la cuisse, mais sans aucune qualité nuisible. Rennefort, après avoir confirmé par son experience que les cameleons prennent la couleur de l'objet sur lequel ils sont posés, ajoute qu'elle leur entre par les yeux, comme un petit filet de vin

(9) Page 119.

qui tombe dans un verre le rougit peu à peu (10).

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Rivieres & Etangs.

Les rivieres & les étangs de Madagascar sont remplis de poisson, & ses côtes maritimes offrent une abondance continuelle de raies, de solles, de dorades, de rougets, de turbots & de bonites. Les huîtres y sont de la grandeur de la main, mais d'un goût douçâtre, qui les rend moins agréables que les nôtres (11).

Oiseaux.

On y trouve des perdrix rouges & grises, plus petites de moitié que celles de France & moins succulentes; des tourterelles, des ramiers, un nombre infini de canards & de sarcelles; des perroquets gris, dont les jeunes sont d'un goût plus exquis que les ramiers & les tourterelles; des faisans, des poules pintades & des poules communes; des poulets-d'Inde, dont la race y est venue de l'Europe; des oiseaux de la grandeur du cygne, que les François nomment *Flamans* d'après les Portugais qui les ont nommés *Flamingos*. Le nombre des petits oiseaux y est infini, & leur ramage véritablement délicieux. Les mouches à miel & les vers à soie travaillent sur presque tous les arbres;

(10) P. 120. (11) *Ibidem*.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

les mouches dans une sorte de ruches ; qu'elles se bâtissent sur de fortes branches, & quelquefois dans le creux des troncs, les vers à soie dans leurs coques, dont tous les branchages sont chargés (12).

Autres animaux observés par Flacour.

Flacour, qui s'étoit appliqué particulierement à l'Histoire naturelle de l'Isle, nomme quantité d'autres animaux, & s'attache plus soigneusement à leur description (13).

Le Tendrac.

Le *Tendrac* est une espece de porc-épi, dont les Insulaires trouvent la chair excellente, quoique Flacour, qui la trouvoit fade, longue & mollasse, n'en ait jamais pû manger. Ces animaux dorment six mois, pendant lesquels ils s'enterrent dans des trous assez profonds, où ils ne prennent aucune nourrriture. Leur poil, qui est aussi piquant que celui du hérisson, tombe alors, & renaît lorsqu'ils se réveillent.

Le Fossa.

Le *Fossa* est une sorte de blereau, qui mange les poules. Sa chair est d'aussi bon goût, lorsqu'il est jeune, que celle du levraut.

Le Saca.

Le *Saca* est une espece de chat-sauvage.

(12) Pages 120 & 121. Voyez la Relation du premier voyage des Hollandois.

(13) Histoire de l'Isle de Madagascar, pages 151 & suivantes.

vage. Il s'en trouve de très beaux, qu'on prend assez facilement lorsqu'ils cherchent à s'accoupler avec les chats domestiques. La plûpart de ceux-ci ont la queue recoquillée.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Vondsira. Le *Vondsira* est un petit animal semblable à la belette, rouge-brun, qui aime beaucoup le miel, & qui jette une odeur de musc.

Falanouc. Le *Falanouc* est la vraie civette. Cet animal est fort commun dans l'Isle; & dans plusieurs Provinces, les habitans en mangent la chair.

Tsitsibi. Le *Tsitsibi* est une espece d'écureuil gris, qui se cache dans des trous d'arbres, & qu'il est très difficile d'apprivoiser.

Tretretretre. Le *Tretretretre* est un animal de la grandeur d'un veau de deux ans, qui a la tête ronde & une face d'homme, les pieds de devant & de derriere semblables à ceux du singe, le poil frisé, la queue courte & les oreilles de l'homme, Il ressemble, dit Flacour, au *Tanacht*, décrit par Ambroise *Paré*. C'est un animal fort solitaire, que les Insulaires évitent avec autant de soin qu'il les fuit.

Antamba. L'*Antamba* est une sorte de grand chien farouche, qui a la tête ronde & quelque ressemblance avec le léopard.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Il dévore les hommes & les veaux. Sa retraite est dans les montagnes les moins fréquentées, d'où il descend pour exercer ses ravages.

Mangarsahoc.

Le *Mangarsahoc* est un grand animal, qui a le pied rond comme le cheval, & de longues oreilles. Lorsqu'il descend des montagnes il voit à peine devant lui, parce que ses oreilles lui cachent les yeux. Son cri est celui d'un âne. Flacour le prend pour un âne sauvage.

Breh.

Le *Breh* est une sorte de grand cabri, fort sauvage, qui a une seule corne sur le front.

Famocantrara.

Le *Famocantrara* est un petit animal, assez semblable au lézard, qui vit d'insectes & qui se tient attaché à l'écorce des arbres, où l'on a peine à l'appercevoir. Il tient le gosier ouvert, pour y recevoir des araignées & des mouches, dont il fait sa nourriture. Au-dessus du dos, de la queue, des jambes, du col & à l'extrémité du museau, il a comme de petites pattes, ou des griffes, qui lui servent à s'attacher contre les arbres, mais qui n'empêchent point qu'il ne saute très rapidement sur la poitrine des Negres, lorsqu'ils s'approchent d'un arbre où il se trouve. Ils le craignent beaucoup, parce

qu'il se colle si fortement sur leur peau, qu'ils ne peuvent s'en défaire qu'avec le secours d'un rasoir. DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Mandouts. Le *Mandouts* est une espece de couleuvre, entre plusieurs autres qui ressemblent à celles de France; mais celle-ci est de la grosseur de la cuisse humaine. Elle vit de rats & de petits oiseaux qu'elle mange dans les nids.

Scorpion d'eau. Les marais & les eaux croupies sont infestés d'une espece de scorpion, que les bestiaux avallent quelquefois en buvant & qui leur cause la mort.

Vancoho. L'insecte qui se nomme *Vancoho* est une sorte d'araignée, qui a le ventre gros & noir. La Nature n'a rien de plus dangereux. Un homme qui en est piqué, tombe aussi-tôt sans connoissance. Flacour a vû des Negres demeurer deux jours en pamoison & froids comme la glace, pour une piqûre fort légere en apparence. Les remedes des Insulaires sont des décoctions d'herbes, & beaucoup de soin à tenir le Malade près d'un grand feu.

Anacalise. L'*Acanalise* est une bête rampante, qui s'engendre entre l'écorce des arbres pourris, longue de cinq ou six pouces, & remplie de jambes comme la chenille. Elle est plate & menue. Elle a la peau très dure. Son venin est aussi sub-

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

til que celui du ſcorpion & du vancoho.

Acolalau.

Les rats, les ſouris, les cloportes, les perce-oreilles, les punaiſes & les autres inſectes, qui ſont fort incommodes aux habitans de Madagaſcar, leur cauſent moins de mal enſemble qu'une autre petite bête, qui ſe nomme *Acolalau*, aſſez ſemblable au barbou. Toutes les caſes des Negres en ſont remplies. Elle ronge tout ce qui s'y trouve, meubles & habits. Sa multiplication eſt ſurprenante. Quoiqu'elle ſoit d'abord très petite, elle devient groſſe comme le pouce. Il lui croît enfin des aîles, qui ne la rendent pas plus dangereuſe, mais qui en augmentent l'incommodité lorſqu'elle commence à voler.

Entre diverſes ſortes de vers, il y en a qui ont la tête faite comme la méche d'une tarriere, & qui percent le bois le plus dur en le rongeant. Ils font un trou à mettre le doigt, de la groſſeur de leur corps. D'autres, qui rongent le bordage des navires, ont la tête de la même forme, mais ſont couverts d'écailles. Ils ne percent la planche qu'obliquement, ſans en ſortir jamais; ce que Flacour regarde *comme une grace de Dieu*; parce qu'autrement, dit-il, il

n'y auroit point de navire qu'ils ne fissent couler à fond.

Anacandef.

L'*Anacandef* est une petite couleuvre, menue comme un tuyau de plume, qui entre dans le fondement des hommes. Elle se darde & se glisse si promptement, tandis qu'on satisfait aux nécessités communes, que si l'on perd un moment pour la retirer, elle entre dans le fondement, perce les intestins & cause des douleurs qui sont suivies de la mort.

Herechereche.

Le *Herechereche* est une mouche luisante, dont tous les bois sont remplis, comme d'autant de bluettes de feu, qui forment un spectacle singulier pendant la nuit. Quelquefois elles s'attachent en grand nombre aux maisons. Flacour crut un jour la sienne en feu; mais ayant été désabusé, il ne trouva qu'un sujet d'amusement & d'admiration dans ce qui avoit causé sa frayeur. La variété infinie des mouches, dans l'Isle de Madagascar, lui fit abandonner l'entreprise de les décrire. Entre plusieurs especes de fourmies, il y en a qui donnent un miel très agréable. On en distingue deux sortes; l'une aîlée, qui fait son miel dans le creux des arbres; l'autre sans aîles, qui le fait dans de grosses mottes de terre, nommées *Vonton-*

Fourmies qui donnent du miel.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

tanes, élevées en pointe, dures, & percées d'une infinité de trous, qui servent de passages à une multitude incroyable de ces petits animaux.

Quatre sortes de vers à soie.

Les vers à soie sont de quatre sortes : 1°. ceux qui produisent une seule coque & qui ressemblent aux nôtres, avec cette différence que cette coque est armée de petites épines. 2°. Ceux qui produisent quantité de petites coques enfermées dans une grande, qui en contient quelquefois plus de cinq cens. 3°. Ceux qui font la soie dans un arbre, nommé *Anacau*, qui ressemble au cyprés & qui croît au bord de la mer. Les coques sont seules, suspendues à un petit filet, & couvertes à l'entour, de petit fetus des feuilles de l'arbre. Cette soie est la plus fine & la plus forte. 4°. Enfin ceux qui font leur soie sur un arbre, nommé le *Vontaquier*, dans des petites coques, qui sont aussi seules. Flacour assure que dans l'Isle de Sainte-Marie, les habitans mangent ces vers, lorsqu'ils sont en feves, & qu'ils en jettent la soie.

Ses observations embrassent aussi les oiseaux & les poissons. Mais dans le nombre infini des especes, on ne s'arrêtera qu'à celles qui paroissent (9)

(9) Flacour, *ibid.* p. 163.

particulieres à l'Isle.

En général les volailles sont plus petites à Madagascar qu'en France. Les œufs de poule n'y sont pas plus gros qu'un œuf de pigeon. Quoiqu'il y ait quantité de gros faisans, tels que les nôtres, on en distingue une petite espece, qui a les plumes violettes, le bec rouge, & dont la chair est excellente. Les gros perroquets sont noirs. Il s'en trouve de rouge bruns, mais fort petits; & de verds, qui ne sont pas plus gros qu'un passereau.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR. Poules, faisans & perroquets.

Le *Foulimene*, ou l'oiseau de feu, a véritablement les plumes de la rougeur d'écarlate. Sa beauté fait regretter la difficulté de l'élever. Il meurt en hiver; & si l'on en met plusieurs ensemble, ils s'entrebattent continuellement.

Le Foulimene ou l'oiseau de feu.

Madagascar a trois sortes d'Aigrettes; de blanches, de noires & de grises. Elles vivent le long des eaux & sur le bord de la mer. Leurs plumes sont d'une beauté extraordinaire.

Trois sortes d'Aigrettes.

Le *Voroudoul* (10) est une espece d'orfraye, qui sent de loin un homme moribond ou attenué par la maladie, & qui vient faire des cris, aux environs

Voroudoul.

(15) *Vorou* signifie *Oiseau* en général dans la langue Madecasse.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

ou au-dessus de la case.

Vorouchotsi. Le *Vorouchotsi* est un oiseau blanc, qui suit toujours les bœufs & qui vit de mouches. Les François l'ont nommé *Aigrette de bœufs*, parce qu'il a quelque ressemblance avec l'Aigrette; mais ses plumes n'ont pas la même beauté.

Rassangue. Les oies sauvages qui se nomment *Rassangues*, ont une crête rouge sur la tête.

Taleva. Le *Taleva* est un oiseau de rivere, de la grosseur d'une poule, qui a les plumes violettes, le front, le bec & les pieds rouges. Flacour en parle avec admiration. Les oiseaux aquatiques sont rarement gros dans l'Isle de Madagascar. D'un grand nombre, que l'Auteur nomme; la plûpart ne le sont pas plus qu'un pigeon. Il distingue plusieurs sortes de cercelles. Le *Mentavaza* est un oiseau d'excellent goût, qui vit sur le sable de la mer, & qui a le bec long & crochu. Sa couleur est grise; & sa grosseur, à peu près celle d'une perdrix.

Le Mentavaza.

Le Voroupatra. Le *Voroupatra* est une espece d'autruche, qui se retire dans les lieux deserts, & qui fait ses œufs d'une singuliere grosseur.

Le Hotahota. Le *Hotahota* est un petit oiseau, qui sans ressembler à la caille, habite com-

me elle les champs cultivés & ne s'éleve gueres au-dessus de la superficie. Les cailles du pays sont plus petites qu'en France, & volent si peu qu'on les prend à la course.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Le *Vourau-ambu* est un oiseau nocturne, qui a le cri d'un petit chien, & qui imite aussi les plaintes d'un petit enfant nouveau-né.

Le Vourou-ambu.

Le *Fany* est une chauve-souris, de la grosseur d'un chapon, qui se pend aux arbres secs, par deux crochets que la nature a mis au bout de ses aîles, dans lesquelles elle se trouve enfermée comme dans une bourse. L'Auteur assure qu'elle ne fait pas d'œufs. Elle *enfante*, dit-il, ses petits entre ses aîles, & les allaite comme une chienne. Elle a le corps velu, & le museau pointu comme un renard. On ne connoît point d'oiseau si gras, quoiqu'elle se nourrisse uniquement de fruits.

Etrange chauve-souris.

Entre les poissons qui ne sont pas connus hors de Madagascar, Flacour n'en remarque point de plus extraordinaire, que le sanglier de mer. Il en vit un, de la grosseur d'un bœuf, & sans écailles, mais velu comme un sanglier, qui avoit un trou sur la tête & une nageoire sur le dos, les pieds de crocodile, deux yeux fort petits, environ

Sanglier de mer.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

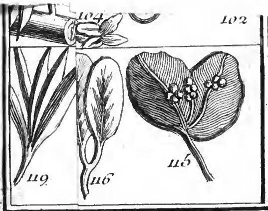
cinquante dents de chaque côté de la gueule, aussi grosses que les doigts humains; la queue velue, & de la longueur d'une brasse, qui diminuoit en pointe. Ce monstre étoit mort, proche du Fort Dauphin, où la mer l'avoit jetté, & commençoit à sentir si mauvais qu'on n'osa l'écorcher.

Le fiantsado, poisson couvert d'une peau osseuse.

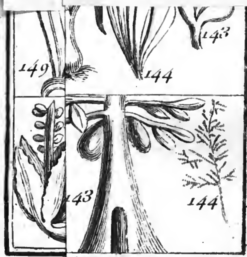
Le *Fiantsado* est un autre poisson des mêmes côtes, qui n'est couvert que d'os au lieu de peau : mais l'Auteur n'en donne pas d'autre description. Les coquillages y sont d'une beauté admirable, & d'une variété de formes qui ne l'est pas moins. Dans les roches de la mer, la nature paroît avoir imité les arbres, les buissons & d'autres excrescences qui ne se voient ordinairement que sur la terre. On y trouve jusqu'à des grappes de raisin & des potirons. Ces rochers sont une espece de corail blanc.

Fruits & Plantes.

Entre les fruits & les plantes, Rennefort vante une noix particuliere à l'Isle, qui a l'odeur de toutes les épiceries. Sa grosseur est celle de la noix muscade; mais elle est plus brune & plus ronde. La nature produit du poivre, aux environs même du Fort-Dauphin, mais en petite quantité, parce qu'il y manque de culture. Le bled & le raisin n'y arrivent point à leur maturité,



T. VIII. N°. VIII. *.



T. VIII. N.° VIII. * *





T. VIII. N°. VIII.

fujet continuel de plainte pour les établiffemens Européens, quoique cette privation foit compenfée par l'abondance du riz blanc, qui croît dans les lieux bas lorfqu'il eft foigneufement cultivé, & par celle du riz rouge, qui n'eft pas moins abondant fur les montagnes (16). Le tabac y eft très commun, mais d'une violence extraordinaire. On fe difpenfe de nommer quantité d'arbres, de fruits, de plantes & de racines qui font les mêmes qu'en Afrique & dans les Indes. Mais Flacour en décrit plufieurs qui font propres à Madagafcar. DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Outre les ignames, dont l'Ifle a plufieurs fortes, on y trouve quantité d'excellentes racines. Auffi les habitans en font-ils leur principale nourriture. La meilleure eft 1°. l'*Ouvifoutchi* (17), qui devient très groffe dans une bonne terre. On en voit de la groffeur du corps d'un homme; mais ordinairement de celle de la cuiffe. Les habitans, dans leur commerce, en donnent cent cinquante pour une vache. Racines. L'Ouvifoutchi.

2. La *Cambare* eft de même groffeur; mais on en donne cinq cens pour un *Ouvifoutchi*. La Cambare.

(16) P. 121 & 122.
(17) Flacour, *ubi fup.* p. 114 & fuiv.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Ouvihare.

3. Les *Ouvihares* (18) sont les moindres & les moins cheres, quoiqu'elles soient aussi fort estimées ; mais elles multiplient plus que les autres. On coupe ces racines en pieces pour les planter. Elles demandent huit mois pour arriver à leur maturité.

Offeque.

L'*Offeque* est fort amere. Mais les Negres, qui l'aiment beaucoup, la font bouillir pour lui ôter cette qualité. Sechée ensuite au Soleil, elle se garde plusieurs années sans corruption ; & pour la manger, on la fait ramollir dans l'eau.

La Mavondre.

4. La *Mavondre* est une autre racine d'un goût très agréable, de la grosseur d'un œuf de poule. La peau en est amere, mais la chair a le véritable goût des marons. Les *Valeves* & les *Triats* sont aussi des racines qui se cultivent.

Racines qui viennent sans culture.

5. D'autres viennent sans culture ; telles que les *Ouvienpassos*, qui se trouvent dans les bois, & sur le bord de la mer. Elles sont de la grosseur & de la longueur du bras. Leur goût tire sur celui des cambares : les *Ouvirandres* sont de la grosseur du pouce & de fort bon goût. Elles croissent dans les étangs & poussent une feuille longue comme la main, & large de deux doigts : les

(18) *Ouvi* signifie *Racine* en général.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Ouvidambous sont la racine d'une sorte de vigne, qui porte des raisins noirs, tirant sur le goût du muscat, & dont le bois meurt tous les ans. Cette racine, qui est d'ailleurs peu agréable, ne se mange que dans les tems de famine; les *Vahalaies* sont grosses comme la tête d'un homme, & leur goût est celui de la poire de bon-chrétien. Elles ont l'écorce grise, & se mangent crues ou cuites. Elles sont l'unique nourriture du peuple, dans quelques cantons où elles croissent en abondance: les *Fanghits* deviennent monstrueusement grosses. Elles appaisent tout-à-la-fois la faim & la soif. On les mange crues, & la digestion en est facile. Leur écorce est rougeâtre. Elles croissent sous un petit buisson, & l'on en voit de plus grosses que le corps d'un homme.

Fandre.

La *Fandre* est une herbe rampante, dont la racine se mange; comme celle du *Hombouc*, qui est une autre herbe. Les Sonzes sont une espece de choux, dont les feuilles sont rondes, & si larges, que de quelques-unes on pourroit faire un parasol. Ces feuilles, cuites avec la viande, ont le goût de nos choux; & leur racine ne l'a pas moins agréable que le cul d'artichaut.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Houmimes. 6. Les *Houmimes*, ou *Voamitsas*, sont de petites racines de la grosseur du pouce, qui multiplient extrêmement. Elles approchent du goût des navets.

Tantamou. Le *Tantamou* est la racine d'une espece de nenuphar qui a la fleur violette. On la fait cuire dans l'eau ou sous la braize. Les hommes & les femmes en sont également friands, parce que sa vertu, contraire à celle de notre nenuphar, est d'exciter à la luxure.

Ampambe. L'*Ampambe* est une sorte de millet, qui croît de la hauteur d'une pique, & qu'on cultive soigneusement. Il est difficile à digerer. Les *Voanghenbes* sont de petites feves, d'un fort bon goût lorsqu'elles sont vertes. Les *Voandsorous* sont de petits pois de la grosseur de la vesce, que Flacour trouvoit aussi bons que les nôtres. Les *Antacs* sont une espece de phaseoles.

Voandzou. 7. Le *Voandzou* est une espece de feves, qui multiplient beaucoup. Elles croissent en terre, chacune dans sa gousse. Les feuilles de l'herbe ressemblent à celle du trefle.

Varvattes. 8. Le *Varvattes*, ou les *Ambarvatsis*, sont des plantes qui ressemblent au genet d'Espagne. Elles fleurissent de même, & portent une gousse qui contient une petite graine semblable à de la

vesce, elles croissent de la hauteur d'un petit cerisier. Les vers à soie se nourrissent de leurs feuilles.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

9. On ne nomme les bananes, que pour faire honneur à Madagascar par la variété de leurs especes. Il s'en trouve de grosses comme le bras, & d'autres qui n'ont pas plus d'un pouce d'épaisseur, mais toutes fort bonnes & très nourrissantes. Dans plusieurs cantons, on fait des pagnes de filamens de la tige du bananier, qu'on prendroit pour des étoffes de soie.

Bananes de diverses sortes.

10. L'*Ananas* n'est pas excellent aux environ du Fort-Dauphin. 11. Les cannes de sucre n'y servent qu'à faire une boisson très forte, qui se conserve peu, & qui se boit le troisieme jour.

Ananas & cannes de sucre.

12. Le *Voanato* est le fruit d'un gros arbre, qui croît sur le bord de la mer. Sa chair est pâteuse, mais nourrissante. Les habitans la mangent, ou seule, ou avec du lait & du miel. L'arbre qui porte ce fruit est rouge, dur, pesant, incorruptible, excellent pour bâtir.

Voanato.

13. Le *Vontaca* est un fruit de la grosseur d'un coing, revêtu d'une coque aussi dure que la gourde. Il est rempli de grosses graines plates, semblables à la noix vomique, mais plus petites. La chair est agréable & de bon-

Vontaca.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR. ne odeur dans sa maturité. Flacour croit que c'est ce qu'on appelle aux Indes *Cydonium Bengalense*.

Voarots. 14. Le *Voarots* est le fruit d'un grand arbre, très branchu depuis le pied, qui s'éleve en forme ovale. La feuille ressemble à celle de l'olivier. Le fruit est une espece de cerise un peu aigre, mais qui a peu de chair, parce que le noiau en est très gros. Elle croît par bouquets; & l'on en distingue trois couleurs, la rouge, la blanche & la noire.

Tamarinde. 15. Les *Tamarindes* de Madagascar sont les plus beaux arbres du pays, par leur grandeur, leur grosseur, & l'épaisseur de leurs branches. Les gousses, qui portent le fruit, ne sont pas plus grandes que celles des féves de France. Outre les qualités du fruit, qui sont connues dans la Medecine, Flacour assure que l'écorce du bois & le bois même, bouillis dans l'eau, sont un spécifique contre l'enflure & l'obstruction du foie. Les habitans nomment cet arbre *Monte*.

Voaverome. 16. Le *Voaverome* est un fruit violet, aussi petit que la groseille rouge, doux & très agréable. On s'en sert pour teindre en noir & en violet.

Voalélats. 17. Le *Voalélats* est une sorte de meure blanche, dont l'arbre néanmoins, ni les feuilles, ne ressemblent point,

à nos meuriers. Ce fruit eſt d'une aigreur exceſſive.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Voanounoue.

Le *Voanounoue* eſt le fruit d'une eſpece de figuier, dont les feuilles reſſemblent à celles du poirier. Ce fruit reſſemble, par la forme & le goût, aux figues de Marſeille. L'arbre coupé jette du lait, & l'écorce ſert à faire des cordages. Il croît fort haut; ce qui n'empêche que quelques-unes de ſes branches ne touchent à terre, où elles prennent racine & forment d'autres arbres. Flacour en a vû quatre, qui étoient devenus des arbres de deux braſſes de tour. Il a parlé d'un autre arbre de l'Iſle de Sainte-Marie, dont le fruit n'eſt pas plûtôt tombé qu'il prend racine & forme un bois ſi épais qu'il eſt impoſſible d'y paſſer. Cet arbre ſe nomme *Thiouts*, & le fruit *Voathiouts*. Madagaſcar a une autre eſpece de figuier, nommé *Nonnoue Iſſaie*, dont le fruit eſt bon, mais auſſi petit qu'une ceriſe.

19. Le *Voavalouts* eſt le même fruit qui ſe nomme Durion aux Indes; de très bon goût, mais fort pierreux. Voavalouts.

20. *Azonvalala* eſt le nom d'un petit fruit rouge; agréable au goût, & de la groſſeur de la groſeille rouge. Il croît ſur un arbriſſeau, qui ſe forme en buiſſon. Azonvalala.

21. Le *Voaſoutre* eſt un fruit de la Voaſoutre.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR. grosseur d'une poire de muscat, qui étant bouilli, ou roti, a le goût de la châteigne. L'arbre croît assez haut, c'est le bois le plus dur du pays. Il prend un beau poli, de couleur tannée. Ses feuilles sont de la longueur de celles de l'amandier, mais déchiquetées, avec une fleur, à chaque déchiquetûre, de la même forme & de la même couleur que celles du romarin, sans aucune odeur. De cette fleur se forme le fruit, qui croît aussi autour des feuilles & à l'extrêmité. Flacour en parle avec admiration.

Entsasacale. 22. L'*Entsasacale* est le fruit d'un arbre de la grandeur de l'amandier, droit, peu branchu, dont les feuilles ressemblent à celles du noyer. Le fruit est long, comme un bâton de casse & divisé aussi par petites cellules, mais tendre jusques dans son écorce. Il est jaune dehors & dedans. Le suc qui en sort est doux, & jette une odeur qui l'est aussi : on en voit de noirs & de gris-blancs. Il ne naît, ni des branches, ni des feuilles, mais de l'écorce du tronc, à laquelle il tient par une petite queue; ce qui a paru fort admirable à l'Auteur.

Voafontsi. 23. Le *Voafontsi*, ou *Voadourou*, est le fruit de la plante du balizier, des

feuilles duquel on couvre les maisons. Ces feuilles, étant employées seches, durent six ans sans pourriture. Les tiges, qu'on fait secher aussi, servent à faire des parois & des enclos. Des feuilles vertes, les Negres font des nappes, des assietes, des cuillieres, des gobelets à boire. Elles sont longues d'une brasse, & larges d'environ deux pieds. Quelques-unes ont jusqu'à huit & dix pieds de haut, sans la tige, qui en a quelquefois plus de douze. La plante croît en forme de pannache. Son fruit a celle d'un grand trochet, de la longueur d'un épi de bled de Turquie; mais il est couvert d'une écorce fort dure, & chaque grain est de la grosseur d'un pois. Il est enveloppé dans une sorte de chair bleue, dont les Negres font de l'huile. Du grain, ils font de la farine, qu'ils mangent avec du lait. DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Les *Alamoutes* sont une espece de prunes noires, qui ont le véritable goût de la prune, & dont l'arbre qui est épineux, ressemble aussi au prunier par la feuille : mais au lieu de noiau, ce fruit a dix ou douze petits pepins plats. Alamoutes.

Les grenades & les oranges de Madagascar sont excellentes. Les oranges qu'on nomme *Voangissaies*, croissent

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

par bouquets de dix ou douze, & leur chair a le goût du raisin muscat. On distingue, dans l'Isle, sept sortes de citrons, qui sont differentes par leur grosseur & par leurs qualités. Mais le plus admirable est celui qui se nomme *Vaatrimon*. Il est cornu & gros comme la tête d'un enfant. Son écorce est excellente à confire.

Voaravendsara.

24. Le *Voaravendsara* est le fruit d'un arbre, nommé *Ravendsara*, de la grandeur de notre laurier, auquel il ressemble aussi par la feuille, quoiqu'il l'ait plus petite. Son fruit est une noix verte, dont l'écorce & la chair ont le goût du girofle. L'arbre ne produit que de trois en trois ans. On distingue le mâle & la femelle. Sa fleur ressemble aussi à celle du girofle. Les habitans se servent de la noix pour assaisonner leur poisson, avec du gingembre & de la feuille d'ail. Mais ils la rendent rare, sans y penser, par l'imprudence qui leur fait couper les arbres, pour en recueillir le fruit & les feuilles.

Lale-vitsit, ou poivre blanc.

25. Le poivre blanc est en abondance dans tous les bois. Il se nomme *Lale-vitsit*. C'est la pâture des tourterelles & des ramiers. Mais les François n'ont pas découvert de poivre noir à Madagascar. Ils y ont trouvé des *Cube-*

bes, qu'on nomme aux Indes *Poivre à queue* ou *musqué*. DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

26. Le *Longouze*, ou *Cardamome*, fruit aussi rouge que l'écarlate, dont la chair est blanche & tirant sur l'aigre, & qui produit une graine noire que nous avons nommée grand *Cardamome*, est en fort grande abondance à Madagascar. 27. Le vrai gingembre y est d'une beauté singuliere. Grand Cardamome.

28. La *Zedoaire* y croît de tous côtés sur les montagnes. Zedoaire.

29. La *Tametanes*, que nous avons nommée *Terra merita*, dont la racine est aussi jaune que le saffran (ce qui lui a fait donner aussi le nom de *Saffran Indique*) vient ici d'elle-même, & viendroit encore mieux si elle étoit cultivée. Elle sert aux Teintures. La Tametane.

30. Les cocotiers sont rares dans l'Isle.

31. Le *Voazatre* est un fruit qui croît en forme de glane d'oignons, d'un arbre moyen, dont les feuilles sont longues & larges, en forme d'éventail. De ces feuilles, on fait des nattes, des cordages & des paniers. Le fruit, qui est de la grosseur d'un œuf, contient une substance molle, ou plutôt une espece d'humeur, qui a le goût de notre pain d'épice. Voazatre.

32. Le palmite, grand arbre, qui Palmite.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

du haut de sa tige pousse un rejetton des feuilles qu'il doit produire & qu'on appelle le chou de palmite, croît ici parfaitement. Ce chou a le goût du chardon, ou de la tige des choux communs.

Voachits.

33. Le *Voachits* est une espece de vigne, dont le raisin a le goût du verjus de France. Sa feuille est ronde, comme celle du lierre, & son bois est toujours verd.

Vraies vignes

34. On a trouvé dans le canton d'*Alfissac* de vraies vignes, dont Flacour planta quelques seps au Fort-Dauphin. Il en mangea les premiers raisins en 1655.

Ambouton.

35. L'*Ambouton* est une petite herbe qui vient dans les prés, d'un goût un peu rude & amer. Les Negres en mangent, dans le tems de famine. Mais dans les autres tems ils se contentent de la mâcher, comme une espece de bétel, pour se noircir les dents, les gencives & les levres, & pour se rendre l'haleine agréable.

Langou.

36. Le *Langou* est une sorte de noix à plusieurs angles, qui croît sur une herbe rampante, & que l'on mâche pour le même usage que la précédente.

Zamale.

37. La *Zamale* est une autre herbe, extrêmement puante, qui guérit les

ulceres des gencives, & dont les nourrices frottent celles de leurs enfans, pour les préserver ou les guérir des douleurs des dents.

Tamboure ou betel.

38. Le bétel porte le nom de *Tamboure*, à Madagascar, & se mâche, comme aux Indes, avec un peu de chaux vive & de noix d'areca, que les Insulaires nomment *Fourenfourou*.

Fansha.

Le *Fansha* est un arbre qui a la feuille de la fougere, & dont le bois est fort dur & marqueté d'ondes noires. Il croit fort grand; & lorsqu'il est coupé, il jette une liqueur rougeâtre. Flacour le prend pour le *Filix arborea*.

Latac-anghome-lahé.

39. Le *Latac Anghome-Lahé*, c'est-à-dire, *Testicule de Taureau*, avec lequel il a de la ressemblance, est le fruit d'une herbe rampante, qui porte des fleurs blanches de l'odeur du Jasmin, mais plus grandes & en bouquet.

Singofau.

Le *Singofau* est une grande feuille, longue de trois palmes, épaisse & large de quatre doigts, qui sortant d'une plante s'attache au tronc des arbres. Les Negres broient cette feuille, après l'avoir chauffée au feu, & s'en frottent le tour des yeux pour s'éclaircir la vûe.

Rhombe à grandes feuilles.

40. La *Rhombe* à grandes feuilles est une espece de menthe sauvage, qui

DESCRIPT. DE MADAGASCAR. a la double odeur de canelle & de girofle, & qui s'éleve de la hauteur de deux coudées.

Mouyta. 41. Le *Mouyta*, herbe qui croît le long des eaux & dans les lieux marécageux. Les Negres s'en servent pour les maux de tête. Flacour le prend pour le *Cyperus Orientalis*.

Tongue. 42. *Tongue* est le nom d'une herbe qui sert contre le mal de cœur & les poisons. Elle a la fleur du jassemin & la racine fort amere. C'est la racine qu'on emploie.

Antamitaco. 43. L'*Antamitaco* est une plante qui croît de la hauteur de deux coudées. Elle porte au bout de ses feuillles une fleur ou un fruit creux, semblable à un petit vase, qui a son couvercle, & qui ne laisse pas de se remplir d'eau lorsqu'il pleut. On en distingue de rouges & des jaunes.

Voamenes. 44. Les *Voamenes* sont une espece de petits pois rouges, peu differens de ceux qu'on nomme *Condoure* aux grandes Indes, & qui servent de même au lieu de *Borax*, pour souder l'or. Après les avoir pilés, on y mêle un peu de jus de citron, & l'on trempe l'or dans le suc avant que de le mettre au feu.

Fionouts. 45. Le *Fionouts*, ou *Voulibohits*, est une herbe qui a les fleurs mouchetées de

de jaune, & dont les feuilles, qui sont fort grasses, servent à faire tomber le poil. Elle a l'odeur du melilot. On la brûle toute verte, pour en tirer les cendres, qui servent à la teinture noire & bleue. Cette cendre se nomme *Fonfouts*. DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

46. Le *Fimpi* est un arbre de la grandeur de l'olivier, dont l'écorce est grise & sent le musc. Elle a le goût plus piquant que le poivre. Flacour croit que c'est le *Costus Indicus*. Elle seche comme la canelle, devient blanche, & jette une très bonne odeur au feu. Le bois en est très dur & sent aussi fort bon. En quelques endroits de l'Isle, cet arbre rend une gomme qu'on emploie dans les parfums. Elle est noire en dehors; mais brisée, elle devient blanche & grise. **Fimpi.**

47. Le *Mandrise* est un bois marbré, violet dans le cœur, qui a les feuilles petites comme l'ébenier. **Mandrise.**

48. *Mananghamette* est un bois rouge-brun, qui noircit comme l'ébene. **Mananghamette.**

49. On trouve à Madagascar trois especes d'ébenier. La principale, qui porte le nom de *Hazon-Mainthi*, c'est-à-dire, *bois noir*, est un grand arbre dont les feuilles sont d'un verd obscur & aussi petites que celles du grand myrthe. L'écorce du bois tire aussi sur le noir. **Ebenier.**

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Aloës. 50. L'*Aloes* est commun à Madagascar. Il y vient de la grandeur de l'olivier. Ses feuilles, qui sont vertes & pressées, ont l'odeur de myrthe.

Souirfa. 51. Le *Souirfa*, herbe déchiquetée, est excellente pour la fievre, en l'appliquant broiée sur la région du foie & du cœur. Elle a le goût un peu acide de l'alleluia.

Anacomptis. 52. L'*Anacomptis*, arbre qui porte un fruit un peu plus long & moins gros que le doigt, de couleur brune, tachetée de gris-blanc. Ce fruit jette une sorte de lait doux, qui sert à faire cailler le lait de vache. Les feuilles ressemblent à celles du poirier.

Taratantilla. 53. La *Taratantilla* est une espece de bouys.

Figues ameres. 59. Une espece de figuier dont le fruit est amer.

Hota. 62. *Hota*, herbe à trois feuilles, qui a la vertu d'étancher le sang des plaies.

Sanjene-lahé. 65. Le *Sanjene-Lahé*, est un bois dont l'odeur approche de celle du cumin, quoiqu'elle soit plus forte. L'écorce, qui a l'odeur plus agréable, ressemble à celle du sureau. Les habitans se servent du bois pour les brûlures.

L'Encafatré. L'*Encafatré* est un bois qui a le cœur verd, & qui est marbré. Il a l'odeur du bois de rose; & frotté avec de l'eau

ſur une pierre, il guérit les Negres de leurs maux de cœur.

Le Mera. — Le *Mera* eſt un arbre qui a la feuille de l'olivier, le cœur jaune, autant de dureté que le bouys, mais qui eſt ſans odeur. Azonorouts. — L'*Azonourouts* eſt un arbre d'un beau bois, qui ſert à faire des peignes.

Tomboubitſi. — Le *Tomboubitſi* eſt un arbre qui a le cœur orangé. Fatra. — Le *Fatra* eſt, ſuivant Flacour, l'arbre qui porte le benjoin. Sandraha. — Le *Sandraha* en eſt un autre, qui avec le mérite d'être fort haut & fort droit a celui d'être plus noir que l'ébene, & d'être auſſi uni que la corne. Mais les plus gros n'ont pas plus de ſept pouces de diametre.

Cocombe. — Le *Cocombe* eſt encore un bois noir, mais ordinairement tortu. Il croît dans les lieux pierreux. Ses feuilles ſont très petites & en moindre nombre que ſes épines. Sa fleur eſt d'une odeur très agréable, & le bois même en rend une aſſez bonne au feu. Il eſt aſſez gros, mais fort court.

Envilaſſe. — L'*Envilaſſe* eſt une autre eſpece d'ébene, qui reſſemble beaucoup au ſandraha.

66. Zaa. — Le *Zaa* eſt un arbre rampant, du bois duquel on fait les manches des zagaies.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

67. Une espece d'absynthe fort amere.

Fiou.

68. Le *Fiou* est une herbe qui n'est composée que de petits filamens.

Tamboure-cissa.

69. Le *Tamboure-cissa* est un arbre qui produit une sorte de pommes, dont la plus singuliere proprieté est de s'ouvrir en quatre, aussi-tôt qu'elles sont mûres. Leur chair est remplie de grains, couverts d'une peau épaisse & tendre, de couleur orangée, dont on fait une teinture semblable au rocou d'Amérique.

Voanane.

70. La *Voanane* est un fruit d'un demi-pied de long, qui a quatre quartiers, & qui se mange. Son goût est celui d'une poire pierreuse. Il arrête le flux de ventre.

Tsimandats.

71. Le *Tsimandats* est une herbe que les Negres emploient pour la grosse verole.

Ragante.

72. La *Ragante* en est une autre, à laquelle ils attribuent la même vertu.

Maniere dont les Negres preparent l'indigo.

73. L'*Indigo* ou l'*Anil*, qui se nomme *Banghers* à Madagascar, est fort commun dans l'isle & sert aux teintures des Negres. Voici la maniere dont ils le préparent. Ils en amassent une certaine quantité lorsqu'il commence à fleurir, & le mettent pourrir dans de grands Vaisseaux pleins d'eau, où ils le

remuent chaque jour avec un bâton. Lorsqu'il est pourri, ce qui ne demande que trois ou quatre jours, ils ôtent les tiges & les filamens. Ensuite, remuant encore ce qui reste, ils font écouler l'eau dans d'autres cuves. Elle se trouve teinte en violet-brun. Ils la passent au travers d'un sas; après quoi ils jettent environ une chopine d'huile d'olive sur quatre ou cinq muids de cette eau. Ils la remuent long-tems, avec une sorte de moulinet. Enfin l'ayant laissée rasseoir, jusqu'à ce que la lie se précipite au fond, ils la font écouler par un petit trou couvert d'une toile; & la lie qui reste, sechée à l'ombre, est la teinture qui se nomme Banghets ou Indigo.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Linghirouts.

74. Le *Vahon-ranou* ou *Linghirouts*, est une Plante qui vient d'un gros oignon. Elle pousse une racine très grosse, qui étant rapée & mêlée dans la bouillie des enfans, chasse ou tue infailliblement leurs vers. La fleur est fort belle & croît sur le bord des étangs. Les feuilles, broyées avec de l'eau, la font mousser comme le savon. Aussi s'en sert-on pour se nettoyer le visage.

75. Forme d'une feuille de bananier lorsqu'elle est jeune.

76. Graine à fleur bleue, qui est mor-

telle pour les poules qui en mangent.

77. Graine à fleur jaune.

L'Anacau. 78. L'*Anacau* est un arbre semblable au cyprès, qui croît sur les bords de la mer.

Le Souhisoroua. 79. *Souhisoroua* est le nom d'un fort grand arbre.

Le Soasumach. 80. Le *Soasumach* est un autre arbre dont la graine ressemble au *Sumach*.

Mihohats. Tocamboa. 81. *Mihohats*. 82. *Tocamboa*, fruit d'un arbre qui ressemble à une petite poire, & qui fait mourir les chiens.

Azon-passech. 83. L'*Azon-passech* est un arbre qui porte un fruit de très bon goût, de la grosseur d'une datte. Voarodoul. 84. *Voarodoul*, fruit jaune, dont on fait peu de cas.

Vahats. 85. Le *Vahats* est un arbrisseau, dont la racine est propre pour la teinture. Elle fait un beau nacarat. Mais avec un peu de jus de citron, elle fait un jaune-doré.

Anghive. 86. L'*Anghive* est un autre arbrisseau, dont la racine bûe en décoction, guérit la strangurie & soulage la gravelle. Son fruit est de la grosseur de la groseille verte. On en distingue une autre sorte, qui est la grande, & dont le fruit est gros comme un œuf de poulé & rouge comme l'écarlatte. Il se mange.

Andian-bouloha. 87. L'*Andian-bouloha* est un arbrif-

ſeau qui croît le long du rivage de la mer, & qui a la feuille ſemblable à notre cynogloſſe. Il a ſa graine par bouquets.

Varococo.

89. *Varococo* eſt le nom d'un arbriſſeau rampant, qui s'entortille aux grands arbres. Il porte un fruit violet, de la groſſeur d'une pêche, dans lequel ſe trouvent quatre gros grains ou quatre noyaux. Sa chair eſt douce & d'un goût agréable, mais pâteuſe. Du bois de l'arbre, on fait des cercles, pour les ſéaux & les petits barils. L'écorce rend une gomme rouge & réſineuſe. La ſeconde peau brûlée à la chandelle, fond comme la gomme-laque, dont elle a auſſi l'odeur.

Rhaa, qui produit le ſang-de-dragon.

90. *Rhaa* eſt le nom que les Inſulaires donnent à l'arbre qui produit le ſang-de-dragon. On n'en parle ici que pour en diſtinguer un autre, nommé *Maſoutra*, qui jette auſſi du ſang. 91. Son fruit a la groſſeur & la forme d'une petite poire, excepté que le gros du fruit eſt du côté de la queue. Il contient un noyau, qui n'a qu'une peau peu ferme, & dans ce noyau eſt une amande de la forme, de la couleur & de l'odeur d'une noix-muſcade. Les Negres tirent de ces amandes une huile, que Flacour traite de ſouverain reme-

DESCRIPT. DE MADAGASCAR. de pour l'éresipelle, les inflammations & les demangeaisons de la peau.

Jassemin de Madagascar. Le *Lalonde* est le jassemin de Madagascar, qui a les feuilles plus grandes que celui de l'Europe. Il croît en arbrisseau, & ne rampe ni ne s'attache. Sa fleur jette une odeur admirable.

93. Le *Honnits-ancazon* est un arbrisseau qui porte une fleur de l'odeur du jassemin, mais beaucoup plus blanche. La queue de la fleur qui est blanche aussi, a plus de six pouces de long.

Voahé. 94. Le *Voahé* est un arbrisseau, qui porte des fleurs blanches semblables à celles du *Lilium-convallium*.

Langhare. 95. Le *Langhare* est un autre arbrisseau, qui croît ordinairement en buisson. Ses feuilles sont longues & déchiquetées, comme celle du châteigner, mais plus dures & un peu plus piquantes par ses dentelures. Son bois est droit. Ses fleurs naissent sans queue, sur l'écorce de son tronc, qui en est toute couverte. Elles sont aussi rouges que du sang, & d'un goût un peu âcre, qui provoque la salive en la mâchant. C'est un purgatif assez fort, que les Negres traitent de poison.

Mimbouhe. 96. Le *Mimbouhe* est un arbre dont la feuille jette une fort bonne odeur & peut passer pour un bon cordial.

97. Le *Harame* eſt un grand arbre, d'où ſort la gomme qu'on appelle *Tamacha*. C'eſt plus proprement une réſine fort odorante lorſqu'elle eſt fraîche. Sa grande vertu eſt de réſoudre les tumeurs froides & d'arrêter les fluxions froides. C'eſt auſſi un baume excellent pour les plaies. Son fruit eſt auſſi gros que nos noix vertes, & très réſineux. On fait de ſon bois, des planches pour les navires & les barques. DESCRIPT. DE MADAGASCAR. Harame.

98. Le *Seva* eſt un arbriſſeau, dont les feuilles ſont verd-brunes par deſſus, blanches & cotonnées par-deſſous, & de la grandeur de celles de l'amandier. Elles ont une qualité aſtringente, qui les rend bonnes pour le flux de ventre. Seva.

99. Le *Himahavale* eſt un arbre, dont les feuilles viennent ſix à ſix, en bouquet. C'eſt un bon cordial, par l'excellence de ſon odeur. Himahav.

100. L'*Endrachendrach*, arbre dont le bois eſt jaune & jette l'odeur du ſandal-citrin. C'eſt le plus dur de tous les bois. Il ne ſe corrompt pas plus que le marbre; ce qu'exprime ſon nom, qui ſignifie *perpetuel & ſans fin*. Sa peſanteur eſt égale à celle du fer. L'arbre eſt grand & gros. Endrachendrach.

101. Le *Tſimadan* eſt un arbre dont la feuille eſt ſouveraine pour les maux Tſimadan.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR. de cœur, & contre la peste & les maladies contagieuses.

Ferocosse. 102. Le *Ferocosse* est un arbrisseau, qui porte de petites gousses rondes & bonnes à manger.

Hirare. 103. Le *Hirare* est une espece de *Solanum-soporiferum*, dont la fleur est blanche, en forme de clochette, mais un peu plus longue. Son fruit, qui ressemble à celui du *Strammonium*, a la même vertu. Flacour croit que c'est ce que les Medecins nomment *Datura*.

Voatolalac. 104. Le *Voatolalac* est un arbrisseau épineux, dont le fruit l'est aussi & se nomme *Bassy*. Il est renfermé dans une gousse.

Mandouavatte. Le *Mandouavatte*, arbrisseau, dont le bois sert à faire des manches de zagaies, porte un fruit semblable aux avelines.

Salonta. Le *Salonta* est une espece de tithimale, qui n'a qu'une tige à quatre cornes, & qui porte, à la cime, douze ou quinze feuilles en forme de bouquet, semblables aux feuilles de *Laureole*. Ses fleurs sortent entre les feuilles & sont couleur de chair. Elle croît de la hauteur d'une toise.

Sira-manghits. 106. Le *Sira-manghits*, arbre dont les feuilles & le bois jettent une odeur agréable, qui est celle du sandal blanc

& citrin. C'est un spécifique admirable pour les maux de cœur, & pour fortifier le foie & les parties nobles. L'écorce a l'odeur du girofle & jette une résine jaune. DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

107. L'*Aboulaza* est un arbre, excellent aussi pour les maux de cœur. Aboulaza.

108. *Laheric*, espece d'arbre qui ressemble au *Ravier*. Sa souche est droite & creuse. Les feuilles croissent à l'entour, en forme spirale; ce qui forme un spectacle très agréable. Laheric.

109. Le *Mihohats* est un arbrisseau, dont on vante la vertu cordiale & confortative. Mihohats.

110. Le *Sinhahoric* est une herbe qui ressemble beaucoup à l'aigremoine, tant en forme qu'en vertu. Sinhahoric.

111. Le *Rombave* est un arbrisseau, dont on fait de très bons cercles, & qui jette une gomme blanche. Rombave.

112. L'*Aborach* est une espece d'*Arnoglosse*, qui en a aussi la vertu. Aborach.

113. Le *Lalonda-secats*, qui signifie *Jassemin-bâtard*, est une sorte de jassemin à petites fleurs. Lalonda-secats.

114. Le *Tsangou-manghits* est une espece de scolopendre, qui a plusieurs feuilles longues & étroites, rangées de côté & d'autre, & qui jettent une odeur agréable. Les femmes en font des cou- Tsangou manghits.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

ronnes & des guirlandes.

Fooralta.

115. Le *Fooralta*, arbre qui jette un baume verd, très souverain pour les plaies, les coupures & les contusions. Les femmes en mêlent dans leurs huiles, pour s'oindre les cheveux.

Arindrauto.

116. *Arindrauto* est le nom d'un arbre, dont le bois rend une excellente odeur au feu, lorsqu'il est pourri.

Ouvi-lassa.

117. L'*Ouvi-lassa* est une plante rampante, dont la racine ressemble au jalap, & jette une gomme semblable à la scammonée. Flacour éprouva inutilement sa vertu, quoique les Negres la croient purgative, jusqu'à donner le flux de sang.

119. Espece de scolopendre à plusieurs feuilles.

Lassa.

120. Le *Lassa* est un arbre dont on on tire une espece de filamens, qui ressemblent aux crins de cheval, & qui servent à faire des lignes pour la pêche.

Vahia.

121. Le *Vahia* est une herbe rampante, comme le lierre terrestre, qui jette une excellente odeur.

Vouli-vaza.

122. Le *Vouli-vaza* est un arbrisseau qui porte un bon fruit, de la grosseur de la prune-impériale & rempli de petits grains. Sa fleur est la plus agréable que Flacour eût jamais sentie. Elle a l'odeur de jassemin, de canelle, de

fleur d'orange & de girofle, mêlées ensemble. Elle est fort épaisse, blanche & bordée d'un peu de rouge. Sa longueur est celle du narcisse. Flétrie, elle jette une odeur encore plus fine; ce qui fait qu'on la porte dans la poche. DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

123. Espece de gentianelle, qui est fort cordiale.

125. Le *Farisate* est un arbrisseau dont la racine est jaune, l'écorce un peu épaisse & fort jaune, le goût amer & astringent. Les habitans s'en servent contre les maux de cœur & les poisons. Farisate.

127. Le *Limiraven* est un arbre dont les feuilles croissent cinq à cinq & ressemblent à celles du châteigner. Leur vertu est cordiale. Limiraven.

129. L'*Ampalantangh-vari*, autrement le *Titouraven*, est un grand arbre, dont les feuilles sont astringentes. Ampalantangh-vari.

130. Le *Tavebotrech*, arbre dont le bois en décoction avec le *Tangouarach*, qui est le bois de mer, & du miel, est excellent contre toutes les maladies du poulmon, de la poitrine & contre la pleurésie. Tavebotrech

131. *Tanhetanhe-anhela* est le nom d'une herbe très astringente, dont on se sert pour arrêter le sang des plaies. Tanhetanhe-anhela.

132. Le *Tafara*, herbe dont la décoction & le marc appliqués ont une Tafara.

vertu admirable pour la guérison de l'hernie.

Laubing. 133. Le *Laubing*, herbe souveraine pour le flux de ventre, prise en décoction & appliquée.

Sanghira. 134. *Sanghira*, espece d'indigo que les Negres regardent comme un spécifique pour les maladies contagieuses.

Monteroh. 135. Le *Monteroh* est une herbe fort visqueuse, dont la vertu est émolliente, comme la mauve & la guimauve.

Ampouli. 138. Herbe, nommée *Ampouli*, dont la racine broiée dans l'eau est souveraine pour les maux de cœur.

Tendrocosse. 141. *Tendrocosse*, herbe dont la décoction est souveraine pour faire venir le lait aux femmes ou pour l'augmenter, & pour fortifier toutes les parties nobles.

Halampou. 142. *Halampou*, arbre, dont le bois sent l'eau-rose & ne se corrompt jamais.

Violaca-laca. 143. *Violaca-laca* est le nom d'un arbre, dont le fruit ressemble au poivre noir, sans en avoir le goût. Il est astringent & dessicatif. Les ramiers & les tourterelles en sont fort friands.

Saldits. 144. Le *Saldits* est une plante agréable, qui tient de la nature de l'arbrisseau & qui porte des fleurs d'un rouge-écarlate, en forme de pannache. Sa graine a la grosseur & le goût du pi-

gnon. C'est un puissant vomitif, qui peut passer pour un poison. Sa racine bûe en poudre en est l'antidote.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

La *Pendre* est une plante qui a la feuille piquante, & qui jette dix ou douze fleurs blanches d'une odeur merveilleuse. Les femmes en font tremper dans leurs huiles pour s'oindre les cheveux. Pendre.

L'*Apocapouc* est un arbre, dont le fruit qui est de la grosseur d'une amande, passe pour un poison, mais qui entre néanmoins dans les huiles pour les cheveux. Apocapouc.

L'*Onivau* est un autre arbre qui produit aussi une espece d'amande, dont on fait une huile pour les cheveux & qui se mange. Onivau.

Le *Voulou*, qui est le *Mambou* ou *Bambou* des Indes, croît en abondance dans plusieurs parties de Madagascar. On trouve dans cette Plante, le *Tabaxir* ou *Sacar-mambu*, espece d'amidon ou de sucre insipide, dont les habitans font peu d'usage, aussi-bien que du fruit, qui ressemble au grain de seigle, & qui est de la grosseur d'une petite feve. On en pourroit faire d'excellente farine. Mais le bois de la Plante s'emploie de mille façons, comme aux Indes. Voulu.

On trouve sur les feuilles d'un ar-

brisseau de Madagascar, une espece de sucre, qui est formé par certains papillons. Il a la douceur & la dureté du sucre. Les habitans qui l'aiment beaucoup, prétendent qu'il est souverain pour la toux & pour les fluxions de poitrine. Le petit animal qui le produit s'engendre sur l'écorce de l'arbrisseau, en forme de mouche noire, dont les aîles sont blanches à l'extrêmité. Cette mouche ressemble d'abord à une fleur qui seroit attachée sur l'écorce. Un mois après, elle se détache & se transforme en un petit papillon. Les uns sont rouges, d'autres verds, d'autres jaunes. Ils commencent par ronger une partie des feuilles de l'arbrisseau; après quoi ils font leur sucre, qui acquiert la dureté du sucre de Candi.

Ampousoutchi.

145. L'*Ampousoutchi* ou l'*Asouth*, est un arbre de la nature de celui qu'on nomme *Mahaut* en Amérique. Il sert à faire des cordages. Aucun bois n'en approche pour la légereté. Il est blanc. Son charbon, qui est aussi très leger, seroit fort bon pour faire de la poudre à tirer.

Herbes astringentes.

146. La *Manonarive* est une herbe cordiale. 147. Herbe astringente, nommée *Menavonhe*. 148. *Marointsi*, herbe bonne comme la précédente, pour étan-

cher le ſang & pour arrêter le flux de ventre. DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

149. *Hanghatſmah*, petite Plante, d'une fort belle forme d'arbriſſeau, que les Negres emploient pour la brûlure. Hanghatſmah.

150. L'*Anazé* eſt un arbre ſingulier, qui croît dans quelques cantons de Madagaſcar, tels que les *Mahafales*, les *Ampatres* & *Anoſſi*. Il devient gros par le piéd & ſe termine en pyramide. Il porte une eſpece de gourde, remplie d'une poulpe blanche, qui tire ſur l'aigre & ſur le goût de la crême de tartre, dans laquelle ſe trouve pluſieurs noyaux, durs & de la groſſeur des noyaux de pin. Anazé.

151. Le *Tanevoul* eſt un arbre dont les feuilles croiſſent ſans queue au-tour des branches. On les y croiroit collées. Elles ſont longues & étroites. Tanevoul.

L'*Ouvivave* eſt une eſpece de canne noueuſe, dont la racine eſt bonne à manger & tire ſur le goût de l'igname. Ouvivave.

Le *Soumontſoui* eſt un arbre qui a le cœur tirant ſur le violet, & marbré. On s'en ſert pour teindre en rouge. Soumontſoui.

On trouve auſſi, à Madagaſcar, beaucoup d'aloës & des ébeniers noirs & gris. Les femmes y paîtriſſent une

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

pâte, avec un jus d'herbe qui fait tomber le poil.

L'Auteur vante beaucoup un petit arbrisseau dont la feuille ressemble à celle du Philaria, & qui est extrêmement propre à chasser du corps humain toutes sortes d'humeurs malignes, sans en excepter le poison venerien. Il remarque, à cette occasion, que les maux de cette nature sont communs à Madagascar, & qu'on y connoît heureusement la vertu de cette Plante. On en mâche les feuilles, on les avalle & l'on s'étend ensuite devant un grand feu. L'humeur agitée trouve ordinairement une issue par-dessous la plante d'un des deux pieds. Mais Rennefort ajoute que l'art manque aux habitans pour guerir l'ulcere. Ce qui est chassé de l'interieur s'arrête, dit-il, au-dehors (19). On voit quantité de ces Insulaires, gueris dans le fond, qui ne laissent pas d'avoir exterieurement la moitié du corps gâtée (20).

Gommes.

La gomme de *Tamaca*, l'encens & le benjoin, sont des richesses qui se trouvent dans la même Isle. L'ambre-

(19) P. 121 & 122. On a joint ici, d'après Flacour, la figure de toutes ces Plantes.

(20) Voyez la Relation du premier voyage des Hollandois.

gris n'y est pas rare sur les côtes. L'Auteur embrasse le sentiment de ceux qui le croient un fray de poisson, durci au soleil. S'il s'en trouve, dit-il, de grandes pieces, c'est un assemblage fortuit de plusieurs frayes. En un mot, comme le musc vient d'un animal terrestre, il ne trouve pas plus de difficulté à recevoir un autre parfum de quelqu'animal de mer (21).

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Mineraux.

L'Isle a quantité de Talc, dont on garnit les fenêtres au lieu de verre; des mines de charbon, de salpêtre & de fer, dont les Insulaires font des rasoirs, des zagaies, & des instrumens à couper & à scier le bois. Ils ont de l'or & de l'argent; mais on ignore de quels lieux ils tirent ces deux métaux. Comme on n'a jamais assez pénétré dans l'interieur du pays pour découvrir la source de ces richesses, on est réduit à des conjectures, qui portent sur la ressemblance de hauteur & de paralelle avec d'autres pays où l'on a trouvé beaucoup d'or. L'Auteur est persuadé qu'ils en ont des mines. Cependant, non seulement ils en refusent la connoissance aux Etrangers; mais, pour en écarter l'idée, ils assurent que ce qui se trouve d'or & d'argent par-

(21) P. 123.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

mi eux leur est venu d'une Flotte d'Arabes, qui se rendirent maîtres de l'Isle au commencement du quinzieme siecle, & qui établirent des Commandans de leur Nation dans tous les quartiers. C'est aussi l'origine qu'ils attribuent à leurs Grands, & la raison qu'ils donnent pour expliquer comment ils sont moins noirs que le commun des autres habitans. En effet, ils le sont de moitié moins que ces femmes vagabondes, qui portent en France le nom de *Bohemiennes* (22).

Pierres précieuses.

En pierres précieuses, Madagascar fournit des rubis-balais, des aiguemarines, des topazes, des opales & des amethistes. Un jour Rennefort fut surpris de se voir présenter, par un soldat du Fort, une pierre triangulaire, couleur bleu-celeste & de la grosseur d'un œuf de pigeon, qui ne lui couta presque rien. Ce soldat l'avoit eue d'un Negre, qui l'avoit trouvée sur le bord de la mer. Rennefort l'ayant conservée, avec les pierres du brave La-Case, qui étoient des aiguemarines, des amethistes, de petites opales, des topazes, &c. eut la satisfaction, en passant à son retour par l'Isle de Sainte-Helene, de la voir admirer par les Anglois com-

(22) Pages 123 & 124.

me une merveille de la nature. Mais elle eut le sort de son Vaisseau, dans le naufrage qu'il fit presqu'au (23) Port.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Remarques sur les pierres de Madagascar.

L'Auteur du Journal qui a été publié sous le nom de Mr De-la-Haie, confirme la plupart de ces observations. On trouve, dit il, à Madagascar des topazes, des amethistes, & quelques autres pierres qui tiennent toûjours de ces couleurs ; mais on en fait peu de cas aux Indes. Mr Caron, arrivant à Surate, en présenta neuf au Gouverneur de la Ville, qui les refusa, en riant de ce présent, quoiqu'elles fussent des plus belles qu'on eût jamais vûes, & que la moindre fût de la grosseur d'un œuf de caille. On les fit voir à plusieurs Orfevres, qui n'offrirent pas plus de neuf roupies pour la plus grosse. On a vû dans cette Isle, suivant le même Ecrivain, des aiguemarines & d'autres pierres qu'on nomme *de-lait*, parce qu'elles tirent sur le blanc. Elles sont plus estimées qu'aucune autre. Un Negre du côté septentrional de l'Isle troqua pour quelques marchandises, avec les Portugais, un diamant de fort grand prix, qui étant tombé entre les mains du Viceroi de

(23) Voyez sa Relation.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Goa, fut envoyé comme un thrésor de Madagascar à la Cour de Portugal. L'ambre-gris qui se trouve dans l'Isle passe pour le meilleur de toutes les Indes, & l'on en rencontre presque partout. Mais les Negres, connoissant fort bien sa vertu, ne s'en defont pas volontiers & le montrent rarement aux Etrangers. Le crystal y est aussi fort beau, sur-tout dans la Province de Galemboule, où l'on en tire des pieces de six pieds de long & de quatre de large sur autant d'épaisseur. Les Negres n'y travaillent que le soir, apparemment parce qu'ils n'aiment point à le voir embarquer dans nos Navires.

Cette Isle a des mines d'or.

A l'égard de l'or & de l'argent, le même Auteur observe que si Madagascar en a des mines, c'est dans la pointe du Nord, dans le quartier des vieux & des nouveaux Masselages. C'est-là particulierement que les Arabes ont habité; & pendant le gouvernement même de Monsieur De-la-Haie, un Marchand de Surate, nommé *Bangi-Ravadas*, y envoyoit tous les ans un Navire de cent soixante tonneaux, qui apportoit de précieuses richesses, pour quelques pagnes de soie, du coton, de la cornaline & de l'agathe qu'il y portoit. Un Portugais du Mo-

zambique, nommé Vincent *Dorade*, assura l'Auteur qu'en 1669, étant aux Masselages, un Negre lui avoit donné un rendez-vous pour lui montrer l'endroit des mines ; mais qu'ayant été découvert par d'autres Negres, il avoit été arrêté & condamné à mort le lendemain.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Des Roquettes, Commandant aux Mattelanes pour la Compagnie Françoise, a crû que ce lieu étoit le véritable endroit des mines. Il en apportoit pour raison, que tout l'or qu'on a découvert dans l'Isle venoit de ce quartier ; qu'il y avoit vû de la poudre d'or entre les mains d'un Negre, & que lui ayant demandé d'où il la tiroit, cet Insulaire lui avoit repondu qu'il y en avoit beaucoup à cinquante lieues de sa demeure. Mais quoique Des-Roquettes fût homme d'esprit, que pendant plus de trois ans il ait rapporté tous ses soins à ce grand objet, & que la langue du pays, qu'il parloit parfaitement, lui donnât beaucoup de familiarité avec les Negres, il ne put pousser plus loin ses découvertes. L'Auteur conclut par les reflexions suivantes : » La verité est qu'on » a vû l'or assez commun aux Mattalanes ; mais ce n'étoit qu'une cer-

Conclusion.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

» taine quantité, qui couroit toujours » dans le commerce de cette contrée » parmi les Noirs seulement. Depuis » que les François y ont envoyé de la » cornaline, il y est devenu plus ra- » re, parce qu'ils en ont troqué beau- » coup pour cette marchandise, qu'ils » aiment avec tant de passion, que » non seulement il donneroient leur » or, mais jusqu'à leurs femmes & » leurs enfans pour s'en procurer. » Comme leur avidité pour la corna- » line est toujours la même, & que » pour en obtenir ils avouent qu'ils » n'ont plus d'or à donner, on peut » croire hardiment qu'ils n'en ont pas » de mine, & que l'or qu'ils avoient » leur étoit venu des Arabes (24).

Eclaircissemens sur La-Case & sa famille.

On apprend dans le même Journal que La-Case, dont on a vû tant de fois le nom, mourut au mois de Juin 1670, d'une colique du pays; que le 19 du mois suivant, *La Breteche*, Lieutenant reformé, ayant épousé la fille aînée de ce brave Guerrier, obtint sa Charge de Major de l'Isle, avec une des compagnies d'Infanterie qui étoient au Fort-Dauphin; que le 27, la Princesse Dian Nong, à qui l'Auteur don-

(24) Journal de Mr De-la-Haie, en 1670, p. 98 & suivantes.

ne

ne toujours le nom de Madame De-la-Case, se remaria secretement avec un François nommé *Tomassin*, & que Mr De-la-Haie fut mécontent de ce mariage. Elle faisoit alors sa demeure dans un lieu nommé *Andravoule*, qui avoit appartenu à son premier mari, & où Mr De-la-Haie lui avoit rendu une visite éclatante, peu de jours après son arrivée (25).

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Observations sur divers points qui regardent l'Isle.

Empruntons du même lieu quelques observations qui ne peuvent qu'enrichir cet article, & qui paroissent le fruit de l'experience pendant un long séjour à Madagascar.

Suivant l'opinion des plus experts, on lui donne de trop, dans les Cartes, deux dégrés Ouest en longitude, & 25 ou 30 lieues en latitude. Le Fort-Dauphin est situé precisément à 25 dégrés de latitude & à 69 dégrés quarante minutes de latitude du Sud. C'est non seulement le principal, mais encore le premier endroit de l'Isle où les François se soient établis. Les Relations de Flacour sont remplies de faussetés, dont le but étoit d'attirer, par de flatteuses esperances, un grand nombre d'habitans à la Colonie dans son (26) origine.

(25) Journal de La-Haie, p. 76, 78 & 79.
(26) *Ibid.* p. 81. Voyez l'introduct. de cette descrip.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Jugement sur l'établissement des François.

Le Port, ou l'Anse-Dauphine, est assez bon pour cinq ou six Navires; mais s'ils veulent être en sûreté, ils doivent mouiller près de la terre, sous le Fort, & se tenir sur quatre amares. Toutes sortes de vents y agitent les flots, sur-tout ceux du Sud & du Sud-Est, qui soufflant dans l'ouverture, exposent toujours les Navires à quelque danger. Ceux du Sud-Ouest sont encore plus dangereux, par le Ressac, qui cause une agitation épouvantable. L'Anse a trois lieues d'ouverture. En y entrant, on découvre un rocher nommé *Stapere*, qui s'avance d'une bonne lieue dans la mer & qui sert de marque pour reconnoître le Fort.

La pointe, sur laquelle il est bâti, a toujours été reconnue pour le canton le plus sain de l'Isle. Ceux du pays la nomment *Ithollonharc*, & donnent le nom d'*Annossy* à la Province. Il s'y trouve peu de bestiaux, & de-là sont venus les malheurs des François, qui étoient obligés de faire continuellement des partis pour en tirer des autres Provinces. La longueur du chemin & la difficulté des passages, ôtoient aux Insulaires le desir de leur en amener. Le riz ne leur venoit aussi que d'Antongil & de Galemboule, lieux

fort éloignés. Il falloit y envoyer des Navires, sans quoi il leur étoit impossible de subsister. Leurs habitations étoient au nombre de cinq ou six; les unes à trois lieues, d'autres à cinq, & plus ou moins loin du Fort. Elles ne leur servoient gueres qu'à nourrir les bestiaux qu'ils enlevoient dans leurs courses. Cependant ils y cultivoient un peu de tabac; mais ils n'en ont jamais assez recueilli pour en vendre. Les autres denrées qu'ils devoient à leur travail étoient employées à l'entretien de leur vie, & celle dont ils tiroient le plus d'avantage étoit le vin de miel. Les traités qu'ils faisoient avec les Princes de l'Isle, & dont Flacour relevoit les avantages avec tant d'éclat, ne leur ont jamais donné que des esperances imaginaires (27). Enfin, si l'on excepte la pureté de l'air, le lieu qu'ils avoient choisi étoit le moins favorable à leur établissement.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Baie d'Antongil.

La Baie d'Antongil est à l'Est de l'Isle, par seize dégrés cinquante minutes de latitude, & soixante treize dégrés dix minutes de longitude. Les Navires y sont en sûreté de tout tems, du-moins s'ils mouillent au fond de la Baie, qui a dix huit lieues de profon-

(27) Page 83.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

deur. Son ouverture eſt large de cinq ou ſix lieues, & va toujours en augmentant ; ce qui rend la ſortie aſſez difficile. Cependant le fond étant bon par-tout, on y louvoie facilement. Il eſt malheureux que les pluies y aient des qualités dangereuſes, qui rendent cette partie fort mal ſaine. Les François y avoient formé une habitation, que cette raiſon leur a fait abandonner. Antongil n'auroit pas laiſſé de fournir beaucoup de riz au Fort-Dauphin, ſi les Negres du pays s'étoient crûs aſſurés d'un commerce régulier. Mais ne voyant pas venir tous les ans des Navires à la traite, ils n'en ſemoient pas autant qu'ils l'auroient pû ; & les François qui venoient par intervalles, étoient ordinairement renvoyés avec cette excuſe. Les Hollandois y chargent preſque tous les ans deux Flutes, qu'ils font partir du Cap de Bonne-Eſperance, & dont l'une paſſe à Moriare, pour y laiſſer ſon riz au Comptoir Hollandois. C'eſt le meilleur riz, non ſeulement de l'Iſle, mais du Monde entier. Le fer, le cuivre & l'étain en menilles, ſont les marchandiſes les plus recherchées des Negres. Mais il y faut toujours joindre de (28)

(28) *Ibid.* Pages 83 & 84.

la rassade & de la verroterie.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Baie de St-Augustin.

La Baie de Saint-Augustin, qui est au Sud-Ouest, par les vingt six dégrés de latitude & soixante six de longitude, n'est pas favorable aux Navires dans le mauvais tems, parce que le fond y est si dur qu'il fait chasser les ancres au moindre vent. Son ouverture est large de quatre ou cinq lieues, & son enfoncement d'une demie. Elle est remplie de banc de sable, qui causent beaucoup de brisans. Le premier fond est de vingt huit brasses près de la terre. Le vent qui en vient est dangereux, & celui qui vient de la mer l'est encore plus. Les Anglois ont eu longtems ce lieu pour entrepôt, dans leurs voyages aux Indes; mais ils ne mouilloient pas dans la Baie. Ils se tenoient à l'abri d'une Isle qui en est à deux lieues en mer, où ils avoient un petit Fort de terre dans une plaine fort aride. La plûpart des gens qu'ils y avoient laissés étant morts de maladie, ils ont abandonné cet établissement. On trouve dans cette Baie, de l'eau & du bois, par la facilité que les chaloupes ont, en haute mer, d'entrer dans deux rivieres où les Negres fournissent des bestiaux pour du sel, qui y est extrêmement rare. Ils aiment beaucoup

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

aussi la poudre à tirer, quoiqu'on ne leur voie pas d'armes à feu. Avec un peu de familiarité, on trouve parmi eux du caret, qui est assez beau, des coquillages, & une sorte de gomme qui ressemble au sang-de-dragon, & dont ils se servent comme de poix pour calfater leurs canots (29).

Pointe du Nord peu connue.

La pointe du Nord de Madagascar, qui est par onze dégrés quarante cinq minutes de latitude, & soixante treize dégrés quarante trois minutes de longitude, est encore peu connue, parce qu'étant remplie de petites Isles, de rochers & de bancs, la navigation y est toujours dangereuse. En 1668, un Navire de la Compagnie Françoise, sous le commandement du Capitaine *Le-Bourg* fut chargé de cette découverte par Mr De-Mondevergue. Il avoit à bord un Commis intelligent, nommé *Perrier*, qui avoit ordre de tenir un journal exact des Baies, des Anses, des Rivieres & des Ports, avec toutes les circonstances qui pouvoient être utiles aux projets de la Compagnie. Leur rapport surpassa toutes les esperances qu'on en avoit conçues. Ils avoient mouillé dans plusieurs Baies, sur-tout dans celle des Vieux & des Nouveaux

(29) Page 85.

Maſſelages, dont ils firent une admirable peinture. Mais juſqu'à préſent, ces lumieres ſont demeurées ſans aucun fruit (30).

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

Obſervations de Flacour ſur la langue de Madagaſcar.

Ajoutons à cette Deſcription, quelques obſervations curieuſes de Flacour, ſur le langage, les lettres, le papier & l'encre de Madagaſcar (31).

Pour découvrir, dit-il, l'origine de la langue Madecaſſe, il faudroit être verſé dans la connoiſſance des langues Orientales, avec leſquelles il ſemble qu'elle a quelque rapport. C'eſt une langue très abondante, qui regne dans toutes les parties de l'Iſle, mais qui reçoit quelque variété de la difference des accens. La prononciation eſt breve dans pluſieurs Provinces, longue dans d'autres, plus affectée dans quelques-unes.

Cette langue a des mots compoſés, ſuivant la methode Grecque. La conjugaiſon des verbes eſt réguliere; actif & paſſif, modes & tems diſtingués.

Les lettres, dont les Ombiaſſes ſe ſervent, ſont les veritables lettres des Arabes, au nombre de vingt huit & de la droite à la gauche. Mais quel-

(30) Pages 87 & 88.
(31) Flacour, *ubi ſup.* p. 194 & ſuiv.

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

ques-unes se prononcent differemment : par exemple, la lettre *ie* prend le son du *zeta* pour les Madecasses. *Iaho* qui signifie *je*, se prononce *zaho*. La lettre *the*, que les Arabes prononcent *T*, est *ts* dans la bouche d'un Madecasse. Il nommeroit *Tsiare*, ce qu'un Arabe appelleroit *Tiare*. Le *vau* se changent en *b*. L'usage de ces lettres est venu, dans l'Isle, depuis environ deux cens (32) ans, avec les Arabes dont on a deja parlé.

Le papier se fait avec la moyenne écorce d'un arbre, qui se nomme *Avo*; si douce, que dans plusieurs cantons on en fait des pagnes, qui approchent de la soie. Il se fait à-peu-près de la même maniere qu'en France, quoique les Negres y emploient moins d'ustenciles & d'appareil. Sa couleur est jaunâtre ; mais il ne boit point, pourvû qu'avant que de coller les feuilles, on les mouille dans une décoction de riz & qu'on les lisse ensuite, après les avoir fait secher. On fait bouillir, l'espace d'un jour, cette écorce dans un grand chaudron, avec une très forte lescive de cendres. On la pile dans un mortier de bois, pour la réduire

(32) Flacour écrivoit vers 1655. Ainsi c'est un siécle de plus.

.. a bouillie. On détrempe cette bouil-
.. lie dans de l'eau bien nette. Ensuite
.. un chassis, composé de certains petits
roseaux fort délicats, sert à la prendre & à la faire un peu égouter; après quoi elle est versée sur une feuille de balisier, qu'on a frottée d'un peu d'huile & sur laquelle on la fait secher au soleil. Aussi-tôt que chaque feuille est seche, on la frotte avec le mucillage de la décoction de riz. On la fait secher une seconde fois, on la lisse, & on peut alors s'en servir.

L'encre se fait avec la décoction d'un bois nommé *Arandranto*, qu'on laisse tarir jusqu'au dégré d'épaisseur qui convient. Cette encre est fort bonne, sans être aussi noire que la nôtre. Cependant, avec le mélange d'un peu de couperose, elle devient aussi noire & plus luisante que celle qui se fait de noix de galle. C'est du même bois que sort le *Carabé*, ou la gomme d'ambre. Flacour eut la curiosité d'en tirer lui-même par des incisions qu'il fit à l'écorce.

Les plumes de Madagascar sont des morceaux de canne, de la longueur de la main & de la grosseur de nos plumes, qui se taillent par le bout & qu'on fend comme les nôtres. Mais il faut toujours observer que ces connoissan-

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

ces & leur usage sont renfermés entre les Ombiasses. Ils ont même des Livres, & l'Auteur en vit un assez grand nombre, dont il rapporte les titres. La plupart sont des Traités de Medecine & d'Astrologie. Celui qu'ils nomment *Fassini*, est un Dictionnaire des langues Arabe & Madecasse. Quelques exemples donneront une legere idée de celle du pays :

Quelques exemples de de la langue Madecasse.

Jours de la Semaine	& *Planetes qui y président.*
Alahadi, Dimanche.	*Samoussi*, le Soleil.
Alatinin, Lundi.	*Azohora*, la Lune.
Alatalata, Mardi.	*Alotarida*, Mars.
Alaroubia, Mercredi.	*Alacamari*, Mercure.
Alacamissa, Jeudi.	*Azoali*, Jupiter.
Alazouma, Vendredi.	*Alimouzetsari*, Venus.
Alasaboutsi, Samedi.	*Alimareche*, Saturne.
Eringandro,	Semaine.

Les années se comptent par les jours de la Semaine : c'est-à-dire, de sept en sept, dont la premiere se nomme l'année du Dimanche ; la seconde, celle du Lundi, &c. C'est l'année du Vendredi, que se fait la circoncision. Le premier mois commence à la nouvelle Lune de Mars.

Vatravate, Mars.	*Hiahia*, Septembre.
Saffard, Avril.	*Sacamasseh*, Octobre.
Asjihi, Mai.	*Sacavé*, Novembre.
Valascira, Juin.	*Voulanbitou*, Décembre.
Fossa, Juillet.	*Asaramanghits*, Janvier.
Maca, Août.	*Asarabé*, Février.

Les heures du jour se connoissent par l'ombre de l'homme, debout au Soleil. Ils la nomment *Saa*. La douzieme heure de la nuit, qu'ils appellent *Terac-anrou*, c'est six heures du matin. La premiere heure du soir se connoît par l'ombre de l'homme, qu'on mesure par les plantes des pieds, ou des semelles. Il faut qu'on en puisse compter vingt quatre. Chaque heure a son nom propre.

Flacour fit traduire, en langue Madecasse, la plupart de nos Formules communes de Priere. Quelques-unes suffiront ici, pour le dessein qu'on s'est proposé.

Notre Pere, qui êtes dans les Cieux, votre nom soit sanctifié, votre Royaume nous arrive, votre volonté soit faite sur la Terre comme au Ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien; pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qni nous ont offensés, & ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il

Amproy antsica izau hanautang and anghitsi; angharanau hossissabots, vabouachanau hoavi aminay, fiteiannau hoesaizangh an tane roua andanghitsi; mahoumehobanau anrou aniou abinaibane antsica, amanhanau manghasaca ganay ota antsica. Tonazahai manghasaca hota anreo mauouandi, amanhanau aca mahatetseandi abin fiuetsevetse ratsi, seha hanau metezahanai tabin haratsiian abi. Amin.

Je vous salue, Marie, pleine de grace, le Seigneur est avec vous, vous êtes benie entre toutes les fem-

Salama Ramadriama, Masimpenou Tompou antsica hotang aminau hanau missahots rauvanga

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

mes, & beni soit le fruit de votre ventre, Jesus.

vaiuaue ; abi, nare nisfabotse enghe zanaca, nitondanrau Rhaiissa.

Je crois en Dieu le Pere Tout-puissant, Créateur du Ciel & de la Terre, & en Jesus Christ son fils unique, Notre-Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie, qui a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, mort & enseveli, est descendu aux Enfers, & le troisieme jour est ressuscité de mort à vie, est monté aux Cieux, est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant, d'où il viendra juger les vivans & les morts. Je crois au Saint-Esprit, la Sainte Eglise Catholique, la communion des Sainrs, la remission des pechés, la résurrection de la chair, la vie éternelle.

Zaho macatau abinahanhare rai manghat auuanhabi : nambouatseri enghelanghit se amaniane, aman abin Rabiissa Chriristou zannea anri irere tompon antsica ni nitanaheri tahin masin panghahé nibzahanhare nivelomeri tahin, Ramariâma mibolé niaret seri tambane Ra Pontio-Pilato, nitsanpanri ni matenallevenghri, nare niroron anhasou, anrou sahatellou nitambellome tauuanghareo emma tenanon ghari andanghissi aretoumonetseri anchavana nibzahanhare rai ommahatauua abi tasara ho aviri manzaca oulon velemé aman oulon mate.

1. Un seul Dieu tu adoreras,
& aimeras parfaitement.

1. Hanauho manghandrian zalanhare irere nahanau miteiaha antitacoüa.

2. Dieu en vain tu ne jureras,
ni autre chose pareillement.

2. Acamisante hanau avan anghara vi zahanhare na raha ase couaa.

3. Le Dimanche tu garderas,
en servant Dieu dévotement.

3. Acamiasa avan alahadi sebahanau ma nompoho anih zahanhare anrou izanghe.

4. Pere & mere honoreras,
afin que tu vives longuement.

4. Hanaumihassibi rai nib œman reine nahouhanau mivelome lavahahats.

5. Homicide point ne feras,

5. Acahanau mamanno

de fait ni volontairement. — *oulonto, na anih fitcia coua.*

6. Luxurieux point ne feras, de corps ni de consentement. — 6. *Acabezauho anau na anifiteia na anvaiaub.*

7. Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton escient. — 7. *Acamanghalats anau rabanoulon na tsiare mitane azeanpoh.*

8. Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement. — 8. *Amisahad anau tsito, acamavende hanau.*

9. L'œuvre de chair ne desireras, qu'en mariage seulement. — 9. *Acamiteia hanau na mila oulon lebatsi mirachebau anau aminri.*

10. Biens d'autrui ne convoitras, pour les avoir injustement. — 10. *Acamibenefiteia rabaroulon, acamarangou anau lebatsi miviliaze.*

1. Tous les Dimanches Messe oïras, & Fêtes de commandement. — 1. *Anrou alahadi abihanau mitainou la Messe amannih fissavatse reo irahaabi.*

2. Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an. — 2. *Mitataha anau hotanth abi saba irache abinitaun abi.*

3. Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement. — 3. *Hanau ho hazonb vatanh nih raiissa nabohaneaze anrou nifissavats ni Paques.*

4. Les Fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement. — 4. *Acamiassa anrou fissavatse.*

5. Quatre-Tems, Vigiles jeûneras, & le Carême entierement. — 5. *Anrou zauma amaubaboutsi acahonmanchena naounouse nih rabarah.*

6. Vendredi chair ne mangeras, — 6. *Hanauho mia foutche saba reo essapoul anrou aman*

DESCRIPT. DE MADAGASCAR.

ni le Samedi mêmement.

effats hobats, antan anrom ni bira abi (33).

(33) On trouve, dans la Relation de *Cauche*, quelques Dialogues en François & en Madecasse, p. 175 & suiv. Mais Flacour assure que loin d'être exacts, il n'y a point d'habitant de l'Isle qui les puisse entendre. *Voyez l'Avant-propos de Flacour*.



VOYAGE
DE LA-HAIE
aux Indes Orientales.

1670. Introduction.

CETTE Relation (34) est liée si naturellement avec celle qui la précede, qu'elle seroit déplacée dans tout autre ordre. Elle lui donne autant de jour qu'elle en reçoit. L'Editeur observe avec raison qu'elle mérite d'être distinguée par sa simplicité & son exactitude ; deux qualités qui font le principal prix d'un Journal. Tout ce qu'elle renferme est de Mr De-la-Haie même, & du sieur Caron, alors Directeur général aux grandes Indes pour la Compagnie de France, qui accompagna toujours Mr De-la-Haie depuis son arrivée à Goa jusqu'à la prise de Saint-Thomé. L'Editeur offroit de montrer les originaux signés de leur main. Mr De-la-Haie étoit un Gentilhomme François, qui se trouvoit Gouverneur de Saint-Ve-

(34) Elle fut publiée à Paris en 1698, chez Robert *Seneuze* & Nicolas *Pepie*, *in*-12°, sous le titre de *Journal d'un Voyage des grandes Indes*. On n'en connoît pas d'autre édition.

De-la-Haie 1670.

nan, & Colonel d'un régiment d'Infanterie, lorsque le Roi lui confia le commandement de sa Flotte. Après avoir executé ce qu'on va lire, il continua de porter les armes en France; & Rennefort nous apprend qu'il fut tué au siege de Thionville, où il faisoit les fonctions de Lieutenant Général des armées du Roi. Ses provisions de Lieutenant Général des armées du Roi dans l'Isle-Dauphine & dans toutes les Indes, sont à la tête de l'ouvrage, dattées à Saint-Germain en-Laie le 5 Décembre 1669.

Motifs du voyage.

L'escadre des Vaisseaux du Roi étoit composée de cinq Vaisseaux de guerre, d'une fregate d'avis & de trois flutes, qui portoient deux mille cinquante hommes (35). Cette Flotte, la plus puissante que les François eussent jamais fait partir pour les Indes, devoit non seulement relâcher à Madagascar & à l'Isle de Bourbon, pour y faire reconnoître De-la-Haie en qualité de Gouver-

(35) L'Auteur nomme les Vaisseaux & les Capitaines : *La-Navarre*, monté par l'Amiral & commandé par Mr *De-Turelle*; *Le-Triomphe*, commandé par Mr *Ferrand*; *Le-Jule*, par Mr *De-Luché*; *Le-Flamand*, par Mr *Du-Maine*; *Le-Bayonnois*, par Mr *Des-Marets*; *La-Diligente*, par Mr *De-la-Houssaie*; *La-Sultane*, par Mr *De-Beaulieu*; *L'Europe*, par Mr *Desprès*; *L'Indienne*, par Mr *De-la-Clide*.


n de

teur général au nom du Roi (36) ; mais ses ordres portant de visiter les Etablissemens François des Indes, elle devoit passer dans tous les lieux où la Compagnie avoit commencé à porter son Commerce sous la glorieuse protection de Sa Majesté. Les vents semblerent respecter les ordres de Louis le Grand. On a vû dans la Relation de Rennefort, que le nouveau Gouverneur de Madagascar arriva dans cette Isle le 24 d'Octobre, & qu'après y avoir passé environ six mois dans l'exercice de sa dignité, il se rendit avec toute sa Flotte à l'Isle de Bourbon, pour en prendre aussi possession au nom du Roi. C'est de ce point qu'il faut le suivre ici, pour éviter d'inutiles répétitions.

DE-LA-HAIE 1670.

Il trouva quatre habitations déja établies dans cette nouvelle Colonie, par cinquante François qui l'avoient formée sous le gouvernement du sieur Renaud, au nom de la Compagnie Orientale (37). Il s'y fit reconnoître le 6 de Mai 1671, au nom du Roi ; & le premier acte de son autorité fut de substituer à l'ancien Gouverneur un Capitai-

En quel état De-la-Haie trouve l'Isle de Bourbon. Ses quatre habitations.

(36) Voyez dans la Relation de Rennefort, tout ce qui se passa dans l'Isle à son arrivée.

(37) Voyez la Relation de Rennefort, où l'on trouve cet établissement, & une description de l'Isle.

DE-LA-HAIE 1670.

ne réformé d'Infanterie, nommé *De-la-Hure*. Des quatre habitations Françoises, qui se nommoient *Saint-Paul*, *Saint-Denis*, *Sainte-Marie* & *Sainte-Susanne*, les trois dernieres étoient dans la plus belle partie de l'Isle, depuis le Cap de Saint-Bernard, jusqu'à la riviere de Sainte-Susanne. Le beau pays s'étend encore plus loin & n'a pas moins de quinze lieues de long sur quatre de large; mais on s'étoit réduit dans des bornes où les terres qu'on avoit cultivées étoient très fertiles, & rendoient avec usure tout ce qu'on leur avoit confié. Le bled, le riz & toutes sortes de legumes y meurissoient parfaitement. La vigne, qu'on y avoit plantée depuis deux ans, n'y croissoit pas moins; mais le raisin n'y parvenoit point à la même maturité; sans compter qu'il étoit mangé par les oiseaux aussi-tôt qu'il commençoit à meurir. Les Vaisseaux mouilloient depuis sept ans devant Saint-Denis, le seul endroit du beau pays où les chaloupes pussent aborder; ce qui donnoit beaucoup de peine aux habitans de Sainte-Marie & de Sainte-Susanne pour le transport de leurs denrées. Cet endroit n'est qu'une rade, où le mouillage n'est pas sûr.

Saint-Paul avoit été la premiere habitation des François dans l'Isle de Bourbon, & l'ancien Gouverneur y avoit toujours fait sa résidence. Elle est au pied d'une montagne, à deux lieues du bord de la mer. Cet espace forme une belle plaine, arrosée alors d'un étang qui se débouchoit vers la mer lorsque les pluies l'enfloient trop. On aidoit même à l'écoulement des eaux, par une large saignée, qui pouvoit recevoir une chaloupe aussi long-tems que l'eau couloit, mais qui se remplissoit de sable lorsqu'elle venoit à diminuer. Les Vaisseaux sont plus surement sur cette côte qu'en aucun autre endroit de l'Isle, parce que non seulement la mer y est moins grande, mais les deux pointes y forment comme une anse, qui donne quelque abri. La riviere de Saint-Gilles est bornée d'un côté par une de ces pointes, qui se nomme le *Gallet*. Ce lieu paroissoit fort commode pour une habitation, si la terre y pouvoit être cultivée ; mais elle est couverte de pierres qui la rendent difficile à défricher. L'Auteur observe qu'avec un peu de travail on auroit ouvert avantageusement la riviere, qui tire à son (38)

DE-LA-HAIE. 1670.

(38) Journal de Mr De-la-Haie, p. 71 & suiv.

On

DE-LA-HAIE 1670. embouchure trois brasses d'eau fond de roche.

Les taureaux & les vaches que Mr De-la-Meilleraie y avoit laissés, trente cinq ans auparavant, en revenant de Madagascar, s'y étoient extrêmement multipliés, mais moins que les porcs & les cabris. Tous ces animaux étoient devenus si sauvages, qu'il falloit des chiens & des chasses reglées pour les prendre. Les habitans avoient déja remarqué que chaque espece avoit son tems. Celui des porcs & des cabris, comme on le verra dans la suite, commençoit au mois de Juin & duroit jusqu'en Janvier. Les pigeons descendoient des montagnes au mois de Novembre, & se trouvoient excellens jusqu'au mois de Mai, qu'ils retournoient dans leur retraite. Les perroquets commençoient en Mars & ne se retiroient qu'au mois de Novembre : non que ces animaux ne fussent bons toute l'année; mais au tems qu'on vient de nommer, ils trouvoient dans le plat pays certaines graines qui servoient beaucoup à les engraisser, & qui les (39) rendoient incomparablement plus délicats.

y a beaucoup travaillé depuis, comme on le verra dans la suite.

(39) P. 70, 71, 72 & suiv.

Après avoir exécuté les ordres du Roi dans les Isles de Madagascar & de Bourbon, Mr De-la-Haie, qu'on y avoit honoré du titre de Viceroi, reprit celui d'Amiral pour continuer son voyage avec son escadre. Il mit à la voile le 12 d'Août; & dès le 27 il eut la vûe de l'Isle d'Anjouan, où il relâcha pour se procurer quelques rafraîchissemens. Le reste de sa navigation fut heureux jusqu'au 27, qu'il arriva devant Surate. Il y fut visité à bord, non seulement par les Directeurs du Comptoir François, mais par le fils même du Gouverneur de Surate, qui lui apporta une collation de confitures à la mode du pays; & dans les occasions qu'il eut de descendre à terre, soit pour y conférer sur les affaires de la Compagnie Françoise, soit pour donner au sieur Caron le cordon de l'ordre de Saint-Michel, qui lui étoit envoyé par le Roi, il fut reçu avec toutes les distinctions qui convenoient à son rang. Les Nations Françoise, Angloise & Hollandoise avoient alors, sur les bords du Sualis, qui est la rade de Surate, chacune leur loge & leur Comptoir, pour faciliter la décharge des marchandises qui n'étoient pas pour Surate, en attendant le tems de les envoyer aux au-

DE-LA-HAIE 1671.

De-la-Haie fait voile aux grandes Indes.

Il arrive à Surate.

De-la-Haie 1671.

tres Comptoirs qu'elles avoient dans les Indes. Ce fut dans ce lieu que De-la-Haie fit la cérémonie de donner l'ordre de Saint-Michel au Directeur de la Compagnie Françoise. L'Evêque d'Heliopolis, Chef des Missions de l'Inde, refusa d'y célébrer la Messe, quoique cette circonstance fût portée dans les instructions de l'Amiral. On jugea que ses difficultés venoient de la Religion Protestante, dont le Directeur faisoit profession. Mais ce Prélat devoit croire, suivant la remarque de l'Auteur, que la Cour qui sçavoit à qui elle faisoit l'honneur de conférer l'ordre de Saint-Michel, n'avoit pas pris cette résolution sans avoir bien examiné si les Statuts peuvent s'accorder avec la qualité de Protestant (40).

Scrupule de l'Evêque d'Héliopolis.

1672.

L'Amiral, un peu mortifié de trouver entre les mains de Caron des ordres contraires à l'esperance qu'il avoit eue de se rendre lui-même à Delly, pour y porter au Grand Mogol les présens du Roi qu'il avoit à bord (41), leva l'ancre le 9 de Janvier 1672. L'Auteur donne une légere idée de Surate. C'est une Ville célebre des Etats du Grand

Etat de Surate.

(40) P. 105, 108 & 109.

(41) On a lû, dans la Relation de Rennefort, que ces présens demeurerent au Comptoir de Surate.

Mogol, qui avoit été revêtue, depuis cinq ans, de murailles & de bastions. Les habitans s'étoient vûs obligés à cette dépense par les courses d'un Prince du pays, révolté contre le Mogol. Surate est arrosée d'une très belle riviere, où l'Amiral prit plaisir à jetter l'ancre, & qui peut recevoir des Navires de douze cens tonneaux. La Ville n'est pas moins grande que Lyon. Son Commerce l'a peuplée d'un million d'ames. Les Banians, Secte Indienne, qui ne s'attache qu'au trafic & qui méprise toute autre fonction, y sont les plus opulens. On en pouvoit compter jusqu'à trente qui étoient riches de deux cens mille écus, & plus du tiers de ce nombre qui jouissoient de deux ou trois millions. Le Fermier Général de la Province de *Madaba*, nommé *le Dessaie*, en possedoit trente, & l'on en donnoit vint cinq à *Vergivara*, autre Négociant, qui faisoit des avances avec intérêts aux Marchands Mores & Européens. Il jouissoit en propriété de l'Isle de *Grandivie* & de plus de dix lieues de pays aux environs, dont il tiroit la meilleure partie du bois qui s'employoit dans Surate à bâtir ou à brûler. Les lieux où Surate fait son principal commerce sont *Mocka*, *Mascat*, *Bassorat*,

DE-LA-HAIE 1672.

Richesse de quelques Negocians.

DE-LA-HAIE 1672. la Perse, Cambaye, Patan, le Bengale, &c. Outre les profits que ses Marchands tirent de leurs retours, ils fournissent toutes les marchandises que ceux des autres Nations chargent pour l'Europe & pour les Indes. Ils tiennent toutes les manufactures voisines, aussi-bien que celles d'Agra & du Malabar, d'où viennent l'Indigo & le salpêtre, deux marchandises qui sont toujours d'une ressource assurée pour l'Europe (42).

Gouvernement du Mogol à Surate.

Le Grand Mogol tient, dans cette Province, un Secretaire d'Etat, qui fait sa résidence à Surate; non seulement pour faire payer les troupes, qui y sont quelquefois envoyées, mais encore pour y faire administrer soigneusement la justice, & pour s'opposer particulierement à l'avarice des Gouverneurs. Il est chargé de rendre compte au Souverain, du départ de deux Navires qui portent les Pelerins à la Mecque, & dont le Grand Mogol tire un revenu annuel de quatre ou cinq millions. L'autorité du Cadi, ou du Grand Prêtre, n'a gueres moins d'étendue. Tous leurs Officiers doivent être ou Mogols ou Persans. L'Auteur parle avec admira-

(42) Page 110, 111, & 112.

tion

tion de leur figure & de leurs manieres. Ils sont blancs, dit-il, bien faits, de haute taille, & d'une modération qui s'attire naturellement du respect. Ils tiennent pour maxime que dans toutes sortes d'évenemens, un homme doit toujours conserver la liberté de sa raison, & que l'emportement n'est jamais pardonnable. Leur politesse est extrême pour les Etrangers (43).

DE-LA-HAIE. 1672.

Liberté de Religion.

La Religion est libre à Surate, & l'Auteur ne croit pas qu'en aucun lieu du monde, Dieu soit honoré par une plus grande variété de cultes. Mais les détails de Religion & d'usages seroient ici déplacés. Ils demandent même d'autres garants que Mrs De-la-Haie & Caron, qui reconnoissent modestement, après quelques vagues remarques, » qu'ils ont eu peu de soin de s'en informer, & qu'ils n'ont pas le talent » d'en raisonner juste (44).

Ville de Daman aux Portugais.

L'escadre ayant remis à la voile s'arrêta le lendemain devant *Daman*, Ville assez forte, & bien bâtie, qui appartient aux Portugais, mais presque sans commerce depuis la diminution de leur puissance aux Indes Orientales. Ensuite l'Amiral alla mouiller devant

(43) P. 113 & 114. (44) Page 115.

DE-LA-HAIE 1672. Fort de Versara.

Versara, Forteresse de la même Nation, d'où il envoya complimenter le Gouverneur, qui eut la politesse de l'en venir remercier à bord. C'étoit un engagement à descendre, qui fut encore fortifié par la curiosité de visiter le Fort. La-Haie & Caron s'y étant rendus, observerent que le bastion ne pouvoit servir de retraite en hiver, qu'à des Navires de trois ou quatre cens tonneaux, & que l'entrée en est difficile, quoiqu'il n'y ait pas moins de cinq brasses d'eau en basse mer. La Place ne consiste qu'en une redoute, sur laquelle on apperçoit quatre ou cinq pieces de canon. Le Fort n'est renfermé que de pieux. Mais les Portugais n'y ont rien à redouter, parce qu'à l'exception du Havre, ils n'y possedent rien qui puisse les exposer à la jalousie de leurs voisins. Ils n'y font aucun commerce, & les habitans de cette partie du Malabar, sont des Pêcheurs qui vivent misérablement de leur profession.

L'Amiral se rend à Goa.

Le 25, on mouilla dans la rade de Goa, où l'Amiral fut extrêmement satisfait de trouver à l'ancre un Navire François nommé *le Breton*, qui lui apportoit cent mille francs pour l'entretien des troupes. Il descendit à Goa, pour y avoir quelques conférences avec

le Viceroi Portugais. L'Auteur observe que leur abord fut également fier de part & d'autre, & la cérémonie très courte. Cette Ville qui est grande comme Rouen, n'est plus que l'ombre de ce qu'on l'a vûe dans sa prospérité. Les édifices qui se présentent le long de la riviere rendent encore témoignage à son ancien éclat. » Elle étoit autrefois, dit l'Auteur (45), ce que Surate est aujourd'hui pour le Commerce. Mais depuis que les Hollandois ont soumis les Portugais, le Commerce y a manqué & s'est retiré avec les Banians & les Bramines. S'il s'y trouve encore quelques Marchands qui négocient en Perse, au Pegu, aux Manilles & à Macao, leur fond est si modique qu'ils sont obligés de s'assembler quatorze ou quinze, pour former une cargaison de 40 ou 50 milles livres. Leurs plus grands retours sont de Mozambique, d'où ils tirent quelque peu d'or & quantité d'yvoire, qu'ils débitent à Surate, à *Diu*, &c. « Au lieu de ces nombreuses caraques, qui ont fait long-tems l'ornement & la terreur de la mer, ils ne reçoivent tous les ans, du Portu-

DE-LA-HAIE 1672.

Etat de cette Ville.

(45) Comparez cette description avec celle de Pyrard, à la fin de sa Relation.

DE-LA-HAIE 1672.

gal, qu'un ou deux Navires, qui leur apportent du vin, de l'huile & quelques denrées, & qui prennent à Goa quelques effets pour Lisbonne. Les Jesuites, si l'on en croit l'Auteur, sont les seuls qui ne se soient pas ressentis de la décadence de cette superbe Ville. » Ils » y jouissent encore de sept cens cin» quante mille livres de rente (46) & » d'une autorité presqu'absolue.

Mirzeou, Comptoir François.

L'Amiral continua sa route vers *Mirzeou*, Forteresse bâtie anciennement par les Portugais, qui en avoient été chassés depuis dix ans, & où le Sieur De-Flacour (47) avoit établi un Comptoir pour la premiere Compagnie de France, près d'une Ville nommée aussi *Mirzeou*, & premiere place de la dépendance du Roi de Cannava sur la frontiere du Visapour. Cet établissement a été négligé depuis, par la seule raison que les Directeurs ne le reconnoissent pas pour leur ouvrage. Mais l'Auteur de cette Relation, qui y avoit été employé pendant dix mois pour la même Compagnie, en parle avec regret, & s'étend sur ses avantages avec un détail, dont le tems n'est pas assez

(46) P. 131.

(47) Neveu de Flacour, qui avoit été Directeur pour la premiere Compagnie à Madagascar. *Voyez la Relation de Rennefort.*

éloigné pour le faire regarder comme inutile. *Mirzeou*, dit-il, n'eſt qu'à trois lieues au Nord de l'autre côté de la riviere, qui ſepare les terres de Viſapour & de Cannava. Ce fut en allant de Surate à Balliepatan, pour la traite du poivre, que Flacour y établit un Comptoir. Il apprit en ce lieu, comment le beau poivre qui s'achetoit à Radiapour étoit porté de Sonda à *Oubdiri*, & que c'étoient les longues voitures & les droits exceſſifs des douanes, qui le rendoient ſi cher pour la Compagnie. Sonda n'étant qu'à deux journées & demie de Mirzeou, il comprit que par cette voie les François pouvoient avoir à cinq ſols la livre, le poivre qui leur revenoit à huit & treize ſols dans Radiapour. Cette découverte l'obligea d'en écrire au Sr Caron. Il reçut ordre d'obtenir du Roi de Viſapour les mêmes droits, pour la Compagnie, que ceux dont les Anglois jouiſſoient à *Coroual*, qui eſt une autre Fortereſſe de la même dependance. Cette grace fut obtenue. Flacour établit ſon Comptoir, où il confia les interêts de la Compagnie à un Commis, qui ſe nommoit Aubert. Quinze jours après, un Envoyé du Roi de Sonda vint offrir le poivre au plus vil prix.

DE-LA-HAIE. 1672.
Comment il fut établi.

DE-LA-HAIE 1672.

Mais lorsque le Commis en informa les Directeurs de Surate, il reçut de Caron, pour toute réponse, un triste récit de la mauvaise intelligence des François à Surate, & des dettes de la Compagnie. Dans la suite il ne laissa pas de recevoir huit mille roupies, qui servirent à le délivrer de ses engagemens. Mais le Comptoir fut enfin réduit à de si facheuses extrêmités, que les Facteurs se virent forcés de le vendre aux Anglois pour subsister (48). Outre le negoce du poivre celui de la toile y est plus sûr qu'à *Radiapour*, & tous les Navires qui partent pour la Perse & pour Bassarat, y peuvent charger du riz à meilleur compte. L'Auteur répete avec douleur que malgré tous ces avantages, la Chambre générale, qui meprise tout ce qui lui vient de ses inferieurs, ferma les yeux sur ses propre interêts & ne se rendit point à des raisons si puissantes (49).

La Compagnie l'a négligé mal à propos.

Tiercery, autre Comptoir François.

Pendant que l'Amiral étoit allé visiter *Mirzeou*, il avoit envoyé un Vaisseau de son Escadre à *Tiercery*, autre comptoir François, dont le même Flacour avoit alors la direction. Le Commerce y consistoit en poivre, qui se

(48) Page 135 jusqu'à 139.
(49) Page 139 & 140.

débitoit en Perse, à Bassorat, à Mocka, & à Mascate. Ce poivre est fort menu, comme sur toute la côte, & le meilleur pour les Indiens, parce qu'ils ne s'en servent qu'en grain, & qu'ils ne le concassent pas comme nous. Il ne revenoit qu'à deux sols neuf deniers la livre (50). Mais le pays est mauvais, & l'on n'y trouve pas d'autres rafraîchissemens que du bois, de l'eau & de la volaille. DE-LA-HAIE 1672.

Le 10, après avoir rencontré le Vaisseau qui revenoit de *Tiercery*, l'Escadre mouilla devant la riviere de *Panniany*. *Flacour*, qui étoit venu rendre ses devoirs à l'Amiral, fut envoyé à terre vers le Samorin, pour le complimenter de la part du Général François, & de Caron Directeur pour la Compagnie. On apprit le soir que deux Princes, neveux du Samorin, devoient venir le lendemain à bord. L'Amiral donna ordre aux barques longues & aux chaloupes de l'Escadre d'aller les prendre au rivage. Elles les amenerent vers midi, accompagnés du Secretaire d'Etat du Samorin & de quelques Officiers. Après les avoir reçus avec beaucoup de civilité, on les conduisit dans la chambre de l'Amiral, où ils renou-

Alliance des François avec le Samorin.

Deux Princes ses heritiers.

(50) P. 143 & suiv.

DE-LA-HAIE 1672. vellerent le Traité d'alliance avec la Compagnie. On leur promit la protection du Roi de France, à condition qu'ils ne s'engageroient dans aucune guerre sans en avoir donné avis au Ministre du Roi dans les Indes, ou dans son absence, aux Directeurs des Comptoirs François. Non seulement ils y consentirent, mais ils ratifierent la donation déja faite des terres d'*Allicot*, &c (51). Les affaires firent place au plaisir. Entre quantité de liqueurs & de confitures qui leur furent présentées, ils ne s'arrêterent qu'au rossolis de Turin, dont ils burent avec tant d'excès, qu'en retournant à terre au milieu de la nuit, ils ne se souvenoient plus de ce qu'ils devoient rapporter au Samorin.

Leur caractere. Le premier de ces Princes se nommoit *Herampate*. Il étoit fils d'une sœur du Samorin; & les loix du Royaume le rendoient successeur présomptif de son oncle maternel, à l'exclusion des Princes fils du Monarque regnant. L'autre se nommoit *Mavanxoure*, & portoit le titre de second Prince du Sang. Ils se ressembloient beaucoup par les traits du visage; tous deux le visage plein, l'œil ferme, & la taille bien

(51) Page 142.

fournie quoique mediocre. Mais ils étoient d'une humeur differente. Le premier étoit affable, enjoué, libre & sans goût pour les cérémonies; l'autre, froid & reservé. Ils étoient arrivés à bord dans deux barques differentes. Le Prince successeur avoit paru le premier. Leur suite étoit nue; mais ils étoient vêtus richement. Lorsque le second s'étoit approché du premier, il s'étoit deshabillé par respect; & l'on apprit que l'usage du pays, entre les Princes, ne permet pas à un Prince inferieur de se présenter vêtu, devant celui qui le surpasse en dignité (52).

DE-LA-HAIE. 1672.

Le 15 au matin, Caron, accompagné de dix autres Officiers de la Compagnie, se rendit à terre pour faire ratifier au Samorin les conventions du jour précédent. Il trouva ce Prince dans une maison voisine de la riviere, où il s'étoit rendu la veille. Elle avoit moins l'apparence d'une maison royale que d'un simple colombier. Il attendoit les François à cinq ou six pas de la porte, sous une espece de *Divan*, d'où il les conduisit au pied d'une échelle de planche qui répondoit à une trappe qu'il falloit lever pour entrer dans la salle d'Audience. Cette salle

Caron rend visite au Samorin.

Comment il est reçu.

(52) Page 143.

DE-LA-HAIE 1672. ressembloit fort au grenier d'une maison de Village. On y voyoit, sur une mauvaise estrade, un vieux tapis & un coussin fort sale. Le Samorin s'y assit. On jetta sur le plancher un autre tapis pour le Directeur François; mais lorsqu'on s'apperçut que cette situation lui étoit incommode, on lui apporta un petit coffre sur lequel il ne fit pas difficulté de s'asseoir. On fit la lecture des articles qui furent expliqués par un Interprete, approuvés & signés. Caron demanda la liberté de se retirer, après avoir embrassé le Samorin & les Princes ses neveux (53). Son départ fut celebré par une décharge de quantité de boëtes à feu. L'Auteur, qui étoit du cortege, observe que sur les bruits répandus en Europe, les François s'étoient formé de hautes idées de la grandeur & de la magnificence de ce Monarque; mais que loin de trouver autour de lui quelque sujet d'admiration, ils n'y virent qu'une troupe de miserables, sans aucune apparence de dignité. Le Samorin étoit de petite taille, maigre & décharné. Il ne paroissoit âgé que d'environ soixante ans; mais ses infirmités ne lui permettant pas de s'appliquer aux affaires, il étoit

Erreur dans l'opinion qui s'étoit répandue de ce Prince.

(53) Page 144.

gouverné par les deux Princes ses neveux, dont on louoit d'ailleurs le bon naturel. Ils accompagnerent tous deux le Directeur François jusqu'au rivage. Le Prince successeur le conjura de rendre leur alliance aussi durable que le Soleil & la Lune ; & pour la confirmer, il lui fit présent d'une bague qu'il portoit au doigt (54). DE-LA-HAIE. 1672.

Les François prennent possession d'Allicot.

L'Amiral & le Directeur se rendirent à terre le 17, pour visiter le domaine d'*Allicot*, que le Samorin avoit donné à la Compagnie. Ils y trouverent une loge, où les Hollandois entretenoient quelques Gardes, & leur pavillon au sommet d'un arbre. Mais à l'approche des François, cette petite garnison se retira, après avoir mis le feu à la maison qu'elle abandonnoit. Le pavillon fut ôté, pour faire place à celui de France. Les Hollandois ont toujours disputé ce territoire à Flacour, qui l'avoit obtenu du Samorin en 1670. Ils ont offert de produire des contrats, par lesquels leurs droits étoient établis depuis plus de quinze ans, & l'Auteur avoit vû à Surate quantité de protestations entre les Directeurs des deux Comptoirs. Mais l'Amiral, qui crut se differend fini par le nouveau Traité,

(54) Page 144. & 145.

DE-LA-HAIE 1672.

laissa de l'argent & des munitions à Flacour, pour élever une redoute dans le domaine d'Allicot (55).

Fort Hollandois de Batacallor.

L'Escadre partit le 19 ; & courant au Nord sur vingt brasses d'eau, fond qu'on est obligé de tenir à cause des brisans qui sont marqués proche de Batacallor, elle s'arrêta le 20 à l'entrée de cette Baie. L'Amiral & le Directeur, qui n'ignoroient pas dans quelle inquiétude leur Flotte avoit jetté les Hollandois, s'approcherent d'une petite Forteresse qu'ils ont au bord de la riviere, pour sonder leurs dispositions. Le Commandant du Fort envoya prier l'Amiral d'expliquer les siennes. On répondit à son Envoyé qu'on avoit dessein de faire de l'eau ; & sur cette réponse le Commandant fit offrir des rafraîchissemens à la Flotte. Mais on les attendit inutilement, & l'on ne reçut pas d'autres nouvelles du Fort (56).

L'objet du voyage de la Haie est dévoilé.

Le lendemain, en remettant à la voile, l'objet d'un si long voyage cessa d'être un mystere, & l'Amiral déclara ouvertement que ses ordres étoient pour Trinquemale, Baie celebre de l'Isle de Ceylan. Tel étoit le sujet du départ de l'Escadre, & ce secret qui avoit causé tant d'allarmes en Europe & aux In-

(55) Page 148 & 149. (56) P. 152.

des. Cependant ceux qui connoiſſoient les affaires Orientales avoient fort bien jugé que les vûes de Caron regardoient l'Iſle de Ceylan, ou quelqu'autre lieu négligé par les Hollandois, qui jouiſſoient paiſiblement de la plus riche partie du Commerce des Indes. DE-LA-HAIE 1672.

Caron, né en Hollande, mais originaire de France, avoit quitté le ſervice des Hollandois pour s'attacher à celui de la Compagnie Françoiſe. Un long ſéjour dans les Indes, où il étoit employé dès l'année 1644, lui avoit fait reconnoître que les Hollandois avoient fort mal entendu leurs interês lorſqu'ils avoient choiſi Batavia pour le centre de leur établiſſement. Ce poſte eſt trop à l'Eſt; & les Portugais avoient commis la même faute en choiſiſſant Goa, qui eſt trop à l'Oueſt. Ceylan eſt comme au milieu des Indes. Le Commerce peut s'y faire, des quatre endroits du vent & des mouſſons. Tous les Navires qui arrivent de l'Europe vont tomber d'eux mêmes & ſans ordre à la vûe de cette Iſle. Les plus importantes places des Indes, c'eſt-à-dire, le Bengale & le Coromandel, ſont dans le même chemin. Enfin Caron avoit perſuadé au Miniſtre de France (57),

Les François veulent s'établir dans l'Iſle de Ceylan.

Fondemens de ce projet.

(57) On lit dans une Lettre du Sieur Caron à

De-la-Haie 1672. que la Compagnie Françoise cherchant à se faire un établissement général où les Navires de France pussent aborder facilement, décharger, & de-là choisir librement leur route, n'en pouvoit pas desirer de plus avantageux que la Baie de *Trinquemale*, ou celle de *Cotiary*. » Voilà, dit-il dans sa lettre, » une place qui a toutes les qualités » qu'on voudroit trouver réunies; une » place enrichie, dans ses environs, » de hautes terres, & des bois pour » servir à tout; une place où peuvent » hyverner, carener, radouber & » mouiller en toute sureté mille Na- » vires, à l'abri de toutes sortes de » vents, avec un fond de sable va- » seux qui naît par-tout de 15, 12, » 10, 7, 6, & jusqu'à 5 & 4 brasses » d'eau proche la côte; en un mot une » place à laquelle tous les Navigateurs » n'ont encore rien trouvé ni connu » de pareil dans les quatre parties du » monde, & où l'on pourra s'établir » & se fortifier, avec la dixieme par- » tie de la dépense que les Hollan- » dois ont faite à Batavia & les Por- » tugais à Goa «. Si les Hollandois,

Avantages de la Baie de Trinquemale.

Mr Colbert, qui est à la fin du Journal de La-Haie, toutes les raisons sur lesquelles il établissoit son sentiment.

ajoute-t-il, n'ont pas fait état de Trinquemale & de Cotiary, c'est que ces deux lieux étoient trop éloignés de leurs forces au côté de l'Ouest, qui sont Point-de-Galle, Columbo, Negombo & Jafnapatan, où ils trouvent beaucoup plus de canelle qu'il ne leur en faut (58). DE-LA HAIE 1672.

Il avoit fortifié de si belles idées dans l'esprit du Ministre, en lui representant, que les Hollandois n'avoient aucun droit de s'y opposer, parce qu'ils ne possedoient rien en propre dans l'Isle de Ceylan. Ils étoient convenus en 1636, par un contrat formel avec le Roi, de chasser les Portugais de son Isle, avec les conditions expresses que les Places, les Villes & les Forteresses qu'ils prendroient sur les Portugais seroient aussi-tôt livrées à ce Prince, qui les feroit démolir, & qui payeroit en canelle, à un prix reglé, les frais & les dépenses de la guerre. Sur cette convention les Hollandois avoient pris en 1638 les Forteresses le *Pagode*, près de Trinquemale, & celle de Batacallor; & les avoient fidelement remises au Roi de Ceylan, qui les avoit fait grossierement démolir. Ensuite s'é- Les Hollandois ne possedent rien justement.

(58) Lettre de Mr Caron, *ubi sup.*

De-la-Haie 1672.

tant rendus maîtres de Point-de-Galle, de Negombo, de Columbo & Jafnapatan, ils avoient retenu toutes ces Places, contre la foi de leur engagement, & sous diverses prétextes; mais cette infidelité même n'empêchoit pas qu'en écrivant au Roi ils n'eussent toujours reconnu qu'elles lui appartenoient, & qu'ils ne les nommassent dans leurs lettres les *Forteresses de Votre Majesté Imperiale* (59). Le Roi n'ayant pas laissé de leur en demander plusieurs fois la restitution, & d'employer même les armes pour s'y rétablir, ils ne lui avoient pas donné d'autre raison que l'envie qu'ils avoient de les garder pour lui, dans la crainte que les Portugais ne s'y rétablissent (60).

En quoi les François manquerent dans leur entreprise.

C'étoit sur ce fondement que la Compagnie Françoise se proposoit de faire alliance avec le Ceylan, & de former avec sa permission un établissement dans la Baie de Trinquemale, sans entreprendre neanmoins de chasser les Hollandois de leurs possessions. La justice de ce dessein devint encore plus claire, lorsque le Roi eut accepté la proposition des François, & qu'il

(59) *Ibidem.* (60) *Ibid.*

DE LA HAIE 1672.

eut promis de leur abandonner en propriété Cotiary & Trinquemale. Mais pour réussir dans un sujet de cette importance, il auroit fallu garder moins de ménagement avec les Hollandois, & ne pas attendre que les forces de l'Escadre Françoise fussent consumées par la mort ou les maladies. D'ailleurs on s'étoit trop ouvert sur le plan de l'entreprise, à Surate & dans d'autres lieux, d'où les Hollandois avoient reçu des informations qu'ils n'avoient pas negligées (61).

Ils arrivent dans l'Isle de Ceylan.

L'Escadre Françoise étant arrivée le 22, à l'entrée de la Baie de Trinquemale, l'Amiral & le Directeur se mirent dans une barque longue accompagnée de quatre houcres, & de quelques chaloupes armées, pour faire de leurs propres yeux les premieres observations. *Turelle*, qui commandoit *Le Navare*, eut ordre de suivre jusqu'au signal, avec toute l'Escadre. On découvrit d'abord sur la pointe du Nord, une Forteresse, bâtie par les Hollandois, qui porte le nom de la Baie. Plus loin, dans la Baie même, on apperçut au Sud un autre Fort, qui salua le pavillon François de sept coups de canon. L'Amiral fit répondre de cinq

Premieres observations de l'Amiral.

(61) *Ibidem.*

DE LA HAIE 1672.

coups. Ensuite on découvrit au Nord-Ouest un enfoncement, qui forme un des plus beaux bassins du monde, où le fond est à choisir, depuis dix brasses jusqu'à vingt cinq. Outre l'entrée par où les petits bâtimens avoient passé, la Baie en a une seconde, formée par une Isle qui est située précisément au milieu de ces deux ouvertures (62).

Il travaille à se rendre maître de l'entrée de la Baie.

L'Amiral après avoir dépêché un bon Pilote, pour reconnoître particulierement toutes les Baies, fit mettre à terre un homme du pays, qu'il avoit pris en passant devant Mangalor, avec ordre d'amener à bord quelque Insulaire de qui l'on pût prendre langue. Le lendemain, il alla visiter une pointe, qui pouvoit être fortifiée; & dans la vûe de se rendre maître des entrées, il mit une Compagnie d'Infanterie dans l'Isle qui forme les deux passages. Le travail fut commencé. Vers le soir cinq Negres du pays qui furent amenés à bord, & deux desquels se disoient Gouverneurs des terres voisines, pour le Roi de Candi, déclarerent qu'ils avoient reçu ordre de ce Prince, d'offrir toutes sortes de rafraîchisse-

Ruse des Hollandois.

(62) Page 153 & 154.

mens aux Vaisseaux François. Ils raconterent à l'Amiral que les Hollandois étoient en paix avec le Roi depuis six ans. Leur récit parut suspect. Cependant ils furent traités civilement, & l'Amiral leur remit une lettre de civilité pour leur Prince, dont ils promirent d'apporter la réponse. Mais on apprit bien-tôt, par une chaloupe qui avoit été envoyée à terre, que ces cinq hommes étoient Malabares, & que ceux qui s'étoient dits Gouverneurs pour le Roi, n'étoient que les Commandans de quelques Compagnies de Malabares au service des Hollandois. On fut informé aussi qu'ils étoient venus par l'ordre du Gouverneur de Trinquemale, pour observer le dessein des François, & qu'ils lui avoient porté la lettre qu'on leur avoit confiée : que depuis six mois les Hollandois étoient en guerre avec le Roi de Candi, du côté de Columbo ; qu'ils avoient fait venir à Trinquemale deux cens Malabares ; qu'ils avoient tué depuis peu 30 Chingulais, qui sont les Naturels du pays, & qu'ils avoient chassé les autres de la côte de cette Baie (63).

Les Negres de Mangalor étant re-

(63) Pages 155 & suivantes.

De-la-Haie 1672.

Comment ils vivoient avec le Roi de l'Isle.

venus le 25 avec un des sujets du Roi de Candi, on apprit, avec plus de confiance, que ce Prince attendoit depuis long tems les François, mais que leur lenteur lui faisoit craindre qu'on ne lui eût donné de fausses esperances; qu'il avoit actuellement la guerre avec les Hollandois, & que depuis peu il les avoit lui-même attaqués à Corlas; que cinq mois auparavant il leur avoit fait essuyer une autre attaque, par quatre de ses Généraux : que ces ennemis de l'Isle avoient brulé depuis quelques jours & abandonné leur Fort de Cotiary; enfin que le Roi avoit quantité de canelle à vendre, parce que regardant les Hollandois comme ses ennemis, il y avoit long-tems qu'il ne faisoit plus de Commerce avec eux. L'Amiral fut curieux de verifier sur le champ s'ils avoient abandonné leur Fort. S'y étant rendu lui-même, il le trouva effectivement desert. Mais il y restoit trois pieces de canon, & quelque provision de poudre, sans aucun boulet. On n'y toucha point; & pour éviter toutes sortes de plainte, on ne voulut pas s'emparer du Fort : d'autant plus que loin de commander la riviere qui vient de Candi, il en étoit assez éloigné. Cependant l'ordre fut donné de

Menagemement que les François gardent pour eux

pousser le travail dans l'Isle qui sépare les deux entrées, & d'y construire des Magasins. L'Amiral prit aussi le parti d'envoyer, à la Cour de Candi, trois François avec des lettres pour le Roi, accompagnés d'un corps de cadets qui devoient les escorter pendant quelques jours, & du Topase de Mangalor (64) pour leur servir d'Interprete.

DE-LA-HAIE 1672.

Malgré les soins que les François & les Hollandois sembloient avoir apporté jusqu'alors à ne se donner mutuellement aucun sujet de plainte, il étoit bien difficile qu'avec des interêts si opposés, l'une & l'autre Nation demeurât long-tems dans cette espece d'équilibre. Les Hollandois furent les premiers qui parurent en sortir. Le 2 d'Avril, le Patron d'une petite barque apporta sur la Flotte une lettre du Gouverneur de Trinquemale, qui portoit un ordre insolent aux François de sortir de la Baie du *Repos*, où l'Escadre avoit mouillé, avec un reproche d'y être entré sans saluer le pavillon du Fort. On ne fit aucune réponse à la lettre; & quelques Officiers se contenterent de dire au Porteur, que lorsque ses Maîtres écriroient avec le respect

Les ressentimens commencent à éclater.

Les François méprisent les injures.

(64) C'est un nom Indien, comme celui de Casfarin & de Chingulay.

1672.
qu'ils devoient à la France, on pourroit leur répondre (65). On ne laissa pas de le saluer de trois coups de canon, ausquels il eut l'audace de répondre d'un seul. Quelques jours après deux François de la garnison du Fort étant venus se rendre sous le pavillon de l'Amiral, une chaloupe Hollandoise vint les redemander, & déclara que s'ils n'étoient pas rendus le Gouverneur recevroit tous les François qui passeroient au Fort. On lui donna pour réponse les copies imprimées d'une Ordonnance du Roi, qui obligeoit tous ses Sujets de retourner au service de leur Patrie. On ajouta que c'étoit l'unique explication qu'on avoit à donner au Gouverneur; & qu'à l'égard de sa premiere lettre, on en feroit connoître l'insolence en Europe, où MM. les Etats en seroient informés (66). D'autres déserteurs du Fort assurerent qu'on y étoit dans une vive inquiétude, & qu'avant l'arrivée de l'Escadre le Gouverneur avoit reçu ordre d'arborer tous ses pavillons sur les avenues & les pointes de la Baie, mais que par une négligence irreparable il avoit laissé la place vuide. Ceux qui

(65) Page 160. (66) P. 161 & 162.

connoissoient assez les Hollandois pour sçavoir qu'ils négligent peu les affaires importantes, jugerent que ce bruit n'avoit été répandu dans le Fort que par des vûes politiques, soit pour faire supposer qu'ils croyoient leurs droits certains, ou pour faire entendre qu'ils étoient résolus de les soutenir (67). DE-LA-HAIE 1672.

Cependant l'Amiral ayant écrit le 28 au Gouverneur par un de ses Gardes, cet Envoyé rendit témoignage à son retour qu'il avoit été reçu fort civilement. Le Gouverneur avoit promis de répondre dans l'espace de deux jours. Il avoit fait tirer sept coups de canon, au départ du Garde; ce qui sembloit marquer qu'il avoit changé d'humeur, ou reçu de nouveaux ordres. Sa réponse fut apportée par un Officier qui la remit au corps-de-garde François, mais qui partit en murmurant de la contrainte où l'on tenoit les Hollandois, dans un lieu qui leur appartenoit par des droits legitimes (68).

On apprit à bord que les Députés de l'Amiral étoient arrivés à la Cour de Candi, & qu'ils y avoient été reçus avec autant de joie que de civilité. Bien-tôt plusieurs Grands de l'Isle pa-

(67) P. 162 & 163. (68) P. 170.

DE-LA-HAIE 1672.

rurent sur le rivage, escortés d'une troupe nombreuse ; & quelques-uns passerent sur le Navire, pour y faire leurs complimens à l'Amiral. Ils lui promirent quantité de rafraîchissemens de la part du Roi, mais ils en apporterent peu. Cependant les besoins de l'Escadre devenoient pressans. On y avoit déja perdu un grand nombre de soldats, & plusieurs Officiers de considération, entre lesquels l'Auteur nomme Mr *De-Grateloup*, Maréchal de Camp, Mr le Chevalier *De-Certaine*, qui commandoit le *Jule*, & Mr *De-Turelle*, Chef d'Escadre. Les malades se multiplioient tous les jours. Quelques Grands de l'Isle presserent l'Amiral de les envoyer à terre, & lui promirent de ne les y laisser manquer de rien. Il se rendit lui-même à Catiary, pour leur faire dresser des tentes à deux lieues de la mer, sur les bords de la riviere de Candi. Le soir il rendit visite aux Grands, qui étoient campés dans un lieu voisin, & qui vinrent au-devant de lui avec une suite de trois cens hommes armés de mousquets, d'arcs & de piques.

Etat de l'Escadre Françoise.

Arrivée d'une Flotte Hollandoise.

Les circonstances changerent beaucoup le 15, lorsqu'on vit paroître à l'entrée de la baie une Flotte Hollandoise

de

de quatorze Navires (69), qui mouilla sous la pointe du Nord, devant le Fort de Trinquemale. On regla auſſi-tôt, dans un Conſeil, l'ordre que l'Eſcadre devoit tenir en cas d'attaque. Enſuite, un Officier, nommé *Beauregard*, fut envoyé à l'Amiral Hollandois, pour lui demander ſi ſon deſſein étoit d'entrer dans la baie. Il devoit lui dire, dans cette ſuppoſition, que le Viceroi (70) le prioit de prendre toute autre route, & fondoit cette priere ſur le don que le Roi de Ceylan, juſte Souverain de la baie, en avoit fait aux François. Beauregard fut aſſez mal reçu. L'Amiral Hollandois qui ſe nommoit *Riklof*, lui répondit qu'il ne communiquoit ſes deſſeins à perſonne; que s'il avoit celui d'entrer dans la baie, il n'en demanderoit pas la permiſſion, & que le lendemain il s'expliqueroit par (71) écrit.

Premieres explications entre les deux Amiraux.

En effet on vit arriver le 16, à bord du Navarre, un Capitaine & un Lieutenant Hollandois, qui apportoient une lettre au Viceroi, de la part de Mr Riklof Ranjonce, Amiral de la Flotte

Ils s'expliquent par écrit.

(69) Pages 175 & ſuivantes.

(70) Mr De-la-Haie prenoit la qualité de Viceroi dans les lieux qui paſſoient pour appartenir au Roi.

(71) Page 176.

DE LA-HAIE 1672. Hollandoise & Gouverneur de l'Isle de Ceylan. Elle contenoit que MMrs les Etats & la Compagnie de Hollande, lui ayant confié le soin & la deffense de toutes leurs Places de guerre dans l'Isle de Ceylan, & le long séjour que la Flotte Françoise faisoit dans cette baie, qui étoit une dépendance de son Gouvernement, lui donnant un juste ombrage, il prioit Mr le Viceroi d'en sortir; que le lieu de lui-même étoit peu capable de lui fournir des rafraîchissemens; que s'il en avoit besoin, il lui offroit ceux qui se trouveroient sur sa Flotte; qu'il étoit même disposé à l'accompagner dans quelque autre lieu, pour s'en procurer ensemble; enfin, qu'il le prioit de lui faire connoître au plutôt ses intentions. Les deux Envoyés furent reçus avec plus de civilité, que les Hollandois n'en avoient eu pour Beauregard. Le Viceroi, dans sa réponse, à laquelle il fit joindre une copie de la lettre qu'il avoit envoyée le 28 au Gouverneur de Trinquemale, assuroit l'Amiral que son intention étoit d'entretenir la paix, l'union & l'amitié, qui subsistoient depuis si long têms entre le Roi son Maître & MMrs les Etats des Provinces-Unies; que celui qui pensoit à la rompre devoit prendre

garde aux ſuites ; que cette baie appartenoit au Roi de Ceylan, & que les Hollandois n'y pouvoient juſtifier aucun droit ; qu'il s'étonnoit fort de la priere qu'on lui faiſoit de ſortir d'un lieu, qui appartenoit maintenant aux François par le droit legitime d'une donation volontaire, & qu'il n'avoit pas été moins ſurpris de ſe voir traité en ennemi dans tous les Ports Hollandois où il avoit paſſé : qu'il offroit néanmoins à l'Amiral toute l'aſſiſtance & tous les ſecours dont il pouvoit avoir beſoin (72).

DE LA-HAIE 1672.

Dès le même jour, on fit revenir les malades à bord ; & le lendemain on reçut des Grands les expéditions de la donation des baies de Trinquemale, Cotiary & dépendances. Le Viceroi ſe rendit le jour ſuivant à Cotiary, pour en prendre poſſeſſion au nom de la France, & le pavillon y fut planté. Deux jours après, on reçut par une nouvelle lettre, la derniere réſolution du Conſeil Hollandois. Beauregard fut envoyé le 23 avec la réponſe du Viceroi, & reçu avec beaucoup de civilité. On s'empreſſa de lui demander s'il apportoit la paix ou la guerre. Il répondit que Mr le Viceroi n'avoit pas

Donation du Roi de Ceylan en faveur des François.

(72) Page 177 & 178.

DE-LA-HAIE 1672.

d'autre ordre ni d'autre intention que d'entretenir la paix; que si les Hollandois néanmoins vouloient commencer la guerre, il avoit assez de force pour la soutenir : que d'ailleurs le Roi de Ceylan lui offroit quinze mille hommes, prêts à la commencer, & lui promettoit d'y en joindre bien-tôt vingt mille autres, & de faire même une partie de la dépense. Quelque sens que les Hollandois pussent donner à cette explication, ils affecterent de la recevoir comme une assurance de paix; & dans les témoignages de leur joie, ils burent à la bonne intelligence des deux Nations (73).

Les François se bornent à la deffensive.

Cependant le Viceroi, qui ne pensoit effectivement qu'à demeurer sur la deffensive, apporta tous ses soins aux préparatifs qui pouvoient le mettre à couvert de toute surprise. Il donna des ordres pressans pour faire achever les fortifications de la petite Isle. Quelques Navires Hollandois étant entrés dans la baie de Cotiary, il fit mouiller une de ses fregates, nommée *la Diligente*, vis-à-vis du pavillon François, qui étoit planté sur une espece de halle que les Grands avoient fait construire pour servir de Marché, avec

(73) Page 181.

ordre de se couler à fond plûtôt que d'en partir, mais de ne pas tirer la premiere, & de se deffendre seulement lorsqu'elle seroit attaquée ou qu'elle verroit insulter le pavillon. Il étoit gardé par un enseigne & douze soldats, qui avoient reçu les mêmes ordres. Bien-tôt le nombre des Navires Hollandois augmenta dans la baie jusqu'à treize. Ils s'approcherent plusieurs fois du pavillon, & même de l'Escadre, avec toutes les apparences qui précedent ordinairement le combat; mais lorsqu'ils étoient à la portée du canon, ils faisoient vent arriere; & ces tentatives n'aboutirent qu'à sortir de la baie pour aller remouiller devant leur Fort. L'Auteur observe qu'ils manquoient de prudence, & que rien n'étoit plus mal imaginé que ce stratagême, parce que les gens du pays, qui observoient leur conduite, & qui ne pouvoient la prendre que pour une marque de crainte, se confirmoient dans la haine qu'ils leur portoient, & dans l'esperance qu'ils avoient conçûe de l'arrivée des François (75). Aussi le Viceroi fit-il arborer le même jour un pavillon de France sur une autre pointe de la baie, vis-à-vis de laquelle il fit.

DE-LA-HAIE 1672.

Les Hollandois s'entendent mal en ruse.

(75) Page 187.

De La-Haie 1672.

jetter l'ancre au Vaiſſeau le *Flamand*, pour marquer ſa poſſeſſion (76).

Il ſe paſſa néanmoins, ſur terre, quelques petites actions où les armes furent employées avec divers ſuccès, mais ſans aucun avantage conſidérable. Quelques corps-de-garde François, qui étoient gênés par l'ordre de ne pas commencer l'attaque, furent enlevés ſans réſiſtance. D'autres, forcés de ſortir des bornes qu'on leur avoit impoſées, repouſſerent la violence & firent tourner le dos à leurs ennemis. Le Vaiſſeau le *Phœnix*, qui ayant été ſéparé de l'Eſcadre revenoit au rendez-vous dans la baie, tomba au milieu de la Flotte Hollandoiſe, où il fut retenu, ſans qu'on touchât néanmoins à ſa cargaiſon. Mais ce n'étoient pas les difficultés de la guerre qui commençoient à cauſer de l'embarras aux François. Ils avoient d'autres combats à ſoutenir contre la diſette des vivres & contre les maladies. Quelques bufles qui leur étoient envoyés par les Grands de l'Iſle, étoient bien éloignés de ſuffire à leurs beſoins, & tous les environs de la baie ayant été ravagés depuis long-tems par les Hollandois, ne pouvoient leur four-

Embarras où la diſette & les maladies jettent l'Eſcadre Françoiſe.

(76) *Ibidem.*

nir d'autres rafraîchissemens (77). Les troupes Chingulaises, qui étoient sur le rivage avec leurs Grands, ne souffroient pas moins de l'éloignement où elles étoient de toutes sortes de provisions. Elles battirent un corps de Hollandois, qui avoit entrepris de ruiner les moissons de riz pour l'année suivante ; mais les dépouilles qu'elles leur enleverent ne consistoient que dans leur bagage, de la poudre, des balles, & quelques barils de vin (78) d'Espagne.

DE-LA-HAIE 1672.

Le Viceroi, effrayé sur-tout du nombre de ses morts & de ses malades (79), jugea que l'honneur du nom François ne lui permettoit pas d'exposer son Escadre à demeurer sans matelots pour la servir, & sans soldats pour la deffendre. De concert avec le Directeur, qui le pressoit continuellement de ne pas attendre l'extrêmité, il prit enfin la résolution de sauver ce qui leur restoit d'hommes, & d'aller chercher des rafraîchissemens dans des lieux plus favorables. Les Grands informés de son dessein en parurent fort affligés. Ils craignoient pour leurs têtes, lorsque leur

Les maladies obligent les François d'abandonner leur entreprise.

Regrets des Insulaires.

(77) Pages 205, 206 & suivantes.

(78) Page 216.

(79) Il y avoit soixante dix huit malades sur le seul *Flamand*.

De-la-Haie
1672.

Roi viendroit à sçavoir que la disette avoit forcé les François de partir. Le Viceroi leur répondit qu'il étoit satisfait de leur bonne volonté ; qu'il comprenoit bien que toutes les terres voisines étant ruinées par leurs ennemis, il ne dépendoit pas d'eux d'y faire naître l'abondance, & qu'il en rendroit témoignage au Roi par une Ambassade (80) qu'il avoit dessein de lui envoyer. Il leur promit de revenir aussitôt qu'il lui seroit possible, & de laisser une garnison Françoise dans la petite Isle qu'il avoit fortifiée. Leurs plaintes & leurs instances n'en furent pas moins vives. Quatre d'entr'eux s'étant rendus le 5 de Juillet à bord du *Navarre*, y porterent une lettre du Roi, par laquelle ce Prince leur marquoit qu'ayant appris avec chagrin combien les maladies causoient de mal aux François, il leur envoyoit sept Medecins de sa Cour avec toutes sortes de drogues pour leur guérison. Ils ajouterent qu'ils avoient fait bâtir sur le champ des loges, où les malades ne manqueroient d'aucune commodité. La réponse du Viceroi fut qu'il se préparoit à partir dans trois jours : qu'il remercioit beau-

(80) Voyez la Remarque suivante.

coup le Roi, mais qu'il avoit besoin de vivres encore plus que de remedes, & que ces secours d'ailleurs étoient venus trop tard (81). DE LA HAIE 1672.

L'Auteur du Journal ne donnant pas ici plus de lumiete sur l'Ambassadeur qui fut envoyé à la Cour de Candi, ni sur le nombre d'hommes que le Viceroi laissa dans le Port de l'Isle, on exhorte le lecteur à consulter la Relation de *Knox*, qui contient des éclaircissemens fort curieux sur ces deux articles. Il y apprendra aussi qu'après avoir attendu inutilement le retour de l'Escadre Françoise, le Roi de Ceylan & tous ses sujets demeurerent persuadés qu'elle avoit péri dans les flots ou par les forces supérieures des Hollandois. Cette idée pouvoit naître aux Insulaires, & paroître vraisemblable à Knox même, pendant le séjour qu'il fit dans leur Isle. Mais il est surprenaut qu'ayant achevé sa Relation en Angleterre, il n'ait pas cherché des informations qui auroient dissipé ses doutes, ou du moins que son Traducteur n'ait pas pris la peine de reformer ce qui manque à la vérité de son récit. Remarque sur un oubli important.

La veille du jour qui avoit été mar-

(81) P. 125 & suiv. On supprime quantité de regrets & d'instances des Insulaires.

DE-LA-HAIE 1672. L'Escadre Françoise quitte l'Isle de Ceylan.

qué pour le départ de l'Escadre, le Viceroi & le Directeur firent partir une flute, sous le commandement de Beauregard, Capitaine des Gardes du Viceroi, avec leurs dépêches pour la France, & l'ordre exprès de ne les remettre qu'entre les mains du Roi. Le lendemain 9 Juillet, toutes les ancres furent levées, & l'on mit à la voile dès la pointe du jour, pour sortir de la baie de Cotiary. Les Navires Hollandois étoient rangés, & liés les uns aux autres avec des cables devant leur Forteresse. On passa fort près d'eux, sans y remarquer le moindre mouvement qui menaçât l'Escadre. Ils triomphoient sans doute de voir abandonner volontairement ce qu'ils n'avoient osé tenter d'obtenir par la force. Beauregard prit librement la route de l'Isle de Bourbon, dans sa flute; & De-la-Haie fit gouverner vers Coromandel, où il espéroit de trouver des rafraîchissemens. On arriva le 11 à la vûe de la Terre-Ferme, devant *Negapatan*, dont on n'étoit qu'à trois lieues. Une grande muraille blanche, & le pavillon Hollandois qui s'élevoit à côté d'une grande pagode en forme de pyramide, firent découvrir aussi-tôt cette Place. Mais comme il y avoit peu de

fecours à s'y promettre, on prit le parti d'aller mouiller le lendemain à *Tranquebarre*, Ville & Forterefle qui appartenoit aux Danois depuis plufieurs années, & qu'ils avoient fait foigneufement réparer (82).

DE-LA-HAIE 1672. Elle relâche à Tranquebarre.

Le Gouverneur Danois, qui n'avoit alors dans fa rade que deux petits Navires de fa Nation, envoya complimenter auffi-tôt le Commandant de l'Efcadre Françoife, & lui fit offrir des rafraîchiffemens. Mais lorfqu'il apprit qu'elle portoit un Amiral de France, il fit faluer le pavillon avec les plus grands honneurs (83). Enfuite il renvoya les Députés à bord, pour fupplier l'Amiral d'aller fe rafraîchir dans le château, avec offre d'aller lui-même au devant de lui. De-la-Haie répondit qu'il iroit avec joie remercier le Gouverneur de toutes fes civilités. Une heure après, on vit paroître dans deux barques, Mr le Gouverneur & fa fuite. Mais il fut trois heures à ramer contre le vent, & la force de l'orage l'obligea de retourner à terre. L'Amiral, fenfible à tant de politeffes, partit le lendemain dans fes propres chaloupes, avec fes Gardes & un grand nombre d'Officiers;

Civilités du Gouverneur Danois.

(82) P. 232. (83) P. 233.

X vj

DE-LA-HAIE. 1672. Elles lui sont rendues sur l'Escadre.

présent de vingt vaches, de vingt cabris & de quelques bonnes pieces de volaille qu'il y avoit envoyé avec differentes especes de légumes, on avoit préparé un excellent souper, où la joie & la politesse ne regnerent pas moins que la bonne chere. Les François rendirent les honneurs de l'artillerie avec usure, & le Gouverneur Danois se retira fort satisfait. L'Amiral, pressé de partir, le pria de lui envoyer le lendemain ce qu'il avoit de riz, de bestiaux & de volailles, en promettant de prendre le reste à son retour de Madraspatan. Il lui laissa le prix de tout ce qu'il s'étoit engagé à fournir; & pour lui marquer une reconnoissance indépendante de leur traité, il lui fit présent d'un fusil d'une beauté extraordinaire, d'une épée & d'un baudrier en broderie, d'un travail fort (85) riche.

L'Amiral descend à Porto-novo.

Après avoir reçu des Danois tout ce qu'ils pouvoient accorder, on remit le 16 à la voile avec le vent le plus favorable, parce qu'on étoit en pleine mousson pour le Nord. On arriva le lendemain à l'embouchure de la riviere de

(85) Page 237. On verra dans la suite quelques Relations Danoises, qui feront connoître l'origine & l'état de cet établissement du Dannemarck.

De La-Haie 1672.

Porto-novo, où l'on avoit sçu du Gouverneur de Tranquebarre que les Officiers du *Phœnix* avoient traité pour quelques vivres, & qu'ils avoient fait d'avance une partie du payement. L'Amiral descendit à terre avec quelques Officiers & ses Gardes; mais ayant laissé sa suite au rivage & gardant l'*incognito* sous le nom d'un Marchand, il fut informé par ses propres yeux que la riviere n'a que six pieds d'eau, de haute mer, & n'en a gueres plus d'un en basse marée; que les grandes vagues y rendent l'abordage aussi rude qu'à Tranquebarre; que le riz & les vivres ne manquoient pas dans le pays, mais qu'il falloit vingt cinq ou trente jours pour en faire une certaine provision. L'Amiral & deux hommes qui l'accompagnoient passerent la nuit à terre, pour éviter l'embarras de chercher un logement. Le lendemain dès la pointe du jour, ils entrerent dans la Ville. Ils en parcoururent les rues & visiterent le Marché. L'Amiral s'informa du prix des vivres. Il s'entretint avec divers Marchands. Mais tout étant plus cher qu'à Tranquebarre, il n'y acheta rien. La Flute l'*Europe*, qui n'avoit pas rejoint l'Escadre, avoit chargé les provisions pour lesquelles on

Il se rend *incognito* dans la Ville.

avoit eu de l'inquiétude (86).

DE-LA-HAYE 1672.

L'esperance qui restoit à l'Amiral étoit de relâcher à *Saint-Thomé*, où les vivres sont ordinairement en abondance. On leva l'ancre pour suivre la côte. Le 19 après midi, on eut la vûe des sept Pagodes, à une lieue de terre du côté de l'Ouest; & le 20 on mouilla devant la Ville de Saint-Thomé, qui appartenoit au Roi de *Golconde*. Trois Navires Anglois, qui étoient devant Madraspatan, Forteresse de leur Nation, apprirent à l'Amiral qu'il s'étoit fait une ligue offensive & deffensive entre la France & l'Angleterre, & que ces deux Couronnes avoient déclaré la guerre aux Hollandois. Il envoya deux Officiers à Madraspatan, pour saluer le Gouverneur. Mais n'ayant d'abondance à se promettre que du côté de Saint-Thomé, il en deputa deux autres au Gouverneur de cette Ville, pour lui demander la permission de prendre des vivres, du bois & de l'eau, après être convenus du prix.

L'Escadre arrive à St-Thomé.

Courbasson, Lieutenant du *Navarre*, & *Thibaud*, qui furent chargés de cette commission, trouverent tant de diffi-

Brutalité du Gouverneur Mote.

(86) P. 240 & 241. La hauteur prise devant Porto novo étoit de onze dégrés trente minutes du Nord.

DE-LA-HAIE 1672. cultés à ſurmonter les briſans, qu'ils furent obligés de mouiller le grapin & de mettre leur pavillon en berne. Une barque du pays vint au-devant d'eux ; mais ceux qui la conduiſoient leur firent deffenſe, de la part du Gouverneur, de deſcendre au rivage. Un ordre ſi dur ne les empêcha pas d'envoyer un Matelot, qui fut conduit devant le Gouverneur, & qui lui en fit des plaintes. Cet orgueilleux More répondit qu'il ne prétendoit pas qu'aucun Chrétien mît le pied ſur ſes terres, & qu'il n'avoit pas d'autre réponſe à faire aux Officiers François. Enſuite il fit donner, aux yeux du Matelot, trente coups de bâton à l'Indien qui l'avoit amené devant lui. Cette nouvelle, qui fut communiquée auſſi-tôt à l'Amiral, lui fit aſſembler le Conſeil, & l'on y réſolut de faire une ſeconde tentative auprès du Gouverneur. Le même jour au ſoir on apprit, par une Lettre de Flacour, envoyée depuis un mois de la côte de Malabar à Madraſpatan, que les Hollandois s'étoient ſaiſis de la terre d'Allicot & l'avoient forcé de ſe retirer (87).

Ce fut le 22 que *Maillé*, Comman-

(87) Pages 242 & ſuivantes.

dant des Cadets, fut conduit à terre pour renouveller au Gouverneur la proposition de l'Amiral. En arrivant au rivage, il le trouva couvert de Mores, qui feignirent même de s'opposer à sa descente. Cependant il se fit conduire chez le Gouverneur, qui, après avoir répété ce qu'il avoit dit au Matelot, ajouta qu'il feroit couper la tête au premier, qui viendroit lui faire la même demande (88). DE-LA-HAIE 1672. Il renouvelle ses injures.

Un procedé si barbare & la mort d'un Courrier de la Compagnie Françoise, qui avoit été assassiné quelques années auparavant dans cette Ville, parurent des offenses qui demandoient une vengeance éclatante. On résolut, au Conseil, d'attaquer la Ville; & sur le champ l'ordre fut donné aux Pilotes de sonder les lieux où les navires pouvoient mouiller à la portée du canon. Les François pensent à la vangeance.

Dès la nuit suivante, toute l'Escadre s'approcha de la Place, le côté en travers, pour commencer à faire jouer l'artillerie. Les Mores jetterent quantité de fusées volantes, dans la vûe apparemment de faire connoître qu'ils étoient préparés. Elles n'empêcherent point l'Amiral de se mettre le lende-

(88) Page 245.

DE-LA-HAIE 1672. main dans une chaloupe, suivie de quelques autres, chargées d'Infanterie, & de chercher un lieu commode pour le débarquement. Cependant il envoya demander pour la troisiéme fois, au Gouverneur, s'il vouloit lui fournir des vivres pour son argent; mais il n'obtint pour réponse, que des injures & des menaces (89).

Troisieme insulte du Gouverneur.

La guerre est déclarée.

Au même instant, il fit dire au Commandant d'un navire Anglois, qui étoit à l'ancre vers la Ville, de se mettre au large; & les chaloupes s'étant rangées au Nord de la Place, le signal de la flamme rouge fut donné pour faire jouer le canon. Pendant le premier feu on descendit à terre, en échouant quelques chaloupes. L'Amiral fit mettre en bataille ce qu'il avoit de monde, avec ordre de marcher droit à la Ville. Cet air d'intrépédité parut effrayer les Mores. Ils se hâterent d'arborer pavillon blanc sur un bastion. L'Amiral s'avança vers la Place. Un Religieux Portugais vint conferer avec lui. Pendant leur entretien, on ôta la flamme rouge, & le canon cessa de tirer. Mais les troupes Françoises continuerent leur route au Sud, le long du bord de la mer. Les Mores promirent des vivres,

Les Mores composent.

(89) Page 246.

Tournier, Secretaire de l'Amiral, eut ordre d'acheter sur le champ ce qu'il en trouveroit, & de le distribuer aux troupes qui étoient à terre. Avant que de retourner à bord, l'Amiral les fit camper à une portée de mousquet de la Ville. DE-LA-HAIE 1672.

Les conseils d'un Capucin font attaquer la Ville.

Le 24, on lui remit, sur le *Navarre*, une Lettre du Pere *Ephraïm de Nevers*, Capucin (90), qui lui conseilloit de ne se pas fier aux promesses des Mores, & d'exécuter promptement son entreprise, s'il avoit quelque dessein sur la Ville, parce que le Traité n'étoit qu'un artifice, dont ils esperoient du tems pour l'arrivée d'un secours considerable qu'ils attendoient. Il ajoutoit que Saint-Thomé étoit la meilleure Place de la côte, & par conséquent la plus importante pour la Compagnie. On tint Conseil. Cet avis, joint aux insultes récentes, determina l'Amiral à ne plus garder de ménagement. Il descendit à terre, suivi de quantité d'Officiers & de Volontaires. Le Directeur même suivit cet exemple, avec une partie de sa maison. *Beaurepaire*, Major de l'Escadre, eut ordre de faire descendre les Matelots avec des haches, & de faire débarquer pendant la nuit les munitions de guerre.

(90) P. 147.

DE-LA-HAIE 1672.

L'Amiral continua de reconnoître la Place, à la clarté des étoiles. Vers la pointe du jour, il donna ordre à *Rebré*, Capitaine d'Infanterie, d'aller se poster avec sa Compagnie près d'un bastion qui fait face à la terre du côté du Nord. On y porta deux échelles, l'une de corde & l'autre de bois. Au Sud, on pointa quatre pieces de canon, pour battre une fausse porte sous le bastion le plus proche de la mer. Les Mores firent des rondes pendant toute la nuit & tirerent par intervalles. On sçut, à la pointe du jour, qu'il étoit entré cette nuit quelques soldats dans la Ville, & qu'on en avoit fait sortir les enfans & le bagage (91).

Vive attaque.

A six heures du matin, tout étant disposé pour l'attaque, on n'attendoit plus qu'une barque, qui devoit apporter des munitions de l'Escadre, lorsque les Mores commencerent à tirer de la Ville sur les navires. On fit à l'instant le signal, pour avertir les Vaisseaux de faire feu. En même tems la porte, devant laquelle étoient les quatre petites pieces, fut attaquée, & bientôt rompue à la faveur de la mousqueterie & des grenades. On commençoit à s'ouvrir un passage au travers des

(91) Page 248.

pierres, lorsqu'on fut averti que Rebré étoit monté à l'escalade, & qu'étant entré dans la Ville par son bastion il s'étoit déja rendu maître de la principale porte. L'Amiral se mit à la tête de quelques troupes pour l'aller joindre. Un soldat lui presenta les clefs de la porte, qui avoient été ôtées à quelques Negres dans leur fuite. Il les remit à Rebré, avec de grands éloges de son action; & sur le champ il le nomma Gouverneur de la Place (92).

DE-LA-HAIE 1672.

Les François se rendent maîtres d'une porte de la Ville.

On détacha une partie des troupes à la suite des fuyards, avec deffense néanmoins de tuer ni de maltraiter personne. Le Gouverneur ayant été arrêté parmi les prisonniers, fut amené à l'Amiral, devant lequel il se mit à genoux. Les François n'avoient perdu personne dans une action si brusque; mais il se trouva dix blessés, entre lesquels on comptoit *Montagu*, Enseigne du *Jule*, & *Vallancour*, jeune Volontaire. L'Amiral tourna vers le Ciel les premiers mouvemens de sa reconnoissance. Il fit chanter le *Te Deum* dans la Cathédrale de Saint-Thomé, qui fut trouvée dans le même état où les Portugais l'avoient laissée; c'est-à-dire, avec ses tableaux & tous ses au-

Le Gouverneur est fait prisonnier.

Actions de graces rendues dans la Cathédrale.

(92) Pages 249 & 250.

De-la-Haie 1672. tres ornemens. Il alla faire enſuite le tour des remparts, d'où il découvrit la cavalerie Moreſque, qui étoit venue apparemment au ſecours de la Ville, mais qui ſe retiroit après avoir reconnu qu'elle arrivoit trop tard. Les magaſins de munitions ſe trouverent aſſez bien fournis de poudre, de boulets de pierre, de fuſées & de mouſquets. L'Amiral viſita auſſi les Villages voiſins, pour raſſurer les Mores, qui commençoient à déloger. Il ſe fit montrer le riz en grain & en paille, & les autres proviſions. A ſon retour, il reçut les complimens du Gouverneur de Madraſpatan; & les Portugais étant venus en troupes pour le féliciter de ſa victoire, il leur accorda la liberté de ſe rétablir dans leurs maiſons (93). Les jours ſuivans furent employés à faire apporter dans la Ville les proviſions des Villages voiſins, & des munitions de l'Eſcadre. On n'y trouva point d'oppoſition de la part des Mores, qui paroiſſoient conſternés de leur perte; & l'Amiral eut le tems de donner tous ſes ordres pour la conſervation d'une Place dont il reconnut l'importance. Mais, ſans prevoir encore d'où viendroient les plus grands

(93) Page 251.

obstacles, il jugea qu'avec si peu de monde il auroit besoin d'une fermeté extraordinaire pour soutenir longtems une si grande entreprise. La Ville de Saint-Thomé, que les Portugais ont pris plaisir à fortifier, tandis qu'ils en étoient les maîtres (94), est revêtue d'une excellente muraille de pierres de roche, très dures & très bien cimentées qui a dix huit pieds de haut. Elle est deffendue par seize bastions, & la garnison étoit de sept cens hommes; ce qui n'avoit point empêché que cent vingt Mousquetaires & cinquante Matelots François ne s'en fussent mis en possession. Les ennemis y avoient perdu quatre vingt hommes; trois cens s'étoient sauvés par une porte, deux cens avoient sauté par-dessus les murailles, & le reste étoit demeuré prisonnier avec le Gouverneur & son fils, qui furent envoyés à bord du *Jule*. Mais on ne pouvoit douter que les Mores ne pensassent bien-tôt à réparer leur honte. L'Amiral, pour communiquer à ses gens le désir de garder leur conquête, voulut que les seize bastions pris-

DE-LA-HAIE 1672.

Etat de la Ville, & perte des Mores.

Les François se préparent à soutenir un siege.

(94) Ils avoient changé son nom de *Meliapar* en celui de *St-Thomé* à l'honneur de St Thomas, qui y a souffert, dit-on, le martyre, après avoir prêché l'Evangile aux Indiens. Le Port est excellent.

De-la-Haie sent des noms François (95). Il donna
1672. ordre que les Mores fussent bien traités, autant pour les accoutumer à la domination de leurs nouveaux Maîtres, que pour rendre la vie douce aux François en faisant regner également l'abondance sur l'Escadre & dans la Ville. Tous les habitans du pays, apprivoisés par les caresses des vainqueurs & par la fidédité du payement, apporterent leur riz sans violence. On vit arriver aussi quantité de bœufs & de volaille. Quelques maisons furent réparées pour servir de magasins. Une partie du canon de la Forte borda les remparts, & l'on distribua des munitions dans tous les quartiers. L'Amiral ne fit pas même difficulté d'engager à son service une Compagnie de *Cascerins* & de leur avancer leur paye, qui étoit de trois livres par mois, & douze pour le Commandant (96).

Il avoit employé tranquillement quinze jours à ces dispositions, lorsqu'il

(95) Voici les noms : 1, le bastion de *La-Haie*; 2, le *Caron*; 3, le *Major*; 4, le *Colbert*; 5, le *Portugais*; 6, la *Porte-royale*; 7, la *Marie*; 8, le *Saint-Louis*; 9, le *Redan*; 10, le *Rebré*; 11, le *Soleil*; 12, le *Dauphin*; 13, *le François*; 14, le *Bourbon*; 15, le *Marin*; 16, l'*Amiral*. Il y a un autre bastion avancé qui se nomme *Fort-sans-peur*.

(96) Journal de La-Haie, seconde Partie, p. 3.

qu'il

qu'il fut averti qu'on voyoit paroître, à trois lieues de la Ville, un corps d'Infanterie & de Cavalerie d'environ six mille hommes. Cette nouvelle lui annonçoit un siege, qu'il prit la résolution de ne pas attendre dans ses murs. Le 9 de Juillet au soir, ayant rassemblé quatre cens hommes, auxquels il fit distribuer de la poudre & des balles, il partit à leur tête vers le milieu de la nuit. Caron fut laissé à la garde de la Place, avec le nouveau Gouverneur. L'armée Françoise arriva près du camp des Mores à la pointe du jour. L'avant-garde, commandée par *Maillé*, fut découverte en entrant dans un champ de riz fort bourbeux. La sentinelle More, qui entendit du bruit, tira son coup. Aussi-tôt toute la Cavalerie ennemie fit un mouvement. Mais quelques François, qui s'étoient avancés les premiers, ayant fait feu sur le camp, & l'avant-garde suivant avec la même ardeur pour les soutenir, on trouva peu de résistance. L'Infanterie Moresque prit la fuite, tandis que la Cavalerie se tint à l'écart par escadrons, & l'on passa au travers du camp, qui étoit déja comme abandonné (97). Cependant le corps de réserve, com-

DE-LA-HAIE 1672.

Approches de six mille Mores.

L'Amiral va les attaquer & les défait.

(97) *Ibid.* p. 5.

DE-LA-HAIE 1671. mandé par *Chateaupers*, & l'arriere-garde par *Rochambeau*, furent attaqués à la faveur d'un petit Village sur la gauche du camp, où la plus grande partie des fuyards s'étoient déja rendus. L'Amiral, qui avoit prévû cet évenement, s'étoit tenu à la queue, d'où tournant brusquement sur la droite, il fit feu si à propos sur les Mores & sur quelque Cavalerie qui les suivoit, qu'il les eut bien-tôt dispersés. Lorsqu'il les vit en fuite, il s'écarta pour quelques besoins dans un chemin creux, où il fut attaqué par sept hommes, dont les uns étoient armés de pistolets & les autres de sabres. Il para le coup du premier, & le tua. Un autre, étant venu à la charge, emporta dans le ventre la moitié de son épée, qui s'y rompit. Cette vigueur & la noblesse de son maintien parurent inspirer de la crainte aux autres; mais un d'entre eux, néanmoins, se jetta sur lui le poignard levé. Son bonheur amena quelques François, qui le délivrerent d'un danger si pressant. Il en fut quitte pour une légere blessure à la main. Quelques-uns l'accuserent d'imprudence; mais d'autres firent retomber le reproche sur ses Gardes & sur quantité d'Officiers sans commandement, qui ne devoient

Péril où sa vie est exposée.

pas abandonner sa personne (98).

De-la-Haie 1671.

Retraite glorieuse des François.

Toutes les troupes s'étant rassemblées au-tour de lui, il les mit en bataille près du camp même des Mores. Ce ne fut pas sans peine qu'il leur ôta le desir de s'arrêter au pillage. La Cavalerie se tenant hors de la portée du mousquet, on ne pouvoit entreprendre de l'attaquer; mais il étoit à craindre qu'elle ne profitât du moindre désordre pour tomber sur les vainqueurs. On prit le parti de retourner à la Ville. L'avant-garde ayant commencé à défiler, on détacha des Mousquetaires pour escarmoucher sur les aîles. Ensuite les deux autres corps marcherent dans le même ordre, suivis par les Mores jusqu'à une demi-lieue de la Place. Il n'étoit que dix heures du matin lorsque les François y rentrerent, sans autre perte que trois morts & douze blessés. Les ennemis avoient perdu beaucoup de monde, & quelques chevaux pris ou tués. L'Amiral éleva au poste de Commissaire d'Artillerie, un soldat nommé *La-Roche*, qui lui avoit sauvé la vie, & qui prit le nom de *La-Jonquiere* en changeant de condition.

La Cavalerie Moresque exerça sa

(98) P. 6 & 7.

DE-LA-HAIE 1672. Represailles exercées contre les Mores.

vengeance par l'incendie de quelques Villages voisins de la Ville. On sortoit sur elle, aussi-tôt qu'on la voyoit paroître; mais elle prenoit la fuite au moindre mouvement des François. Quelques Mores ayant pris un Cascarin de la garnison, lui couperent la tête, & la planterent à la vûe des murs. Le frere de ce malheureux vint demander à l'Amiral un des principaux prisonniers, pour lui faire le même traitement. Il souhaitoit qu'on lui donnât le fils de l'ancien Gouverneur; mais sa demande fut rejettée avec indignation. Cependant on lui remit un prisonnier, auquel il coupa aussi-tôt la tête, qu'il porta près du camp des Mores. L'intention de l'Amiral étoit de leur faire comprendre que leurs prisonniers seroient traités comme ils traiteroient ceux de la Ville.

Siege qui dure deux ans

Ce n'étoit que le prélude d'une guerre qui devoit durer deux ans entiers; avec des circonstances qui n'appartiennent pas à un Recueil de Voyages, mais qui meriteroient un rang distingué dans l'Histoire. Les Mores formerent, par degrés, un siége, qui ne fut interrompu, dans certains intervalles, que par les excès de leur crainte ou de leurs pertes. Il fut poussé d'abord avec

une vigueur qui couta la vie à leurs plus braves Généraux, & qui ne fut pas moins funeste aux François. La-Haie même y fut blessé plusieurs fois. Rebré, dont l'Auteur ne parle jamais sans éloge, y périt les armes à la main. Quantité d'autres Officiers y trouverent aussi leur derniere heure, avec le regret sans doute de n'avoir pas répandu leur sang sur un plus grand théâtre, ou de ne l'avoir pas employé plus utilement pour leur patrie. Mais la plûpart avoient du moins l'esperance que Saint-Thomé demeurant aux François, on conserveroit la mémoire des Héros qui l'auroient conservée. Ils se flattoient que les avis qu'on prit soin de donner en France, & de l'importance de l'entreprise, & du besoin qu'elle avoit d'être soutenue par quelques secours, exciteroit la Cour ou la Compagnie à ne pas les abandonner entierement. Cependant la Place, l'Escadre, le General & les troupes furent oubliés, comme des choses étrangeres à la France. Les Directeurs mêmes du Comptoir de Surate n'y prirent qu'un médiocre intérêt. On vit l'Escadre insensiblement anéantie par la fureur des vents & par divers combats, la garnison réduite presqu'à rien

DE-LA-HAIE
1672.

DE-LA-HAIE 1672.

par des attaques & des sorties continuelles, & le petit nombre d'Officiers & de Soldats qui survécurent, attenué par la faim & la misere. Une Flotte de vingt & un Vaisseaux Hollandois, qui survint dans ces circonstances, & dont les troupes se joignirent à celles des Mores, acheva de réduire les François à des extrêmités sans exemple, & les mit enfin dans la nécessité de composer pour le salut de leurs tristes restes (99).

Traité de la reddition de St-Thomé.

Les conditions furent honorables. Elles portoient en substance, que les François remettroient la Ville, avec l'artillerie & les munitions; mais que tous les honneurs de la guerre leur seroient accordés, & que les Hollandois leur prêteroient, pour leur retraite en France, deux navires bien équipés, & montés, l'un de vingt pieces de canon, l'autre de dix, qui seroient restitués dans le même état à la Compagnie de Hollande; que le Directeur général de celle de France, avec ses domestiques, ses armes & ses équipages, seroit transporté à Surate dans les Vaisseaux Hol-

(99) La plus grande partie du Journal contient les évenemens de ce siege. On ne sçauroit le lire sans regretter de le voir comme enseveli dans l'oubli. Cet Amiral De-la-Haie merite un rang entre nos grands Hommes.

landois ; ou que s'il vouloit faire le voyage par terre, on lui fourniroit les secours & les passeports nécessaires (91). La datte du Traité est le 6 de Septembre 1674. Il fut exécuté avec autant de politesse que de fidelité. Les Hollandois abandonnerent aux François deux bons Vaisseaux, nommés le *Velson* & le *Ramequin*, où l'on mit aussi-tôt le pavillon de France. Tous les Matelots qui se trouvoient dans la Ville furent envoyés à bord ; & le 23, l'Amiral, étant sorti avec la garnison, s'embarqua pour se rendre au Velson, après avoir fait remettre les clefs de la Ville aux Commissaires Hollandois par *Serillac*, qui avoit exercé les fonctions d'Aide-Major. Le premier Commissaire de Hollande, nommé *Piget*, conduisit l'Amiral jusqu'à son navire, & lui fit un compliment sans affectation sur le courage & la conduite extraordinaires avec lesquels il avoit soutenu l'honneur & les interêts de la France pendant un siége de deux ans, que ses difficultés ne rendoient pas moins mémorable que sa longueur. Le Di-

DE-LA-HAIE 1672.

Départ de La-Haie & des François pour retourner en France.

(91) Page 189 & suiv. Remarquez que Mr Caron étoit retourné en France dès le mois d'Octobre 1672. *Voyez* son sort dans la Relation de Rennefort. Il eut pour successeur à St-Thomé, Mr Baron, venu de Surate au mois de Mai.

DE-LA-HAIE 1672.

recteur François se rendit à Madraspatan, où il devoit attendre des commodités pour se retirer à Surate. L'ordre du départ fut donné sur les deux Vaisseaux pour la nuit suivante. Tout parut calme & sérieux dans la Ville & sur la Forte Hollandoise. On n'y entendit aucune marque de réjouissance. Enfin, pour employer les termes de l'Auteur, » On peut dire que jamais » vaincus ne furent traités avec plus » d'honnêteté, & qu'on ne voit gue- » res de vainqueurs plus modestes & » plus retenus (92) «.

Offres que le Roi de Golconde fait à La-Haie, par estime pour son merite.

La réputation de La-Haie étoit si bien établie parmi les Mores, que trois jours avant son départ il reçut, par un de leurs Chefs, une Lettre du Roi de Golconde, qui lui marquoit, » Que » dans l'opinion qu'il avoit de ses » grandes qualités, il ne faisoit pas dif- » ficulté de lui avouer qu'il s'estime- » roit heureux d'avoir pour Général » de ses armées un si illustre & si gé- » néreux Guerrier, & que s'il vouloit » accepter ses offres, il lui donnoit » le choix d'une de ses Provinces, & » promettoit à tous les François qui » voudroient le suivre à Golconde, » des emplois proportionnés à leur

(92) Page 208 & précédentes.

» mérite «. L'Envoyé répeta, de bouche, des témoignages si flatteurs de l'estime d'un grand Monarque (93). DE-LA-HAIE 1672.

Le silence de l'Auteur, sur la navigation des deux Vaisseaux, donne lieu de supposer que le retour des François fut heureux ; & ce qu'on a lû, dans l'Introduction de cet Article, semble marquer que les services de La-Haie ne demeurerent pas sans récompense.

Eclaircissemens sur St-Thomé & sur le tombeau de l'Apôtre St Thomas.

Quelques Remarques sur Saint-Thomé, que l'Auteur a recueillies, dit-il, avec beaucoup de soin (94), & dont il y auroit de l'injustice à ne pas lui faire honneur, termineront agréablement cet extrait de son Journal. Suivant ses observations, cette Ville continue de réunir dans sa situation & dans celle des lieux voisins, depuis Sadraspatan jusqu'à Rimougoit, tous les avantages qui la rendirent autrefois chere aux Portugais. Elle est située sur la Côte de Coromandel, dans le Royaume de *Carnate*, Province de *Meliapor*, sur les ruines de l'ancienne *Callames*. Elle fut bâtie par les Envoyés d'un Roi de Portugal, & la Religion eut beaucoup de part à cette entreprise. Il étoit question de décou-

(93) P. 203 & 204.
(94) Pages 209 & suivantes.

DE-LA-HAIE 1672.

vrir des races de Chrétiens, qui s'étoient disperſées après le martyre de Saint Thomas, & dont on ſuppoſoit que les deſcendans avoient toujours vécu dans l'oppreſſion. Les Portugais s'établirent d'abord dans un Bourg nommé *Palliacate*, huit lieues au Nord de Meliapor, d'où ils firent partir quantité de gens pour cette découverte. Comme on étoit perſuadé que le Corps de ce ſaint Apôtre repoſoit dans ces quartiers, les Députés reçurent ordre de prendre les plus ſoigneuſes informations. Cependant ils ne furent redevables de cet éclairciſſement qu'au hasard. Un jour qu'ils paſſoient devant une petite Pagode ronde, & que la curioſité les y eut fait entrer, ils y trouverent un Vieillard Arménien, qui y demeuroit depuis dix ſept ans, & qui leur apprit que c'étoit le Tombeau de Saint Thomas. Telle étoit du moins ſon opinion; & dans la joie de ſe voir avec des Chrétiens, il ne leur cacha pas comment il étoit parvenu à cette précieuſe connoiſſance. Quelque accident l'ayant rendu aveugle, il s'étoit fait ſervir par un homme du pays. Ce valet, qui aimoit à chanter, proféroit quelquefois dans ſes chanſons le nom de St Thomas. Surpris de l'entendre, l'Armé-

Hiſtoire merveilleuſe.

nien lui avoit demandé ce que signifioit ce nom, & de qui il l'avoit appris. Le valet avoit répondu que c'étoit celui d'un Chrétien qu'on avoit fait mourir depuis un grand nombre d'années, & dont il connoissoit la sépulture. L'Arménien s'y étoit fait conduire aussi-tôt; il y avoit fait sa priere, & le Ciel lui avoit rendu la vûe. Ce miracle n'ayant pû lui laisser aucun doute, il s'étoit déterminé à passer le reste de sa vie dans un lieu où il avoit reçu des marques si certaines de la faveur divine & de la présence du saint Apôtre. Son valet, qui n'avoit pas cessé d'y demeurer avec lui, confirma ce témoignage (95).

A quelle occasion la Vile pe St-Thomé est bâtie.

Les Portugais étant retournés à Paliacate avec une nouvelle si agréable, leur Gouverneur fit aussi-tôt dresser un Autel dans la Pagode. Il se hâta d'en donner avis au Viceroi de Goa, qui envoya ses ordres pour y commencer un Etablissement. Le Roi de Portugal, informé de cette merveilleuse avanture, fit bien-tôt partir des Vaisseaux chargés de tout ce qui peut servir à la construction d'une grande Ville. Elle fut bâtie au-tour de la Pagode, qui

(95) Pages 210 & 211.

De-la-Haie 1675.

en devint l'Eglise Cathédrale ; & s'étendant jusqu'à l'ancienne Ville de Meliapor, on s'accoutuma par degrés à regarder les deux Villes comme une seule, qui prit le nom de *Saint-Thomé.*

Les Portugais la perdent.

Le Roi de Golconde, qui depuis vingt cinq ans s'étoit rendu maître du Royaume de Carnate, ne put souffrir qu'une Puissance étrangere possedât cette importante partie de son domaine. Il fit assieger la Place en 1662, c'est-à-dire, dans un tems où le nom Portugais avoit cessé d'être redoutable aux Indiens. Elle fut prise le premier jour de Mai (96).

Les Portugais avoient apporté tous leurs soins à la fortifier du côté de la mer ; & leurs ouvrages étoient peu alterés en 1672, quoique les Mores n'y eussent fait aucune réparation. Les Eglises mêmes étoient en assez bon état, & l'on y voyoit encore plusieurs précieux ornemens (97). Avant la conclusion du Traité, De-la-Haie fit transporter à Madraspatan la plus grande partie de ces richesses ecclésiastiques, pour être remises aux Capucins, parce que les Hollandois, moins scrupuleux que les Mores, ne voulurent pas ré-

(96) P. 211 & 212. (97) *Ibidem.*

pondre qu'elles seroient respectées, lorsqu'ils en seroient les maîtres (98).

Villes voisines de St-Thomé.

A quelques lieues de Saint-Thomé on trouve plusieurs Bourgs & quelques petites Villes, dont la situation est avantageuse au commerce. *Sadraspatan* est un petit Bourg d'environ sept lieues au Sud, où les Hollandois avoient un Comptoir. Il s'y étoit établi quelques ouvriers, qui y faisoient quatre ou cinq sortes de toiles, entre lesquelles on estimoit particulierement les gazes. Mais le principal objet des Hollandois dans cet Etablissement, avoit été une sorte de belle pierre grise qu'ils faisoient tailler sur les lieux, & dont ils transportoient beaucoup à Batavia (99).

Convelland, qui se trouve directement entre Sadraspatan & Saint-Thomé, est un autre Bourg où les Anglois entretiennent aussi des ouvriers en toiles. Les vivres y sont toujours en abondance; c'est-à-dire, le riz, les pois, quelques especes de grains, le sel, les bestiaux & la volaille, qu'on y obtient à meilleur compte qu'en aucun autre endroit de la Côte.

Madraspatan, qui s'appelle aussi

(98) Pages 202.

(99) P. 112 & 213.

DE-LA-HAIE 1675.

Madras, est une Ville éloignée d'une lieue au Nord de Saint-Thomé, où les Anglois avoient fait élever un Fort, nommé le *Fort Saint-Georges*, à quatre bastions réguliers. Elle étoit assez peuplée, sur-tout de Portugais, qui avoient été chassés de Saint-Thomé par les Mores (1).

Palliacate, où les Hollandois s'étoient établis depuis quarante cinq ans, est encore une Ville de la même Côte, qui étoit alors mieux peuplée que celle de Madras. Le Fort, qui se nomme *Gueldres*, étoit aussi à quatre bastions. Un grand nombre d'ouvriers, que les Hollandois y rassembloient de toutes parts, avoient rendu cette Place considérable par ses manufactures. Ils tiroient d'ailleurs, des environs, une grosse quantité de salpêtre.

Remarques sur le Journal de La-Haie.

Outre le motif de faire honneur de ses Remarques à l'Auteur du Journal de La-Haie, on a celui d'offrir au Lecteur l'occasion d'observer les progrès des Etablissemens Européens, & de comparer l'état où il les trouve dans

(1) Si l'on s'en rapporte aux Voyageurs Anglois, Madras, ou Madraspatan, n'a pas moins de cent mille habitans, dont vingt mille sont Catholiques & vivent paisiblement sous la direction des Capucins, qui jugent de tous leurs différends.

une Relation, avec l'idée qu'on lui en a fait prendre dans une autre. Mais il ne faut pas manquer de se souvenir ici que l'Auteur, resserré dans Saint-Thomé pendant le siege, n'avoit pû étendre les connoissances dont il se vante, qu'aux lieux les plus voisins de cette Ville. Il paroît avoir ignoré que les Hollandois possedent la Ville de *Negapatan*, qu'ils ont enlevée aux Portugais dans la partie méridionale de Coromandel, & les Comptoirs de *Guenepatnam*, de *Malispatnam*, de *Pelicol*, de *Datskorom*, de *Benlispatnam*, de *Naguernautie*, &c. où il se fait non seulement un grand commerce de toiles de coton, mais encore un débit considerable des marchandises qu'ils y apportent, telles que des épiceries, du cuivre du Japon, de l'étain, de la mine d'or, &c. En relevant aussi les avantages des Etablissemens de cette Côte, il ne devoit pas dissimuler que le Commerce y étoit alors exposé aux violences continuelles des Mores, parce que la plûpart des Gouvernemens du pays étant affermés, les Fermiers, qui se trouvoient soutenus par les forces du Roi de Golconde, employoient toutes sortes de moyens pour amasser de l'argent. Aussi les Directeurs Hollan-

DE-LA-HAIE 1675.

dois se plaignoient-ils des vexations auxquelles ils étoient exposés, & dont ils ne pouvoient se garantir que par des présens si considérables, que la sûreté qu'ils obtenoient par cette voie ne diminuoit gueres moins les profits de leur Commerce. Ce fut même le prétexte qu'ils firent valoir dans la suite pour s'emparer de *Masulispatan* par la force des armes (2). Mais l'Auteur du Journal regrettoit si amerement la perte de Saint-Thomé, & répete si souvent que la Compagnie Françoise auroit dû ne rien ménager pour la conservation d'un poste si favorable à ses entreprises, que dans le dessein qu'il avoit apparemment de faire goûter cette idée en France, il a supprimé tout ce qui pouvoit donner de l'éloignement pour son opinion. Il n'est pas moins remarquable qu'il ne dise rien à l'avantage de *Pondichery*, qui n'est qu'à vingt-cinq lieues de St-Thomé, & qui commençant alors à se former sous les plus heureux auspices, meritoit mieux que *Tiercely* & *Mirzeou* (3) qu'il en expli-

(2) Recueil des Voyages qui ont servi à l'établissement de la Compagnie Hollandoise aux Indes Orientales.

(3) Voyez l'Histoire de ces deux établissemens François, dans le cours du Journal.

quât l'origine & les progrès. Mais cette négligence sera réparée dans d'autres Relations ; comme toutes les Villes, qui sont ici nommée, trouveront place dans la description générale des pays où elles sont situées. DE-LA-HAIE 1675.

Nota. On apprend dans une Lettre de Mr Caron à Mr Colbert, que De-la-Haie avoit laissé, dans la petite Isle de la Baie de Trinquemalle, un Officier, nommé *De-l'Esboire*, pour commander les François, & le Pere *Maurice*, en qualité d'Intendant. Ils furent pris à composition honnête par les Hollandois, & menés prisonniers à Batavia.

Fin du XXXIIe Volume.



TABLE
DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

Contenus dans le XXIXe Volume.

SUITE DU LIVRE IV.

VOYAGES DANS LA TARTARIE, LE TIBET, LA BUKKARIE ET LA CHINE.

SUITE DU CHAPITRE VIII.



SECONDE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

VOYAGE DES HOLLANDOIS AUX INDES ORIENTALES.

Fin de la Table du XXIX[e] Volume.

TABLE
DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

Contenus dans le XXXe Volume.

SUITE DU LIVRE I.

VOYAGES DES HOLLANDOIS AUX INDES ORIENTALES.

Fin de la Table du XXXe Volume.

TABLE DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

Contenus dans le XXXI[e] Volume.

SUITE DU LIVRE I.

VOYAGES DES HOLLANDOIS AUX INDES ORIENTALES.

Fin de la Table du XXXI[e] Volume.

TABLE
DES CHAPITRES
ET PARAGRAPHES

Contenus dans le XXXe Volume.

SUITE DU LIVRE I.

VOYAGES DES HOLLANDOIS AUX INDES ORIENTALES.



LIVRE SECOND.

VOYAGES DES FRANÇOIS AUX INDES ORIENTALES.

Fin de la Table du XXXII[e] Volume.

De l'Imprimerie de Cl. Simon, Pere.





